



Nations Unies

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2011-31 juillet 2012

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-septième session

Supplément n° 2



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 2

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2011-31 juillet 2012



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. .) sont, en règle générale, publiés dans des Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de Résolutions et décisions du Conseil de sécurité.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	1
Partie I	
Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales	
I. Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012 . . .	59
II. Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	62
III. Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	64
IV. Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	67
V. Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police tenues entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	89
VI. Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	90
VII. Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité publiés entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	93
A. Rapports annuels des comités	93
B. Rapports annuels des groupes de travail	93
VIII. Rapports des groupes d'étude et instances de surveillance publiés entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	94
IX. Rapports sur les missions du Conseil de sécurité publiés entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	95
X. Opérations de maintien de la paix créées, en activité ou dont le mandat a pris fin pendant la période du 1 ^{er} août 2011 au 31 juillet 2012	96
XI. Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou dont le mandat a pris fin pendant la période du 1 ^{er} août 2011 au 31 juillet 2012	97
XII. Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	98
XIII. Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	103
XIV. Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	104

XV. Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par ceux qui en ont assuré la présidence entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012.	105
--	-----

Partie II

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Questions concernant la situation au Moyen-Orient.	107
A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.	107
B. La situation au Moyen-Orient.	112
1. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.	112
2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.	114
3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité.	117
4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité.	118
5. La situation au Moyen-Orient.	118
6. Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient.	119
a) République arabe syrienne.	119
b) Yémen.	131
2. La situation à Chypre.	132
3. La situation concernant le Sahara occidental.	133
4. La situation au Timor-Leste.	134
5. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.	135
6. La situation au Libéria.	136
7. La situation en Somalie.	138
8. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie.	141
A. La situation en Bosnie-Herzégovine.	141
B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité.	141
C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.	142
9. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994.	144
10. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.	146

	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	146
11.	La question concernant Haïti	147
12.	La situation au Burundi	148
13.	La situation en Afghanistan	149
14.	La situation en Sierra Leone	151
15.	La situation concernant la République démocratique du Congo	152
16.	La situation en République centrafricaine	154
17.	Le sort des enfants en temps de conflit armé	155
18.	La situation en Guinée-Bissau	156
19.	Protection des civils en période de conflit armé	158
20.	Les femmes et la paix et la sécurité	159
21.	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice	160
22.	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	160
23.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	161
	A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	161
	B. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	161
	C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban	161
	D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	161
	E. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	162
	F. Mission des Nations Unies au Libéria	162
	G. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	162
	H. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	162
	I. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	163
	J. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	163
	K. Mission des Nations Unies au Soudan	163
	L. Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne	163
24.	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme	164
25.	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	167

26.	La situation en Côte d'Ivoire	168
27.	Mission du Conseil de sécurité.	170
28.	Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.	171
29.	Région de l'Afrique centrale	172
30.	Non-prolifération des armes de destruction massive	173
31.	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan.	174
32.	Consolidation de la paix après les conflits	180
33.	La situation concernant l'Iraq.	181
34.	Menaces contre la paix et la sécurité internationales	182
35.	Non-prolifération.	183
36.	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest	184
	A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.	184
	B. La piraterie dans le golfe de Guinée	184
37.	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée	186
38.	Maintien de la paix et de la sécurité internationales.	187
	A. Prévention des conflits	187
	B. Faire avancer la réforme du secteur de la sécurité – perspectives et difficultés rencontrées en Afrique	187
	C. Nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et prévention des conflits	187
	D. Non-prolifération, désarmement et sécurité nucléaires	188
39.	Paix et sécurité en Afrique	189
	A. Questions d'ordre général	189
	B. La piraterie dans le golfe de Guinée	190
	C. Région du Sahel	190
	D. Les effets de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.	191
	E. Mali	191
40.	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales	193
41.	La situation en Libye.	194

Partie III

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

1.	Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.	197
2.	Questions concernant la Cour internationale de Justice.	

-
- A. Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice
 - B. Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice
 - C. Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice.
 - 3. Admission de nouveaux membres
 - 4. Documentation, méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité

Partie IV

Comité d'état-major

- Travaux du Comité d'état-major 203

Partie V

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée

- 1. Communications concernant la question Inde-Pakistan 205
- 2. Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa 205
- 3. Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït 206
- 4. Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan 207
- 5. Communications concernant la situation en Géorgie 209
- 6. Communications concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie 211
- 7. Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria 211
- 8. Communication concernant l'examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires 211
- 9. Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale 212
- 10. Communications concernant la responsabilité de protéger 212
- 11. Communication concernant la Communauté des Caraïbes 212
- 12. Communications concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective. 212
- 13. Communication concernant la Communauté d'États indépendants. 212
- 14. Communications concernant les relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique 213
- 15. Communication concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël 213
- 16. Communication concernant les relations entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique 213
- 17. Communication de l'Argentine 213
- 18. Communications concernant Bahreïn 214
- 19. Communication concernant le Bélarus 214
- 20. Communications concernant le complot visant à assassiner un haut diplomate. 214

Partie VI

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

1. Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies	215
2. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée	216
3. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	217
4. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	219
5. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées	221
6. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	222
7. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	223
8. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	224
9. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	225
10. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	226
11. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire	227
12. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	228
13. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	229
14. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	230
15. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)	231
16. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye	232
17. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	233
18. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau	234
19. Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix	235
20. Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	237
21. Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)	238
22. Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé	239
23. Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure	239
24. Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux	240

Appendices

I.	Liste des membres du Conseil de sécurité en 2011 et 2012	243
II.	Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité	244
III.	Présidents du Conseil de sécurité	257
IV.	Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1 ^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012	258

Introduction

Conscient de la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a poursuivi la mise en œuvre d'un important programme de travail guidé par les principes et les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies. Au cours de la période à l'examen, il a tenu 222 séances officielles, dont 205 publiques. Il a adopté 60 résolutions et 25 déclarations de son Président et publié 83 déclarations à la presse. En se rendant en mission à Haïti, en février, et en Afrique de l'Ouest (Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire), en mai, les membres du Conseil ont pu étudier de près la situation sur le terrain.

Le Conseil a porté une attention particulière à la défense des institutions et de l'état de droit lorsque la paix et la stabilité se trouvaient compromises du fait d'une perturbation de l'ordre constitutionnel, particulièrement en Afrique.

Dans le même temps, un certain nombre de débats publics et de consultations plénières consacrés à des thèmes tels que la consolidation de la paix, l'état de droit, la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, ont éclairé et étayé les travaux du Conseil.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et les répercussions du « Printemps arabe » sont restées au cœur des préoccupations du Conseil, qui a attentivement suivi l'évolution de la situation en Iraq, au Liban, en République arabe syrienne et au Yémen.

L'une des principales questions abordées en novembre a été la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies.

Après l'adoption, en 2011, de plusieurs déclarations à la presse, le Conseil a adopté à l'unanimité, en avril 2012, la résolution 2042 (2012), par laquelle il a autorisé une mission préparatoire à surveiller le cessez-le-feu en République arabe syrienne, puis la résolution 2043 (2012), par laquelle il a créé une Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne, chargée de surveiller et d'appuyer l'application de la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan.

Nombre de débats et d'interventions du Conseil ont porté sur la situation dans plusieurs pays africains, notamment la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, la région de l'Afrique centrale, le Libéria, la Lybie, le Mali, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud. Le Conseil a continué de suivre la situation au Soudan du Sud après l'admission du pays à l'Organisation des Nations Unies. Il a examiné la situation qui prévalait dans plusieurs pays avant, pendant et après des élections qui se sont tenues durant la période à l'examen.

Le 27 octobre 2011, à la suite des événements qui se sont produits en Libye et prenant note de la Déclaration de libération, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2016 (2011), par laquelle il a réaffirmé que la période de transition devait se dérouler sous le signe de l'attachement à la démocratie et au respect des droits de l'homme, et mis fin aux mandats relatifs à la protection des civils et à la zone d'interdiction de vol, tels qu'énoncés dans la résolution 1973 (2011).

En mai, juin et juillet 2012, le Conseil a exprimé à maintes reprises sa préoccupation face à la dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo du fait des violences causées par le Mouvement du 23 mars (M23) et tous les groupes armés.

Il a suivi attentivement le différend qui a continué d'opposer le Soudan et le Soudan du Sud après l'accession de ce dernier pays à l'indépendance en juillet 2011. Suite à la reprise des hostilités à la frontière, il a adopté le 2 mai 2012 la résolution 2046 (2012), par laquelle il a entériné la feuille de route proposée par l'Union africaine et exigé que les parties parviennent dans les trois mois à un accord négocié sur toutes les questions non résolues au lendemain de la sécession.

Le 5 juillet, réagissant à la dégradation des conditions de sécurité au Mali suite au coup d'État militaire du 20 mars 2012 et à l'occupation du nord du pays par des rebelles armés et des groupes terroristes, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2056 (2012), dans laquelle il a défini la voie politique à suivre pour résoudre tous les aspects de la crise. Il a également demandé l'élaboration d'une stratégie intégrée de l'ONU pour le Sahel et a décidé de suivre attentivement la question.

Le 18 mai, réaffirmant sa ferme condamnation du coup d'état militaire perpétré le 12 avril 2012 en Guinée-Bissau, le Conseil a adopté la résolution 2048 (2012), par laquelle il a exigé le rétablissement et le respect de l'ordre constitutionnel.

Le Conseil a également continué de suivre l'évolution de la situation en Afghanistan, ainsi que dans d'autres pays de la région de l'Asie, notamment en République populaire démocratique de Corée, au Myanmar et au Timor-Leste.

En Europe, donnant suite à des préoccupations déjà anciennes, le Conseil a recherché les voies et moyens de soutenir le processus d'institutionnalisation en Bosnie-Herzégovine, encouragé le processus de négociations à Chypre et suivi le fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et le règlement pacifique des différends par le biais du dialogue entre Belgrade et Pristina.

Par la résolution 2012 (2011), le Conseil a réaffirmé l'engagement qu'il a pris d'assurer la stabilité et la sécurité d'Haïti et de soutenir le processus de reconstruction, en prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

La question de la non-prolifération des armes de destruction massive figure également en bonne place à l'ordre du jour.

Au nombre des priorités du Conseil figuraient également les questions thématiques, générales et multisectorielles. Des débats et des consultations ont ainsi été tenus sur la paix et la sécurité en Afrique, l'appui au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Par la résolution 2033 (2012), le Conseil a salué et encouragé la coopération avec les organisations sous-régionales, particulièrement l'Union africaine, en préconisant le resserrement de ces liens.

Les questions thématiques suivantes ont également été abordées : la promotion et le renforcement de l'état de droit, objet d'un débat public tenu le 19 janvier; et, au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales » : la prévention des conflits, examinée dans le cadre d'une réunion de haut niveau le 22 septembre; et les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales, examinés le 23 novembre. En complément au débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, tenu en juillet

2012, le Conseil a examiné des propositions visant à réaliser tout le potentiel de la Commission de consolidation de la paix et à associer l'ensemble des partenaires dans le cadre de stratégies communes.

Au cours de la période à l'examen, le Département des affaires politiques a proposé des exposés prospectifs et des tours d'horizon au Conseil.

Le Conseil a entendu des exposés des Présidents des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda et adopté un certain nombre de mesures procédurales. Lors d'un scrutin tenu simultanément au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, de nouveaux membres de la Cour internationale de Justice ont été élus.

Le sort des enfants en temps de conflit armé, les femmes et la paix et la sécurité, la protection des civils et la consolidation de la paix après les conflits ont également figuré dans le programme de travail du Conseil. Au cours de la période à l'examen, le Conseil a adopté 25 résolutions par lesquelles il a prorogé le mandat de diverses missions de maintien de la paix et de surveillance; il a également tenu un débat sur les opérations de maintien de la paix le 26 août.

Dans diverses déclarations à la presse, le Conseil a vivement condamné les actes terroristes perpétrés en différents lieux entre août 2011 et juillet 2012.

Le Conseil a continué de recourir à la vidéoconférence pour permettre aux intervenants se trouvant dans des zones éloignées de participer à ses consultations. Les membres du Conseil se sont dits favorables à ce dispositif à la condition qu'un équilibre soit instauré entre les vidéoconférences et les réunions de type classique.

Afrique

Burundi

Le 7 décembre 2011, le Conseil s'est réuni pour examiner le premier rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) (S/2011/751).

Le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi et Chef du BNUB, M^{me} Karin Landgren, et du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, M. Paul Seger.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont souligné la nécessité de promouvoir davantage la réforme du secteur de la sécurité et de mettre en place des institutions nationales démocratiques et efficaces. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par la poursuite des meurtres et des exécutions extrajudiciaires ciblant des militants de l'opposition burundaise, en relevant que ces actes compromettaient le processus de réconciliation.

Le 20 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2027 (2011), par laquelle il a prorogé jusqu'au 15 février 2013 le mandat du BNUB. À la suite du vote, le Représentant permanent du Burundi a fait une déclaration.

Le 5 juillet 2012, la Représentante spéciale a rendu compte au Conseil des progrès accomplis au Burundi concernant les institutions, les conditions de sécurité et la situation générale du pays, en application de la résolution 2027 (2011). Elle a informé le Conseil que le pays était resté exempt de violences à grande échelle, le Gouvernement ayant renforcé la sécurité sur tout le territoire, mais qu'il régnait toujours un climat d'impunité et que les exécutions extrajudiciaires se poursuivaient. Le Président de la formation Burundi et le Représentant permanent du Burundi se sont également adressés au Conseil.

L'exposé a été suivi de consultations. Les membres du Conseil ont pris acte des progrès réalisés au Burundi mais se sont dits préoccupés par l'instabilité de la situation, liée à la faiblesse du dialogue politique, aux exécutions extrajudiciaires, à la torture et à l'impunité.

Par une correspondance datée du 26 juillet (S/2012/584), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil approuvait les critères et indicateurs élaborés en vue de la transformation future du BNUB en une équipe de pays des Nations Unies et qu'il attendait avec intérêt que le BNUB présente, dans un délai de six mois, des données de référence et une évaluation sur chacun de ces points, y compris des observations sur le temps nécessaire, la tendance d'évolution et le rôle du BNUB.

Région de l'Afrique centrale

Le Conseil a continué de suivre l'évolution de la situation dans la région de l'Afrique centrale. Le 18 août 2011, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour

l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), M. Abou Moussa, sur les activités du Bureau créé le 2 mars 2011. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au Bureau régional.

Après la réunion, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a encouragé le BRENUAC à établir des partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales et à coordonner les différentes mesures prises par les Nations Unies pour aider les États d'Afrique centrale à relever les défis régionaux liés au maintien de la paix et de la stabilité, notamment les conséquences déstabilisatrices des mouvements d'armes légères et de petit calibre, la sécurité aux frontières et en mer et la présence de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

Le 14 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2011/693) et le premier rapport du Secrétaire général sur les activités du BRENUAC (S/2011/704). Le Représentant permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Tête António, et le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), M. Louis Sylvain-Goma, se sont adressés au Conseil durant la réunion, qui a également vu la participation des représentants de la République centrafricaine et du Soudan du Sud.

Il est ressorti des exposés et des interventions des États Membres un large consensus selon lequel la LRA demeurerait une menace pour les populations des pays touchés et une source de déstabilisation régionale.

Lors de cette réunion, le Conseil a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2011/21), dans laquelle il a fermement condamné les atrocités commises par la LRA, notamment le recrutement d'enfants et la poursuite des violations des droits de l'homme. Il a salué les efforts non négligeables que déployaient la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Soudan du Sud pour faire pièce à la menace posée par la LRA, ainsi que la mobilisation accrue de l'Union africaine, dans le cadre de son initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA, et a vivement encouragé l'Union africaine à nommer rapidement son envoyé spécial pour les régions où sévit la LRA.

Le 29 juin 2012, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial et de l'Envoyé spécial de la présidence de l'Union africaine pour la question de la LRA, M. Francisco Caetano José, qui ont présenté au Conseil la Stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités et l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur et ont sollicité un appui concret de la communauté internationale. Le Représentant de la République centrafricaine a également pris part à la réunion.

Après la réunion, le Conseil a publié une déclaration de son Président (S/PRST/2012/18), dans laquelle il a vigoureusement condamné les attaques que la LRA mène dans certaines parties de l'Afrique centrale, accueilli avec satisfaction l'élaboration de la Stratégie régionale des Nations Unies, pris note des cinq grands domaines d'intervention que définit cette stratégie, salué la collaboration active instaurée entre les Nations Unies et l'Union africaine face à la menace que représente la LRA et souhaité qu'elle se poursuive.

République centrafricaine

Le 14 décembre 2011, la Représentante spéciale et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), M^{me} Margaret Vogt, a fait un exposé au Conseil. Elle a déclaré que le dialogue entre le Gouvernement et les groupes d'opposition produisaient des dividendes de paix, tout en indiquant que le manque des fonds nécessaires à la mise en œuvre des programmes visant à désarmer, démobiliser et réintégrer les ex-combattants risquait de saper l'action engagée pour rétablir la sécurité.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les conditions de sécurité dans le pays. Ils ont souligné la nécessité d'accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que la deuxième phase de la réforme du secteur de la sécurité. Les membres du Conseil se sont félicités des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la LRA, ainsi que de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine pour l'élimination de la LRA et de la désignation d'un Envoyé spécial de l'Union africaine chargé de coordonner cette initiative.

Le 21 décembre, les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité la résolution 2031 (2011), par laquelle ils ont prorogé jusqu'au 31 janvier 2013 le mandat du BINUCA, en soulignant la nécessité d'une coordination efficace des interventions des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le pays.

Le 6 juin 2012, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial sur les activités du BINUCA et a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BINUCA (S/2012/374). Le représentant de la République centrafricaine a également participé à la réunion. Au terme de la rencontre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a pris acte de l'action menée par le Gouvernement en vue du lancement du dialogue politique le 15 mai et s'est dit préoccupé par l'absence d'un consensus concernant la réforme du code électoral.

Côte d'Ivoire

Le 20 octobre 2011, lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont entendu un exposé de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire et Représentante permanente du Brésil, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, qui a déclaré qu'en dépit de quelques progrès constatés en Côte d'Ivoire, toute modification du régime de sanctions serait prématurée, compte tenu de la précarité de la situation et de la faible présence de l'État dans de nombreuses régions du pays. Les membres du Conseil se sont prononcés dans le même sens.

Le 22 novembre, le Secrétaire général a adressé une lettre au Conseil de sécurité (S/2011/730) lui demandant d'autoriser la conclusion d'un accord de coopération spécial entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en vue des élections législatives en préparation en Côte d'Ivoire. Par une lettre de sa présidence datée du 30 novembre 2011, le Conseil de sécurité a fait droit à cette demande.

Le 8 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil a suivi, par vidéoconférence, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), M. Albert Gerard Koenders, qui a informé les membres du Conseil de la situation dans le pays à la veille des élections législatives du 11 décembre.

Il a souligné que, si la situation s'était sensiblement améliorée dans le pays depuis la fin de la crise postélectorale, huit mois auparavant, en particulier dans le domaine économique, les clivages politiques, l'accès à la terre et le développement déséquilibré demeuraient des questions extrêmement préoccupantes. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par l'ONUCI pour aider les autorités locales à organiser des élections pacifiques, transparentes et démocratiques.

Le 26 janvier 2012, au titre de l'examen du vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur les activités de l'ONUCI (S/2011/807), le Conseil de sécurité a entendu un exposé, qui a été suivi de consultations plénières. Le Représentant spécial a mis l'accent sur les progrès accomplis par le Gouvernement ivoirien sur la voie du retour à la normale depuis la fin de la crise née de l'élection présidentielle. Il a déclaré qu'il subsistait, malgré tout, des problèmes importants. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire s'est également adressé au Conseil. Les membres du Conseil se sont félicités des mesures prises par le Gouvernement pour régler les problèmes de sécurité et, à cet égard, ont invité la communauté internationale à lui apporter son appui. Ils ont également salué le rôle joué par l'ONUCI pendant les élections législatives.

Le 18 avril, lors de consultations, le Représentant permanent du Guatemala, M. Gert Rosenthal, a présenté un exposé au Conseil, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.

Le 26 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2045 (2012), par laquelle il a reconduit jusqu'au 30 avril 2013, en les modifiant, les sanctions relatives aux armes. Après le vote, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire a fait une déclaration.

Le 11 juin, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, et, par vidéoconférence, du Représentant spécial du Secrétaire général. Après la réunion, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné dans les termes les plus vifs l'attaque perpétrée par des éléments armés contre une patrouille de l'ONUCI le 8 juin 2012, dans le sud-ouest du pays, attaque au cours de laquelle sept soldats de la paix ont été tués. Le Conseil a appelé le Gouvernement ivoirien à collaborer avec toutes les

parties concernées afin d'en identifier et poursuivre les auteurs.

Le 10 juillet, le Conseil a tenu une réunion avec les pays qui fournissent des contingents à l'ONUCI. Les participants ont suivi un exposé du Représentant spécial par vidéoconférence.

Le 18 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2012/506). Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire a participé à la réunion. Le Représentant spécial a décrit les mesures adoptées par les autorités ivoiriennes après la crise postélectorale de 2011, notamment l'entrée en fonctions de l'Assemblée nationale en avril 2012, l'initiative portant sur l'instauration d'un dialogue avec l'opposition, et les dispositions visant à assurer le redressement économique et la sécurité. Le Représentant spécial a souligné le fait que le processus des élections locales à venir offrait l'occasion de décentraliser les compétences et les procédures administratives. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire s'est également adressé au Conseil. Tout en demandant le renouvellement du mandat de l'ONUCI, il a exhorté le Conseil à ne pas réduire la taille de la mission comme l'avait recommandé le Secrétaire général dans son rapport, ce qui risquerait de créer un vide sécuritaire. Il a aussi demandé un appui pour les élections locales prévues pour la fin de 2012. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues lors de consultations plénières.

Le 26 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2062 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 juillet 2013 le mandat de l'ONUCI et réduit sa composante militaire, tout en maintenant les effectifs des composantes police et douanes aux niveaux précédemment autorisés. Le Représentant de la Côte d'Ivoire a fait une déclaration.

République démocratique du Congo

Le Conseil a suivi de près la situation en République du Congo en raison de la tenue, le 28 novembre 2011, des élections présidentielle et parlementaire.

Le 17 octobre, le 8 novembre et le 21 novembre 2011, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), M. Roger Meece, a informé

le Conseil de la situation dans le pays, des activités de la MONUSCO et des préparatifs relatifs aux élections.

Les membres du Conseil ont de nouveau appelé à la tenue d'élections crédibles et pacifiques, dont la responsabilité incombait au premier chef au Gouvernement de la République démocratique du Congo. Le Conseil a invité la MONUSCO à continuer de soutenir la Commission électorale nationale indépendante dans l'organisation des élections à venir.

À l'issue de consultations plénières tenues le 8 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a exprimé son appui à la MONUSCO, a appelé de nouveau à la tenue d'élections crédibles et pacifiques et s'est dit profondément préoccupé par les informations faisant état de violences liées aux élections.

Lors de consultations plénières tenues le 21 novembre, la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004), Maria Luiza Ribeiro Viotti, concernant la République démocratique du Congo a présenté au Conseil le rapport final du Groupe d'experts qui venait d'être déposé.

Par l'adoption de la résolution 2021 (2011), le 29 novembre, le Conseil a reconduit jusqu'au 30 novembre 2012 les mesures restrictives visant certaines personnes ou entités de la République démocratique du Congo en application des résolutions pertinentes du Conseil et a renouvelé, pour la même période, le mandat du Groupe d'experts.

Les 2 et 15 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil a suivi un exposé du Représentant spécial par vidéoconférence sur la situation au lendemain des élections du 28 novembre 2011. Notant que le scrutin s'était déroulé dans de bonnes conditions, malgré plusieurs incidents survenus dans les régions de Kinshasa et du Kasaï occidental, il a instamment demandé aux parties de s'abstenir de toute rhétorique inflammatoire avant et après l'annonce officielle des résultats prévue pour le 6 décembre. Dans sa déclaration à la presse datée du même jour, le Conseil s'est félicité de la tenue de l'élection, a rappelé à tous les dirigeants politiques qu'ils devaient assurer un processus équitable et pacifique et a soutenu le rôle crucial joué par la MONUSCO, qui avait fourni une assistance technique et logistique aux élections.

Le 7 février 2012, le Représentant spécial a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur

la MONUSCO (S/2012/65), en soulignant les difficultés logistiques et organisationnelles rencontrées au cours de la campagne et des élections. Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo a également fait une déclaration. La réunion a été suivie de consultations plénières auxquelles a pris part le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Les 3 et 14 mai, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de la recrudescence de la violence dans la région du Kivu, en République démocratique du Congo. Après les deux réunions, le Conseil a publié des déclarations à la presse. Dans la déclaration du 3 mai, le Conseil s'est dit gravement préoccupé par les attaques perpétrées par des groupes armés, notamment d'anciens éléments du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), dans l'est du pays, contre les Forces armées de la République démocratique du Congo, et a appelé à mettre immédiatement fin à la rébellion. Dans la déclaration du 14 mai, le Conseil a condamné avec la plus grande fermeté les attaques dont des Casques bleus de la MONUSCO avaient été la cible le 14 mai, à Bunyakiri, dans le Sud-Kivu.

Le 6 juin, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MONUSCO. Le Représentant spécial a fait un exposé.

Le 12 juin, le Conseil, réuni en séance publique, a été informé par le Représentant spécial de l'évolution de la situation dans le pays en rapport avec une mutinerie menée par des officiers de l'armée congolaise qui avaient été intégrés aux termes des accords conclus en 2009. Faisant observer que la mutinerie risquait de provoquer une déstabilisation générale des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, réduisait la pression exercée sur les groupes armés opérant dans la région et faisait peser une menace accrue sur des millions de civils, le Représentant spécial a déclaré que la MONUSCO avait déployé ses forces et intensifié ses opérations dans toute la zone touchée. Le Représentant de la République démocratique du Congo a également fait une déclaration. La séance a été suivie de consultations plénières.

Le 15 juin, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a fermement condamné la mutinerie des officiers et des soldats qui s'étaient constitués en un groupe armé dénommé Mouvement du

23 mars (M23) dans la province du Nord-Kivu. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à l'action menée par le Gouvernement congolais pour démobiliser les groupes armés, décourager de nouvelles défections et arrêter et poursuivre les personnes accusées de violations des droits de l'homme. Ils ont également demandé à tous les pays de la région de coopérer activement avec les autorités congolaises en vue de démobiliser le groupe M23 et tous les autres groupes armés et de les empêcher d'obtenir une aide extérieure.

Le 26 juin, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet, et du Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) et Représentant permanent de l'Azerbaïdjan, M. Agshin Mehdiyev, sur la situation en République démocratique du Congo.

Le 27 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2053 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 juin 2013 le mandat de la MONUSCO tout en réaffirmant que la protection des civils devait occuper une place prioritaire et en exhortant les autorités congolaises à réformer le secteur de la sécurité et à mettre fin aux insurrections armées et aux violations des droits de l'homme. Le Conseil a notamment souligné que les reconfigurations futures de la MONUSCO devaient être liées à l'évolution de la situation sur le terrain, à la fin de la violence dans les provinces orientales, à la réforme du secteur de la sécurité et à la consolidation de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Il a exhorté le Gouvernement à poursuivre les personnes qui se seraient rendues coupables de violences lors des élections de novembre 2011.

Le 6 juillet, les membres du Conseil ont adopté une déclaration à la presse, dans laquelle ils ont condamné dans les termes les plus vifs les attaques menées le 5 juillet au Nord-Kivu par le groupe rebelle M23 contre des troupes de maintien de la paix de la MONUSCO, attaques qui avaient entraîné la mort d'un soldat indien à Bunagana ainsi que le déplacement de milliers de civils et la mort de soldats des forces de la République démocratique du Congo. Ils ont à nouveau exigé que le M23 et tous les autres groupes armés cessent immédiatement toute forme de violence.

Le 10 juillet, les membres du Conseil, réunis en consultations plénières, ont entendu un exposé du

Représentant spécial, puis ont procédé à un échange de vues relatif à la situation sur le terrain, notamment dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Le Représentant spécial a informé le Conseil que les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui avaient fait face à une forte résistance des forces du M23, avaient dû se retirer de la zone frontalière avec l'Ouganda. Certains membres du Conseil ont souligné la nécessité de redonner vie aux accords bilatéraux de coopération en matière de sécurité, compte tenu de la dégradation des relations au sein de la région.

Le 16 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné les attaques du mouvement M23 et vivement préconisé qu'il soit immédiatement mis fin à toute forme de violence dans l'est de la République démocratique du Congo et que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et celui du Rwanda poursuivent la concertation en vue de mettre pleinement en œuvre les mécanismes bilatéraux et régionaux susceptibles de remédier à l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Il s'est, par ailleurs, félicité des résultats obtenus à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tenue dans le cadre du sommet de l'Union africaine.

Le 30 juillet, le Conseil a tenu des consultations plénières en vue d'examiner le rôle de la MONUSCO et de faire le point de la situation en République démocratique du Congo à la lumière du regain d'activité du groupe M23 dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Guinée-Bissau

Le 3 novembre 2011, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), M. Joseph Mutaboba, ainsi que de la Présidente de la Formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et Représentante permanente du Brésil, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, sur la situation dans le pays et les activités du Bureau. La Ministre de l'économie, du plan et de l'intégration régionale de la Guinée-Bissau, M^{me} Helena Embaló, et le Représentant permanent de l'Angola, M. Ismael Gaspar Martins, représentant la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), ont également pris part à la rencontre.

Le 21 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2030 (2011), par laquelle il a prorogé jusqu'au 28 février 2013 le mandat du BINUGBIS. Il a souligné que la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, la lutte contre l'impunité et le combat contre le trafic de drogues demeuraient des secteurs prioritaires pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et engagé les forces armées du pays à respecter le pouvoir et le contrôle civils.

Le 10 janvier 2012, dans le cadre de son tour d'horizon mensuel, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. B. Lynn Pascoe, a présenté au Conseil un exposé sur la situation en Guinée-Bissau au lendemain de la mort du Président, M. Malam Bacai Sanhá.

Le 13 janvier, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a présenté ses condoléances au Gouvernement et au peuple bissau-guinéens pour la mort du Président Malam Bacai Sahná, encouragé les autorités, les partis politiques et la population à respecter le cadre légal et institutionnel durant la phase de transition et à faire en sorte que l'élection présidentielle se déroule en temps voulu et de manière pacifique, libre, équitable et transparente. Il a également condamné l'attaque perpétrée le 26 décembre 2011 par des officiers contre l'état-major de l'armée.

Le 10 février, lors du tour d'horizon mensuel, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a relevé que l'organisation des élections en Guinée-Bissau suivait son cours, grâce à la coopération instaurée entre le BINUGBIS et la Commission électorale nationale.

Le 28 mars, le Représentant spécial a informé le Conseil de faits nouveaux importants, en mettant l'accent sur le climat politique et les conditions de sécurité difficiles dans lesquels se déroulait le processus de transition politique, dont l'objectif était de rétablir intégralement l'ordre constitutionnel. La Présidente de la Formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a également pris part à la réunion.

Après l'exposé du Représentant spécial, le Conseil a publié, le 31 mars, une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité du bon déroulement, le 18 mars, du premier tour de l'élection présidentielle et a salué la participation pacifique du peuple bissau-guinéen au processus démocratique. Il a pris note des résultats publiés par la Commission

électorale nationale, ainsi que de l'annonce d'un deuxième tour qui opposerait Carlos Gomes Júnior et Koumba Yalá et a lancé un appel aux partis politiques afin qu'ils participent à une concertation sur les préparatifs de ce deuxième tour.

Le 13 avril, à l'issue de consultations plénières, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a vigoureusement condamné la prise de pouvoir par la force dont le Gouvernement légitime de la Guinée-Bissau avait été victime de la part de certains éléments de ses forces armées et fermement dénoncé l'incursion des militaires dans la sphère politique. Il a noté avec un profond regret que ces événements se produisaient juste avant le lancement de la campagne du second tour de l'élection présidentielle et donc exigé que l'ordre constitutionnel soit immédiatement rétabli et le Gouvernement légitime immédiatement remis en place, afin de permettre l'achèvement du processus électoral en cours, y compris les élections législatives.

Le 19 avril, le Représentant spécial a fait un exposé au Conseil, par vidéoconférence, sur le coup d'État militaire qui s'était produit le 12 avril. La Présidente de la Formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Ministre angolais des relations extérieures, le Ministre bissau-guinéen des affaires étrangères et de la coopération internationale et le Ministre d'État portugais aux affaires étrangères se sont adressés au Conseil. Des consultations ont ensuite été tenues.

Le 21 avril, la Présidente du Conseil a publié une déclaration (S/PRST/2012/15), dans laquelle le Conseil a de nouveau vigoureusement condamné le coup d'État que les dirigeants militaires et des responsables politiques avaient perpétré en Guinée-Bissau et a rejeté la création inconstitutionnelle du Conseil national de transition par les dirigeants militaires et leurs partisans. Le Conseil a également exigé la libération immédiate et sans conditions du Président par intérim, M. Raimundo Pereira, du Premier Ministre, M. Carlos Gomes Júnior, et de tous les autres responsables détenus.

Après que le Conseil ait prié le Secrétaire général de le tenir informé de l'évolution de la situation et de lui soumettre, à l'échéance du 30 avril 2012, un rapport sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel, le Représentant spécial a de nouveau fait un exposé au Conseil le 7 mai. Le Ministre angolais des relations extérieures et Président de la CPLP, M. Georges

Rebello Chickoti, le Ministre bissau-guinéen des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés, M. Mamadu Saliu Djalo Pires, la Présidente de la Formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et la Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M^{me} Salamatou Hussaini Suleiman, ont participé à la réunion.

Après l'exposé et un échange de vues sur le rapport du Secrétaire général (S/2012/280), le Conseil a publié, le 8 mai, une déclaration à la presse dans laquelle il a rappelé sa déclaration précédente (S/PRST/2012/15), accueilli avec satisfaction la libération du Président par intérim et du Premier Ministre et exigé la libération immédiate et sans conditions de tous les autres responsables détenus. Les membres du Conseil se sont dits vivement préoccupés par les risques d'intensification du trafic de stupéfiants et se sont déclarés à nouveau prêts à envisager des sanctions ciblées contre les auteurs du coup d'État militaire et leurs partisans si la crise n'était pas réglée.

Le 18 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2048 (2012), par laquelle il a exigé du « Commandement militaire » qu'il prenne des mesures immédiates pour rétablir et respecter l'ordre constitutionnel, y compris un processus électoral démocratique, en veillant à ce que tous les soldats regagnent leurs casernes, et que les membres du « Commandement militaire » renoncent à leurs fonctions d'autorité. Il a également imposé une interdiction de voyager à ces personnes et créé un comité des sanctions du Conseil de sécurité.

Le 5 juin, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, un exposé consacré aux principaux événements survenus en Guinée-Bissau après l'adoption de la résolution 2048 (2012). Le Sous-Secrétaire général a souligné le fait que la communauté internationale devait apporter une réponse concertée et trouver une solution consensuelle et durable à la crise politique en Guinée-Bissau.

Le 20 juin, le Conseil a tenu des consultations plénières et entendu le premier rapport du Président du Comité créé par la résolution 2048 (2012) et Représentant permanent du Maroc, M. Mohammed Loulichki, sur les activités du Comité. M. Loulichki a

fait part de l'intention du Comité de tenir ses premières consultations dans les semaines suivantes.

Le 26 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial et Chef du BINUGBIS, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2012/554). Ont également pris la parole la Présidente de la Formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant du Mozambique au nom de la CPLP et le Représentant de la Côte d'Ivoire au nom de la CEDEAO. Le Représentant spécial a brossé un tableau des principaux faits politiques et des conditions de sécurité observés en Guinée-Bissau depuis l'adoption de la résolution 2048 (2012). Il a décrit le clivage politique relatif aux dispositions transitoires et relevé que, s'il appartenait aux seuls Bissau-Guinéens de forger l'avenir de leur pays, les partenaires régionaux, continentaux et internationaux devaient parvenir à une position commune sur la meilleure manière d'aider le pays à s'acheminer vers le rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel. Le Représentant du Portugal a également fait une déclaration. L'exposé a été suivi de consultations plénières.

Le 30 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la Guinée-Bissau. Les membres du Conseil ont notamment rappelé la résolution 2048 (2012), réaffirmé l'exigence du rétablissement complet de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et exhorté tous les acteurs politiques et la société civile à participer à un processus de transition consensuel et ouvert à tous, contrôlé par le pays, et à un véritable dialogue. Ils ont encouragé la CEDEAO et la CPLP à appuyer ce processus en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Les membres du Conseil ont en outre examiné la possibilité d'organiser une réunion internationale de haut niveau, qui rassemblerait l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux, ainsi que toutes les parties prenantes nationales concernées en vue d'élaborer une stratégie globale et intégrée et une feuille de route.

Libéria

Le 7 septembre 2011, le Conseil a tenu une réunion avec les pays qui fournissent des contingents. Lors de cette réunion, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), M^{me} Margrethe Løj, a fait un exposé.

Le 13 septembre, la Représentante spéciale a rendu compte au Conseil des activités de la Mission. Elle a indiqué que la tenue, le 11 octobre, d'élections présidentielle et législatives libres, régulières et pacifiques au Libéria serait l'occasion de consolider la paix dans le pays. Le Représentant permanent de la Jordanie et Président de la Formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, a participé à la réunion, tout comme le Ministre libérien des affaires étrangères, M. Toga Gayewea McIntosh. Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés par le Libéria, tout particulièrement en ce qui concerne les préparatifs des élections d'octobre 2011.

Le 16 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2008 (2011), par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat de la MINUL.

Le 26 octobre, après un exposé que lui a présenté le Représentant spécial dans le cadre de consultations plénières tenues après les élections du 17 octobre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a félicité le peuple libérien pour le bon déroulement des élections présidentielle et législative et a dit escompter que le deuxième tour se déroulerait dans un climat apaisé. Le Conseil a souligné l'importance que revêtaient des élections pacifiques, crédibles et transparentes.

Le 6 novembre, à la suite de la décision du candidat du principal parti d'opposition de ne pas participer au second tour des élections et de la montée des tensions politiques qui en a découlé, le Conseil a publié une déclaration à la presse demandant à toutes les parties prenantes libériennes de faire preuve de la plus grande retenue et priant instamment toutes les parties de recourir aux mécanismes nationaux appropriés dont elles disposaient pour résoudre toute contestation relative au scrutin.

Le 17 novembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général a présenté, par vidéoconférence, une évaluation des résultats de l'élection présidentielle au Libéria. Elle a estimé qu'en dépit du boycottage du deuxième tour, les élections avaient été libres, régulières et légitimes.

Dans une déclaration à la presse datée du 18 novembre, les membres du Conseil ont unanimement félicité le peuple libérien pour le bon déroulement de l'élection présidentielle et rendu

hommage au travail de la Représentante spéciale et de la MINUL. Ils ont également remercié la CEDEAO, l'Union africaine et les autres intervenants d'avoir appuyé le processus électoral.

Le 9 décembre, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria et Représentant permanent du Liban, M. Nawaf Salam, et procédé à un échange de vues sur le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria.

Le 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2025 (2011), par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat du Groupe d'experts.

Le 29 juin 2012, lors de consultations plénières consacrées à la situation au Libéria, le Conseil a entendu le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et le Président du Comité créé par la résolution 1521 (2003) et Représentant permanent du Pakistan, Abdullah Hussain Haroon. Le Sous-Secrétaire général a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2012/230), recommandant une reconfiguration progressive de la MINUL. Le Président du Comité a informé le Conseil des activités menées par le Comité, notamment du déplacement qu'il avait effectué au Libéria du 13 au 18 mai. Il a recommandé que les sanctions ciblées imposées au Libéria soient levées mais que l'embargo sur les armes à destination des acteurs non gouvernementaux soit maintenu. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues après les exposés.

Libye

Le 9 août 2011, un membre du Conseil a évoqué la situation en Libye au titre des questions diverses. Certains membres ont déploré que les opérations menées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) aient endommagé les infrastructures civiles. D'autres les ont soutenues au nom de la protection qu'elles offraient aux civils.

Le 19 août, lors de consultations plénières, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, Abdel-Elah Al-Khatib, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, et le Directeur adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Philippe Lazzarini, ont fait des exposés au Conseil. L'Envoyé spécial a déclaré que les parties libyennes n'étaient pas encore parvenues à faire

en sorte que la transition politique s'accompagne d'un cessez-le-feu. La Haut-Commissaire a dit qu'une commission d'enquête indépendante avait été chargée d'étudier, de façon impartiale, chaque cas de violation des droits de l'homme en Libye et de soumettre un rapport au Conseil des droits de l'homme d'ici à mars 2012. Le représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'est dit préoccupé par la situation humanitaire en Libye.

Le 23 août, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait le point sur la situation en Libye. Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que le conflit allait sur sa fin et ils ont déclaré que l'ONU devait jouer un rôle prépondérant dans la reconstruction de la Libye au lendemain du conflit.

Le 30 août, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général, qui a déclaré que la réponse de l'ONU aux difficultés que poserait la fin du conflit en Libye devait être dynamique et efficace, tout en tenant compte des besoins et des aspirations complexes des Libyens. Le Secrétaire général a indiqué que le nombre d'exécutions sommaires, de cas de torture et de violations des droits de l'homme signalés était de plus en plus important et qu'ils feraient l'objet d'un examen de la commission d'enquête internationale. Après cet exposé, le Conseil a tenu des consultations plénières pendant lesquelles le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la planification du relèvement en Libye, Ian Martin, l'a informé de ses entretiens avec les dirigeants du Conseil national de transition. Les membres du Conseil ont jugé que l'Organisation des Nations Unies devrait animer les efforts de la communauté internationale pour répondre aux besoins de la Libye au sortir du conflit.

Le 9 septembre, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la Libye. Il a entendu le Conseil spécial, qui l'a informé que la priorité initiale des Nations Unies en Libye après la chute de Tripoli était de répondre aux besoins humanitaires ainsi que d'évacuer les ressortissants étrangers. Il a exprimé l'espoir qu'une mission des Nations Unies serait créée pour apporter de l'aide à la Libye dans les six domaines recensés par le Secrétaire général dans une lettre adressée au Conseil. Les membres du Conseil ont débattu des moyens à mettre en œuvre pour répondre à la crise.

Le 15 septembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de l'évolution de la situation dans plusieurs pays, et notamment en Libye. Il s'est inquiété de l'effet de contagion de la crise libyenne aux pays voisins, en évoquant notamment les armureries du régime Kadhafi, qui étaient laissées à l'abandon ou s'étaient volatilisées. Il a ajouté que le nombre d'immigrants vers l'Europe via la Libye avait doublé pendant la crise libyenne. Il a aussi souligné l'importance de la reconstruction de la Libye au sortir du conflit, et la nécessité de promouvoir l'établissement d'institutions démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme.

Par sa résolution 2009 (2011), du 16 septembre, le Conseil a créé la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour une période initiale de trois mois et a assoupli ou levé certaines des mesures relatives à la situation en Libye. Ian Martin a été nommé Représentant spécial le 19 septembre, comme annoncé au Conseil par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques lors de son exposé du 26 septembre.

Le 26 septembre, le Conseil a également entendu un exposé du Représentant permanent du Portugal, José Filipe Moraes Cabral, qui s'exprimait en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Il a fait observer que par sa résolution 2009 (2011), le Conseil avait relâché certaines de ses sanctions. Le Président du bureau exécutif du Conseil national de transition, Mahmoud Jibril, a aussi fait une déclaration. Des consultations plénières se sont ensuite déroulées.

Le Conseil a examiné la situation en Libye lors de consultations plénières les 13, 21 et 26 octobre. Le 13 octobre, le Représentant spécial a informé le Conseil que la situation dans le pays demeurerait précaire bien que le Conseil national de transition ait pris le contrôle de la quasi-totalité du pays. Les membres du Conseil ont lancé un appel en faveur de la réconciliation nationale et de l'unité et ont recommandé la mise en place d'un processus politique sans exclusive. Le 21 octobre, les membres du Conseil ont échangé leurs vues sur la levée de l'interdiction de survol de la Libye, en considération de l'évolution récente de la situation dans le pays. Le 26 octobre, le Représentant spécial a déclaré que les meurtres de Mouammar et de Motassim Kadhafi avaient été commis dans des circonstances qui devaient faire l'objet d'une enquête et que d'autres informations faisaient état d'exécutions extrajudiciaires commises

par les deux camps lors de la bataille finale pour Syrte. Il a accueilli avec satisfaction l'annonce selon laquelle le Conseil national de transition entendait ouvrir une enquête à ce sujet.

Le 27 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2016 (2011), qui suspendait les dispositions de la résolution 1973 (2011) concernant la protection des civils et l'interdiction de tous les vols dans l'espace aérien libyen à compter du 31 octobre 2011, à 23 h 59 (heure locale).

Le 31 octobre 2011, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2017 (2011), dans laquelle il engageait les autorités libyennes à prendre toutes les mesures voulues pour empêcher la prolifération de tous types d'armes et de matériel connexe. Il a aussi prié le Comité créé par la résolution 1970 (2011) de lui soumettre un rapport sur les moyens de contrer la menace que représente pour la région la prolifération des armes en provenance de la Libye.

Le 2 novembre, le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, a présenté son deuxième rapport en application de la résolution 1970 (2011) et informé le Conseil de l'évolution de la situation, en se félicitant du degré de coopération dont avaient fait preuve les autorités libyennes. De manière générale, les membres du Conseil ont soutenu le Procureur et la poursuite des enquêtes, mais ils ont souligné qu'il fallait que les coupables de crimes présumés répondant aux définitions du Statut de Rome soient amenés à répondre de leurs actes et que la Cour devait pouvoir compter sur la coopération de tous pour traduire en justice les deux derniers accusés : Saïf al-Islam Kadhafi et Abdullah al-Senussi. Certains se sont dits préoccupés quant aux circonstances qui avaient entouré la mort de Mouammar Khadafi, et ils ont salué l'annonce des autorités libyennes qu'elles ouvriraient une enquête sur la question, ainsi que sur les actes violents de représailles et les persécutions après la fin du conflit armé, dont étaient notamment victimes les travailleurs migrants, en particulier ceux venus d'Afrique subsaharienne.

Lors des consultations plénières du 11 novembre, le Secrétaire général a informé le Conseil de sa visite en Libye le 2 novembre, où il s'était rendu pour féliciter le peuple libyen après sa libération, rencontrer les principaux membres du Conseil national de transition et les représentants de la société civile et faire part aux Libyens de l'engagement et du soutien de l'Organisation

des Nations Unies. Les membres du Conseil ont félicité le Secrétaire général de sa visite opportune en Libye et ont estimé que la communauté internationale et le Conseil de sécurité devaient continuer à faire preuve de détermination pour soutenir le peuple libyen dans ce nouveau chapitre de son histoire.

Le 28 novembre, le Représentant spécial a informé le Conseil de l'évolution de la situation depuis la publication du premier rapport du Secrétaire général en application de la résolution 2009 (2011) (S/2011/727). Il a évoqué la constitution récente d'un gouvernement provisoire et souligné que dans l'immédiat, priorité devait être donnée à la sécurité.

Le 2 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2022 (2011), par laquelle il a prorogé jusqu'au 16 mars 2012 le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et lui a également confié pour mandat d'accompagner et de soutenir la Libye en ce qu'elle fait pour prévenir la prolifération d'armements et de matériel connexe de tous types, notamment de missiles sol-air portables.

Le 16 décembre, dans le cadre de l'exposé mensuel de veille prospective en consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil des activités de la mission d'évaluation interorganisations dépêchée conjointement par l'ONU et l'Union africaine dans la région du Sahel et chargée d'évaluer l'impact de la crise libyenne sur quatre pays de cette région.

Le 22 décembre, le Conseil a entendu un autre exposé du Représentant spécial sur la situation en Libye. Il a souligné que l'état d'esprit de la population évoluait progressivement, en indiquant toutefois que le Gouvernement de transition travaillait dans un climat de sécurité qui demeurerait incertain, tant que des décisions sur l'avenir des anciens rebelles n'auraient pas été prises et appliquées. Le Conseil a également entendu un exposé du Représentant permanent adjoint du Portugal, au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) sur les travaux du Comité depuis le 27 septembre 2011. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la MANUL et pris note des efforts de stabilisation menés par le Gouvernement de transition. Ils ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la situation en matière de sécurité et souligné qu'à moins qu'il n'y soit remédié rapidement et de manière efficace, le

processus de normalisation risquait de s'enliser, compromettant les efforts déployés par les autorités afin de stabiliser l'État. Il a été procédé à un échange de vues sur la question de l'ouverture éventuelle d'une enquête des Nations Unies sur les victimes civiles enregistrées durant l'opération Protecteur unifié conduite par l'OTAN. Si certains membres du Conseil ont soutenu cette idée, d'autres ont fait observer que la question était examinée par la Commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme.

Le 13 janvier 2012, le Comité créé par la résolution 1970 (2011) a présenté au Conseil son rapport annuel pour 2011.

Le 25 janvier, un état des lieux mensuel sur l'évolution de la situation en Libye a été dressé en application de la résolution 1973 (2011). Les membres du Conseil ont entendu des exposés du Représentant spécial et de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Représentant permanent de la Libye a aussi fait une déclaration. Le Représentant spécial a informé le Conseil que le 10 janvier, il avait signé l'Accord sur le statut de la mission avec le Ministre libyen des affaires étrangères et de la coopération internationale. La Haut-Commissaire a informé le Conseil de la situation des droits de l'homme en Libye et annoncé que des mesures encourageantes avaient été prises par les autorités libyennes. Elle a noté toutefois que le Gouvernement libyen devrait relever de nombreux défis en ce qui concerne les droits de l'homme. Les membres du Conseil ont reconnu les problèmes auxquels le Gouvernement libyen faisait face, ont exprimé diverses opinions dans les domaines qu'ils ont jugé importants et qu'ils se devaient d'examiner afin d'aider la Libye à passer sans heurt du conflit à la paix, et ont noté les progrès déjà accomplis dans la préparation des élections. Plusieurs membres ont également abordé la question de l'expiration proche du mandat de la MANUL, soulignant qu'il était nécessaire de le renouveler pour une période supérieure à trois mois afin d'apporter une aide substantielle à la reconstruction de l'État libyen.

Le 13 février, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) s'est réuni et a révisé la liste des personnes visées par l'interdiction de voyager ou le gel des avoirs.

Le 17 février, le Groupe d'experts sur la Libye a remis son rapport final au Conseil.

Le 29 février, le Représentant spécial a indiqué lors d'un exposé que le premier anniversaire du début de la révolution en Libye avait été célébré de manière pacifique et il a fait le point des progrès accomplis dans le pays en ce qui concerne les élections, la sécurité, les droits de l'homme et la situation humanitaire. Le Représentant permanent du Portugal, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011), et le Représentant permanent de la Libye ont aussi pris la parole devant les membres du Conseil, qui ont par la suite échangé des vues lors de consultations plénières.

Le 7 mars, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial sur le rapport du Secrétaire général sur la MANUL (S/2012/129). Il a expliqué que le Secrétaire général proposait que la MANUL concentre ses efforts sur les cinq domaines suivants au cours des 12 prochains mois : la transition démocratique et les processus électoraux; la sécurité publique; la prolifération des armes et la sécurité des frontières; les droits de l'homme, la justice transitionnelle et l'état de droit, ainsi que la coordination de l'aide internationale. Ces propositions étaient pleinement conformes à la demande faite par le Gouvernement de transition libyen dans la lettre adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre, qui participait également à la séance. Certains membres du Conseil ont soulevé la question de l'action de l'OTAN en Libye, se référant au rapport de la Commission internationale d'enquête sur la Libye (A/HRC/19/68) qui a fait état de victimes civiles mortes à la suite d'interventions de l'OTAN. Ils ont une nouvelle fois demandé qu'une enquête mandatée par le Conseil de sécurité fasse la lumière sur les allégations de pertes civiles. D'autres membres du Conseil ont relevé que la Commission internationale d'enquête en Libye avait conclu que l'OTAN avait « mené une campagne de haute précision, manifestant la détermination d'éviter des pertes civiles », de sorte qu'ils ne voyaient pas la nécessité pour le Conseil de sécurité d'ouvrir une enquête.

Le 12 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2040 (2012), par laquelle il a prorogé le mandat de la MANUL d'un an, étant entendu qu'il réexaminerait la question dans un délai de six mois, et révisé le régime des sanctions concernant l'embargo sur les armes et la prorogation du mandat du Groupe d'experts.

Le 23 mars, le Comité créé par la résolution 1970 (2011) a remis au Conseil son rapport établi en

application du paragraphe 5 de la résolution 2017 (2011) concernant la prolifération dans la région d'armes en provenance de la Libye.

Le 10 mai, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité sur la situation en Libye et les travaux du Comité, à l'issue duquel se sont déroulées des consultations plénières.

Le 16 mai, le Procureur de la Cour pénale internationale a présenté son troisième exposé sur les activités du Bureau du Procureur concernant la situation régnant en Libye en application de la résolution 1970 (2011), et a notamment évoqué l'arrestation par les autorités libyennes de Saïf al-Islam Kadhafi.

Le 15 juin, le Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il se disait profondément préoccupé par la détention en Libye, depuis le 7 juin, de fonctionnaires de la Cour et exhortait les autorités libyennes à tous les niveaux et toutes les entités compétentes à œuvrer en vue de leur libération immédiate.

Le 2 juillet, le Conseil a entendu, lors de consultations plénières, un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation en Libye. Consciente des progrès accomplis dans le pays, elle a toutefois exprimé son inquiétude face aux allégations de torture, de détentions arbitraires, d'exécutions extrajudiciaires et de discrimination.

Le 10 juillet, le Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il se félicitait de la tenue des élections en Libye le 7 juillet et considérait que le processus constituait un jalon dans le processus démocratique. Il reconnaissait le soutien fourni par la MANUL pendant le processus électoral et l'encourageait à apporter son appui à la Libye pendant la prochaine phase de la transition démocratique.

Le 18 juillet, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial. Le Conseil a ensuite tenu des consultations plénières, pendant lesquelles le Représentant spécial a évoqué le processus électoral qui s'était déroulé en Libye le 7 juillet. Il a informé le Conseil de la décision du Conseil national de transition de ne pas demander au parlement élu de rédiger la nouvelle constitution mais d'en confier le soin à une commission constitutionnelle composée de 60 membres et représentant les trois régions historiques de la Libye, qui serait élue

directement sur le plan régional si le parlement en convenait.

Sierra Leone

Le 12 septembre 2011, le Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et Chef de ce bureau, Michael von der Schulenburg, a indiqué que la Sierra Leone poursuivait son développement économique et social dans un environnement pacifique et stable. Le Représentant permanent du Canada, Guillermo Rishchynski, participait à la réunion en sa qualité de Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix. Le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, Joseph Dauda, a aussi fait une déclaration.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont appuyé l'action entreprise par la Sierra Leone pour organiser des élections crédibles, régulières, pacifiques et démocratiques en 2012, et exprimé leur soutien aux travaux menés dans le pays par la Commission de consolidation de la paix et le BINUCSIL.

Le 14 septembre, le Conseil a adopté la résolution 2005 (2011), par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat du BINUCSIL.

Le 22 mars 2012, avant la fin de son mandat en Sierra Leone, le Représentant exécutif a fait un exposé au Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur le BINUCSIL (S/2012/160). Il a jugé que les prochaines élections prévues pour le mois de novembre constitueraient un test pour la démocratie. Le Représentant permanent du Canada et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone participaient également à la réunion. Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont reconnu les progrès accomplis en Sierra Leone pour consolider la paix et la sécurité.

Le 11 avril, le Conseil a adopté une déclaration de la Présidente (S/PRST/2012/11) dans laquelle il se redisait favorable à la poursuite de l'action menée pour consolider la paix en Sierra Leone et prenait note des progrès que les autorités nationales et le peuple sierra-léonais avaient accomplis jusqu'alors dans un certain nombre de domaines, notamment la réconciliation nationale, la promotion de l'égalité des sexes et la préparation des élections législatives et municipales

qui devaient se tenir le 17 novembre 2012. Il a aussi demandé au Gouvernement de veiller à ce que ses forces de sécurité restent attachées au respect des droits de l'homme et du droit international applicable.

Somalie

Le 10 août 2011, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, Augustine Mahiga, et de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Catherine Bragg. Le Représentant spécial a dit que l'Organisation des Nations Unies faisait de son mieux face à la situation humanitaire qui entraînait d'innombrables décès et déplacements de population et que l'état de la sécurité venait encore compliquer. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont appelé à en faire plus pour enrayer la crise humanitaire et à s'assurer que les institutions fédérales de transition mettaient en œuvre la feuille de route. Certains ont également prié le Gouvernement fédéral de transition d'intensifier son combat contre la piraterie.

Le 15 août, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils appuyaient résolument l'action que le Représentant spécial menait pour faciliter la tenue de la réunion consultative prévue en Somalie, du 4 au 6 septembre, à laquelle les parties s'entendraient sur une feuille de route définissant les principales tâches et priorités au cours des 12 mois suivants.

Le 14 septembre, le Conseil a tenu un débat sur la situation en Somalie. Le Représentant spécial a présenté le rapport du Secrétaire général au Conseil (S/2011/549). Il a rendu compte des progrès réalisés et a déclaré que les règles du jeu avaient fondamentalement changé, la réunion consultative longtemps attendue sur la fin de la transition s'étant tenue du 4 au 6 septembre à Mogadiscio et la situation dans la capitale s'étant améliorée après le retrait d'Al-Chabab deux mois plus tôt.

Le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, Boubacar Gaoussou Diarra, a remercié le Conseil de sa précieuse contribution à la création en Somalie de conditions favorables à la fourniture d'aide humanitaire. Le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, Abdiweli Mohamed

Ali, a répété que son gouvernement était déterminé à mettre avant tout l'accent sur la sécurité, la réconciliation et la bonne gouvernance, conformément à l'Accord de Kampala et à la feuille de route adoptée à Mogadiscio, dans l'espoir de mettre en place un gouvernement permanent au plus tard en août 2012.

Les membres du Conseil se sont félicités de la signature de l'Accord de Kampala et de l'adoption de la feuille de route visant à achever la transition. Ils ont souligné que les Somaliens devaient absolument manifester la volonté politique requise pour s'acquitter à temps, avec l'appui de la communauté internationale, des tâches qui leur incombent. Ils ont également appelé les dirigeants à faire preuve de responsabilité et de transparence à cet égard, et salué le rôle joué par la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les pays qui lui fournissaient des contingents.

Le 30 septembre, le Conseil a adopté la résolution 2010 (2011), par laquelle il a autorisé les États membres de l'Union africaine à maintenir l'AMISOM jusqu'au 31 octobre 2012 et prié l'Union africaine de renforcer l'effectif de la Mission en le portant à 12 000 soldats.

Le Conseil a fait le 4 octobre une déclaration à la presse, dans laquelle il condamnait dans les termes les plus forts une attaque terroriste à Mogadiscio, qui avait fait plus de 100 morts et plusieurs blessés.

Le 24 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2015 (2011) concernant la question des poursuites criminelles à l'encontre des personnes soupçonnées d'actes de piraterie et de vols à main armée commis au large des côtes somaliennes. Le Conseil a engagé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres partenaires internationaux à intensifier leur travail d'appui à l'élaboration de lois nationales, d'accords et de mécanismes qui permettraient de poursuivre efficacement en justice les personnes soupçonnées de piraterie et de transférer et d'incarcérer les personnes reconnues coupables de tels actes. Il a décidé de poursuivre son examen sans tarder, sans préjuger de toute autre mesure qui pourrait être prise pour que les pirates répondent de leurs actes, de la création de tribunaux antipiraterie spécialisés en Somalie et dans d'autres États de la région, moyennant une participation et des appuis internationaux conséquents.

Le 31 octobre, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques sur le rapport du Secrétaire général sur la protection des ressources naturelles et des eaux territoriales de la Somalie (S/2011/661) et sur son rapport présenté en application de la résolution 1950 (2010) du Conseil (S/2011/662). Il a indiqué que la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes ne pourrait être couronnée de succès qu'au moyen d'une stratégie intégrée tendant à la fois à dissuader les attaques, à renforcer la sécurité et l'état de droit et à promouvoir le développement.

Le 16 novembre, lors de consultations plénières, le Président du Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et le Représentant permanent de l'Inde, Hardeep Singh Puri, ont informé le Conseil sur les travaux du Comité.

Après la publication du rapport du Secrétaire général sous la cote S/2011/662, le Conseil a adopté à l'unanimité le 22 novembre la résolution 2020 (2011), dans laquelle il a condamné tous les actes de piraterie et vols à main armée commis contre des navires naviguant au large des côtes somaliennes, et reconduit, pour une nouvelle période de 12 mois, les autorisations accordées aux États et aux organisations régionales qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition dans la lutte contre de tels actes.

Le 13 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général sur sa visite en Somalie et la situation dans le pays. Tous les districts étaient maintenant sous le contrôle effectif du Gouvernement fédéral de transition, avec l'appui de l'AMISOM. Le Secrétaire général a dit que les gains en matière de sécurité devaient être étendus au-delà de Mogadiscio et souligné que, malgré quelques progrès, d'importantes échéances avaient été manquées. Le Conseil a tenu ensuite des consultations plénières.

Le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a demandé l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route pour les tâches principales et priorités devant être réalisées par les institutions fédérales de transition avant que l'arrangement transitoire ne s'achève en août 2012.

Le 11 janvier 2012, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et du Commissaire de l'Union africaine en charge de la paix et de la sécurité, Ramtane Lamamra, sur la situation en Somalie, et également sur

l'AMISOM. Le Conseil a également entendu des déclarations du Ministre kényan des affaires étrangères, Moses Wetangula, et du Ministre ougandais de la défense, Crispus Kiyonga. Le Secrétaire général adjoint a mis le Conseil au courant de la récente évolution de la situation sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité. Le Commissaire a présenté au Conseil le concept stratégique remanié de l'AMISOM, approuvé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Outre les déclarations faites par certains de ses membres, le Conseil a également entendu une déclaration du représentant burundais. Les membres du Conseil de sécurité ont convenu d'une déclaration à la presse dans laquelle ils ont confirmé leur soutien total à l'AMISOM et souligné combien il importait de lui accorder des ressources prévisibles, fiables et régulières. Ils ont pris note des recommandations sur la Somalie que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a formulées le 5 janvier 2012 et de l'intention du Secrétaire général de présenter un rapport. Ils ont souligné qu'ils comptaient garder la situation à l'étude. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation face à la situation humanitaire désastreuse qui continuait de sévir en Somalie et à la famine ravageant le pays et ont pris note de la prolongation de la crise.

À l'issue de consultations plénières le 6 février sur l'AMISOM, le Conseil a adopté à l'unanimité le 22 février la résolution 2036 (2012), dans laquelle il a réaffirmé son soutien sans faille au Processus de paix de Djibouti et à la Charte fédérale de transition, qui définissent le cadre d'une solution politique durable en Somalie, ainsi qu'à l'Accord de Kampala et à la feuille de route pour l'achèvement de la transition. Le Conseil a prié l'Union africaine de porter l'effectif de l'AMISOM, composé de contingents et d'unités de police constituées, de 12 000 à un maximum de 17 731 agents en tenue.

Toujours le 22 février, la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique, Patricia O'Brien, a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur les juridictions spécialisées dans la lutte contre la piraterie en Somalie et dans d'autres États de la région (S/2012/50). Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Yuri Fedotov, a également participé à la séance. La Secrétaire générale adjointe a expliqué que le coût humain de la piraterie au large des côtes somaliennes était incommensurable, les meurtres

et les prises d'otages étant monnaie courante, et elle a proposé dans une présentation détaillée la création de tribunaux agissant en vertu du droit interne, avec l'aide de la communauté internationale, pour connaître des infractions de piraterie. Les membres du Conseil ont exprimé leurs vues sur la question et sur le rapport.

Lors de consultations privées, le Secrétaire général a informé le Conseil de la situation en Somalie dans le cadre de son rapport sur sa visite à Addis-Abeba.

Le 5 mars, le Conseil a tenu un débat ouvert sur la situation en Somalie et le rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/74). Le Secrétaire général et son Représentant spécial l'ont informé de l'évolution de la situation. Les membres du Conseil et les représentants de plusieurs pays ont également participé. Le Président du Conseil a lu le texte d'une déclaration (S/PRST/2012/4) dans laquelle le Conseil saluait les avancées réalisées à la Conférence de Londres sur la Somalie, lors de laquelle les participants s'étaient engagés à assurer un appui international, des progrès dans le processus politique, la sécurité, une stabilité croissante, le développement économique et des mesures de lutte contre le terrorisme, la piraterie et la prise d'otages.

Le 28 mars, lors de consultations plénières, le Président du Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée a informé le Conseil de l'état d'avancement des travaux du Comité.

Dans une déclaration à la presse, le 5 avril, les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus forts l'attaque terroriste survenue à Mogadiscio le 4 avril, qui avait tué ou blessé des civils innocents.

Le 15 mai, les membres du Conseil ont entendu des exposés du Représentant spécial et du Président de la Somalie, Cheikh Sharif Cheikh Hamed, et ont ensuite fait une déclaration à la presse. Les membres du Conseil ont noté que le processus politique en Somalie se trouvait dans une phase cruciale, car il ne restait plus que trois mois avant que la période de transition ne prenne fin le 20 août. Le Conseil a exprimé son entier soutien à la lettre conjointe de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'Organisation des Nations Unies, en date du mois de mai 2012.

Le 24 juillet, le Président du Comité a présenté les rapports finaux du Groupe de contrôle pour la Somalie

et l'Érythrée. Le Représentant spécial a également informé le Conseil, lors de consultations plénières, des progrès accomplis et des développements politiques s'agissant du processus de transition. Après ces exposés, les membres ont eu un échange de vues.

Le 25 juillet, le Conseil, qui avait reçu les lettres datées du 11 juillet 2012 du Président du Comité lui faisant tenir les rapports du Groupe de contrôle (S/2012/544 et S/2012/545), a adopté à l'unanimité la résolution 2060 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 25 août 2013 le mandat du Groupe de contrôle.

Le même jour, le Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a noté que la transition en était à une phase décisive, puisqu'il ne restait qu'un mois avant qu'elle ne s'achève, et il s'est dit profondément préoccupé par le fait que les délais qui avaient été récemment approuvés à Addis-Abeba et dans le cadre du processus de Garowe n'étaient toujours pas respectés. Le Conseil a réaffirmé sa position que la transition devait s'achever le 20 août 2012 et a demandé instamment aux Institutions fédérales de transition et aux signataires de la feuille de route de redoubler d'efforts pour achever les tâches énoncées dans ce document.

Soudan et Soudan du Sud

Le Conseil a passé beaucoup de temps sur le Soudan et le Soudan du Sud, consacrant séances, déclarations de presse et résolutions à la situation sur les plans de la sécurité et dans le domaine humanitaire dans plusieurs régions des deux pays. Les nouvelles missions, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ainsi que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ont souvent fait l'objet d'un examen de la part du Conseil. Plusieurs incidents survenus pendant la période considérée ont malheureusement fait des morts et des victimes parmi les membres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil a fait des déclarations à la presse dans lesquelles il a condamné ces actes de la manière la plus énergique qui soit.

Le 8 août 2011, le Conseil a tenu des consultations plénières sur les situations au Soudan et au Soudan du Sud. Le Conseil a été informé par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et la Secrétaire générale adjointe aux affaires

humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, du déploiement de la FISNUA, du déploiement de la MINUSS et de la situation humanitaire dans l'Abyei et au Kordofan méridional.

Le 19 août, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu des exposés présentés par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, sur la situation au Kordofan méridional. Le Sous-Secrétaire général a annoncé que les Nations Unies respecteraient l'échéance, fixée au 31 août, pour le retrait des principaux effectifs de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). La Haut-Commissaire est revenue sur des faits documentés dans le rapport du Haut-Commissariat.

Le 8 septembre, le Conseil a tenu des consultations plénières sur le Soudan et le Soudan du Sud, au cours desquelles le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de l'avancée du processus de liquidation de la MINUS, des conditions de sécurité dans la région de l'Abyei et des progrès accomplis dans le déploiement de la FISNUA. L'exposé a également porté sur les négociations engagées entre le Soudan et le Soudan du Sud dans le prolongement de l'Accord de paix global, et notamment sur l'établissement de la version définitive des accords de contrôle des frontières. Le Directeur adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a informé le Conseil de l'évolution de la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSS, Hilde Johnson, s'adressant au Conseil par visioconférence, a fait le point de la situation prévalant au Soudan du Sud et des progrès réalisés dans la mise en route de la Mission.

Le 29 septembre, lors de consultations plénières, le Représentant permanent de la Colombie, Néstor Osorio, a présenté, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, le rapport trimestriel sur les travaux menés par le Comité pendant la période du 21 juin au 29 septembre 2011. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur les activités du Comité et exprimé leur appui à ses travaux.

Le 6 octobre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a

présenté le rapport du Secrétaire général (S/2011/603) sur la situation à Abyei. Il a noté que les parties à l'accord du 20 juin n'avaient fait aucun progrès réel pour retirer leurs forces armées d'Abyei, comme elles s'étaient engagées à le faire. Les membres du Conseil ont ensuite tenu des consultations plénières sur la situation à Abyei.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a de nouveau fait un exposé au Conseil le 25 octobre, en rendant compte de la situation au Darfour et en soulignant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et l'accord conclu entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice. Les membres ont poursuivi leur examen de la question lors de consultations plénières.

Le 4 novembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse concernant la situation à Abyei, en déplorant le fait que les forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan ne s'étaient pas retirées de la zone d'Abyei et en réaffirmant que les deux gouvernements devaient coopérer pleinement avec la FISNUA.

Le 7 novembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse pour condamner vivement l'attaque d'une patrouille de la MINUAD ayant provoqué la mort d'un soldat de la paix, et demander au Gouvernement soudanais de traduire en justice les auteurs de cette attaque.

Le 11 novembre, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haïlé Menkerios, sur les négociations nord-sud, les entretiens avec les principales autorités, la situation au Soudan du Sud et les combats dans les régions frontalières. On a fait observer qu'à ce jour, un certain nombre d'objectifs définis dans l'Accord de paix global et d'arrangements relatifs à la période postérieure à l'Accord n'avaient pas encore été réalisés et restaient une source de tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud. Les membres du Conseil ont ensuite tenu des consultations plénières.

Le 15 novembre, la Représentante spéciale a présenté au Conseil le premier rapport trimestriel du Secrétaire général sur la MINUSS (S/2011/678), en soulignant en particulier la réussite de son intervention

lors de la crise naissante à Jongleï ainsi que l'appui apporté par les autorités sud-soudanaises et la société civile aux activités de la Mission. Néanmoins, elle a fait observer que l'accord sur le statut des forces de la MINUSS n'avait pas encore été universellement respecté et qu'il était nécessaire que le Comité mixte Soudan du Sud-MINUSS continue de se réunir. Elle a aussi rendu compte des progrès politiques réalisés au Soudan du Sud ainsi que des difficultés auxquelles le nouveau pays était encore confronté, notamment la corruption, les violations des droits de l'homme, la violence intercommunautaire et les groupes rebelles, et elle a recommandé que les effectifs de la MINUSS soient maintenus à leur niveau actuel, à savoir 7 000 militaires. Le Secrétaire général adjoint a fait le point sur les récentes tensions à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Les représentants du Soudan et du Soudan du Sud ont fait des déclarations. Des consultations plénières se sont ensuite déroulées.

Le 8 décembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil des travaux de la FISNUA et noté que la situation sur le plan de la sécurité dans la région d'Abyei restait fragile. Les représentants du Soudan et du Soudan du Sud ont également pris la parole devant le Conseil.

Le 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2024 (2011), par laquelle il a élargi le mandat de la Force intérimaire de sécurité afin de soutenir le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le processus de normalisation de la frontière dans son ensemble, notamment en appuyant la mise en place de mécanismes de gestion bilatéraux efficaces et en facilitant les liaisons et l'instauration d'une confiance mutuelle entre les parties.

Le 15 décembre, le Procureur de la Cour pénale internationale a informé le Conseil du déroulement des enquêtes menées par la Cour concernant le Darfour. Il a de nouveau demandé au Soudan de transférer à la Cour les suspects mis en accusation. Le Représentant permanent du Soudan a fait une déclaration. Le Conseil a ensuite tenu des consultations privées.

Le lendemain, le Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) a présenté au Conseil un rapport établi tous les 90 jours sur les travaux du Comité. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire de maintenir le régime à ce stade critique du processus de paix concernant le Darfour et d'imposer des

sanctions ciblées contre ceux qui violaient l'embargo sur les armes, entravaient le processus de paix et lançaient des attaques contre la MINUAD.

Le 22 décembre, le Conseil a prorogé de cinq mois le mandat de la Force intérimaire en adoptant à l'unanimité la résolution 2032 (2011) et a souligné que la capacité de la mission d'effectuer ses tâches de manière efficace dépendrait de l'application par le Soudan et le Soudan du Sud des accords antérieurs.

Le 5 janvier, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation au Soudan du Sud. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil des combats intercommunaux dans l'État du Jongleï.

Le Conseil a fait une déclaration à la presse le 9 janvier dans laquelle il se déclarait profondément préoccupé par les informations faisant état de pertes en vies humaines dans l'État de Jongleï. Les membres du Conseil ont déploré les morts et la perte des moyens de subsistance du fait de la violence, en insistant sur la responsabilité incombant au Gouvernement sud-soudanais.

Le 11 janvier, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil les travaux de la MINUAD, en soulignant la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité et dans le domaine humanitaire au Darfour, en particulier dans le nord. Les représentants du Soudan et du Soudan du Sud ont fait des déclarations.

Le 17 janvier, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu des exposés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, qui portait sur la visite qu'elle avait récemment effectuée au Soudan, et du Haut-Commissaire aux réfugiés, Antonio Guterres.

Le 30 janvier, le Conseil s'est réuni en consultations plénières afin d'entendre l'exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les effectifs militaires de la MINUSS, conformément à la résolution 1996 (2011). En raison des menaces qui pesaient sur la sécurité et la situation humanitaire au Soudan du Sud, le Sous-Secrétaire général partageait l'avis du Secrétaire général selon lequel un effectif de 7 000 hommes était nécessaire et qu'il ne fallait pas le porter à 6 000 hommes.

Le 8 février, lors de consultations plénières, le Secrétaire général a informé le Conseil de la situation

au Soudan et au Soudan du Sud dans le cadre de son rapport faisant suite à sa visite à Addis-Abeba. Il a salué les progrès accomplis dans le processus de paix au Darfour et dit qu'il attendait du Gouvernement soudanais qu'il fasse preuve de la même bonne volonté pour mettre un terme au conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, en facilitant la réalisation d'un examen constitutionnel sans exclusive. Le Secrétaire général a exprimé sa profonde préoccupation face à l'aggravation de la crise humanitaire dans les États frontaliers.

Le Conseil a tenu des consultations plénières le 9 février. Après avoir présenté son rapport sur les activités de la FISNUA, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil que de graves violations de l'accord du 20 juin 2011 étaient commises, notamment des opérations menées par des troupes non autorisées à Abyei, qui entravaient le bon déploiement de la police d'Abyei.

Le 10 février, lors de consultations plénières, le Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) a fait un exposé au Conseil sur les violations de l'embargo, les attaques perpétrées contre les forces de la MINUAD, les diverses restrictions imposées au Groupe d'experts et l'expiration de son mandat. À l'issue du débat qui a suivi, la résolution 2035 (2012), reconduisant pour un an le mandat du Groupe d'experts, a été adoptée le 17 février.

Toujours le 10 février, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a fait le point lors de consultations plénières sur la situation humanitaire au Soudan du Sud, après les affrontements survenus entre différents groupes rebelles et communautés, y compris la situation des déplacés, ainsi que sur les conséquences de la limitation de la production et de l'exportation de pétrole au Soudan du Sud.

Dans une déclaration à la presse le 14 février, le Conseil a exprimé son extrême alarme face aux niveaux de plus en plus importants de malnutrition et d'insécurité alimentaire dans certaines zones du Kordofan méridional et des États du Nil Bleu au Soudan. Les membres du Conseil ont demandé au Gouvernement soudanais de garantir immédiatement toute liberté d'accès au personnel des Nations Unies, notamment pour lui permettre de conduire une évaluation des besoins.

Le 29 février, le Conseil a tenu des consultations et entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux

opérations de maintien de la paix, qui a présenté la situation tendue entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Le 6 mars, le Président a donné lecture d'une déclaration (S/PRST/2012/5), dans laquelle le Conseil se déclarait profondément préoccupé par les violences transfrontières répétées signalées entre le Soudan et le Soudan du Sud, notamment les mouvements de troupes, le soutien à des forces supplétives et les bombardements aériens, et estimait que cette situation constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Il a engagé instamment les deux pays à se conformer à la lettre et à l'esprit des dispositions du Mémorandum d'accord sur la non-agression et la coopération qu'ils avaient adopté le 10 février sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Les représentants du Soudan et du Soudan du Sud ont fait des déclarations.

Le Conseil a tenu le 15 mars des consultations plénières, pendant lesquelles le Représentant spécial pour le Soudan du Sud l'a informé de la situation au Soudan du Sud.

Le 21 mars, le Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) a présenté le rapport trimestriel sur les travaux du Comité et les recommandations du Groupe d'experts.

Dans une déclaration à la presse, le 27 mars, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les affrontements militaires dans la région frontalière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Le Conseil a demandé que toutes les parties cessent toutes opérations militaires dans les zones frontalières et mettent fin au cycle de la violence et que les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud s'abstiennent de prendre des mesures qui pourraient nuire à la stabilité et la sécurité de l'autre pays.

Après des consultations plénières, le 11 avril, sur les travaux de la FISNUA et la situation au Soudan, le Conseil a adopté le 12 avril une déclaration de sa présidente (S/PRST/2012/12), dans laquelle il a fait part de son inquiétude profonde et grandissante face à l'intensification du conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Lors de consultations plénières le 24 avril, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, et la Représentante spéciale pour le Soudan du Sud ont

informé le Conseil de la situation au Soudan et au Soudan du Sud, en particulier des événements survenus dans la ville de Heglig.

Le 26 avril, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de la situation au Darfour et présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2012/231), dans lequel celui-ci se félicitait de la création de l'Autorité régionale pour le Darfour ainsi que de la création de la Commission nationale des droits de l'homme et de la nomination d'un Procureur pour le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour.

Le 2 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2046 (2012), dans laquelle il a exprimé son adhésion à de nombreux éléments du communiqué de l'Union africaine en date du 24 avril. Il a notamment demandé au Soudan et au Soudan du Sud de reprendre les négociations pour régler les principaux problèmes encore en suspens et de prendre des mesures concrètes pour apaiser les tensions, à savoir notamment la cessation immédiate des hostilités, le retrait sans condition de leurs forces de sécurité de leur côté de la frontière, la mise en place dans un délai d'une semaine du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée, l'arrêt de tout appui aux groupes rebelles combattant contre l'autre État, et le redéploiement de toutes les forces hors de la zone d'Abeyi. Le Conseil a également décidé que le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) devaient pleinement coopérer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de parvenir à un règlement négocié au conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Le Conseil a vivement exhorté le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N à accepter la proposition tripartite présentée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes concernant l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux civils dans les territoires contrôlés tant par les forces régulières que par les groupes rebelles. Il a annoncé son intention de prendre, le cas échéant, les mesures appropriées prévues à l'Article 41 de la Charte si les parties ne se conforment pas aux dispositions de la résolution.

Le 16 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, sur la façon dont les deux pays se conformaient aux dispositions de la résolution 2046 (2012).

Le 17 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2047 (2012), par laquelle il a prorogé pour six mois le mandat de la FISNUA.

Le 31 mai, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ont informé le Conseil lors de consultations plénières de l'application de la résolution 2046 (2012) par le Soudan et le Soudan du Sud

Le 5 juin, le Conseil, réuni en séance publique, a entendu un exposé du Procureur de la Cour pénale internationale sur son quinzième rapport présenté en application de la résolution 1593 (2005). Le Représentant permanent du Soudan a également fait une déclaration. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur la question.

Le 14 juin, le Conseil a entendu, lors de consultations privées, des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la suite donnée à la résolution 2046 (2012) et sur l'application de la feuille de route de l'Union africaine. Le 18 juin, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse, dans laquelle ils félicitaient les deux parties des progrès accomplis dans l'application des dispositions de ladite résolution, tout en faisant part de leur vive préoccupation face au retard pris.

Le 18 juin, lors de consultations plénières, le Conseil a été informé par le Chef de mission et commandant de la FISNUA, le lieutenant général Tadesse Werede Tesfay, de la situation à Abeyi et des activités menées par la FISNUA.

Le 21 juin, lors de consultations plénières, le Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) a présenté au Conseil son rapport trimestriel sur le travail du Comité.

Le 28 juin, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud sur l'application de la résolution 2046 (2012) et de la feuille de route de l'Union africaine, et du Directeur

adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sur la situation humanitaire au Soudan, en particulier dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

Le 29 juin, le Conseil a tenu une séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la MINUSS, pendant laquelle le Représentant spécial pour le Soudan du Sud s'est exprimé, et qui a donné suite à un échange de vues.

Le 3 juillet, le Conseil a entendu lors de consultations plénières un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud. Celle-ci a évoqué les conséquences sur les droits fondamentaux des civils, en particulier ceux qui vivent dans les zones frontalières, de l'échec du Soudan et du Soudan du Sud à régler certains points de l'Accord de paix global. Elle s'est félicitée du retrait des forces soudanaises et sud-soudanaises de la région d'Abyei. Après ses remarques, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues.

Le 5 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2057 (2012), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSS, jusqu'au 15 juillet 2013. Tout en soulignant que la protection des civils et l'élaboration d'une stratégie d'alerte et d'intervention rapides étaient des priorités, le Conseil n'a pas modifié le mandat de la MINUSS. Le représentant du Soudan du Sud a fait une déclaration après l'adoption de la résolution.

Le 10 juillet, lors de consultations plénières, le Conseil a été informé par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'état d'application de la résolution 2046 (2012). Il a noté une diminution des hostilités et fait le point sur l'application du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

Le 18 juillet, en application de la résolution 1353 (2001), le Conseil a tenu une séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la MINUAD. La Directrice de la Division Afrique I du Département des opérations de maintien de la paix, Margaret Carey, a présenté au Conseil un exposé, à l'issue duquel un échange de vues a eu lieu.

Le 24 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et de

l'Organisation des Nations Unies pour le Darfour, Ibrahim Gambari, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2012/548), en soulignant que les signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et la communauté internationale étaient tenus d'en appliquer pleinement les dispositions. Il a indiqué que des mesures politiques importantes avaient été prises, notamment la constitution de l'Autorité régionale pour le Darfour, comme demandé dans le Document de Doha. Il a reconnu que des progrès avaient été accomplis sur le terrain, tout en déplorant certains incidents. Le représentant du Soudan a fait une déclaration.

Le 26 juillet, lors de consultations plénières, le Conseil a été informé de l'évolution de la situation par l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, dont c'était le sixième exposé depuis l'adoption de la résolution 2046 (2012). Même si des hostilités avaient encore cours de façon sporadique, les discours étaient plus sereins et il semblait que les parties avaient la volonté politique de régler les questions les plus pressantes et les plus délicates, avec l'appui du Groupe de haut niveau de l'Union africaine.

Le 31 juillet, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2012/548), le Conseil a adopté la résolution 2063 (2012) par 14 voix pour (avec une abstention). Dans sa résolution, il a prorogé le mandat de la MINUAD pour une nouvelle période de 12 mois qui prendra fin le 31 juillet 2013, accueilli avec satisfaction la recommandation du Secrétaire général et décidé que la configuration des effectifs en tenue serait revue, de sorte que la Mission serait composée au maximum de 16 200 soldats et 2 310 policiers. Les représentants de l'Azerbaïdjan, du Guatemala et du Pakistan ont fait une déclaration après le vote. Le représentant du Soudan a fait une déclaration dans laquelle il a donné son point de vue sur la résolution.

Sahara occidental

Le 26 octobre 2011, en consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Christopher Ross, qui a déclaré que le processus de paix restait dans l'impasse après plusieurs cycles de négociations. Chaque partie avait continué de maintenir sa position, incompatible avec celle de l'autre, et de refuser que la position de l'autre puisse servir de point de départ à de futures négociations. Un accord avait

néanmoins été conclu au sujet des questions subsidiaires qu'étaient les ressources naturelles, le déminage, l'éducation, la santé et l'environnement. Les membres du Conseil ont demandé aux parties de faire preuve de plus de volonté politique et de rester attachées au processus de négociation.

Le 12 avril 2012, le Conseil a tenu une réunion avec les pays fournissant des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

À l'issue de consultations plénières tenues le 17 avril en vue d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2012/197), le 24 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2044 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 avril 2013 le mandat de la Mission.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le 16 janvier 2012, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), Said Djinnit, puis s'est réuni en consultations plénières pour examiner le rapport semestriel du Secrétaire général sur les activités du Bureau (S/2011/811). Le Représentant spécial a déclaré que la situation en Afrique de l'Ouest s'était améliorée, qu'il n'y avait pas eu de retour de conflit ouvert dans la sous-région et que les tensions liées aux crises institutionnelles ou politiques internes avaient diminué en nombre et en intensité. En outre, des pays de la sous-région avaient tenu des élections jugées crédibles, évitant ainsi d'éventuelles crises électorales et la déstabilisation qui aurait pu s'ensuivre. Le Représentant spécial a dit que la situation continuait d'inviter à la prudence. Il a fait remarquer que les pays d'Afrique de l'Ouest avaient récemment évité des conflits et des crises violentes mais qu'ils avaient dû faire face à des menaces transnationales qui resurgissaient.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la coopération que l'UNOWA et le Représentant spécial continuaient d'entretenir dans la région en vue de s'acquitter de leur mandat. Le 11 mai, le Conseil a entendu, en consultations plénières, un exposé du Représentant spécial sur la situation en Guinée-Bissau et au Mali, qui a dit que l'Afrique de l'Ouest se trouvait dans une situation difficile sur le plan de la sécurité et qu'elle devait faire face à plusieurs problèmes. Les membres du Conseil ont souligné qu'il

importait de s'attaquer à ces problèmes de manière globale, concertée et unifiée et qu'il fallait renforcer les institutions et les mécanismes démocratiques, ainsi que le dialogue avec l'Union africaine et les autres organisations régionales.

Le Conseil a mené une mission en Afrique de l'Ouest du 18 au 24 mai 2012. Le 31 mai, les Représentants permanents des États-Unis, de la France et de l'Afrique du Sud ont fait un exposé au Conseil sur la visite que la mission avait effectuée au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, au cours de laquelle les membres avaient examiné les principales questions, y compris l'avenir des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, la sécurité et l'état de droit, les réfugiés, le trafic de drogues, le chômage de jeunes et les litiges fonciers.

Le 11 juillet, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général (S/2012/510), présenté par le Représentant spécial. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a également fait un exposé au Conseil concernant les activités de l'UNOWA et les faits intervenus récemment dans la région. Le Représentant spécial a évoqué la fragilité de la situation dans la sous-région, compte tenu de l'instabilité politique au Mali et en Guinée-Bissau. Il a souligné qu'il faudrait apporter une aide internationale à l'action régionale entreprise pour faire face à la précarité de la situation sur le plan de la sécurité et à une vague de menaces transfrontières liées les unes aux autres, notamment aux prises de pouvoir, à l'insurrection armée, à la piraterie, au terrorisme et au trafic de drogues. Il a rendu compte de la dégradation de la situation humanitaire au Sahel, aggravée par les affrontements dans le nord du Mali, les effets du conflit libyen et la présence de groupes terroristes. Il a rappelé qu'il importait de mettre en œuvre une stratégie globale pour la région. Le Représentant spécial a souligné qu'il fallait rénover le plan d'action régional pour la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues adopté par l'UNOWA et appliquer la stratégie régionale de lutte contre la piraterie. Il espérait que le sommet de l'Union africaine qui se tenait au même moment à Addis-Abeba serait l'occasion d'avancer dans ce domaine. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a signalé que le trafic de drogues s'était accru en Afrique de l'Ouest et qu'il avait des incidences négatives sur la gouvernance et le développement économique et social des pays de la

région. Son exposé a été suivi de consultations plénières.

Paix et sécurité en Afrique

Érythrée

Le 30 novembre 2011, le Conseil a tenu des consultations plénières où il a examiné la question des sanctions supplémentaires contre l'Érythrée et la demande présentée par ce pays pour que son président, Isaias Afweri, prenne la parole au Conseil.

Le 5 décembre, le Conseil a adopté la résolution 2023 (2011) par laquelle il a renforcé le régime de sanctions contre l'Érythrée et étendu le mandat du Groupe de contrôle reconstitué par la résolution 2002 (2011). Il a condamné les violations des résolutions 1907 (2009), 1862 (2009) et 1844 (2008) commises par l'Érythrée, qui continuait de fournir un soutien à des groupes d'opposition armés, notamment Al-Chabab, s'employant à saper l'effort de paix et de réconciliation en Somalie et dans la région; engagé les parties à régler pacifiquement leurs différends; demandé à tous les États, en particulier les États de la région, d'assurer le strict respect de l'embargo sur les armes décrété dans la résolution 1907 (2009).

Le Conseil a entendu des déclarations faites par vidéoconférence par le Président de Djibouti, Ismael Omar Guelleh; le Président de la Somalie, le Sheikh Sharif Sheikh Ahmed; le Premier Ministre de l'Éthiopie et Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Meles Zenawi; le Ministre kényan des affaires étrangères, Moses Wetangula; et le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Union africaine, Mull Katende.

La piraterie dans le golfe de Guinée

Le 30 août 2011, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la piraterie et les vols à main armée commis dans le golfe de Guinée, au large des côtes des États d'Afrique de l'Ouest, après avoir entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques le 23 août. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à l'augmentation des actes de piraterie, des vols à main armée commis en mer et des prises d'otages dans le golfe de Guinée, notant qu'il fallait faire preuve de coordination et de dynamisme au niveau régional pour élaborer une stratégie de lutte contre cette menace. Dans sa déclaration, le Conseil a noté que le Secrétaire général

entendait déployer une mission d'évaluation des Nations Unies.

Le Conseil a tenu une séance d'information, le 19 octobre, sur le problème grandissant de la piraterie dans le golfe de Guinée. Dans son allocution, le Secrétaire général a félicité les États du golfe et leurs partenaires de coopérer en vue de régler le problème. Il a noté que la mission d'évaluation examinerait l'ampleur de la menace ainsi que la capacité des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest d'assurer la sécurité et la sûreté en mer dans le golfe de Guinée. Le Commissaire chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Mahamane Touré, la Secrétaire exécutive adjointe aux affaires politiques de la Commission du golfe de Guinée, Florentina Adenike Ukonga, et le Représentant permanent du Bénin, s'exprimant au nom des pays du golfe de Guinée, ont également pris la parole au Conseil.

Le 31 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2018 (2011), dans laquelle il a condamné tous les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes des États du golfe de Guinée.

Le 27 février 2012, le Conseil a tenu un débat sur la piraterie dans le golfe de Guinée, comme suite au rapport de la mission d'évaluation menée sur la question. À ce débat, des exposés ont été présentés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Représentant spécial du Président de la CEDEAO, Abdel Fatau Musah, la Secrétaire exécutive adjointe aux affaires politiques de la Commission du golfe de Guinée, Florentina Adenike Ukonga, et le Ministre d'État chargé de la défense nationale du Bénin, Issifou Kogui N'Douro. Le Ministre togolais des affaires étrangères et de la coopération présidait le débat. À la séance, le Conseil a approuvé la recommandation formulée par la mission d'établir d'urgence une stratégie régionale intégrée de lutte contre la piraterie.

Le 29 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2039 (2012), dans laquelle il a engagé les États du golfe de Guinée à convoquer un sommet en vue d'élaborer une stratégie commune de sécurité en mer qui comprendrait la mise en place d'un cadre juridique pour la poursuite des auteurs d'actes de piraterie.

Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel

Le 16 décembre 2011, en consultations plénières, lors du « tour d'horizon » mensuel, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de la situation de la mission d'évaluation interinstitutions envoyée par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans la région du Sahel pour évaluer les incidences de la crise libyenne sur les quatre pays de la région.

Le 26 janvier 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté au Conseil le rapport de la mission d'évaluation. À leur demande, les délégations du Tchad, du Mali et du Niger ont participé à la réunion. Le Secrétaire général adjoint a mis l'accent sur les problèmes structurels dans la région du Sahel, qui existaient déjà avant la crise en Libye. Il a rendu compte aux membres du Conseil de la multitude de problèmes auxquels la région se heurtait, notamment l'exode des travailleurs migrants qui fuyaient la Libye et la prolifération d'armes en provenance de Libye qui aggravaient les problèmes existants qu'étaient les activités terroristes d'Al-Qaida au Maghreb islamique et le trafic de drogues et la criminalité organisée.

Le 31 janvier, dans une déclaration à la presse, le Conseil s'est félicité que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine collaborent et que des consultations privées aient été menées par la mission avec les États concernés en vue de cerner leurs besoins.

Les effets de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel

Le 21 février 2012, le Conseil a tenu un débat public présidé par le Président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé, et entendu des exposés présentés par le Secrétaire général, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des ministres représentant 40 délégations.

Au cours du débat, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/2), dans laquelle il s'est dit préoccupé par les graves menaces que faisaient peser sur la paix et la stabilité internationales, en particulier en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, la criminalité transnationale organisée, y compris les trafics d'armes et de drogues,

la piraterie et les vols à main armée commis en mer, et le terrorisme. Il a dit qu'il importait de mener une action à l'échelle de tout le système des Nations Unies afin d'apporter une réponse cohérente et coordonnée aux menaces.

Mali

Le 10 février 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté un exposé sur les conséquences des actes commis au Mali par un groupe armé qui serait affilié au Mouvement national pour la libération de l'Azawad, qui cherchait à obtenir l'indépendance du nord et avait provoqué le départ de 15 000 déplacés et réfugiés.

Le 6 mars, en consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté un exposé au Conseil sur l'intensification des combats au Mali, qui avait entraîné la dégradation de la situation humanitaire et fait monté la tension politique.

Le 26 mars, dans une déclaration de son président (S/PRST/2012/7), le Conseil a condamné fermement le fait que certains éléments des forces armées maliennes aient pris par la force le pouvoir détenu par le Gouvernement malien démocratiquement élu et rappelé à ce sujet sa déclaration à la presse du 22 mars 2012. Il a condamné les actes auxquels s'étaient livrés les soldats mutinés contre le Gouvernement démocratiquement élu et exigé d'eux qu'ils mettent fin à la violence et regagnent leurs casernes. Il a demandé le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la tenue des élections comme prévu initialement.

Le 3 avril, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur l'action menée par la CEDEAO pour favoriser le retour complet de l'autorité civile et le rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel.

Le 4 avril, le Président a donné lecture d'une déclaration (S/PRST/2012/9), dans laquelle le Conseil a réitéré sa ferme condamnation de la prise par la force par certains éléments des forces armées maliennes du pouvoir détenu par le Gouvernement malien démocratiquement élu, demandé aux mutins de garantir la sûreté et la sécurité de toutes les personnalités officielles maliennes et exigé la libération immédiate de celles qui étaient détenues.

Le 9 avril, dans une déclaration à la presse, le Conseil a pris note de l'accord-cadre, signé le 6 avril

par les auteurs du coup d'état et l'équipe de médiation de la CEDEAO, qui prévoyait une série de mesures destinées à rétablir l'ordre constitutionnel au Mali. Il a exhorté toutes les parties prenantes maliennes à exécuter cet accord immédiatement. Les membres du Conseil se sont dits profondément préoccupés par la montée de menace terroriste dans le nord du Mali, due à la présence parmi les rebelles de membres d'Al-Qaida au Maghreb islamique, et ont redit la profonde inquiétude que leur inspirait la dégradation rapide de la situation humanitaire.

Dans une déclaration à la presse en date du 18 juin, le Conseil a donné des renseignements sur sa réunion avec une délégation de haut niveau de la CEDEAO avec laquelle il s'était entretenu, le 15 juin, de la situation au Mali. Les membres du Conseil ont pris note de la demande que lui avaient adressée la CEDEAO et l'Union africaine afin qu'il autorise le déploiement d'une force de stabilisation de la CEDEAO pour assurer la protection des institutions maliennes, aider à sauvegarder l'intégrité territoriale du pays et contribuer à lutter contre le terrorisme.

Le 5 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2056 (2012), dans laquelle il a pris des mesures concernant les différents aspects de la crise malienne.

Amériques

Haïti

Le 14 septembre 2011, le Conseil a tenu une réunion privée avec les pays fournissant des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH, Mariano Fernández, a fait un exposé au Conseil.

Le 16 septembre, le Conseil a tenu un débat au cours duquel le Représentant spécial a dit qu'Haïti avait vécu un événement historique : la passation de pouvoirs pacifique entre deux présidents démocratiquement élus appartenant à des partis politiques différents. Il a néanmoins prévenu que la transition ne se ferait pas sans difficultés. L'état de la sécurité dans le pays était calme mais fragile, comme en témoignait l'assassinat à Port-au-Prince d'un sergent de la MINUSTAH. Les membres du Conseil ont noté que la situation humanitaire s'était améliorée en Haïti et demandé que l'on redouble d'efforts pour

loger les milliers de personnes déplacées qui vivaient encore dans les camps.

Le 14 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2012 (2011), par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat de la MINUSTAH. Il a décidé, comme l'avait recommandé le Secrétaire général, de réduire l'effectif de la Mission compte tenu de l'évaluation de l'état de la sécurité sur le terrain.

Du 13 au 16 février 2012, le Conseil a effectué une mission en Haïti en vue d'examiner les efforts de reconstruction après le séisme, de passer en revue les travaux de la MINUSTAH et d'évaluer l'état de la sécurité et de la consolidation de la démocratie. Le 28 février, la Représentante permanente des États-Unis, Susan Rice, a fait un exposé au Conseil en sa qualité de chef de la mission envoyée en Haïti.

Le 8 mars, le Représentant spécial a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2012/128) et une analyse de l'évolution de la situation en Haïti. Les représentants permanents de neuf pays ont été invités à participer à la séance, ainsi que le Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation, Thomas Mayr-Harting.

Le 15 mars, les membres du Conseil se sont réunis en consultations plénières pour échanger des vues et des observations sur la mission du Conseil en Haïti qui avait eu lieu du 13 au 16 février.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 19 août 2011, en consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, sur la situation qui avait suivi une vague d'attentats terroristes dans le sud d'Israël.

Le 25 août, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques qui a noté que les différends entre Israéliens et Palestiniens restaient marqués et espéré que la communauté internationale serait en mesure de trouver une manière légitime et équilibrée d'aller de l'avant pour aider les parties à reprendre de véritables négociations qui aboutiraient au règlement du conflit selon la formule des deux États. Il a également

fait observer qu'il fallait consolider et renforcer les acquis de l'Autorité palestinienne en termes d'édification de l'État et d'amélioration de la sécurité et de l'économie. Il a souligné qu'Israël avait annoncé une nouvelle expansion de ses colonies en Cisjordanie, prévoyant de bâtir environ 5 200 logements à Jérusalem-Est et 277 dans la colonie d'Ariel. Au sujet de Gaza, il a fait savoir que les conditions de vie de la population restaient une priorité pour l'ONU. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont invité les Palestiniens et les Israéliens à s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait compromettre le processus de paix.

Le 27 septembre, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Le Premier Ministre libanais, Najib Mikati, a présidé la séance et prononcé une brève allocution en qualité de représentant de son pays. Il a dit que les « vents du changement » qui soufflaient au Moyen-Orient avaient ouvert la voie à un « printemps palestinien » et conduit la Palestine à demander officiellement son admission à l'ONU. Il a exhorté Israël à se retirer des territoires arabes, conformément à l'Initiative de paix arabe. Le Secrétaire général adjoint a dit qu'il était difficile de tracer la voie à suivre car les positions des Palestiniens et des Israéliens restaient très divergentes. Il a ajouté que l'action du Quatuor et les propositions que les parties devaient faire pourraient aider à reprendre les négociations. Il a résumé la déclaration que le Quatuor avait faite le 23 septembre, expliquant que les objectifs consistaient à accomplir de nets progrès dans les six prochains mois, à organiser une conférence internationale à Moscou le moment venu et à parvenir à un accord fin 2012 au plus tard. Il a évoqué la demande d'admission à l'ONU de la Palestine et noté que le Conseil était saisi de la question. Il a souligné que l'Autorité palestinienne était prête, du point de vue institutionnel, à assurer le fonctionnement de l'État. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont invité les Palestiniens et les Israéliens à s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait compromettre le processus de paix. Certains étaient favorables à l'admission à l'ONU de la Palestine comme Membre à part entière et ont souligné qu'il fallait mettre fin à toutes les activités d'implantation de colonies et reprendre les négociations, tandis que d'autres y étaient opposés et ont insisté sur le fait que la solution prévoyant deux

États ne pouvait voir le jour qu'à l'issue de négociations directes.

Le 24 octobre, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, durant lequel il a entendu un exposé présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a dit que l'échange récent de prisonniers entre Israéliens et Palestiniens était un progrès humanitaire décisif. Il a encouragé les parties à faire preuve de la même détermination dans la recherche d'une solution durable au problème du Moyen-Orient. Prenant note de la déclaration que le Quatuor avait faite le 23 septembre, il a engagé les parties à s'abstenir de toute provocation et à se tenir prêtes à faire et à négocier des propositions sérieuses concernant les frontières et la sécurité afin de ne pas s'engager plus avant dans l'impasse. Des déclarations ont été faites par le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine. Plusieurs États Membres ont exprimé des vues sur la demande d'admission de la Palestine à l'ONU que le Conseil examinait.

Le 21 novembre, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert Serry, a présenté un exposé au Conseil. Il a noté que les provocations continuaient d'entamer la confiance, ce qui rendait difficile la reprise des négociations. Il a souligné qu'il fallait trouver une véritable solution diplomatique, compte tenu notamment de la déclaration du Quatuor du 23 septembre, affirmant que les deux parties devaient faire preuve de souplesse et se montrer responsables. Il a également évoqué la situation à Gaza et dans le sud d'Israël, de nouveau en proie à la violence après des tirs de roquettes par des militants et des frappes israéliennes, et il a noté qu'il fallait absolument maintenir le calme à Gaza et dans le sud d'Israël pour que des améliorations puissent se produire dans ces secteurs et pour le climat politique en général.

En consultations plénières, les membres du Conseil se sont dits favorables à l'action du Quatuor mais ils ont déploré le manque de progrès dans les négociations et l'évolution inquiétante de la situation sur le terrain, notamment la poursuite de l'implantation de colonies israéliennes et la décision prise de suspendre le versement des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne. Ils ont soutenu l'appel lancé par le Coordonnateur spécial en faveur d'une désescalade et rappelé que toutes les parties devaient s'abstenir de toute provocation et reprendre les

négociations directes. Certaines délégations ont redit qu'elles étaient pour l'admission de la Palestine à l'ONU tandis que d'autres ont rappelé que cette question ne faisait pas l'unanimité et proposé une étape intermédiaire qui consisterait à accorder à la Palestine le statut d'État observateur auprès de l'Assemblée générale. Certains membres étaient d'avis que la seule solution était que les parties reprennent les négociations directes.

Le 29 novembre, le Président a prononcé une déclaration au nom des membres du Conseil à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le 12 décembre, en consultations privées, le Conseil a entendu un exposé présenté par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé.

Le 20 décembre, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait un exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a mis l'accent sur le fait que la mise en œuvre de la solution prévoyant deux États n'avait pas avancé et que des incidents violents se produisaient à un rythme alarmant. Il a évoqué les efforts entrepris par le Quatuor pour aider les parties à reprendre des pourparlers directs. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de reprendre les négociations israélo-palestiniennes et condamné les actes unilatéraux, notamment la construction de colonies dans le territoire palestinien occupé, qui compromettaient l'action que le Quatuor menait en vue de parvenir à un règlement négocié du conflit.

Le 18 janvier 2012, en consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé sur la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, présenté par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence. Celle-ci a mis l'accent sur les incidences humanitaires de toute activité d'implantation de colonies, ainsi que sur l'escalade de la violence commise par les colons, et sur l'effroyable situation humanitaire à Gaza.

Le 24 janvier, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et a entendu un exposé présenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques sur les derniers faits intervenus concernant les pourparlers de

paix entre la Palestine et Israël et, plus particulièrement, sur les dernières réunions que la Jordanie avait organisées entre les parties.

À l'issue de l'exposé, l'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent d'Israël ont pris la parole au Conseil. Tous les membres du Conseil, 24 représentants d'États non membres et le représentant de l'Union européenne ont fait des déclarations. Des déclarations ont également été faites au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, du Mouvement des pays non alignés, de l'Union européenne, du Groupe des États d'Afrique et de l'Organisation de la coopération islamique.

Le 8 février, en consultations plénières, le Secrétaire général a fait un exposé au Conseil sur sa visite au Moyen-Orient et, notamment, sur le processus de paix israélo-palestinien. Il a dit qu'il avait engagé les parties à continuer de s'impliquer et à présenter des propositions détaillées sur le territoire et la sécurité afin de créer un climat propice aux négociations. Il a rappelé les récents efforts de conciliation palestiniens, illustrés par l'accord entre le Fatah et le Hamas, déclarant que les deux axes – la réconciliation et les négociations avec Israël – ne s'excluaient pas forcément l'un l'autre. Il indiqua que, s'il avait certes observé en Cisjordanie des signes concrets de développement institutionnel fondamentaux pour le fonctionnement d'un futur État, la situation à Gaza n'était pas viable.

Le 28 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait un exposé devant le Conseil. Il a dit que les pourparlers entre les parties qui avaient débuté à Amman le 3 janvier étaient dans l'impasse et qu'à son avis le cadre établi par le Quatuor dans sa déclaration du 23 septembre 2011 restait pertinent. Il s'est référé aux conditions exigées par les Palestiniens pour la reprise des négociations. Il a appelé les parties à profiter de la période qui s'ouvrait pour se recentrer sur la nécessité d'échanger des propositions au sujet du territoire et de la sécurité.

Le 12 mars, le Conseil a tenu un débat public au niveau ministériel consacré au thème intitulé « La situation au Moyen-Orient ». Présidé par le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, ce débat a par ailleurs réuni les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Guatemala et du Portugal.

Le Conseil a entendu le Secrétaire général, qui est revenu dans son exposé sur les changements considérables intervenus en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Yémen, et a insisté sur la nécessité d'engager le dialogue à Bahreïn. La transformation avait été spontanée et endogène, mais elle avait causé des souffrances considérables et des pertes de vies humaines. Le Secrétaire général a défini cinq principes concernant le Printemps arabe, à savoir : i) la mise en œuvre d'une véritable réforme; ii) des sociétés pluralistes qui protègent les droits des minorités; iii) le droit des femmes de prendre des décisions au sujet de l'avenir politique; iv) des perspectives d'avenir pour les jeunes; et v) la paix entre Israël et la Palestine. La fin des tensions liées aux inquiétudes suscitées par le programme nucléaire de la République islamique d'Iran permettrait également d'améliorer la situation dans la région. Concernant la République arabe syrienne, le Secrétaire général a indiqué que ce qui était initialement un appel pacifique à la liberté s'était mué en une spirale de violence et d'incertitude.

S'agissant du Printemps arabe, les membres du Conseil se sont pour la plupart réjouis des changements positifs d'initiative populaire intervenus dans la région et ont souligné qu'il convenait d'apporter une aide internationale appropriée aux pays en transition. Ils ont insisté sur le fait que les pays concernés devaient conserver la maîtrise du changement, que celui-ci ne pouvait être dicté ou imposé de l'extérieur, et que les réformes économiques et politiques devaient aller de pair. Beaucoup ont indiqué que le processus engagé dans la région ne pourrait véritablement aboutir sans un règlement durable de la question palestinienne. À propos de la République arabe syrienne, les membres du Conseil se sont dits, dans leur grande majorité, profondément préoccupés par la détérioration de la situation et ont indiqué que le temps était venu pour le Conseil de parler d'une seule voix sur cette question.

Le 27 mars, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a fait un exposé au Conseil en séance publique. Les membres du Conseil ont ensuite examiné plus avant la question en consultations plénières. Le Coordonnateur spécial a noté que le manque de progrès politique, conjugué à l'instabilité et à la violence sur le terrain, était dangereux et que l'Autorité palestinienne se trouvait dans une situation de plus en plus précaire. Les parties n'avaient pas réussi à trouver un terrain d'entente suffisant pour que les négociations directes reprennent.

Il était essentiel que le Quatuor assume ses responsabilités lorsqu'il se réunirait le 11 avril et qu'il fasse porter les efforts collectifs sur le règlement des difficultés.

Au cours des consultations plénières, le Coordonnateur spécial a fait observer qu'il ne se passait presque rien et que l'incertitude grandissait, les positions des parties restant très divergentes. Il a dit qu'Israël ne présenterait probablement pas de proposition sur les frontières et la sécurité et qu'il n'y avait guère d'espoir que des négociations sérieuses reprennent avant la fin de l'année. La difficulté pour le Quatuor le 11 avril consisterait à tracer la voie à suivre en préservant la solution prévoyant deux États. Le Coordonnateur spécial craignait que les principes qui sous-tendaient cette solution n'aient été dénaturés. Certains membres ont estimé que le Conseil devait encourager les parties à reprendre le dialogue et à prendre des mesures tangibles pour améliorer le climat des négociations, et ont suggéré qu'une visite du Conseil de sécurité en Palestine et en Israël pourrait être utile.

Le 23 avril, lors d'un débat public, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré que la réalisation de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens « n'avait rien perdu de son importance ». Il a évoqué la réunion du Quatuor à Washington le 11 avril et noté que la lettre que le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, avait adressée au Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahu, le 17 avril, était un point positif.

Le 29 mai, en séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient qui a été suivi de consultations plénières. Celui-ci a prévenu que si l'on ne saisissait pas les occasions qui se présentaient, une solution dangereuse, celle d'un seul État, se profilerait. Il espérait que les parties trouveraient le moyen de tenir des négociations de fond dans les prochains mois. En ce qui concernait Gaza, il a souligné que la reconstruction et la croissance économique dans la bande de Gaza restaient des objectifs fondamentaux pour l'ONU.

Le 19 juin, lors d'une réunion sur la situation au Moyen-Orient, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a mis l'accent sur le fait que les affrontements sporadiques, les opérations militaires et les annonces de construction de colonies en Cisjordanie pesaient sur le climat favorable que des

progrès fragiles dans les pourparlers israélo-palestiniens avaient permis de créer. Il a fait observer que les envoyés du Quatuor, après une réunion à Bruxelles le 15 juin, s'étaient entendus sur le fait que les parties devaient d'urgence poursuivre l'action engagée en vue de la reprise du dialogue et des négociations de fond, ajoutant qu'il était temps qu'elles prennent les mesures qui s'imposaient pour atteindre cet objectif. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de reprendre les négociations israélo-palestiniennes et incité les deux parties à rester en contact direct afin de conserver l'élan positif en faveur de la reprise du dialogue et des négociations.

En consultations plénières les 11 et 29 juin, le Conseil a examiné, au titre des « Questions diverses », l'invitation que lui avait adressée la Palestine de se rendre en mission dans la région.

Le 2 juillet, le Conseil a tenu des consultations plénières et entendu un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation dans le territoire palestinien. Celle-ci a dit que le blocus imposé par Israël à la bande de Gaza entravait sérieusement l'exercice des droits fondamentaux et avait quasiment anéanti toute perspective de développement économique à Gaza, créant une dépendance parfaitement inutile envers l'aide humanitaire. Elle a également condamné les tirs de roquettes en provenance de Gaza, qui frappaient sans discrimination en violation flagrante du droit international. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude et beaucoup ont condamné l'expansion constante des colonies de peuplement israéliennes, déclarant la pratique illégale en droit international, de même que les tirs de roquettes depuis Gaza. Certains ont dit qu'il fallait d'urgence établir un véritable dialogue entre les parties.

Le 25 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur le Moyen-Orient. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a fait un exposé au Conseil. Il a indiqué que le mois de juin avait été marqué par des échanges directs discrets entre les parties qui cherchaient à parvenir à un accord sur un train de mesures qui permettrait d'instaurer un climat propice à la reprise des pourparlers et à préparer le terrain pour la tenue d'un dialogue de haut niveau. Il a dit que les envoyés du Quatuor avaient entretenu des rapports étroits entre eux et avec les parties et qu'il y avait eu un certain nombre de visites de haut niveau.

Les membres du Conseil, l'Observateur permanent de la Palestine, le Représentant permanent adjoint d'Israël, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et 22 délégations ont pris part au débat.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de reprendre le dialogue et les négociations israélo-palestiniennes. Certains ont condamné la construction des colonies dans le territoire palestinien. Certains ont demandé qu'une action diplomatique vigoureuse soit menée pour parvenir à une paix durable dans la région, qui reposerait sur la solution prévoyant deux États et les accords et obligations établis précédemment. Plusieurs membres du Conseil ont mis l'accent sur le rôle que jouait le Quatuor en aidant les parties à parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Liban

Le 16 août 2011, le Conseil a tenu une réunion privée avec les pays fournissant des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber, a fait un exposé au Conseil.

Le 23 août, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la FINUL. Dans son exposé au Conseil, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a souligné qu'il incombait au premier chef au Gouvernement libanais de garantir la liberté de circulation de la FINUL. Les membres du Conseil ont fait remarquer que si la FINUL avait empêché des violations à grande échelle du cessez-le-feu le long de la Ligne bleue, certains incidents avaient néanmoins suscité des préoccupations. Ils déploraient les attaques commises contre des soldats de la paix et demandaient aux autorités libanaises de traduire les auteurs de ces actes en justice. Ils engageaient également Israël à se retirer de la partie nord de Ghajar et à respecter la souveraineté du Liban. Il fallait appliquer intégralement les dispositions de la résolution 1701 (2006), y compris désarmer les groupes armés qui échappaient au contrôle du Gouvernement libanais.

Le 25 août, au cours d'un exposé sur la situation au Liban, y compris la question palestinienne, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a évoqué plusieurs incidents inquiétants liés à la sécurité survenus au Liban, notamment l'attaque d'un convoi de

la FINUL le 26 juillet, à l'extérieur de la ville de Saïda, dans laquelle cinq Casques bleus avaient été blessés.

Le 30 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2004 (2011), dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 août 2012. Le Représentant permanent du Liban a réaffirmé l'attachement de son gouvernement à l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) et remercié la FINUL et les pays fournissant des contingents. Il a critiqué l'emploi disproportionné de la force par Israël contre des manifestants non armés et les violations continues de l'espace aérien et de la souveraineté libanais, et demandé qu'il y soit mis fin immédiatement. Le Représentant permanent d'Israël a accueilli favorablement l'adoption de la résolution et souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour appliquer intégralement les dispositions de la résolution 1701 (2006), y compris pour désarmer et démanteler le Hezbollah et d'autres milices.

Le 27 septembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Premier Ministre libanais, Najib Mikati, a présidé la séance et prononcé une brève allocution en qualité de représentant de son pays. Il a condamné les attaques commises contre la FINUL, réaffirmé l'attachement du Liban à l'application de la résolution 1701 (2006) et prié Israël de mettre fin à ses violations de la souveraineté libanaise. Il a redit que le Liban s'était engagé à respecter toutes les résolutions internationales, y compris celles qui concernaient le Tribunal spécial pour le Liban. Il a dit que la situation dans le secteur de la FINUL restait globalement stable. Il a constaté que la liberté de circulation de la force avait été entravée lors d'un incident le 13 septembre qui avait fait un blessé léger parmi les soldats de la FINUL. Il a ajouté qu'Israël continuait de violer l'espace aérien libanais presque quotidiennement. Les membres du Conseil se sont réjouis que le Premier Ministre libanais ait affirmé que son pays respecterait les obligations qui lui incombaient en vertu des résolutions internationales, y compris celles qui concernaient le Tribunal spécial pour le Liban, et ils ont dit qu'ils appuyaient l'action menée par la FINUL et l'armée libanaise pour maintenir la sécurité et la stabilité.

Le 27 octobre, en consultations plénières, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Terje Roed-Larsen, a regretté que des progrès

n'aient pas été faits dans l'application des dispositions restantes, y compris le tracé des frontières, le désarmement des milices et les violations de l'intégrité territoriale et de l'espace aérien libanais. Les membres du Conseil ont de nouveau lancé un appel au respect de la souveraineté libanaise et exhorté les pays voisins à s'abstenir de violer l'intégrité territoriale du Liban.

Le 29 novembre, le Conseil a tenu des consultations plénières sur l'application de la résolution 1701 (2006). Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix ont fait un exposé au Conseil sur le dix-septième rapport du Secrétaire général. Ils ont évoqué l'actualité récente dans la zone d'opérations de la FINUL, notamment la violation de la résolution 1701 (2006) la veille alors qu'au moins deux roquettes avaient été tirées du secteur de Rmeïch au Liban sur le nord d'Israël et que les Forces de défense israéliennes avaient riposté par des tirs d'artillerie. Les membres du Conseil ont félicité la FINUL pour son rôle et son travail, condamné les attaques commises contre des Casques bleus en mai et juin et exprimé leur préoccupation face aux incidents qui entravaient la liberté de circulation de membres de la Force dans la zone d'opérations. Ils ont rappelé que la sûreté et la sécurité du personnel de la mission étaient essentielles pour la bonne exécution de ses tâches et que c'était aux autorités libanaises qu'incombait la responsabilité première de garantir la liberté de circulation. Ils déploraient que des progrès n'aient pas été faits dans l'application de la résolution et craignaient que ce qui se passait en République arabe syrienne ait des répercussions au Liban. Ils se sont félicités que la FINUL et l'armée libanaise continuent de coopérer étroitement, notamment dans des domaines relatifs à l'examen stratégique, et ils considéraient que le mécanisme tripartite était un bon moyen de régler les problèmes liés à la sécurité et aux opérations militaires.

Le 9 décembre, le Conseil s'est entendu sur une déclaration à la presse, dans laquelle il condamnait on ne peut plus fermement l'attentat terroriste perpétré contre un convoi de la FINUL près de Tyr (Liban), dans lequel cinq Casques bleus du contingent français et deux civils avaient été blessés. Il y engageait également toutes les parties à s'acquitter scrupuleusement de leur obligation de respecter la sécurité de la FINUL et des autres personnels des Nations Unies.

Le 8 février 2012, en consultations plénières, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil de la visite qu'il avait effectuée à Beyrouth dans le cadre de son voyage au Moyen-Orient. Il a dit qu'il avait notamment abordé la question de la prorogation de trois ans du mandat du Tribunal spécial.

Le 28 février, lors d'un exposé présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Moyen-Orient, les membres du Conseil ont été informés que le 23 février, le Secrétaire général avait renouvelé pour trois ans, à compter du 1^{er} mars 2012, le mandat du Tribunal spécial pour le Liban. Le Secrétaire général adjoint a souligné que la crise syrienne restait une source de tension au Liban et il s'est dit préoccupé par la situation à la frontière entre les deux pays.

Le 21 mars, le Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le Liban, Derek Plumbly, a fait un exposé au Conseil sur la résolution 1701 (2006). Il a dit que, comme en témoignaient les morts à la frontière et l'augmentation du nombre de réfugiés, la situation en République arabe syrienne continuait d'avoir des répercussions sur le Liban et que la démarcation de la Ligne bleue s'était poursuivie pendant la période considérée. Il a engagé les parties à reprendre le dialogue national et Israël à se retirer de la partie nord de Ghajar. Il a également demandé le démantèlement des bases du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général et du Fatah-Intifada au Liban.

Le 8 mai, en consultations plénières, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a présenté le quinzième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2012/244).

Le 29 mai, en séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le Liban qui a été suivi de consultations plénières. Celui-ci a fait observer que la situation dans la zone d'opérations de la FINUL était restée globalement calme et qu'Israël avait effectué des travaux ayant fait l'objet d'un accord préalable sur un mur situé à proximité d'une zone sensible au sud de la Ligne bleue.

Le 17 juillet, en consultations plénières, le Coordonnateur spécial et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont rendu compte au Conseil de l'application de la résolution 1701 (2006). Le Coordonnateur spécial a mis l'accent sur l'importance du rôle que jouait la FINUL dans le

maintien de la stabilité de part et d'autre de la Ligne bleue. Il a souligné que les journées de commémoration palestiniennes s'étaient déroulées dans le calme. Il a fait remarquer que les Forces de défense israéliennes continuaient d'occuper une partie du village de Ghajar et la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue, en violation de la résolution 1701 (2006). Il a signalé des cas isolés d'entrave à la liberté de circulation de la Force, qui, à une occasion, le 10 avril, avaient mis en danger le personnel de la Force, dont un membre avait été légèrement blessé. Il a souligné qu'il fallait que toutes les parties respectent intégralement la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, en application des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006).

Le 18 juillet, dans une déclaration à la presse, le Conseil a mis l'accent sur la nécessité d'appliquer les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) et les autres résolutions pertinentes. Les membres du Conseil se sont dits très préoccupés par les incidents répétés (tirs, incursions, enlèvements et trafic d'armes) qui se produisaient de part et d'autre de la frontière libano-syrienne ainsi que par d'autres violations de la frontière.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 13 décembre 2011, le Conseil a tenu une réunion avec les pays fournissant des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Le Conseil et les pays fournissant des contingents ont entendu un exposé présenté par la Chef de l'équipe opérationnelle intégrée du Département des opérations de maintien de la paix chargée du Moyen-Orient et du Sahara occidental, Susan Allee.

Le 20 décembre, en consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé au Conseil sur les activités opérationnelles de la FNUOD. Il a noté que le cessez-le-feu dans le secteur israélo-syrien était respecté et que la situation dans la zone d'opérations de la Force restait globalement calme.

Le 21 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2028 (2011), par laquelle il a renouvelé jusqu'au 30 juin 2012 le mandat de la FNUOD.

Le 14 juin 2012, le Conseil s'est entretenu avec les pays fournissant des contingents à la FNUOD. Le

Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix a fait un exposé, après quoi les participants ont eu un échange de vues. Le 21 juin, en consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé au Conseil sur les activités opérationnelles de la FNUOD. Il a noté que le cessez-le-feu dans le secteur israélo-syrien était respecté et que la situation dans la zone d'opérations de la Force restait globalement calme. Il a également informé le Conseil que des incidents s'étaient produits dans les zones de séparation et de limitation, en violation de l'Accord sur le dégagement. Il a souligné que ce qui se passait ailleurs en République arabe syrienne avait commencé à avoir des répercussions dans la zone d'opérations de la FNUOD et exprimé l'espoir qu' le Conseil prorogerait le mandat de la Force ainsi que l'avait recommandé le Secrétaire général.

Le 27 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2052 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2012 le mandat de la FNUOD.

Le 25 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur le Moyen-Orient. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a fait un exposé au Conseil sur l'actualité dans la région. Il a rappelé que le 19 juillet, le Département des opérations de maintien de la paix avait révélé que des forces de sécurité syriennes armées avaient fait des incursions et mené des opérations dans la zone d'opérations de la FNUOD, notant que ces actes étaient contraires à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes.

Iraq

Le 18 août 2011, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont condamné avec la plus grande fermeté la vague d'attentats terroristes perpétrés en Iraq le 15 août.

Lors d'une séance d'information tenue le 15 septembre dans le cadre de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué au Conseil que le Secrétaire général avait nommé Martin Kobler Représentant spécial pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Il a ajouté que le Gouvernement iraquien avait décidé de fermer le camp Ashraf et déclaré que l'expulsion des habitants de ce camp vers leur pays d'origine était une source de préoccupation pour l'Organisation des Nations Unies. Il a également

évoqué les problèmes non résolus entre l'Iraq et le Koweït, en particulier la question du tracé de la frontière. Après la séance d'information, les membres ont eu un échange de vues au cours duquel ils ont souligné qu'il importait que l'Iraq respecte ses obligations et ses engagements internationaux, en particulier ceux qui touchent aux problèmes non encore réglés avec le Koweït, notamment en ce qui concerne la frontière.

Le 6 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial, qui a présenté le rapport du Secrétaire général rendant compte des progrès accomplis par la MANUI et de l'évolution de la situation sur les plans socioéconomique, politique et de la sécurité depuis le 7 juillet (S/2011/736). Le Représentant spécial a souligné que le retrait des forces américaines d'ici à la fin de l'année marquerait une étape importante et a exhorté l'Iraq à exécuter les obligations dont il doit encore s'acquitter en vertu du Chapitre VII et à trouver une solution viable en ce qui concerne le camp Ashraf. Le Représentant permanent de l'Iraq s'est également exprimé devant le Conseil.

Le 15 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu Gennady Tarasov, Coordonnateur de haut niveau chargé par le Secrétaire général de suivre les questions relatives aux nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et à la restitution des biens koweïtiens. À l'issue des consultations, dans une déclaration à la presse, le Conseil s'est félicité que les Gouvernements iraquien et koweïtien continuent de coopérer et qu'ils se soient engagés, au plus haut niveau, à ce que les obligations imposées à l'Iraq à l'égard du Koweït dans les résolutions pertinentes soient remplies dans leur intégralité. Les membres du Conseil y ont également souligné que l'Iraq ne devait pas s'en tenir là s'il voulait honorer tous ses engagements.

Lors de consultations plénières tenues le 16 décembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait le point des consultations en cours avec le Gouvernement iraquien à l'approche de la date du 31 décembre arrêtée par les autorités pour la fermeture du camp Ashraf. Il a précisé que des dispositions avaient été prises pour régler la situation de manière pacifique et durable d'ici à cette date. Les membres du Conseil ont demandé une extension concertée afin de libérer suffisamment de temps et d'espace pour trouver une solution, ce qui contribuerait également à réduire les tensions.

Le 17 janvier 2012, le Conseil a entendu deux exposés, l'un de Maria Eugenia Casar, Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse, sur le Fonds de développement pour l'Iraq et l'autre de Gabriele Kraatz-Wadsack, Chef du Service des armes de destruction massive du Bureau des affaires de désarmement, sur les questions ayant trait aux armes de destruction massive. En ce qui concerne le Fonds de développement, la Sous-Secrétaire générale a indiqué que le Gouvernement iraquien continuait de satisfaire aux obligations que lui fait la résolution 1956 (2010). Elle a informé le Conseil que le mécanisme de paiement n'avait pas été modifié et que l'Iraq continuait de transférer 5 % de ses recettes pétrolières au Fonds d'indemnisation dans le respect des échéances fixées. La Chef du Service des armes de destruction massive a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général fondé sur des informations communiquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Les membres du Conseil se sont félicités que le Gouvernement iraquien se soit engagé à appliquer les résolutions 1956 (2010) et 1957 (2010).

Les 10 février et 6 mars, dans le cadre de réunions consacrées à la veille prospective, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait le point de la question du camp Ashraf et du rôle joué par l'ONU pour en faciliter la fermeture sans violence.

Le 10 avril, le Représentant spécial a informé le Conseil de l'évolution de la situation en Iraq, notamment du retrait des troupes américaines, du fait qu'un sommet de la Ligue des États arabes ait eu lieu en Iraq pour la première fois en 20 ans, des récentes mesures d'amélioration des relations entre l'Iraq et le Koweït, de la contribution financière de l'Iraq au projet relatif à l'entretien de l'abornement de sa frontière avec le Koweït et de l'annonce de réunions ministérielles communes prévues à Bagdad à la fin du moins d'avril.

Le 19 juin, au cours de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur de haut niveau sur les faits nouveaux concernant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou éventuellement, de leurs dépouilles mortelles, et la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives, saisis par l'Iraq. Le Coordonnateur de haut niveau a salué le renforcement de la coopération entre les Gouvernements de l'Iraq et du Koweït. Le 20 juin, dans une déclaration à la presse,

le Conseil s'est déclaré favorable à la prorogation du financement des activités du Coordonnateur de haut niveau pour une nouvelle période de six mois et a réaffirmé qu'il soutenait le point de vue du Secrétaire général selon lequel il conviendrait que les deux parties commencent à envisager d'autres dispositions afin de renforcer et de pérenniser la coopération aux fins de la recherche des biens et des personnes disparus.

Le 19 juillet, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial, qui a présenté le troisième rapport du Secrétaire général (S/2012/535) en insistant sur le rôle essentiel joué par la MANUI et sur le fait qu'il restait beaucoup à faire pour améliorer la situation politique, économique et sociale. Il a rendu hommage à l'Iraq pour les progrès accomplis au cours de l'année écoulée tout en mettant en garde contre le risque que le blocage politique fasse obstacle à la poursuite du développement du pays. Par ailleurs, il s'est dit préoccupé par l'installation dans le camp Hurriya des personnes qui vivaient préalablement dans le camp Ashraf.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues au cours de consultations plénières consacrées à la situation en Iraq et à la prorogation du mandat de la MANUI. Ils ont qualifié de globalement précaire la situation politique en Iraq et réaffirmé que la conférence nationale devait se tenir le plus tôt possible, soulignant que la sécurité restait un problème important à régler. Le Représentant permanent de l'Iraq a fait une déclaration.

Le 25 juillet, après avoir reçu le rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/535), le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2061 (2012) par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat de la MANUI.

Autres questions concernant le Moyen-Orient

Syrie

Le 1^{er} août 2011, lors de consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a informé le Conseil de la situation en Syrie. Il a indiqué que plus de 1 600 personnes, y compris des membres des forces de sécurité, avaient été tuées dans le pays et que la situation s'était détériorée depuis le début du mouvement de contestation au mois de mars. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont appelé les autorités syriennes à faire preuve de retenue, à renoncer à la violence et à mettre en œuvre des

réformes politiques qui répondent aux aspirations du peuple syrien. Si certains membres se sont dits favorables à ce que le Conseil demande au Gouvernement syrien de mettre fin à la répression et à la violence, d'autres ont estimé qu'il devait au contraire faire preuve de prudence pour ne pas exacerber la situation dans le pays.

Le 2 août, le Conseil a tenu des consultations plénières au cours desquelles il a examiné la teneur d'un projet de texte sur la situation en Syrie. Le 3 août, il a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2011/16) dans laquelle il a souligné que la seule solution pour sortir de la crise consistait pour la Syrie à mener un processus politique sans exclusive.

Le 10 août, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a tenu le Conseil informé de la situation en Syrie, comme ce dernier le lui avait demandé dans la déclaration de son président en date du 3 août. Il a dit que le Secrétaire général s'était entretenu par téléphone avec le Président Bachar el-Assad le 6 août et qu'il l'avait pressé de mettre fin à la violence et d'autoriser les organisations humanitaires à se rendre sur place. Il a informé le Conseil que la violence avait continué et que, faute d'accès aux zones touchées par la violence, l'ONU n'était pas en mesure de vérifier si les affirmations du Gouvernement syrien et de l'opposition étaient exactes. Certains membres du Conseil ont demandé à ce que ce dernier se prépare à examiner de nouvelles mesures, mais d'autres ont jugé qu'il fallait donner plus de temps aux autorités syriennes pour mener les réformes annoncées.

Le 18 août, le Conseil a été tenu au courant de la situation dans le cadre de consultations avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La Haut-Commissaire s'est inquiétée des pertes en vies humaines. Elle a indiqué que plus de 2 000 personnes avaient été tuées au cours des cinq mois écoulés depuis le début des manifestations, essentiellement pacifiques, à la mi-mars 2011. Bien que quelques éléments armés s'en soient pris aux forces de sécurité par des moyens violents, les manifestants étaient en majorité pacifiques. Elle a dit que les forces de sécurité syriennes avaient commis des violations des droits de l'homme, dont certaines pouvaient être assimilées à des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La Coordinatrice des secours d'urgence a souligné que la situation

humanitaire s'était aussi aggravée à cause des opérations militaires. Le Gouvernement syrien avait accepté qu'une mission humanitaire de l'ONU se rende dans le pays à partir du 20 août.

Le 23 août, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait savoir au Conseil qu'une mission d'évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait été dépêchée en Syrie, rappelé la déclaration du Secrétaire général et fait observer que, malgré sa promesse, le Président el-Assad n'avait pas cessé de recourir à la force contre la population civile. Des membres ont proposé un projet de résolution sur la Syrie.

Dans son exposé du 25 août sur la situation au Moyen-Orient, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué que les forces de sécurité nationales continuaient de recourir de façon excessive et meurtrière à la force contre les manifestants et que l'incapacité de maîtriser le comportement des forces de sécurité nuisait à la crédibilité des mesures de réforme du Président el-Assad. Il a salué la récente décision du Conseil des droits de l'homme de créer une commission d'enquête internationale, qui fait suite aux événements intervenus en Syrie et notamment à un rapport publié par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Il avait bon espoir que les autorités syriennes coopèrent pleinement avec la commission. De plus, une équipe des Nations Unies avait été dépêchée en vue d'évaluer globalement la situation humanitaire. Dans leurs déclarations, certains membres ont souhaité que le Conseil prenne des mesures supplémentaires tandis que d'autres se sont réjouis des réformes annoncées par le Gouvernement syrien.

Le 26 août, lors de consultations plénières sur la Syrie, un projet de résolution a été présenté mais n'a pas reçu un appui unanime.

Le 27 septembre, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la crise politique et des droits de l'homme en Syrie s'était aggravée et avait fait au moins 2 700 morts depuis mars 2011, avant d'ajouter que le clivage avait continué de s'accroître entre le régime syrien et une opposition populaire de plus en plus nombreuse, qui continuait d'organiser des manifestations dans tout le pays. Il a relevé que, le 15 septembre, une coalition

de personnalités de l'opposition avait annoncé la création du Conseil national syrien.

Le 4 octobre, un projet de résolution sur la Syrie a été mis aux voix. Il n'a pas été adopté, deux membres permanents ayant voté contre. Quatre membres se sont abstenus. Le Conseil a entendu une déclaration du représentant de la Syrie.

Le 11 novembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de la situation en Syrie, où les affrontements violents se poursuivaient. Il a également rappelé que le Secrétaire général avait demandé l'arrêt immédiat de la violence et des violations des droits de l'homme. Il a rappelé que, du côté de la Ligue des États arabes, l'initiative arabe de Doha avait été adoptée le 30 octobre. Les autorités syriennes avaient souscrit au plan de la Ligue des États arabes le 2 novembre. Les membres du Conseil ont fait part de leur inquiétude concernant la situation en Syrie et la menace qu'elle présentait pour la stabilité, la sécurité, l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Ils ont également exprimé leur soutien aux efforts de la Ligue des États arabes. Toutes les délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait que le Conseil se prononce d'une seule voix sur la situation dans le pays. Certaines ont fait remarquer qu'il devrait s'attacher à exercer son influence par des moyens diplomatiques plutôt que d'encourager un changement de régime.

Dans une déclaration à la presse, le Conseil a rappelé sa précédente déclaration du 12 juillet 2011 et s'est déclaré vivement préoccupé par la répétition des attaques perpétrées contre les locaux de plusieurs ambassades et consulats en Syrie.

La situation en Syrie a de nouveau été évoquée lors de consultations plénières tenues le 21 novembre. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a recommandé que le plan arabe soit appliqué intégralement et rapidement, et appelé à l'arrêt de toutes les violences afin qu'un processus conduit par les Syriens puisse être mené en vue d'un changement politique de grande ampleur. Le 12 décembre, le Conseil a tenu des consultations plénières avec la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, laquelle l'a informé de la situation en Syrie, qu'elle juge très préoccupante, et dans le territoire palestinien occupé.

Le 15 décembre, le Conseil a tenu des consultations plénières à la demande d'un membre qui a présenté un projet de résolution sur la situation en Syrie.

Le 20 décembre, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait part de la préoccupation que lui inspirait la situation en Syrie où la répression violente des manifestations populaires se poursuivait, faisant de nombreux morts et blessés et donnant lieu à beaucoup d'arrestations. Il a dit que la signature au Caire d'un protocole permettant l'envoi d'observateurs de la Ligue des États arabes en Syrie était encourageante.

Dans deux déclarations distinctes à la presse, les membres du Conseil ont condamné avec la plus grande fermeté les attentats terroristes perpétrés à Damas le 23 décembre 2011 et le 6 janvier 2012.

Le 27 janvier 2012, lors de consultations plénières, le Conseil a examiné un projet de résolution sur la situation en Syrie présenté par le Maroc au nom de 13 autres pays, largement inspiré du plan de la Ligue des États arabes. Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation face à la crise. Beaucoup ont salué l'initiative prise par la Ligue des États arabes pour y remédier et ont appuyé sans réserve le projet de résolution, tandis que d'autres ont émis des réserves sur certains points et proposé des amendements.

À la demande de la Ligue des États arabes, le Conseil s'est réuni le 31 janvier pour entendre le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr Al-Thani, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby, qui ont présenté le plan de cette dernière et demandé au Conseil d'apporter son appui à ce plan. Ils ont indiqué que le plan avait été conçu dans l'intérêt du peuple syrien et que sa finalité n'était pas de provoquer un changement de régime. Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a souligné que celle-ci cherchait à éviter toute intervention étrangère, en particulier militaire. Les représentants de la Ligue des États arabes ont également renvoyé au rapport du chef de la mission d'observation que l'organisation a dépêchée en Syrie du 24 décembre 2011 au 19 janvier 2012 et demandé aux membres du Conseil de soutenir le projet de résolution présenté par le Maroc. Le représentant de la Syrie a fait une déclaration indiquant la position de son gouvernement. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues.

Le 4 février, le Conseil a examiné le projet de résolution proposé par le Maroc et fondé sur le plan de la Ligue des États arabes du 22 janvier 2012, et l'a mis

aux voix. Le texte n'a pas été adopté, deux membres permanents ayant voté contre.

Le 1^{er} mars, dans une déclaration à la presse sur l'accès du personnel humanitaire au territoire syrien, le Conseil a exprimé, entre autres choses, sa vive déception que la Secrétaire générale adjointe pour les affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence n'ait pas été autorisée par le Gouvernement syrien à se rendre en Syrie en temps opportun.

Le 16 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation en Syrie. L'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie (ci-après « l'Envoyé spécial ») a tenu le Conseil informé par vidéoconférence, indiquant qu'il avait rencontré deux fois le Président el-Assad avec qui il avait eu des échanges francs. Il a estimé que le recours à la force ne ferait qu'aggraver la crise et alimenter l'extrémisme, et que la priorité immédiate devait être de faire cesser la violence et de mettre en place un mécanisme de suivi des Nations Unies. Il a présenté les grandes lignes de la proposition en six points qu'il avait faite au Président el-Assad le 11 mars.

L'Envoyé spécial s'est dit déçu par la première réponse reçue du Gouvernement Syrien le 13 mars. Il a déclaré que, le 14 mars, il avait reçu une autre communication dans laquelle le régime acceptait l'objectif de cessation de la violence et demandait qu'un dialogue soit engagé sur les détails et les modalités du processus. Il a dit qu'il poursuivrait d'urgence cet échange dans les jours suivants en envoyant une équipe technique à Damas. Il a exhorté le Conseil à faire pression sans relâche et à être uni derrière lui. Plus le message collectif serait clair, plus on avait de chances d'inverser la dynamique. Les membres du Conseil ont fait part de leur appui sans réserve à l'Envoyé spécial et à sa démarche, ce que le Président du Conseil s'est chargé de faire savoir à la presse à l'issue de la réunion.

Dans une déclaration à la presse du 21 mars, le Conseil a condamné avec la plus grande fermeté les attentats terroristes perpétrés les 17 et 19 mars à Damas et le 18 mars à Alep.

Le même jour, le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2012/6), dans laquelle il s'est déclaré extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation en Syrie, a apporté son plein appui aux efforts de l'Envoyé spécial et à la proposition

préliminaire en six points qu'il a présentée aux autorités syriennes.

Le 2 avril, au cours de consultations plénières, l'Envoyé spécial a informé le Conseil que le Gouvernement syrien avait accepté de commencer sans délai à arrêter les mouvements de troupes en direction des agglomérations, de cesser d'utiliser des armes lourdes, de commencer à retirer les troupes des centres urbains et d'avoir achevé de prendre toutes ces dispositions le 10 avril au plus tard. Il lui a en outre annoncé qu'il avait l'intention de demander à l'opposition syrienne de s'engager à mettre fin à la violence dans les 48 heures après que le Gouvernement syrien aurait manifestement mis ces mesures à exécution. Les membres du Conseil ont unanimement renouvelé leur soutien à la médiation de l'Envoyé spécial, pris bonne note du calendrier fixé pour l'arrêt de la violence et souligné qu'il importait que ces engagements soient respectés. Le 5 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/10), dans laquelle il a demandé au Gouvernement syrien d'honorer les engagements susmentionnés le 10 avril au plus tard et à toutes les parties de mettre fin à la violence armée sous toutes ses formes dans un délai de 48 heures à compter du moment où le Gouvernement syrien aurait respecté ses engagements.

Le 10 avril, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation en Syrie après avoir reçu une lettre dans laquelle l'Envoyé spécial s'inquiétait de l'état d'exécution de son plan en six points par le Gouvernement syrien et réaffirmait que la violence devait cesser le 12 avril au plus tard. L'adjoint de l'Envoyé spécial, Jean-Marie Guéhenno, a fait savoir au Conseil que l'opposition avait promis à l'Envoyé spécial de mettre fin à la violence armée dès que le Gouvernement aurait fait de même. Les membres du Conseil ont déploré la poursuite des violences et exprimé leur soutien aux efforts de l'Envoyé spécial. Certains ont condamné le fait qu'à la date du 10 avril, le Gouvernement syrien n'avait pas respecté ses engagements.

Le 12 avril, l'Envoyé spécial en Syrie a informé le Conseil qu'il avait reçu une lettre du Ministre des affaires étrangères syrien, Walid Moualem, l'informant que son gouvernement mettrait un terme à tous les affrontements armés le jeudi 12 avril à 6 heures du matin, mais qu'il se réservait le droit de réagir de manière proportionnée en cas d'attaques de groupes terroristes armés contre des populations civiles, des

forces gouvernementales ou des biens publics et privés. Il a également fait observer que le Conseil national syrien et l'Armée syrienne libre s'étaient engagés auprès de lui à respecter le cessez-le-feu. Il a demandé au Conseil d'autoriser un premier détachement d'une mission de suivi à se rendre immédiatement en Syrie.

Le 14 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2042 (2012), par laquelle il a autorisé la mise en place d'une mission préparatoire comprenant jusqu'à 30 observateurs militaires non armés en Syrie pour superviser la cessation de la violence. Il a demandé que tous les volets de la proposition en six points de l'Envoyé spécial soient intégralement appliqués.

Le 19 avril, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu les exposés du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et de l'adjoint de l'Envoyé spécial sur l'état d'avancement de la mission préparatoire et la proposition de l'Envoyé spécial d'envoyer une mission complète comportant au maximum 300 observateurs. Les deux intervenants ont déclaré que l'unité d'action des membres du Conseil représentait le meilleur espoir de résoudre la crise syrienne et de se diriger vers une solution politique. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que la mission préparatoire, qui avait commencé son travail le 16 avril, s'était vu refuser l'accès à Homs par les autorités syriennes mais avait pu se rendre librement à Daraa le 17 avril et dans trois autres quartiers de Damas le 18 avril. L'adjoint de l'Envoyé spécial est revenu sur la lettre en date du 18 avril dans laquelle le Secrétaire général affirmait que le Gouvernement syrien n'avait pas encore pleinement satisfait à ses obligations initiales au regard du plan en six points et recommandait que le Conseil autorise l'envoi d'une mission d'observation complète. La plupart des membres du Conseil ont appuyé la proposition en six points et l'idée d'adopter rapidement une deuxième résolution autorisant l'élargissement de la mission. D'autres ont insisté sur la persistance de la violence et le fait que le Gouvernement syrien n'avait pas respecté les points essentiels du plan.

Le 21 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2043 (2012), portant création, pour une période initiale de 90 jours, de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS), composée de 300 observateurs militaires non armés et d'une composante civile appropriée, afin de contrôler le respect par toutes les parties de la cessation de la violence armée sous toutes

ses formes et de surveiller que la proposition en six points faite par l'Envoyé spécial en vue de mettre un terme au conflit était entièrement appliquée.

Le 24 avril, le Conseil a entendu, par vidéoconférence, un exposé de l'Envoyé spécial et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur l'action des Nations Unies dans le pays. Le premier a indiqué que la situation dans le pays demeurait inacceptable et que, bien que les observateurs se soient rendus dans plusieurs régions du pays et aient joué un rôle positif sur le terrain, ils n'étaient pas assez nombreux sur le terrain pour pouvoir exercer une véritable surveillance. Les membres du Conseil ont demandé au Département des opérations de maintien de la paix d'accélérer le déploiement de personnel en Syrie.

Le 8 mai, par vidéoconférence, l'Envoyé spécial a informé le Conseil des faits nouveaux intervenus sur place après l'adoption des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012). Il a mis en garde contre le risque de basculement dans la guerre civile si l'on ne se mobilisait pas davantage pour mettre fin à la violence. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a également tenu le Conseil au courant du déploiement de la MISNUS. Les membres du Conseil ont souligné une fois de plus la nécessité d'appliquer d'urgence tous les volets de la proposition en six points de l'Envoyé spécial.

Le 10 mai, dans une déclaration à la presse, le Conseil a condamné avec la plus grande fermeté les attentats terroristes perpétrés à Damas le jour même.

Le 27 mai, après avoir entendu des exposés du Chef des observateurs militaires et Chef de la MISNUS, le général Robert Mood, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait dans les termes les plus énergiques les bombardements d'un quartier résidentiel par l'artillerie et les chars gouvernementaux, qui ont tué des dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants et fait des centaines de blessés, à El-Houleh, près de Homs.

Le 30 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations plénières, des exposés de l'adjoint de l'Envoyé spécial et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation en Syrie.

Le 7 juin, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial sur la situation en Syrie. Le Secrétaire général a rendu compte des activités de la MISNUS, soulignant que le plan en six points restait au centre de tout ce qu'elle faisait. Il a exprimé le souhait que la communauté internationale tienne un débat élargi sur la voie à suivre. L'Envoyé spécial en Syrie a, quant à lui, regretté que son plan en six points ne soit pas appliqué, invité le Conseil à prendre d'urgence des mesures pour qu'il le soit dans son intégralité.

Le 19 juin, lors d'une séance d'information sur la situation au Moyen-Orient, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a déclaré que, concernant la Syrie, la cessation complète et durable de la violence et la recherche d'un règlement pacifique de la crise étaient au centre des efforts de l'ONU.

Le même jour, dans le cadre de consultations privées, le Chef de la MISNUS et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont informé le Conseil de la situation en Syrie et des activités récentes de la Mission. Le premier a souligné que la violence s'était étendue et intensifiée progressivement dans le pays et que le Gouvernement syrien, comme l'opposition armée, poursuivaient leurs objectifs par des moyens militaires. L'aggravation de la violence dans le pays mettait la MISNUS dans l'impossibilité de s'acquitter de son mandat en toute sécurité. Le Chef de la Mission a expliqué pourquoi il avait décidé le 15 juin d'interrompre l'exécution de toutes les tâches qui avaient été confiées à la MISNUS. Il a précisé que la situation était évaluée quotidiennement et que le but visé demeurait le retour au fonctionnement normal de la Mission. Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'aucune partie en Syrie n'avait manifesté la volonté de déposer les armes. Les membres du Conseil ont loué les efforts accomplis par la MISNUS pour exécuter son mandat dans des conditions dangereuses et difficiles. Ils ont pris note de la décision de la MISNUS de suspendre toutes ses activités et du fait que cette décision serait réexaminée quotidiennement dans la perspective d'en rétablir le bon déroulement.

Le 26 juin, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations plénières, des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et, par vidéoconférence, de l'adjoint de l'Envoyé spécial, Nasser Al-Kidwa. Le Secrétaire général adjoint a noté que si la violence incessante empêchait toujours

la MISNUS de remplir son mandat, celle-ci continuait d'observer les opérations militaires en cours dans les différents sites où elle se trouvait et leurs alentours, et qu'elle participait à l'évaluation de la situation humanitaire aux côtés des autres organisations et organismes présents. L'adjoint de l'Envoyé spécial a déploré l'intensification de la violence et l'augmentation du nombre de victimes civiles sur le terrain. Tout en saluant le travail accompli par la MISNUS, il a rappelé que la situation de crise ne pourrait se débloquer que si la communauté internationale parlait d'une seule voix. À cet égard, il a dit que l'Envoyé spécial entendait convoquer à Genève une réunion ministérielle du Groupe d'action pour la Syrie et informé le Conseil des préparatifs de cette réunion. Les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la situation. Ils ont souligné qu'il était urgent de faire cesser la violence et d'appliquer tous les volets du plan en six points ainsi que l'intégralité des résolutions du Conseil sur cette question, en rappelant que toutes les parties y étaient tenues. Ils ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'impossibilité dans laquelle se trouvait la MISNUS de reprendre le cours normal de ses opérations et ont appelé instamment toutes les parties à coopérer pleinement avec elle. Ils ont aussi réaffirmé leur appui sans réserve aux efforts de médiation de l'Envoyé spécial et notamment à son initiative relative au Groupe d'action pour la Syrie.

Le 2 juillet, le Conseil a tenu des consultations privées avec la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a estimé que la situation des droits de l'homme en Syrie était préoccupante et déploré que des attaques continuent d'être menées contre des civils au moyen d'hélicoptères et de pièces d'artillerie lourde. Elle a aussi regretté que le Croissant-Rouge arabe syrien ait eu des difficultés pour acheminer l'aide humanitaire à ceux qui en avaient le plus besoin.

Le 10 juillet, lors d'une séance privée, le Conseil et les représentants des pays qui fournissent des contingents à la MISNUS ont entendu un bref exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Le 11 juillet, lors de consultations plénières privées, le Conseil a entendu des exposés de l'Envoyé spécial et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix au sujet de la MISNUS. L'Envoyé spécial a souhaité qu'une pression conjointe

et soutenue soit exercée sur les parties et que la non-application des décisions donne lieu à conséquences. Pour ce qui est des résultats de la réunion du Groupe d'action tenue à Genève le 30 juin, il a relevé que les participants étaient convenus que toute transition passait nécessairement par l'établissement, par consentement mutuel, d'une instance dirigeante de transition dotée des pleins pouvoirs exécutifs et chargée d'instaurer un climat de neutralité propice au processus de transition. Il a pressé chacun d'accepter de collaborer de manière à ce que les parties s'engagent sans réserve, en paroles comme dans les faits. Il a fait observer qu'à Damas il avait abordé ces questions directement avec le Président el-Assad et qu'il s'était également entretenu avec des représentants des Gouvernements iranien et iraquien. Il a fait part de son intention de continuer ses consultations dans la région, notamment en Arabie saoudite. Enfin, il a informé le Conseil d'une réunion des groupes d'opposition au Caire et des documents qui avaient été adoptés.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2043 (2012) et la fin du mandat de la MISNUS. Il a affirmé qu'il convenait de s'interroger sur l'efficacité de la Mission étant donné que les parties au conflit continuaient de recourir à la force. D'ailleurs, le 15 juin, face à l'intensification de la violence armée sur l'ensemble du territoire syrien, il avait préconisé que la MISNUS suspende ses opérations car elle se trouvait dans l'impossibilité de remplir ses fonctions. Il a fait observer que, compte tenu de l'expérience acquise par la MISNUS à ce jour et de l'ampleur de la violence sur le terrain, le Secrétaire général recommandait un recentrage des activités de la Mission autour de l'appui à l'Envoyé spécial. En conséquence, la Mission serait redéployée vers Damas et une composante réduite d'observateurs militaires apporterait son appui à des activités dirigées par des civils et effectuerait des visites sur les lieux d'incidents afin de procéder à des enquêtes et à des vérifications.

Les membres du Conseil ont parlé de la réunion du Groupe d'action tenue à Genève et de son communiqué final. Deux projets de résolution ont été déposés.

Le 19 juillet, un projet de texte a été présenté par l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Portugal et le Royaume-Uni, prorogeant le mandat de la Mission en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il

n'a pas été adopté, deux membres permanents ayant voté contre. Deux membres du Conseil se sont abstenus.

Le 20 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2059 (2012), dans laquelle il a prorogé le mandat de la MISNUS pour une dernière période de 30 jours, demandé aux parties d'assurer la sécurité du personnel de la Mission et déclaré qu'il n'entendait proroger de nouveau le mandat que si le Secrétaire général indiquait et lui-même confirmait qu'il n'était plus fait usage d'armes lourdes et que le niveau de violence de la part de toutes les parties avait suffisamment diminué pour permettre à la Mission d'exécuter son mandat.

Yémen

Le 9 août 2011, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, a rendu compte au Conseil de la visite qu'il avait effectuée dans le pays du 20 au 30 juillet, et informé les membres qu'il avait facilité la tenue d'une première réunion mettant en présence les différentes parties yéménites en vue de trouver une solution à la crise que traversait le pays. Celles-ci ont accepté de travailler sur l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et de s'engager dans une transition politique visant à rétablir la sécurité dans le pays.

Dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties à rejeter la violence et à faire preuve de la plus grande retenue possible. Ils leur ont également demandé d'entamer d'urgence un processus de transition politique ouvert, sans heurt et conduit par les Yéménites. Ils se sont par ailleurs félicités des bons offices exercés par le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Conseiller spécial, et de la mobilisation du Conseil de coopération du Golfe.

Le 15 septembre, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré au Conseil que la situation au Yémen était complexe, que la situation humanitaire y devenait très compliquée et que les conditions de sécurité continuaient de se dégrader, tandis que les tensions s'aggravaient dans le nord de Sanaa. Il a fait remarquer que le Président, Ali Abdullah Saleh, n'avait pas signé l'accord proposé par le Conseil de coopération du Golfe.

Le 26 septembre, dans une déclaration à la presse consacrée au Yémen, le Conseil s'est dit gravement

préoccupé de constater que la situation économique et humanitaire du pays continuait de se détériorer fortement et que l'insécurité gagnait du terrain, y compris la menace que représente Al-Qaida.

Le 11 octobre, lors de consultations plénières, le Conseiller spécial pour le Yémen a fait un bilan des derniers événements survenus dans le pays et informé le Conseil que les parties yéménites s'étaient accordées sur le fait que le Vice-Président, qui dirigeait alors la transition, succéderait au Président Saleh. Il a souligné que l'initiative du Conseil de coopération du Golfe restait utile pour la recherche de la paix au Yémen, mais que le refus du Président Saleh de l'approuver comme le préoyaient les accords de juillet 2011 continuait de faire obstacle à un règlement politique.

Le 21 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2014 (2011), dans laquelle il s'est déclaré vivement préoccupé par la dégradation de la situation au Yémen et a condamné énergiquement les violations persistantes des droits de l'homme. Il a souhaité que soit signée et appliquée l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, condition d'une transition politique ouverte, sans heurt et conduite par les Yéménites.

Le 28 novembre, lors de consultations plénières, le Conseiller spécial pour le Yémen a présenté le premier rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 2014 (2011). À cette occasion, le Conseil a aussi entendu l'exposé du Directeur adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Conseiller spécial l'a informé des faits qui avaient précédé la signature, à Riyad, le 23 novembre, de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe par le Président Saleh et du mécanisme d'application par les parties. Les membres du Conseil ont salué cette évolution positive tout en reconnaissant que la situation demeurait précaire et devait être suivie de près et faire l'objet d'une surveillance active. Ils ont insisté pour que l'accord du 23 novembre soit appliqué de façon immédiate et intégrale, dans le respect des objectifs et du calendrier établis.

Dans une déclaration à la presse où il saluait les efforts du Conseil de coopération du Golfe et du Conseiller spécial, le Conseil s'est félicité de l'accord du 23 novembre, a appelé à l'application rigoureuse, transparente et rapide de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme d'application, et

a exhorté les parties à rejeter la violence, à s'abstenir de toute nouvelle provocation et à mettre pleinement en application la résolution 2014 (2011).

Le 21 décembre, le Conseiller spécial a fait un exposé dans le cadre de consultations privées sur les résultats du voyage au Yémen qu'il a effectué du 8 au 17 décembre, au cours duquel il a eu des entretiens avec les Président et Vice-Président du pays, d'autres acteurs politiques, ainsi qu'avec des manifestants à Sanaa et Taiz, des représentants de mouvements du sud à Aden et des chefs houthis au Saada. Il a souligné que des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, tout en indiquant que la situation demeurait néanmoins extrêmement précaire.

Le 22 décembre, dans une déclaration à la presse, le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la transition politique sur la base de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme d'application, mesures grâce auxquelles le transfert de pouvoir s'effectuait de manière pacifique.

Le 25 janvier 2012, le Conseil a entendu, en consultations plénières, un exposé sur l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, humanitaire et socioéconomique, à l'occasion duquel le Conseiller spécial l'a informé des avancées relatives à la mise en œuvre du mécanisme de transition. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis en ce qui concerne l'application de l'accord de transition. Ils se sont félicités des bons offices du Secrétaire général, exercés par l'intermédiaire de son Conseiller spécial. Ils se sont inquiétés de l'expansion d'Al-Qaida, en particulier dans le sud, de la persistance de la violence, de la dégradation de la situation humanitaire et socioéconomique et du fait que certaines factions refusaient de s'associer au processus de transition. Dans une déclaration à la presse publiée à l'issue de la réunion, le Conseil a réaffirmé que l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et le mécanisme d'application qui l'accompagne devaient être mis en place de façon transparente et rapide, dans un esprit d'ouverture et de réconciliation.

Le 22 février, dans une déclaration à la presse, le Conseil s'est félicité de la tenue de l'élection présidentielle et a félicité le peuple yéménite pour le déroulement globalement pacifique du scrutin et le niveau encourageant de participation. Il a encouragé toutes les parties prenantes yéménites à œuvrer de

concert avec l'appui résolu de la communauté internationale.

Le 7 mars, lors de consultations plénières, le Conseiller spécial a souligné qu'il fallait que la transition politique avance et désigné les prochaines échéances importantes. Les membres du Conseil ont salué l'engagement sans faille du Secrétaire général à l'égard du Yémen et soutenu la proposition d'ouvrir un petit bureau d'appui à la transition à Sanaa.

Le 29 mars, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/8) dans laquelle il présentait les prochaines grandes étapes de la transition, notamment la tenue d'une conférence de dialogue national, et saluait l'intention du Secrétaire général d'établir une petite équipe dans le pays.

Le 21 mai, dans une déclaration à la presse, le Conseil a condamné avec la plus grande fermeté les attentats terroristes particulièrement meurtriers perpétrés à Sanaa.

Le 29 mai, le Conseil a entendu un exposé du Conseiller spécial lors d'une séance publique qui a été suivie de consultations plénières. Le représentant du Yémen a aussi fait une déclaration. Le Conseiller spécial a pris acte des progrès accomplis par les parties dans l'application de l'accord de transition signé en novembre 2011 et de la résolution 2014 (2011). Il a fait observer que les sentiments séparatistes s'étaient renforcés dans le sud et que le nombre des atteintes à la sécurité telles qu'enlèvements, assassinats et prises d'otages avait également augmenté. Le représentant du Yémen a salué les travaux du Conseiller spécial et de l'ONU à l'appui du processus de transition. Il a également convenu qu'Al-Qaïda représentait une menace grave et noté que le pays avait souffert des attentats terroristes répétés.

Le 12 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2051 (2012), dans laquelle il a appuyé les efforts du Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour et du Gouvernement d'union nationale pour faire avancer la transition et appelé la communauté internationale à fournir un appui actif et grandissant au Gouvernement yéménite pour l'aider à faire face aux problèmes politiques, économiques, humanitaires et de sécurité qu'il devra résoudre.

Le 17 juillet, lors de consultations plénières consacrées au Yémen, le Conseiller spécial a présenté le rapport du Secrétaire général établi en application

des résolutions 2051 (2012) et 2014 (2011). Il a indiqué que la situation demeurait extrêmement complexe, essentiellement à cause de la grave crise humanitaire qui sévissait dans le pays, de l'insurrection qui étendait son contrôle sur le nord, du renforcement du séparatisme et de la multiplication des groupes armés de cette mouvance dans le sud, et de l'amplification des activités terroristes. Il s'est dit préoccupé par les importantes divergences entre les parties à l'accord de transition politique. Les membres du Conseil ont salué les efforts du Gouvernement et, en particulier, du Président, auxquels on doit un recul sensible d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique.

Asie

Afghanistan

Le 21 septembre 2011, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle le Conseil condamnait l'attentat terroriste qui a coûté la vie au Président du Haut Conseil pour la paix, Burhanuddin Rabbani, à Kaboul, le 20 septembre.

Le 29 septembre, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Staffan de Mistura, a présenté un exposé à l'occasion d'un débat du Conseil. Il a déclaré qu'il n'y avait pas d'autre solution que politique, souligné qu'il fallait saisir les possibilités de dialogue et de réconciliation existantes et demandé que davantage soit fait pour protéger la population civile. Le Ministre afghan des affaires étrangères, Zalmai Rassoul, a souligné que le processus de réconciliation se poursuivait malgré la mort de M. Rabbani et que son succès dépendait du soutien des pays de la région et de la communauté internationale. Les membres du Conseil ont appuyé le rôle joué par la MANUA et souligné qu'il importait que le processus de réconciliation se poursuive et que le transfert de l'ensemble des compétences et des pouvoirs aux autorités afghanes soit opéré.

Le 12 octobre, le Conseil a adopté la résolution 2011 (2011), dans laquelle il a décidé de proroger l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) pour une nouvelle période de 12 mois. Le 31 octobre, dans une déclaration à la presse, il a condamné les attentats terroristes dirigés contre la résidence du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Kandahar, qui ont fait des blessés et des

morts parmi le personnel de l'ONU et les policiers afghans chargés de sa protection. Le 8 décembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait les attentats terroristes commis le 6 décembre à Kaboul et Mazar-e Charif.

Le 19 décembre, dans une déclaration du Président (S/PRST/2011/22), le Conseil a accueilli avec satisfaction la tenue à Bonn de la Conférence internationale intitulée « L'Afghanistan et la communauté internationale : après la transition, la décennie de la transformation », s'est félicité de ses conclusions et s'est réjoui que l'Afghanistan et la communauté internationale soient parvenus à un consensus stratégique en faveur d'un partenariat renouvelé et durable pour cette décennie. Le Conseil a noté que la transition, qui doit s'achever à la fin de l'année 2014, exigeait que le Gouvernement afghan ait pris en main la destinée du pays d'ici là et a souligné l'importance du rôle de l'ONU.

Pendant le débat qui a suivi, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait savoir que l'Organisation des Nations Unies était résolue à apporter son appui au Gouvernement et au peuple afghans pour une longue période. Il a pris note des attaques de grande ampleur lancées au cours des dernières semaines et de l'insécurité persistante qui entravait les activités de la MANUA. Le Vice-Ministre des affaires étrangères afghan a dit que l'année écoulée avait été marquée par des faits importants, mais que les progrès avaient été accomplis au prix de grandes difficultés, et ajouté que le terrorisme demeurait une grave menace. Le Représentant spécial a présenté son dernier exposé au Conseil en insistant sur le concours prêté par la Mission aux activités de relèvement et au processus démocratique dirigés par les autorités afghanes. Les membres du Conseil et d'autres délégations participant à la réunion se sont félicités du rôle de coordination de l'assistance civile internationale joué par la MANUA. Ils ont fait part de la vive préoccupation que leur inspirait le problème de l'insécurité et de l'aggravation du bilan du conflit, la grande majorité des morts et des blessés étant victimes des Taliban, d'Al-Qaida et d'autres groupes violents et extrémistes, ainsi que de groupes armés illégaux.

Le 20 mars 2012, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUA, Jan Kubiš, a fait un exposé au Conseil. Il a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

(S/2012/133), et résumé les principaux événements survenus dans le pays depuis le 13 décembre 2011. Dans son rapport, le Secrétaire général recommandait que le mandat de la MANUA soit prorogé pour une période supplémentaire de 12 mois. Par sa résolution 2041 (2012), adoptée à l'unanimité le 22 mars, le Conseil a effectivement prorogé le mandat de la MANUA. Il a également décidé que la Mission continuerait de piloter les activités civiles internationales dans le pays, conformément aux conclusions des conférences internationales.

Dans une déclaration à la presse, le 17 avril, le Conseil a condamné avec la plus grande fermeté la vague d'attentats terroristes coordonnés qui a frappé l'Afghanistan les 15 et 16 avril 2012.

Le 17 mai, lors de consultations plénières, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a rendu compte au Conseil de la visite qu'elle a effectuée en Afghanistan pour évaluer la situation humanitaire et des entretiens qu'elle a eus à ce sujet avec des représentants du Gouvernement et des partenaires humanitaires.

Le 27 juin, le Conseil a consacré un débat à la situation en Afghanistan. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime lui ont présenté des exposés sur les faits nouveaux en Afghanistan. Le premier a insisté sur le fait que la transition ne signifiait pas que l'on abandonnait le pays. Il a souligné le rôle crucial de l'ONU en Afghanistan et déclaré que l'Organisation s'engagerait à appuyer le peuple afghan pour une longue période. Le second intervenant a mentionné des chiffres révélant une hausse de la production d'opium et indiqué qu'il fallait poursuivre la lutte sur tous les fronts et la compléter par des programmes de développement alternatif. Le représentant de l'Afghanistan a également fait une déclaration.

Le 23 juillet, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil se sont félicités de la tenue de la Conférence sur l'Afghanistan à Tokyo, le 8 juillet 2012, et de ses conclusions (voir S/2012/532). Le Conseil s'est notamment félicité des progrès remarquables accomplis par l'Afghanistan ces dernières années, avec l'appui indéfectible de la communauté internationale, et a réaffirmé son soutien à

la décision prise à Bonn de mettre en place une décennie de la transformation (2015-2024).

Myanmar

Le 14 novembre 2011, dans le cadre de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Conseiller spécial pour le Myanmar, Vijay Nambiar, qui s'était rendu au Myanmar du 31 octobre au 4 novembre pour y effectuer sa troisième visite depuis les élections de l'année dernière et sa deuxième depuis la formation du nouveau Gouvernement national en avril 2011. Le Conseiller spécial a rendu compte des discussions qu'il avait eues avec des responsables du Gouvernement ainsi qu'avec la lauréate du prix Nobel de la paix, Aung San Suu Kyi. Il a salué les dernières mesures prises par le Gouvernement, à savoir la libération de 200 prisonniers politiques, les modifications apportées à la loi sur les partis politiques, l'adoption d'un code du travail et l'ouverture du dialogue qui aurait été engagé avec des groupes ethniques en vue de parvenir à un cessez-le-feu.

Le 11 avril 2012, le Conseiller spécial a rendu compte au Conseil du déroulement et des résultats des élections partielles du 1^{er} avril et examiné la question de savoir quels devraient être, à l'avenir, les domaines d'intervention prioritaire des Nations Unies dans le pays, évoquant notamment l'appui au développement économique, l'aide humanitaire, la consolidation de la paix, la lutte contre le trafic de stupéfiants et la réalisation d'un recensement. Il a annoncé que le Secrétaire général se rendrait au Myanmar à la fin du mois d'avril.

Le 20 juin, le Conseiller spécial a informé le Conseil réuni en consultations plénières sur la récente visite qu'il avait effectuée au Myanmar à l'occasion de la création du Groupe de donateurs en faveur de la paix, les progrès du processus de consolidation de la paix mené dans le pays et l'évolution de la situation dans l'État de Rakhine à la suite de la flambée de violences, la situation des réfugiés et les efforts faits pour améliorer le sort des populations touchées. Le Conseil et le Conseiller spécial ont ensuite procédé à un échange de vues.

Timor-Leste

Le 22 novembre 2011, le Conseil a examiné la situation au Timor-Leste dans le cadre d'un débat présidé par le Ministre d'État et Ministre des affaires

étrangères du Portugal, Paulo Portas, auquel ont également pris part le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, Zacarias Albano da Costa, et la Vice-Ministre des affaires politiques au Ministère brésilien des relations extérieures, Vera Machado. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), Ameerah Haq, a rendu compte de l'évolution de la situation dans le pays au cours des neuf derniers mois. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés durant la période considérée et ont encouragé les autorités timoraises à accélérer le rythme des réformes. Ils se sont également engagés à fournir un appui politique et technique en vue des élections présidentielle et législatives prévues pour 2012, la MINUT devant aider les autorités timoraises à en assurer la sécurité et l'organisation.

Le 9 février 2012, le Conseil a tenu une réunion privée avec les pays qui fournissent des contingents à la MINUT et a procédé à un échange de vues avec eux.

Le 22 février, le Représentant spécial a présenté un exposé sur les activités de la MINUT et le rapport correspondant du Secrétaire général (S/2012/43). Le Président du Timor-Leste, José Ramos-Horta, et le Directeur adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ioannis Vrailas, étaient tous deux présents. Le Représentant spécial a expliqué que 2012 serait une année déterminante tant pour le Timor-Leste, en ce qu'elle marquerait le dixième anniversaire du rétablissement de son indépendance, qu'au regard de l'engagement des Nations Unies dans le pays. Dans son rapport, le Secrétaire général a prié le Conseil de proroger le mandat de la MINUT jusqu'au 31 décembre 2012 compte tenu du fait que la police nationale continuait d'avoir besoin d'être aidée à renforcer ses institutions et ses capacités et à assurer le bon déroulement des élections. Le lendemain, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2037 (2012), par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2012 le mandat de la MINUT et fait sien le plan de réduction progressive de ses effectifs, conformément aux souhaits du Gouvernement timorais et à la situation sur le terrain et suivant le bon déroulement des opérations électorales en 2012.

Dans une déclaration à la presse datée du 25 avril, le Conseil s'est réjoui de la tenue des premier et deuxième tours des élections présidentielles, respectivement organisés les 17 mars et 16 avril, et a

félicité le peuple timorais d'avoir procédé à des élections pacifiques, ordonnées et sans heurts.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 19 décembre 2011, le Représentant spécial du Secrétaire général et Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Miroslav Jenča, a présenté au Conseil réuni en consultations plénières un exposé sur les activités dévolues au Centre compte tenu de l'évolution de la situation régionale. Les membres du Conseil ont estimé que le Centre était l'un des outils de diplomatie préventive les plus efficaces de l'Organisation et salué les travaux qu'il avait menés en vue d'aider les pays d'Asie centrale à surmonter les obstacles à la paix et au développement durable dans la région, notamment au regard des menaces transfrontières, de la gestion des ressources communes, de la situation en Afghanistan et de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le 19 décembre, le Conseil est convenu de faire une déclaration à la presse à l'appui du Centre.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 15 novembre 2011, le Conseil a tenu un débat au cours duquel le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, lui a présenté son rapport. Il a examiné la situation dans le pays et s'est dit inquiet de l'impasse politique dans laquelle celui-ci se trouvait depuis 13 mois, qui avait empêché la formation d'un Conseil des ministres. Des membres du Conseil ont appelé les dirigeants politiques nationaux de Bosnie à assumer leurs responsabilités en matière de respect de la démocratie et à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord.

Le lendemain, le Conseil a adopté, à l'unanimité, la résolution 2019 (2011), par laquelle il a autorisé les États Membres, par l'intermédiaire de l'Union européenne, à créer une force multinationale de stabilisation pour une nouvelle période de 12 mois. Le Conseil a précisé que cette force jouerait le rôle principal dans la stabilisation de la paix s'agissant des aspects militaires de l'Accord de paix.

Au cours d'un débat qui s'est tenu le 15 mai 2012, le Haut Représentant a présenté son quarante-quatrième rapport au Conseil (voir S/2012/307) et fait le point sur l'application de l'Accord de paix et les activités menées par le Bureau. Tout en se félicitant des progrès récemment accomplis, les membres du Conseil ont mis en lumière les difficultés liées à la création d'une société multiethnique. Les discussions ont principalement porté sur les relations entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne.

Chypre

Le 7 septembre 2011, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer, a informé le Conseil réuni en consultations plénières de l'état d'avancement des négociations et de la mission de bons offices menée par le Secrétaire général. Les membres du Conseil se sont félicités de l'engagement du Secrétaire général et des efforts déployés par le Conseiller spécial en vue de faire avancer les négociations entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs.

Le 4 novembre, au cours de consultations plénières, le Conseiller spécial a rendu compte au Conseil de l'issue de la dernière réunion tripartite entre le Président Demetris Christofias, Derviş Eroğlu et le Secrétaire général, tenue à New York les 30 et 31 octobre. Il a expliqué que si des progrès avaient été accomplis dans certains domaines, à savoir l'économie, la sécurité intérieure et la représentation chypriote auprès de l'Union européenne, d'autres questions plus sensibles restaient néanmoins encore à régler, notamment concernant la citoyenneté, le droit à la propriété foncière, la sécurité et la gouvernance, en particulier au regard du pouvoir exécutif.

Le 7 décembre, le Conseil a tenu une réunion privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) durant laquelle il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force, Lisa Buttenheim.

La Représentante spéciale est également intervenue devant le Conseil durant les consultations plénières du 9 décembre, faisant observer que la situation dans la zone tampon restait calme et stable. Elle a souligné qu'un engagement actif des deux parties auprès de la Force concernant les mesures de confiance dans le domaine militaire pourrait améliorer encore les conditions de sécurité. Tout en saluant les

progrès réalisés à la réunion tripartite du mois d'octobre, elle a signalé qu'il restait encore beaucoup à faire. Les membres du Conseil se sont félicités du rôle important joué par la Force sur le terrain et ont souscrit à la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger son mandat.

Le 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2026 (2011), par laquelle il a prolongé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 19 juillet 2012 et demandé aux dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque de s'efforcer de trouver un terrain d'entente sur les questions fondamentales toujours en litige afin de parvenir à un règlement global et durable du conflit.

Au cours des consultations plénières du 25 janvier 2012, le Conseil a entendu un exposé du Conseiller spécial sur le dernier cycle de pourparlers entre les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque organisés sous les auspices de l'ONU, qui avait eu lieu à Greentree Estate, dans l'état de New York, les 23 et 24 janvier. Le Conseiller spécial a indiqué que les débats avaient principalement porté sur les grandes questions toujours en suspens mais que peu de progrès avaient été enregistrés. Les membres du Conseil ont, dans l'ensemble, favorablement accueilli ce dialogue.

Le 29 mars, en consultations plénières, le Conseiller spécial a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des négociations à Chypre (S/2012/149).

Le 5 juillet, le Conseil a tenu une réunion avec les pays qui fournissent des contingents à l'UNFICYP. Après avoir entendu un exposé de la Représentante spéciale, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues avec les participants à la réunion.

Le 10 juillet, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la question de Chypre. La Représentante spéciale lui a présenté un exposé, ainsi que le Conseiller spécial, qui est intervenu par voie de vidéoconférence. Le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général (S/2012/507). La Représentante spéciale a fait le point sur les derniers événements politiques survenus à Chypre et sur la situation sur le terrain dans le pays, signalant que les tensions s'étaient apaisées malgré la suspension des négociations. Elle a également évoqué la nécessité d'intensifier les activités de déminage. Le Conseiller spécial a indiqué que certains points toujours en litige avaient freiné les

tentatives pour organiser une conférence internationale pendant l'été, les parties n'étant pas parvenues à un consensus sur la direction à donner aux négociations. Il a également signalé que les comités techniques avaient repris leurs activités et que les communautés chypriote turque et chypriote grecque avaient toutes deux désigné un interlocuteur pour chaque question. Après avoir entendu ces exposés, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues.

Le 19 juillet, par sa résolution 2058 (2012), adoptée par 13 voix, avec 2 abstentions, le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 31 janvier 2013, constatant que les progrès réalisés à ce jour dans les négociations véritables n'étaient pas suffisants et n'avaient pas encore permis de parvenir à un règlement global et durable du conflit.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le 30 août 2011, dans le cadre d'un débat consacré par le Conseil à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et Chef de la MINUK, Farid Zarif, a déclaré que les troubles récemment survenus au Kosovo devaient servir d'avertissement et faire prendre conscience à tous qu'il n'était plus possible de remettre à plus tard le rétablissement de la confiance et la promotion de la coopération et de la compréhension intercommunautaires. Il a ajouté que les deux parties devaient se garder de toute action susceptible d'exacerber les tensions et faire confiance au dialogue dont l'Union européenne assurait la médiation. Le Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremić, et son homologue kosovar, Enver Hoxhaj, ont également fait des interventions devant le Conseil. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont exhorté les responsables de Pristina et Belgrade à poursuivre leur dialogue en vue de dégager une solution.

Les 15 et 28 septembre, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil, réuni en consultations plénières, de l'actualité de la MINUK et des événements survenus aux alentours des postes 1 et 31. À ces deux occasions, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la situation dans le cadre de consultations privées. Le Conseil a également procédé à un échange de vues sur la MINUK dans le cadre de consultations plénières tenues le 17 octobre 2011.

Le 29 novembre, le Conseil s'est réuni pour examiner la question du Kosovo à la lumière du dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUK, daté du 24 juin 2011 (S/2011/675). Le Représentant spécial lui a présenté un exposé sur la situation au Kosovo et les activités de la MINUK et de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, Vuk Jeremić, et son homologue kosovar, Enver Hoxhaj, sont également intervenus devant le Conseil.

Le 8 février 2012, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur les activités de la MINUK (S/2012/72). Le Ministre des affaires étrangères de la Serbie et Enver Hoxhaj ont également fait des exposés au Conseil.

Le 14 mai, le Conseil a tenu un débat sur la MINUK au cours duquel le Représentant spécial a présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission pour la période allant du 16 janvier au 15 avril 2012 (S/2012/275). Le Ministre des affaires étrangères de la Serbie et Enver Hoxhaj ont également fait des exposés. À la suite de leurs déclarations, les membres du Conseil se sont félicités de plusieurs événements positifs, en particulier le calme dans lequel s'étaient déroulés les scrutins des élections serbes organisées au Kosovo, et se sont déclarés favorables à la continuation de la mission fondamentale exécutée par la MINUK.

Le 17 juillet, au cours de consultations à huis clos consacrées à la MINUK, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil que des actes de violence avaient été commis. Les membres du Conseil ont déploré ces actes, qui auraient été commis pour des motifs ethniques, et se sont déclarés confiants que les autorités prendraient les mesures nécessaires, soulignant l'importance qu'il y avait à disposer d'informations détaillées et fiables sur les événements se produisant sur le terrain.

Questions thématiques et questions diverses

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le 29 juin 2012, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2055 (2012), par laquelle il a prié le Secrétaire général de porter à neuf le nombre

des membres du groupe d'experts visé dans la résolution 1977 (2011).

Non-prolifération (République islamique d'Iran)

Les 7 septembre et 21 décembre 2011 et 21 mars et 12 juin 2012, le Représentant permanent de la Colombie, Néstor Osorio, a présenté des exposés au Conseil en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par le Comité et son Groupe d'experts en vue de mener à bien le mandat du Comité et ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une solution globale et à long terme à la question nucléaire iranienne.

Le 8 février 2012, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil, réuni en consultations privées, de sa visite au Moyen-Orient et abordé la question de l'Iran, soulignant que le programme nucléaire iranien suscitait de graves préoccupations.

Le 7 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2049 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 9 juillet 2013 le mandat du Groupe d'experts créé au paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010). À la séance publique du 12 juin, durant laquelle le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) a présenté son exposé trimestriel, les États Membres se sont félicités de la prorogation du mandat du Groupe d'experts et ont procédé à un échange de vues sur ses travaux et son rapport final.

Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)

Le 23 août 2011, le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) a présenté son rapport trimestriel sur les travaux du Comité. Les membres du Conseil ont appuyé l'application intégrale des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) et la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Aucun consensus n'a cependant été dégagé sur la publication du rapport final du Groupe d'experts.

Le 16 novembre, le Représentant permanent du Portugal, José Filipe Moraes Cabral, Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), a présenté au Conseil réuni en consultations à huis clos le rapport trimestriel sur les travaux accomplis par le Comité entre le 24 août et le 16 novembre 2011.

Le 20 décembre, le Conseil a tenu des consultations à huis clos dans le cadre desquelles il a examiné, au titre du point intitulé « Questions diverses », les difficultés auxquelles faisaient face certaines missions diplomatiques auprès de la République populaire démocratique de Corée au regard de l'application du paragraphe 21 de la résolution 1874 (2009).

Le 10 février 2012, le Conseil a tenu des consultations sur les travaux menés par le Comité créé par la résolution 1718 (2006) aux fins du respect de l'embargo sur les armes et leurs vecteurs, de l'interdiction des articles de luxe, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs.

Le 13 avril, le Conseil a examiné la question du lancement, le même jour, d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée. Le 16 avril, il a adopté une déclaration de sa présidente à ce sujet (S/PRST/2012/13).

Le 12 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2050 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 12 juillet 2013 le mandat du Groupe d'experts créé au paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009).

Exposé présenté par le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 9 février 2012, le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Eamon Gilmore, a présenté au Conseil un compte rendu des activités de l'Organisation, mettant l'accent sur trois aspects de la sécurité constituant des domaines d'intervention prioritaire pour l'OSCE, à savoir l'aspect humain, l'aspect politico-militaire et l'aspect environnemental. Les membres du Conseil ont salué les travaux et l'expérience de l'OSCE et se sont félicités de son programme de travail ainsi que de sa coopération accrue avec le système des Nations Unies, et notamment avec le Conseil de sécurité sur les questions de paix et de sécurité.

Exposés présentés par les présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le 14 novembre 2011, le Conseil a tenu sa réunion d'information semestrielle avec les présidents des organes subsidiaires compétents en matière de lutte contre le terrorisme. En leur qualité de présidents du

Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et des comités créés par les résolutions 1373 (2001) et 1540 (2004), respectivement, les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Inde et de l'Afrique du Sud ont réaffirmé que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive continuaient de menacer la paix et la sécurité internationales. Ils ont rendu compte des activités récemment menées par chacun des comités et leurs groupes d'experts respectifs et des projets de ceux-ci. Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud a prononcé une déclaration conjointe consacrée aux domaines faisant l'objet d'une coopération et d'une coordination opérationnelles entre les trois comités.

Le 14 décembre, le Conseil a entendu des exposés présentés par les présidents de cinq de ses organes subsidiaires, dont les mandats de deux ans s'achevaient, à savoir la Représentante permanente du Nigéria, Joy Ogwu (Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et le Comité créé par la résolution 1518 (2003) concernant l'Iraq), le Représentant permanent du Liban, Nawaf Salam (Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria), la Représentante permanente du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti (comités créés par les résolutions 1533 (2004) et 1582 (2004) et concernant la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire, respectivement), le Représentant permanent adjoint du Gabon, Alfred Moussotsi (Comité créé par la résolution 1636 (2005) concernant le Liban), et le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, Ivan Barbalčić (Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure).

Le 30 janvier 2012, le Président par intérim du Comité créé par la résolution 1988 (2011), Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne, a fait un exposé au Conseil sur les travaux du Comité. Il a rendu compte de l'état d'avancement des lignes directrices régissant les travaux du Comité et de l'évolution de la coopération trilatérale entre le Gouvernement afghan, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et le Comité. Il a également abordé les questions de la révision de la liste des sanctions et des moyens utilisés par le Comité pour renforcer l'application du régime de sanctions. Les membres du Conseil sont convenus que les travaux du Comité devaient respecter les principes de responsabilité, de transparence et d'impartialité. La

façon dont le Conseil comprend les liens entre Al-Qaïda et les Taliban a suscité divers points de vue.

Le 10 mai, le Conseil a entendu les exposés semestriels présentés par les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Inde et de l'Afrique du Sud en leur qualité de présidents des comités de lutte contre le terrorisme, à savoir le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et les comités créés par les résolutions 1373 (2001) et 1540 (2004). Les présidents ont rendu compte aux membres du Conseil des initiatives menées conjointement par leurs comités respectifs et les groupes d'experts s'y rattachant ainsi que des activités propres à chaque comité en matière de sensibilisation, de visites dans les pays, de renforcement de la coopération avec les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux compétents, d'accroissement des échanges de renseignements, de participation à des réunions conjointes et d'entretien de représentations les uns auprès des autres. Les présidents des trois organes subsidiaires ont fait un exposé commun informant le Conseil des progrès de leur coopération mutuelle et de celle de leurs groupes d'experts, ainsi que demandé par le Conseil dans ses résolutions.

Le 28 juin, le Conseil a entendu des exposés du Président du Comité contre le terrorisme, Hardeep Singh Puri, et du Directeur de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Michael Smith, sur les travaux de ces entités. Le Président du Comité contre le terrorisme a fait le point sur les récentes activités du Comité, notamment les réunions spéciales tenues à Strasbourg et à New York en 2011 et la nouvelle présentation de l'évaluation préliminaire de la mise en œuvre. Le Directeur de la Direction exécutive a présenté les travaux et réalisations de celle-ci pour la période 2011-2012. La Direction exécutive s'étaient rendus dans les États Membres, entre lesquels elle avait facilité l'assistance technique, et avait mené une enquête mondiale sur l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) et collaboré avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et d'autres organes antiterroristes des Nations Unies. Les membres du Conseil ont salué le rôle moteur joué par le Président du Comité et loué le travail de celui-ci et de la Direction exécutive. Ils ont encouragé les dirigeants de ces entités à continuer de travailler dans l'esprit de la résolution 1963 (2010).

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 12 janvier 2012, le Conseil a tenu un débat sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans le cadre d'une réunion présidée par le Président de l'Afrique du Sud, Jacob G. Zuma. Le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général, du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Ramtane Lamamra, et du Ministre kényan des affaires étrangères et Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, Moses Wetangula.

Le Secrétaire général a présenté au Conseil son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité (S/2011/805), soulignant que les organisations régionales et sous-régionales continuaient de jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et ajoutant que l'Union africaine était un partenaire stratégique de l'Organisation des Nations Unies.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité a réaffirmé qu'il importait d'établir un partenariat solide entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine afin de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. Le Président du Conseil de paix et de sécurité a fourni une analyse de la relation entretenue par les deux organisations aux niveaux institutionnel et opérationnel et préconisé une interprétation plus novatrice des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Ont également participé au débat les Ministres des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, de la Colombie et du Guatemala, le Ministre d'État au Ministère allemand des affaires étrangères, le Secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger, le Secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et de la coopération au Ministère portugais des affaires étrangères, l'Envoyé spécial de la Chine pour les affaires africaines, le Ministre et Conseiller spécial du Président du Togo, et les Représentants permanents de l'ensemble des autres membres du Conseil, ainsi que la représentante de l'Éthiopie, Kongit Sinigiorgis, et la représentante du Nigéria, U. Joy Ogwu, en leur qualité respective de Présidente de l'Autorité intergouvernementale pour le

développement et Présidente de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2033 (2012), dans laquelle il a réaffirmé que c'était à lui qu'incombait la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et s'est déclaré résolu à prendre des mesures efficaces pour resserrer encore les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine.

Le 5 juin, le Conseil a tenu un dialogue informel avec le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, qui représentait le Président de la CEDEAO, le Représentant permanent de l'Angola, parlant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le 7 juin, le Conseil a tenu un dialogue informel avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby, sur la situation en République arabe syrienne.

Le 13 juin, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur sixième réunion consultative annuelle à l'occasion de laquelle ils ont procédé à un échange de vues sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et sur la situation en Guinée-Bissau, au Mali, en Somalie et entre le Soudan et le Soudan du Sud. Un communiqué conjoint (S/2012/444) a été publié à l'issue de la réunion.

Le 15 juin, le Conseil a tenu un dialogue informel avec une délégation de haut niveau de la CEDEAO, composée notamment du Président de la Commission de la CEDEAO, Kadre Ouédraogo, du Ministre burkinabé des affaires étrangères, Djibril Bassolé, du Ministre ivoirien de la défense, Paul Kofi Kofi, et des Représentants permanents du Mali et du Niger. Les participants ont procédé à un échange de vues sur la situation au Mali auquel a également pris part une délégation de l'Union africaine, en particulier des représentants du Conseil de paix et de sécurité.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 26 août 2011, le Conseil a organisé un débat public sur le thème « Maintien de la paix : dresser le

bilan et préparer l'avenir » dans le cadre duquel le Secrétaire général et les représentants de 47 États Membres et organisations accréditées ont présenté des exposés. Le Conseil s'est engagé à renforcer ses partenariats avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2011/17) dans laquelle il a souligné la nécessité d'améliorer les communications entre lui-même, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Secrétariat et les autres parties intéressées afin de créer un climat de partenariat, de coopération et de confiance réciproque.

Le 26 mars 2012, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et la Sous-Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, ont présenté des exposés au Conseil réuni en consultations plénières. Leurs présentations étaient toutes deux axées sur les moyens de réussir la transition entre maintien et consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Il ressort du document établi conjointement par leurs départements que les tâches qui incombent aux opérations de maintien de la paix en matière de consolidation de la paix consistent principalement à aider les gouvernements à définir des priorités grâce à la réalisation d'un consensus entre les acteurs nationaux et internationaux et à créer les conditions nécessaires sur les plans politique, logistique et de la sécurité pour la participation d'autres acteurs.

Le 20 juin, le Conseil a tenu une réunion avec les commandants des principales opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, au Moyen-Orient et à Haïti, lesquels ont mis en relief les stratégies adoptées en vue d'assurer l'unité de commandement des opérations et la cohérence d'action entre les 120 000 soldats de la paix.

Consolidation de la paix après les conflits

Le 31 octobre 2011, la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Judy Cheng-Hopkins, a fait le point sur les programmes menés en matière de consolidation de la paix après les conflits, soulignant qu'ils avaient été mis au point en gardant à l'esprit la nécessité de disposer d'un cadre commun et d'une démarche cohérente à l'échelle du système compte tenu du grand nombre d'acteurs dont la participation s'imposait. Elle a fait

état de progrès dans la mobilisation des organismes des Nations Unies et des États Membres autour de l'objectif commun consistant à doter les opérations de consolidation de la paix de compétences civiles renforcées. La Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix et Représentante permanente du Luxembourg, Sylvie Lucas, a également fait un exposé au Conseil. Elle a indiqué que la Commission avait adopté une feuille de route orientée vers l'action visant à renforcer ses résultats sur le terrain dans les six pays inscrits à son ordre du jour. Les membres du Conseil ont souligné que l'appropriation par les pays constituait une base indispensable aux démarches de consolidation de la paix et ont appelé à un appui international au programme d'action de l'ONU en la matière.

Le 12 juillet 2012, le Conseil a tenu un débat public sur la consolidation de la paix après les conflits afin d'examiner le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (S/2012/70), d'évaluer les progrès réalisés et encore à faire et de déterminer quelles mesures la Commission pourrait prendre pour s'acquitter de ses trois fonctions de base, à savoir l'accompagnement politique, la sensibilisation et le soutien; la mobilisation des ressources; et l'amélioration de la coordination. Le débat était présidé par la Ministre colombienne des relations extérieures, María Angela Holguín Cuéllar. Un document de réflexion élaboré par la Colombie a été distribué sous la cote S/2012/511. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général, qui a mis en lumière les grandes réalisations de la Commission de consolidation de la paix et de ses six formations et rappelé les difficultés qui restaient à surmonter. Il a également entendu des exposés du Président de la Commission et Représentant permanent du Bangladesh, Abulkalam Momen, de l'ancien Président de la Commission, Eugène-Richard Gasana, et du Vice-Président de la Banque mondiale en charge de la politique opérationnelle et des services aux pays, Joachim von Amsberg.

La Ministre colombienne des relations extérieures a déclaré que la Commission offrait un cadre particulièrement propice à la création de mécanismes et de dispositifs propres à promouvoir le partage des connaissances et des données d'expérience et à la fourniture d'une assistance technique. Quarante-six intervenants ont fait des déclarations. Les membres du Conseil ont proposé plusieurs améliorations, dont

l'intensification des actions coordonnées entre les États Membres, les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales et le renforcement des mécanismes, notamment financiers, de consolidation de la paix.

Le 13 juillet, le Conseil a organisé un dialogue visant, d'une part, à trouver les moyens d'améliorer l'efficacité des travaux de la Commission de consolidation de la paix et, d'autre part, à déterminer les mesures que le Conseil de sécurité pourrait prendre à cette fin. Tout en reconnaissant que l'appropriation par les pays était un élément fondamental des efforts de consolidation de la paix, le Conseil a tenu des débats animés qui ont suscité différentes propositions visant à permettre à la Commission de consolidation de la paix de réaliser son plein potentiel et à rassembler l'ensemble des partenaires autour de stratégies communes. Les participants se sont accordés à reconnaître que plusieurs conditions devaient être réunies, notamment l'engagement continu d'un ensemble d'acteurs internationaux compétents, l'accompagnement politique et la sensibilisation, une répartition claire des tâches entre les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux, et l'adoption de modes de financements et d'appui novateurs.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Le 10 janvier 2012, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Radhika Coomaraswamy, présenté en application de la résolution 1998 (2011). Les membres ont reconnu qu'il importait de protéger les enfants dans les situations de conflit armé. Certains se sont interrogés sur l'inclusion dans le rapport du Secrétaire général de certaines situations non inscrites à l'ordre du jour du Conseil. La Représentante spéciale a précisé les critères et les procédures utilisés pour inscrire ou désinscrire les parties à des conflits armés figurant sur les listes des annexes aux rapports périodiques du Secrétaire général. Les membres se sont déclarés satisfaits de ces explications et certains ont demandé des informations supplémentaires.

Protection des civils en période de conflit armé

Le 9 novembre 2011, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau sur la protection des civils en période de conflit armé. Le Secrétaire général a

prononcé l'exposé introductif, puis il y a eu des interventions de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires (au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence) et du Directeur du droit international et de la coopération du Comité international de la Croix-Rouge. Quarante-trois États Membres étaient représentés et des déclarations ont été faites au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Union européenne, du Groupe d'amis sur la protection des civils et de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits. Les orateurs ont appelé l'attention sur les questions de protection des civils dans divers contextes géographiques et sur le non-respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans un certain nombre de situations. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer l'application du principe de responsabilité en cas de violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que sur les moyens de rendre justice ou d'obtenir réparation pour les victimes.

Le 25 juin 2012, à l'occasion d'un débat public auquel ont participé le Ministre des affaires étrangères du Guatemala, Harold Caballeros, et les représentants de 28 autres pays, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2012/376). Outre le discours du Secrétaire général, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence; du Sous-Secrétaire général affecté au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Ivan Šimonović; et du Directeur du droit international et de la coopération du Comité international de la Croix-Rouge, Philip Spoerri. Appelant l'attention sur le nombre croissant de victimes de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, le Secrétaire général a mis l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts pour relever les cinq défis fondamentaux décrits dans ses précédents rapports sur la protection des civils en période de conflit armé, à savoir: le respect plus strict des dispositions du droit international de la part des parties; le dialogue systématique avec les groupes armés non étatiques, étant donné qu'ils comprennent de mieux en mieux leurs responsabilités et les conséquences qui résultent du fait de violer le droit international humanitaire et le droit international des

droits de l'homme; le renforcement des capacités des missions de maintien de la paix en termes de ressources et de personnel, accompagné d'une action politique efficace pour parvenir à une paix durable; l'amélioration de l'accès humanitaire et la poursuite plus rigoureuse des auteurs des violations. Les membres participants ont abordé un large éventail de questions, y compris la nécessité de relever les cinq défis fondamentaux recensés par le Secrétaire général dans son rapport. Certains membres ont particulièrement souligné qu'il convenait de faire en sorte que toutes les parties à un conflit se conforment davantage au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Un certain nombre se sont inquiétés du fait que différents acteurs tendent à donner une interprétation large des normes du droit international humanitaire concernant la protection des civils dans les conflits armés. Ils ont noté que la responsabilité première dans ce domaine incombait aux États Membres, tandis que les institutions internationales et les mécanismes devaient avoir un rôle auxiliaire complémentaire de l'initiative nationale. Les membres ont noté que toute mesure prise pour protéger les civils en ayant recours à la force devait être approuvée par le Conseil de sécurité et être en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies. Plusieurs ont estimé que le rapport du Secrétaire général devrait se concentrer sur les situations de conflit armé. L'accent a également été mis sur le fait que les acteurs humanitaires devaient respecter les principes d'impartialité, d'intégrité territoriale et de souveraineté nationale.

Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 19 janvier 2012, le Secrétaire général a présenté son rapport sur l'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en situation de conflit ou d'après conflit (S/2011/634). Le Conseil a tenu un débat public sur la promotion et le renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales et adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/1) dans laquelle il soulignait que l'état de droit devait être universellement instauré et respecté, condition indispensable d'une coexistence pacifique. Les représentants de 42 États Membres, y compris les membres du Conseil, ont fait des déclarations lors de ce débat.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : prévention des conflits

Le 22 septembre 2011, le Conseil a organisé une séance de haut niveau sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et plus précisément la prévention des conflits. Y ont participé, sous la présidence du Président du Liban, Michel Sleiman, cinq chefs d'État et de gouvernement (Afrique du Sud, Colombie, Gabon, Nigéria et Portugal) et sept ministres des affaires étrangères (Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, France, Inde et Royaume-Uni), ainsi que la Représentante permanente des États-Unis (en sa qualité de membre du Cabinet du Président) et le Représentant permanent de la Fédération de Russie. Le Secrétaire général a pris part également à la réunion et présenté son rapport sur la diplomatie préventive (S/2011/552). Il a mis l'accent sur le caractère fondamental que revêtait la volonté politique pour que la diplomatie préventive porte ses fruits, et souligné que l'ONU s'était toujours efforcée de donner plus de poids à ce type de diplomatie. Il a expliqué de quelle manière les missions des Nations Unies pratiquaient quotidiennement la diplomatie préventive en différents endroits du monde, et que le Conseil, s'il y recourait, serait en mesure d'opposer une résistance notable à des menaces naissantes, quand bien même elles ne figureraient pas à son ordre du jour. Il a conclu qu'une meilleure diplomatie préventive n'était pas simplement une option à envisager, mais une nécessité.

Les membres du Conseil ont insisté sur le caractère crucial de la diplomatie préventive dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, beaucoup soulignant qu'une prévention opportune et efficace était plus rentable qu'une intervention menée en réaction à une flambée de violence. Ils ont en outre jugé que l'ONU devait impérativement consolider ses partenariats avec les organisations régionales et mettre à profit tous les avantages dont celles-ci disposent sur les plans politique et géographique, de manière à les associer pleinement aux initiatives de diplomatie préventive. Certains membres ont estimé que l'enchevêtrement des menaces imposait de concevoir des systèmes d'alerte rapide et d'en faire le meilleur usage possible. Ils ont dit combien il importait d'optimiser le recours aux outils de prévention, notamment la médiation, et estimé qu'une approche globale de la prévention supposait de traiter les causes profondes des conflits, y compris leurs aspects socioéconomiques. À l'issue de la réunion, le Conseil

de sécurité a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2011/18).

Le 23 novembre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information publique de haut niveau sur le thème « Nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et prévention des conflits », avec la participation du Secrétaire général, et entendu à cette occasion des exposés du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Yuri Fedotov, et du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, Margaret Chan. La réunion était présidée par le Ministre d'État et des affaires étrangères du Portugal, Paulo Portas. Les exposés ont essentiellement porté sur les trois nouveaux défis à la paix et la sécurité internationales que la présidence avait recensés pour ce débat, à savoir la criminalité transnationale organisée, les changements climatiques et les pandémies. On a jugé qu'il convenait de poursuivre le dialogue sur la manière dont le Conseil pouvait aborder ces nouveaux défis dans le plein respect des attributions de chaque organe, telles que définies par la Charte.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : faire avancer la réforme du secteur de la sécurité – perspectives et difficultés rencontrées en Afrique

Le 12 octobre 2011, le Conseil a organisé un débat thématique public sur la réforme du secteur de la sécurité en Afrique. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a déclaré que la réforme du secteur de la sécurité constituait un outil de prévention crucial. Il a noté que l'Union africaine s'était portée aux avant-postes de la constitution d'un cadre de travail pour cette réforme, et encouragé les autres régions à s'inspirer de son expérience riche d'enseignement. Il a par ailleurs constaté que l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, qui relèvent du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, étaient devenus des prestataires majeurs en matière d'appui sur le terrain. Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2011/19), où il soulignait que des institutions de sécurité efficaces, professionnelles et responsables étaient la clef de voûte de la paix et du développement durable.

**Maintien de la paix et de la sécurité internationales :
non-prolifération, désarmement et sécurité nucléaires**

Le 19 avril 2012, le Secrétaire général a fait au Conseil un exposé sur la non-prolifération, le désarmement et la sécurité nucléaires. Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/14) sur la sécurité nucléaire. Au cours de la séance, les membres ont mis l'accent sur les récents efforts mondiaux et les progrès accomplis dans les domaines du désarmement nucléaire et de la lutte contre les menaces de prolifération et de terrorisme nucléaires.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 28 octobre 2011, le Conseil a organisé un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Secrétaire général y a fait le constat que les femmes ne prenaient pratiquement aucune part aux activités de prévention et de règlement des conflits. Il a déclaré que l'ONU allait montrer l'exemple pour inverser cette tendance et noté que l'année précédente le nombre de femmes à la tête de missions politiques, de maintien de la paix ou de consolidation de la paix était passé de 6 à 33. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Michelle Bachelet, a indiqué dans sa déclaration que le système des Nations Unies travaillait à consacrer davantage de fonds à l'autonomisation des femmes et à la problématique hommes-femmes dans les situations d'après conflit. Elle a exhorté les États Membres à élaborer des instruments de planification nationale permettant d'accroître le nombre de femmes dans les secteurs de la sécurité, de la gouvernance et de la diplomatie. De plus, elle a demandé que l'on investisse davantage dans les besoins des femmes en matière de redressement après un conflit, de justice et d'indemnisation. Le Président du Conseil économique et social, Lazarous Kapambwe, a souhaité que le système des Nations Unies mette au point des interventions plus cohérentes pour éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes, en prêtant une attention particulière aux liens entre VIH/sida et violence sexuelle.

Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2011/20), dans laquelle il a entre autres souligné qu'il importait de créer des conditions qui favorisent la participation des femmes à toutes les étapes des processus de paix et contrecarrent les préjugés sociaux qui freinent la participation pleine et

entière des femmes au règlement des conflits et aux efforts de médiation.

Le 23 février 2012, le Conseil a tenu un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a débuté par des exposés du Secrétaire générale adjoint aux opérations de maintien de la paix et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström. Le Conseil a encouragé les États Membres et le système des Nations Unies à continuer de sensibiliser le public à l'impact de la violence sexuelle en temps et au lendemain de conflits armés sur les victimes, les familles, les communautés et les sociétés. Une déclaration du Président du Conseil (S/PRST/2012/3) a été adoptée à ce sujet.

Le 24 avril, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a fait au Conseil un exposé sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et les tendances observées dans le cadre des récentes élections organisées à l'issue de conflits, et formulé des recommandations quant aux mesures que le Conseil pourrait prendre. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a concentré son exposé sur la participation politique et la protection des femmes, soulignant que les forces de maintien de la paix devaient faire le maximum pour favoriser la première et assurer la seconde dans toute la mesure possible. En consultations plénières, les membres du Conseil se sont accordés sur l'importance des principes abordés au cours de l'exposé.

**Tribunaux internationaux pour le Rwanda
et l'ex-Yougoslavie**

Le 14 septembre 2011, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2006 (2011) portant reconduction de Hassan Bubacar Jallow dans ses fonctions de procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda, pour un mandat prenant effet le 15 septembre 2011 et expirant le 31 décembre 2014; et la résolution 2007 (2011) portant reconduction de Serge Brammertz dans ses fonctions de Procureur du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et expirant le 31 décembre 2014.

En adoptant la résolution 2013 (2011), le 14 octobre, le Conseil a autorisé le juge Bakhtiyar Tuzmukhamedov du Tribunal international pour le Rwanda à siéger à temps partiel et exercer en même

temps d'autres fonctions judiciaires jusqu'au 31 décembre 2011.

Le 7 décembre, le Conseil s'est réuni pour examiner les rapports des Tribunaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie au sujet de l'état d'avancement de leur stratégie de fin de mandat (S/2011/472 et S/2011/473, respectivement). Il a entendu des exposés du Président du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, Theodor Meron, et de la Présidente du Tribunal pour le Rwanda, Khalida Rachid Khan, qui ont l'un et l'autre mis en avant les contributions de leur tribunal respectif aux avancées de la justice pénale internationale, tout en soulignant que les ressources limitées et les difficultés persistantes en matière de recrutement compromettaient la conduite de leurs travaux dans les délais voulus. Le Conseil a également entendu des exposés présentés par les procureurs des deux tribunaux. Le Procureur du Tribunal pour le Rwanda a déclaré que la recherche et l'arrestation des neuf fugitifs restants inculpés par le tribunal constituait un obstacle majeur. Le Procureur du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie a noté qu'avec l'arrestation des deux derniers fugitifs restants, le dernier obstacle à l'achèvement du mandat du tribunal était levé. Les représentants du Rwanda, de la Croatie et de la Serbie ont également pris la parole. Le Conseil a salué les efforts faits par les tribunaux pour exécuter leur mandat, déploré les retards pris par les deux tribunaux dans le traitement de plusieurs dossiers et a rappelé le calendrier essentiel fixé pour l'achèvement de leurs travaux dans la résolution 1966 (2010). Les Etats ont noté avec appréciation le niveau de coopération des Etats concernés avec ces instances et ont indiqué qu'ils étaient prêts à fournir l'assistance nécessaire aux travaux des deux juridictions.

Le 21 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2029 (2011), dans laquelle il réaffirmait qu'il était essentiel de maintenir le personnel en poste pour achever rapidement les travaux du Tribunal pour le Rwanda, et prorogé au 30 juin 2012, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis si celui-ci intervenait avant, le mandat des quatre juges siégeant aux Chambres de première instance et des huit juges *ad litem*.

Le 29 février 2012, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2038 (2012), par laquelle il a nommé Hassan Bubacar Jallow Procureur du Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions

résiduelles des Tribunaux pénaux, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} mars 2012.

Le Conseil s'est réuni le 7 juin pour examiner les rapports des Tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie (voir S/2012/349 et S/2012/354, respectivement) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies d'achèvement de leurs travaux. Il a organisé un débat pour entendre les exposés du Président du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, Theodor Meron, et du Président du Tribunal pour le Rwanda, Vagn Joensen. Les procureurs des deux tribunaux lui ont également fait des présentations.

Le Procureur du Tribunal pour le Rwanda a admis qu'en dépit d'avancées notables, les recours en appel portant sur les demandes de renvoi d'affaires devant les juridictions du Rwanda étaient devenus un sérieux problème pour son service. Le Procureur du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie a souligné l'importance des affaires *Mladić* et *Karadžić*. Les représentants d'États concernés comme la Croatie, le Rwanda et la Serbie ont également pris la parole. Les membres du Conseil ont salué l'application des Tribunaux à remplir leur mission et rappelé à quel point il était important que celle-ci s'achève dans les délais, conformément à la résolution 1966 (2010). Ils ont bien noté la coopération des États concernés avec ces juridictions et se sont dits prêts à fournir à celles-ci l'aide nécessaire.

Le 29 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2054 (2012) portant prorogation du mandat de trois juges des Chambres de première instance jusqu'au 31 décembre 2012 ou jusqu'à la fin de l'affaire *Ngirabatware*, en prenant note du fait que le Tribunal avait l'intention de clore le dossier à cette date, et a prorogé le mandat du Président du Tribunal jusqu'au 31 décembre 2014, à titre exceptionnel, cette décision devant être réexaminée en juin 2013.

Le 5 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres se félicitaient de l'entrée en fonctions, le 1^{er} juillet 2012, de la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, et soulignaient que la création de cet instrument par la résolution 1966 (2010) était indispensable pour empêcher que les accusés encore en fuite ou n'ayant pas encore été jugés en première instance ou en appel restent impunis après la fermeture du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Les 26 août, 8 novembre et 27 décembre 2011, et le 25 janvier 2012, le Conseil a fait des déclarations à la presse dans lesquelles ses membres condamnaient les attentats terroristes commis au Nigéria.

Le 7 septembre, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse condamnant l'attentat terroriste perpétré à Delhi.

Le 9 septembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse à l'occasion du dixième anniversaire des attentats terroristes du 11 septembre 2001, condamnant ces actes odieux, exprimant sa profonde sympathie aux victimes du terrorisme et à leur famille et renouvelant ses condoléances.

Le 29 novembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait avec la plus grande fermeté les attaques dont avaient fait l'objet les installations diplomatiques du Royaume-Uni en République islamique d'Iran.

Le 4 mai 2012, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme », le Conseil de sécurité a tenu une réunion thématique sur le thème « Renforcement de la coopération internationale aux fins de l'exécution des obligations liées à la lutte contre le terrorisme ». La réunion, présidée par le Président de la République d'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, a vu la participation du Secrétaire général, de ministres, de vice-ministres et d'autres représentants de haut niveau. Auparavant, l'Azerbaïdjan avait distribué un document de réflexion (S/2012/281) insistant sur la nécessité d'intensifier la coopération internationale en vue de faire respecter, sans tarder et de concert, les obligations en vigueur dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment en accentuant le renforcement des capacités et en fournissant aux États une assistance accrue. Dans son exposé au Conseil, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait se concentrer sur les facteurs de propagation du terrorisme et qu'il importait d'adopter une démarche intégrée face au terrorisme et à l'extrémisme violent, comme le faisait la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les membres du Conseil se sont inquiétés du fait que le terrorisme demeure une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, l'exercice des droits de l'homme et le développement économique et social de

tous les États Membres, et continue de compromettre la stabilité et la prospérité mondiales. Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/17).

Le 19 juillet, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse condamnant l'attentat terroriste qui avait fait plusieurs morts et de nombreux blessés le 18 juillet en Bulgarie.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales : sécurisation des frontières : lutte contre le trafic et la circulation illicite

Le 25 avril, le Conseil a organisé un débat public pour examiner l'évolution des difficultés et menaces à la paix et à la sécurité internationales liées au trafic transfrontières d'armes et de drogue, le trafic d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, de leurs vecteurs et du matériel connexe par des acteurs non étatiques, le trafic de minerais de conflit et les déplacements de terroristes et de leurs fonds, en violation des régimes de sanctions imposés par le Conseil et d'autres décisions. Le Conseil s'est dit préoccupé que ces trafics et mouvements transfrontières alimentent les difficultés et menaces considérées. Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/16).

Questions diverses

Mise en œuvre de la note du Président du Conseil (S/2006/507)

Le 30 novembre 2011, le Conseil a organisé, au titre de la question intitulée « Mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) », un débat public sur ses méthodes de travail et plus particulièrement sur ses pratiques et les mesures prises pour appliquer les dispositions visant à accroître l'efficacité et la transparence du Conseil et à renforcer ses échanges avec l'ensemble des Membres.

Le 19 mars 2012, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations afin d'aborder les aspects relatifs à ses méthodes de travail sur la base d'un projet de document interne élaboré par le Portugal et le Royaume-Uni. Ses membres ont jugé souhaitable de mieux répartir la charge de travail du Conseil sur l'ensemble de l'année, de regrouper plus efficacement les questions similaires et de veiller à ce que les obligations de rapport soient adaptées aux objectifs visés. Ils ont admis qu'il faudrait à cette fin que le Groupe de travail informel sur la documentation et les

autres questions de procédure mette au point des plans détaillés. Ils sont convenus à l'unanimité à la proposition d'assurer une planification plus précise en réaffectant les vendredis aux organes subsidiaires, tout en conservant la possibilité de se réunir à n'importe quel moment. Tous les membres ont appelé de leurs vœux des échanges plus riches entre eux et des exposés plus ciblés de la part des responsables de l'Organisation. Certains ont mentionné d'autres réformes possibles, dont quelques-unes avaient été évoquées durant le débat public consacré aux méthodes de travail, en novembre 2011. Elles continueront d'être étudiées dans le cadre du Groupe de travail informel.

Le 5 juin, une note du Président du Conseil de sécurité (S/2012/402) a été adoptée; elle contient les dispositions à suivre pour utiliser les services de conférence et renforcer l'interactivité des consultations plénières.

Le 19 juillet, dans la foulée des consultations officielles du Groupe d'experts tenues le 6 juillet, le Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a présenté au Conseil son rapport sur la question des mandats et des cycles d'établissement des rapports, où figuraient notamment son évaluation des moyens d'améliorer la situation, ainsi qu'un certain nombre de recommandations.

Admission de nouveaux membres

Le 26 septembre 2011, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations plénières pour examiner la demande d'admission de la Palestine au statut de Membre de l'ONU. Les membres ont décidé d'organiser le 28 septembre une séance officielle du Conseil de sécurité pour se prononcer sur le renvoi de la demande palestinienne au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport. Pendant les consultations, les avis ont divergé quant aux critères d'adhésion énoncés dans la Charte et au sujet de la reconnaissance de l'État palestinien. Certains membres ont estimé que cette reconnaissance ne devrait pas dépendre de l'issue des négociations entre Palestiniens et Israéliens, tandis que d'autres ont jugé que la solution négociée prévoyant deux États était seule garante d'une paix durable.

Le 28 septembre, le Conseil a tenu une séance publique consacrée à cette demande d'admission, qu'il

a alors décidé de renvoyer au Comité d'admission de nouveaux Membres pour examen et rapport.

Au cours du mois de novembre, ledit comité s'est réuni deux fois en séance privée pour évaluer la demande. Lors de la première séance, le 3 novembre, les délégations ont exprimé leurs vues sur la question, à partir de quoi le Président du Comité a élaboré un rapport qui a ensuite été adopté par consensus le 11 novembre (S/2011/705). En raison des opinions divergentes et faute d'unanimité, le rapport du Comité ne contenait aucune recommandation concernant la demande d'admission de la Palestine. Le Conseil de sécurité en est saisi.

Cour internationale de Justice

Le 25 octobre 2011, les membres du Conseil ont eu un échange de vues avec le Président de la Cour internationale de Justice, Hisashi Owada.

Le 10 novembre, quatre juges ont été élus dans le cadre d'un vote simultané au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Le processus électoral s'est poursuivi les 22 novembre et 13 décembre.

Le 19 janvier 2012, le Conseil a adopté la résolution 2034 (2012), dans laquelle il prenait note avec regret de la démission du juge Awn Shawkat Al-Khasawneh et décidait que l'élection organisée pour le remplacer aurait lieu le 27 avril 2012. Le 27 avril, en même temps que l'Assemblée générale, le Conseil a élu au scrutin secret Dalveer Bhandari, de l'Inde, au poste à pourvoir à la Cour.

Cour pénale internationale

Le 16 mars 2012, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont noté la publication du premier verdict de la Cour pénale internationale qui a jugé Thomas Lubanga coupable des crimes de conscription et d'enrôlement d'enfants âgés de moins de 15 ans dans la Force patriotique pour la libération du Congo.

Rapport annuel du Conseil de sécurité

Le 27 octobre 2011, le Conseil a adopté son rapport annuel pour la période allant du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011 (A/66/2). Le 8 novembre, le Représentant permanent du Portugal, en sa qualité de Président du Conseil pour le mois, a présenté le rapport annuel à l'Assemblée générale.

Partie I

Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

I Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
2004 (2011)	30 août 2011	La situation au Moyen-Orient (FINUL)
2005 (2011)	14 septembre 2011	La situation en Sierra Leone
2006 (2011)	14 septembre 2011	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
2007 (2011)	14 septembre 2011	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
2008 (2011)	16 septembre 2011	La situation au Libéria
2009 (2011)	16 septembre 2011	La situation en Libye
2010 (2011)	30 septembre 2011	La situation en Somalie
2011 (2011)	12 octobre 2011	La situation en Afghanistan
2012 (2011)	14 octobre 2011	La question concernant Haïti
2013 (2011)	14 octobre 2011	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
2014 (2011)	21 octobre 2011	La situation au Moyen-Orient
2015 (2011)	24 octobre 2011	La situation en Somalie
2016 (2011)	27 octobre 2011	La situation en Libye
2017 (2011)	31 octobre 2011	La situation en Libye

2018 (2011)	31 octobre 2011	Paix et sécurité en Afrique
2019 (2011)	16 novembre 2011	La situation en Bosnie-Herzégovine
2020 (2011)	22 novembre 2011	La situation en Somalie
2021 (2011)	29 novembre 2011	La situation concernant la République démocratique du Congo
2022 (2011)	2 décembre 2011	La situation en Libye
2023 (2011)	5 décembre 2011	Paix et sécurité en Afrique
2024 (2011)	14 décembre 2011	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2025 (2011)	14 décembre 2011	La situation au Libéria
2026 (2011)	14 décembre 2011	La situation à Chypre
2027 (2011)	20 décembre 2011	La situation au Burundi
2028 (2011)	21 décembre 2011	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
2029 (2011)	21 décembre 2011	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
2030 (2011)	21 décembre 2011	La situation en Guinée-Bissau
2031 (2011)	21 décembre 2011	La situation en République centrafricaine
2032 (2011)	22 décembre 2011	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2033 (2012)	12 janvier 2012	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales
2034 (2012)	19 janvier 2012	Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice
2035 (2012)	17 février 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2036 (2012)	22 février 2012	La situation en Somalie
2037 (2012)	23 février 2012	La situation au Timor-Leste
2038 (2012)	29 février 2012	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et

		les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
2039 (2012)	29 février 2012	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
2040 (2012)	12 mars 2012	La situation en Libye
2041 (2012)	22 mars 2012	La situation en Afghanistan
2042 (2012)	14 avril 2012	La situation au Moyen-Orient
2043 (2012)	21 avril 2012	La situation au Moyen-Orient
2044 (2012)	24 avril 2012	La situation concernant le Sahara occidental
2045 (2012)	26 avril 2012	La situation en Côte d'Ivoire
2046 (2012)	2 mai 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2047 (2012)	17 mai 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2048 (2012)	18 mai 2012	La situation en Guinée-Bissau
2049 (2012)	7 juin 2012	Non-prolifération
2050 (2012)	12 juin 2012	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
2051 (2012)	12 juin 2012	La situation au Moyen-Orient
2052 (2012)	27 juin 2012	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
2053 (2012)	27 juin 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo
2054 (2012)	29 juin 2012	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
2055 (2012)	29 juin 2012	Non-prolifération des armes de destruction massive
2056 (2012)	5 juillet 2012	Paix et sécurité en Afrique
2057 (2012)	5 juillet 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2058 (2012)	19 juillet 2012	La situation à Chypre
2059 (2012)	20 juillet 2012	La situation au Moyen-Orient
2060 (2012)	25 juillet 2012	La situation en Somalie
2061 (2012)	25 juillet 2012	La situation concernant l'Iraq
2062 (2012)	26 juillet 2012	La situation en Côte d'Ivoire
2063 (2012)	31 juillet 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

II Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

<i>Déclaration du Président</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2011/16	3 août 2011	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2011/17	26 août 2011	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
S/PRST/2011/18	22 septembre 2011	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : prévention des conflits
S/PRST/2011/19	12 octobre 2011	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : faire avancer la réforme du secteur de la sécurité – perspectives et difficultés rencontrées en Afrique
S/PRST/2011/20	28 octobre 2011	Les femmes et la paix et la sécurité
S/PRST/2011/21	14 novembre 2011	Région de l'Afrique centrale
S/PRST/2011/22	19 décembre 2011	La situation en Afghanistan
S/PRST/2012/1	19 janvier 2012	Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2012/2	21 février 2012	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2012/3	23 février 2012	Les femmes et la paix et la sécurité
S/PRST/2012/4	5 mars 2012	La situation en Somalie
S/PRST/2012/5	6 mars 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PRST/2012/6	21 mars 2012	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2012/7	26 mars 2012	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2012/8	29 mars 2012	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2012/9	4 avril 2012	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2012/10	5 avril 2012	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2012/11	11 avril 2012	La situation en Sierra Leone
S/PRST/2012/12	12 avril 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PRST/2012/13	16 avril 2012	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
S/PRST/2012/14	19 avril 2012	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : non-prolifération, désarmement et sécurité nucléaires
S/PRST/2012/15	21 avril 2012	La situation en Guinée-Bissau

S/PRST/2012/16	25 avril 2012	Menaces contre la paix et la sécurité internationales
S/PRST/2012/17	4 mai 2012	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2012/18	29 juin 2012	Région de l'Afrique centrale

III

Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.6600	16 août 2011	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
S/PV.6608	7 septembre 2011	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Libéria
S/PV.6615	14 septembre 2011	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/PV.6617	15 septembre 2011	Résolutions 1160 (1998) , 1199 (1998) , 1203 (1998) , 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
S/PV.6637	25 octobre 2011	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
S/PV.6676	7 décembre 2011	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
S/PV.6680	13 décembre 2011	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
S/PV.6689	15 décembre 2011	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PV.6714	9 février 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

S/PV.6750	12 avril 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
S/PV.6779	6 juin 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/PV.6787	14 juin 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
S/PV.6797	29 juin 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
S/PV.6801	5 juillet 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
S/PV.6802	10 juillet 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/PV.6803	10 juillet 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

[S/PV.6806](#) 18 juillet 2012

Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution [1353 \(2001\)](#)

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

IV Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6598	3 août 2011	La situation au Moyen-Orient
6599	10 août 2011	La situation en Somalie
6600	16 août 2011	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
6601	18 août 2011	Région de l'Afrique centrale
6602	25 août 2011	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6603	26 août 2011	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies Maintien de la paix : dresser le bilan et préparer l'avenir Lettre datée du 5 août 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/496)
6604	30 août 2011	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2011/514)
6605	30 août 2011	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 5 août 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/488)
6606	30 août 2011	La situation en Libye
6607	7 septembre 2011	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6608	7 septembre 2011	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Libéria

6609	12 septembre 2011	La situation en Sierra Leone Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2011/554)
6610	13 septembre 2011	La situation au Libéria Vingt-troisième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2011/497)
6611	14 septembre 2011	La situation en Sierra Leone Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2011/554)
6612	14 septembre 2011	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 7 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/561)
6613	14 septembre 2011	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Lettre datée du 13 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/566)
6614	14 septembre 2011	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2011/549)
6615	14 septembre 2011	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
6616	15 septembre 2011	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Lettre datée du 13 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/574)

		Lettre datée du 14 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/575)
6617	15 septembre 2011	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
6618	16 septembre 2011	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/540)
6619	16 septembre 2011	La situation au Libéria Vingt-troisième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2011/497)
6620	16 septembre 2011	La situation en Libye Lettre datée du 15 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/578)
6621	22 septembre 2011	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Prévention des conflits Rapport du Secrétaire général sur la diplomatie préventive (S/2011/552) Lettre datée du 12 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/570)
6622	26 septembre 2011	La situation en Libye
6623	27 septembre 2011	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6624	28 septembre 2011	Admission de nouveaux membres Note du Secrétaire général (S/2011/592)
6625	29 septembre 2011	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2011/590)
6626	30 septembre 2011	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2011/549) Lettre datée du 21 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/591)

6627	4 octobre 2011	La situation au Moyen-Orient
6628	6 octobre 2011	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2011/603)
6629	12 octobre 2011	La situation en Afghanistan
6630	12 octobre 2011	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Faire avancer la réforme du secteur de la sécurité : perspectives et difficultés rencontrées en Afrique Lettre datée du 7 octobre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/627)
6631	14 octobre 2011	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/540)
6632	14 octobre 2011	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 30 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/609)
6633	19 octobre 2011	Paix et sécurité en Afrique La piraterie dans le golfe de Guinée Lettre datée du 17 octobre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/644)
6634	21 octobre 2011	La situation au Moyen-Orient
6635	24 octobre 2011	La situation en Somalie
6636	24 octobre 2011	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6637	25 octobre 2011	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
6638	25 octobre 2011	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/643)

6639	26 octobre 2011	La situation en Libye
6640	27 octobre 2011	La situation en Libye
6641	27 octobre 2011	Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
6642	28 octobre 2011	Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2011/598) Lettre datée du 17 octobre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/654)
6643	31 octobre 2011	Consolidation de la paix après les conflits
6644	31 octobre 2011	La situation en Libye
6645	31 octobre 2011	Paix et sécurité en Afrique
6646	31 octobre 2011	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la protection des ressources naturelles et des eaux territoriales de la Somalie (S/2011/661) Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1950 (2010) (S/2011/662)
6647	2 novembre 2011	La situation en Libye
6648	3 novembre 2011	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2011/655)
6649	8 novembre 2011	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2011/656)
6650	9 novembre 2011	Protection des civils en période de conflit armé
6651	10 novembre 2011	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)
6652	10 novembre 2011	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)
6653	10 novembre 2011	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)

6654	10 novembre 2011	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)
6655	10 novembre 2011	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)
6656	11 novembre 2011	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6657	14 novembre 2011	Région de l'Afrique centrale Rapport du Secrétaire général sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur présenté comme suite à la déclaration du Conseil de sécurité à la presse (S/2011/693) Premier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2011/704)
6658	14 novembre 2011	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6659	15 novembre 2011	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 3 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/682)
6660	15 novembre 2011	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2011/678)
6661	16 novembre 2011	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 3 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/682) Lettre datée du 15 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/717)
6662	21 novembre 2011	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6663	22 novembre 2011	La situation en Somalie
6664	22 novembre 2011	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste(S/2011/641)
6665	22 novembre 2011	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)
6666	22 novembre 2011	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)

6667	22 novembre 2011	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452 , S/2011/453 et S/2011/454)
6668	23 novembre 2011	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et prévention des conflits Lettre datée du 8 novembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/698)
6669	28 novembre 2011	La situation en Libye Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2011/727)
6670	29 novembre 2011	Résolutions 1160 (1998) , 1199 (1998) , 1203 (1998) , 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2011/675)
6671	29 novembre 2011	La situation concernant la République démocratique du Congo
6672	30 novembre 2011	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Lettre datée du 18 novembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/726)
6673	2 décembre 2011	La situation en Libye Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2011/727)
6674	5 décembre 2011	Paix et sécurité en Afrique
6675	6 décembre 2011	La situation concernant l'Iraq Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2001 (2011) (S/2011/736)
6676	7 décembre 2011	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6677	7 décembre 2011	La situation au Burundi Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2011/751)

6678	7 décembre 2011	<p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991</p> <p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994</p> <p>Lettre datée du 15 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2011/716)</p> <p>Lettre datée du 16 novembre 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2011/731)</p>
6679	8 décembre 2011	<p>Rapports du Secrétaire général sur le Soudan</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei (S/2011/741)</p>
6680	13 décembre 2011	<p>Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)</p> <p>Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement</p>
6681	13 décembre 2011	<p>La situation en Somalie</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2011/759)</p>
6682	13 décembre 2011	<p>Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)</p>
6683	14 décembre 2011	<p>Rapports du Secrétaire général sur le Soudan</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei (S/2011/741)</p>
6684	14 décembre 2011	<p>La situation au Libéria</p>

6685	14 décembre 2011	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2011/746 et Corr.1)
6686	14 décembre 2011	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6687	14 décembre 2011	La situation en République centrafricaine Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2011/739)
6688	15 décembre 2011	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6689	15 décembre 2011	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6690	19 décembre 2011	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2011/772)
6691	20 décembre 2011	La situation au Burundi Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2011/751)
6692	20 décembre 2011	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6693	21 décembre 2011	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2011 (S/2011/748)
6694	21 décembre 2011	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 16 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2011/731)

6695	21 décembre 2011	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2011/655)
6696	21 décembre 2011	La situation en République centrafricaine Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2011/739)
6697	21 décembre 2011	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6698	22 décembre 2011	La situation en Libye Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2011/727) Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011)
6699	22 décembre 2011	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei (S/2011/741)
6700	11 janvier 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/814)
6701	11 janvier 2012	La situation en Somalie Lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/19)
6702	12 janvier 2012	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales Renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité (S/2011/805)

		Lettre datée du 4 janvier 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/13)
		Lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/20)
6703	16 janvier 2012	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2011/811)
6704	19 janvier 2012	Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice Note du Secrétaire général concernant la date d'une élection visant à pourvoir un siège vacant à la Cour internationale de Justice (S/2012/38)
6705	19 janvier 2012	Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales État de droit et justice transitionnelle dans les sociétés en situation de conflit ou d'après conflit (S/2011/634)
6706	24 janvier 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6707	25 janvier 2012	La situation en Libye
6708	26 janvier 2012	La situation en Côte d'Ivoire Vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2011/807)
6709	26 janvier 2012	Paix et sécurité en Afrique Lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/42)
6710	31 janvier 2012	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 24 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/71)
6711	4 février 2012	La situation au Moyen-Orient
6712	7 février 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo

		Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2012/65)
6713	8 février 2012	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/72)
6714	9 février 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
6715	9 février 2012	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
6716	17 février 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6717	21 février 2012	Paix et sécurité en Afrique
		Impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel
		Lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/42)
		Lettre datée du 8 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/83)
6718	22 février 2012	La situation en Somalie
		Rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/74)
6719	22 février 2012	La situation en Somalie
		Rapport du Secrétaire général sur les juridictions spécialisées dans la lutte contre la piraterie en Somalie et dans d'autres États de la région (S/2012/50)
6720	22 février 2012	La situation au Timor-Leste
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2012/43)
6721	23 février 2012	La situation au Timor-Leste
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2012/43)

6722	23 février 2012	Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire général sur la violence sexuelle liée aux conflits (S/2012/33)
6723	27 février 2012	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest La piraterie dans le golfe de Guinée Lettre datée du 18 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/45)
6724	28 février 2012	Mission du Conseil de sécurité Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (du 13 au 16 février 2012)
6725	28 février 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6726	29 février 2012	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 23 février 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/112) Lettre datée du 27 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2012/113)
6727	29 février 2012	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest La piraterie dans le golfe de Guinée Lettre datée du 18 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/45)
6728	29 février 2012	La situation en Libye
6729	5 mars 2012	La situation en Somalie Rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/74)
6730	6 mars 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

6731	7 mars 2012	La situation en Libye Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2012/129)
6732	8 mars 2012	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/128)
6733	12 mars 2012	La situation en Libye Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2012/129) Lettre datée du 7 mars 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/139)
6734	12 mars 2012	La situation au Moyen-Orient
6735	20 mars 2012	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2012/133)
6736	21 mars 2012	La situation au Moyen-Orient
6737	21 mars 2012	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6738	22 mars 2012	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2012/133)
6739	22 mars 2012	La situation en Sierra Leone Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2012/160)
6740	26 mars 2012	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
6741	26 mars 2012	Paix et sécurité en Afrique
6742	27 mars 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6743	28 mars 2012	La situation en Guinée-Bissau
6744	29 mars 2012	La situation au Moyen-Orient
6745	4 avril 2012	Paix et sécurité en Afrique
6746	5 avril 2012	La situation au Moyen-Orient

6747	10 avril 2012	La situation concernant l'Iraq Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/185)
6748	11 avril 2012	La situation en Sierra Leone Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2012/160)
6749	12 avril 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6750	12 avril 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
6751	14 avril 2012	La situation au Moyen-Orient
6752	16 avril 2012	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
6753	19 avril 2012	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Non-prolifération, désarmement et sécurité nucléaires Lettre datée du 5 avril 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/194)
6754	19 avril 2012	La situation en Guinée-Bissau
6755	21 avril 2012	La situation en Guinée-Bissau
6756	21 avril 2012	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 19 avril 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/238)
6757	23 avril 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6758	24 avril 2012	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2012/197)
6759	24 avril 2012	Les femmes et la paix et la sécurité
6760	25 avril 2012	Menaces contre la paix et la sécurité internationales Sécurisation des frontières : lutte contre le trafic et la circulation illicite

		Lettre datée du 5 avril 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/195)
6761	26 avril 2012	La situation en Côte d'Ivoire Lettre datée du 11 avril 2012, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2012/196)
6762	26 avril 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/231)
6763	27 avril 2012	Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice (S/2012/211, S/2012/212 et S/2012/213)
6764	2 mai 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6765	4 mai 2012	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Renforcement de la coopération internationale aux fins de l'exécution des obligations liées à la lutte contre le terrorisme Lettre datée du 1 ^{er} mai 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/281)
6766	7 mai 2012	La situation en Guinée-Bissau Rapport spécial du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau (S/2012/280)
6767	10 mai 2012	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6768	10 mai 2012	La situation en Libye Lettre datée du 23 mars 2012, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye (S/2012/178)
6769	14 mai 2012	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/275)

6770	15 mai 2012	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/283)
6771	15 mai 2012	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 9 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/307)
6772	16 mai 2012	La situation en Libye
6773	17 mai 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6774	18 mai 2012	La situation en Guinée-Bissau
6775	29 mai 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6776	29 mai 2012	La situation au Moyen-Orient
6777	31 mai 2012	Mission du Conseil de sécurité Exposé sur la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (18-24 mai 2012)
6778	5 juin 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6779	6 juin 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
6780	6 juin 2012	La situation en République centrafricaine Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2012/374)
6781	7 juin 2012	Non-prolifération
6782	7 juin 2012	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commises sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994

		<p>Lettre datée du 23 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2012/354)</p> <p>Lettre datée du 22 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2012/349)</p>
6783	12 juin 2012	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
6784	12 juin 2012	La situation au Moyen-Orient
6785	12 juin 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2012/355)
6786	12 juin 2012	Non-prolifération
		Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6787	14 juin 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
6788	19 juin 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6789	20 juin 2012	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
6790	25 juin 2012	Protection des civils en période de conflit armé
		Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2012/376)
6791	27 juin 2012	La situation au Moyen-Orient
		Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (S/2012/403)

6792	27 juin 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2012/355)
6793	27 juin 2012	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2012/462)
6794	29 juin 2012	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 22 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda(S/2012/349) Lettre datée du 1 ^{er} juin 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/392)
6795	29 juin 2012	Non-prolifération des armes de destruction massive
6796	29 juin 2012	Région de l'Afrique centrale Rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et le conflit armé (S/2012/365) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/421)
6797	29 juin 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Soudan
6798	5 juillet 2012	Paix et sécurité en Afrique
6799	5 juillet 2012	La situation au Burundi
6800	5 juillet 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2012/486)

6801	5 juillet 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6802	10 juillet 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6803	10 juillet 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
6804	11 juillet 2012	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2012/510)
6805	12 juillet 2012	Consolidation de la paix après les conflits Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (S/2012/70) Note verbale datée du 2 juillet 2012, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/511)
6806	18 juillet 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
6807	18 juillet 2012	La situation en Libye
6808	18 juillet 2012	La situation en Côte d'Ivoire Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/506)
6809	19 juillet 2012	La situation à Chypre Rapport du secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2012/507)

6810	19 juillet 2012	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2043 (2012) du Conseil de sécurité (S/2012/523)
6811	19 juillet 2012	La situation concernant l'Iraq Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/535)
6812	20 juillet 2012	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2043 (2012) du Conseil de sécurité (S/2012/523)
6813	24 juillet 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/548)
6814	25 juillet 2012	La situation en Somalie Lettre datée du 11 juillet 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2012/544) Lettre datée du 11 juillet 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2012/545)
6815	25 juillet 2012	La situation concernant l'Iraq Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/535)
6816	25 juillet 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6817	26 juillet 2012	La situation en Côte d'Ivoire Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/506)
6818	26 juillet 2012	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2012/554)

6819

31 juillet 2012

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride
Union africaine-Nations Unies au Darfour
(S/2012/548)

V

Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police tenues entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6600	16 août 2011	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
6608	7 septembre 2011	Mission des Nations Unies au Libéria
6615	14 septembre 2011	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
6676	7 décembre 2011	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6680	13 décembre 2011	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
6714	9 février 2012	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
6750	12 avril 2012	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
6779	6 juin 2012	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
6787	14 juin 2012	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
6797	29 juin 2012	Mission des Nations Unies au Soudan
6801	5 juillet 2012	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6802	10 juillet 2012	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6803	10 juillet 2012	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
6806	18 juillet 2012	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

VI

Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

Soixante-douzième session

11-13 octobre 2011

Soixante-treizième session

1^{er}-3 mai 2012

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

Consultations/séances informelles

9 août; 13 septembre; 9 novembre 2011; 3 février; 18 avril; 14 mai; 6, 11, 17 et 31 juillet 2012

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées

Séances officielles/plénières

18 octobre 2011 (44^e)

Consultations/séances informelles

11 et 18 octobre; 15 novembre; 13 décembre 2011; 24 janvier; 1^{er} mars; 3 et 17 avril; 1^{er} et 8 mai; 5 et 19 juin; 3 et 24 juillet 2012

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Séances officielles/plénières

25 août (251^e); 8 septembre (252^e); 28 septembre (253^e); 20 octobre (254^e); 10 novembre (255^e); 15 décembre 2011 (256^e); 2 février (257^e); 15 mars (258^e); 11 mai (259^e); 7 juin (260^e); 19 juillet 2012 (261^e)

Consultations/séances informelles

8 mars 2012

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Consultations/séances informelles

19 août; 30 novembre 2011; 9 mars; 15 juin 2012

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
concernant la République démocratique du Congo**

Consultations/séances informelles

16 novembre; 6 décembre 2011; 2 mars; 13 juin 2012

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Séances officielles/plénières

4 août (43°); 27 octobre (44°); 21 novembre (45°); 21 décembre 2011 (46°);
24 février (47°); 25 avril (48°); 14 juin 2012 (49°)

Consultations/séances informelles

18, 26 et 30 août; 6 septembre; 5 et 11 octobre; 1^{er}, 14 et 15 décembre 2011; 17
janvier; 14 mars 2012

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
concernant la Côte d'Ivoire**

Consultations/séances informelles

14 octobre 2011; 10 février; 11 avril; 4 mai 2012

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)
concernant le Soudan**

Consultations/séances informelles

10 novembre 2011; 6 et 10 février; 26 mars; 16 mai; 23 juillet 2012

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Séances officielles

12 septembre 2011 (5°)

Consultations/séances informelles

12 septembre; 1^{er} décembre 2011; 8 février; 18 avril; 11 juin 2012

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Consultations/séances informelles

7 décembre 2011; 29 février; 1^{er} juin 2012

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011)
concernant la Libye**

Consultations/séances informelles

14 septembre; 12 décembre 2011; 9 février; 5 mars; 9 avril; 9 mai; 25 juillet
2012

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Consultations/séances informelles

1^{er} novembre 2011; 17 janvier; 6 et 20 mars; 24 avril; 12 juin 2012

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012)
concernant la Guinée-Bissau**

Consultations/séances informelles

2 juillet 2012

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

24 août; 2 novembre; 12 décembre 2011; 1^{er} et 23 mars; 18 juin 2012

**Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits
en Afrique**

Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

Séances officielles/plénières

30 septembre 2011; 31 mai 2012

Consultations/séances informelles

9 et 16 septembre 2011; 27 janvier; 7, 13 et 24 février; 1^{er}, 13, 16, 28 et 30 mars; 23 avril; 7 et 14 mai; 13, 20 et 27 juillet 2012

**Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions
de procédure**

4 novembre; 5 décembre 2011; 9 et 23 mars; 10 et 20 avril; 18 mai;
1^{er} et 15 juin; 6 et 27 juillet 2012

Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

13 septembre; 31 octobre; 6 décembre 2011; 20 janvier; 30 mars; 30 avril;
10 mai; 6 juin 2012

VII

Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité publiés entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

A. Rapports annuels des comités

S/2012/7	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
S/2012/305	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2011/806	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)
S/2011/804	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2012/3	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2011/808	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2012/18	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2012/17	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2012/192	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2012/32	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye
S/2012/543	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

B. Rapports annuels des groupes de travail

S/2011/817	Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix
S/2011/820	Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2011/610	Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

VIII

Rapports des groupes d'étude et instances de surveillance publiés entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
Al-Qaida et les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées : Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions		
S/2010/790	20 décembre 2011	Résolutions 1267 (1999), 1988 (2011) et 1989 (2011)
Côte d'Ivoire : Groupe d'experts		
S/2011/642	17 octobre 2011	Résolution 1980 (2011)
S/2012/196	11 avril 2012	Résolution 1980 (2011)
République démocratique du Congo : Groupe d'experts		
S/2011/738	29 novembre 2011	Résolution 1952 (2010)
S/2012/348 et Add.1	21 et 26 juin 2012	Résolution 2021 (2011)
République populaire démocratique de Corée : Groupe d'experts		
S/2012/422	11 juin 2012	Résolution 1985 (2011)
République islamique d'Iran : Groupe d'experts		
S/2012/395	4 juin 2012	Résolution 1984 (2011)
Libéria : Groupe d'experts		
S/2011/757	30 novembre 2011	Résolution 1961 (2010)
S/2012/448	15 juin 2012	Résolution 2025 (2011)
Libye: Groupe d'experts		
S/2012/163	17 février 2012	Résolution 1973 (2011)
Somalie/Érythrée : Groupe de contrôle		
S/2012/544 (Somalie)	11 juillet 2012	Résolution 2002 (2011)
S/2012/545 (Érythrée)	11 juillet 2012	Résolution 2002 (2011)

IX
Rapports sur les missions du Conseil de sécurité
publiés entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Rapport</i>
S/2012/534	11 juillet 2012	Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (13-16 février 2012)

X Opérations de maintien de la paix créées, en activité ou dont le mandat a pris fin pendant la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)	47 (1948)	Néant
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	50 (1948)	Néant
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	186 (1964)	2026 (2011) 2058 (2012)
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)	350 (1974)	2028 (2011) 2052 (2012)
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	425 (1978) 426 (1978)	2004 (2011)
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	690 (1991)	2044 (2012)
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	1244 (1999)	Néant
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	1509 (2003)	2008 (2011)
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	1528 (2004)	2062 (2012)
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	1542 (2004)	2012 (2011)
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)	1769 (2007)	2063 (2012)
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)	1925 (2010)	2053 (2012)
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)	1990 (2011)	2024 (2011) 2032 (2011) 2047 (2012)
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)	1996 (2011)	2057 (2012)
Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS)	2043 (2012)	2059 (2012)

XI Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou dont le mandat a pris fin pendant la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

<i>Mission ou bureau</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Décisions touchant le mandat adoptées pendant la période considérée</i>
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS)	S/1995/323 et S/1995/452	Néant
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)	S/2001/1129	Néant
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	1401 (2002)	2041 (2012)
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	1500 (2003)	2061 (2012)
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)	1704 (2006)	2037 (2012)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	S/2007/280	Néant
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)	1829 (2008)	2005 (2011)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)	S/PRST/2009/5	2031 (2011)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	1876 (2009)	2030 (2011)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	S/2010/457	Néant
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	Résolution 64/288 de l'Assemblée générale	Néant
Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)	1959 (2010)	2027 (2011)
Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	2009 (2011)	2022 (2011) 2040 (2012)

XII

Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2011/476	1 ^{er} août 2011	Mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
S/2011/497	5 août 2011	Vingt-troisième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2011/498	8 août 2011	Rapport d'évaluation sur l'état d'avancement des négociations à Chypre
S/2011/514	12 août 2011	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2011/527	19 août 2011	Moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit
S/2011/540	25 août 2011	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2011/552	26 août 2011	Les fruits de la diplomatie préventive
S/2011/549	30 août 2011	Somalie
S/2011/554	2 septembre 2011	Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
S/2011/585	19 septembre 2011	Règlement pacifique de la question de Palestine
S/2011/590	21 septembre 2011	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2011/598	29 septembre 2011	Les femmes et la paix et la sécurité
S/2011/603	29 septembre 2011	La situation à Abyei
S/2011/607	3 octobre 2011	Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 de la résolution 1957 (2010)
S/2011/634	12 octobre 2011	État de droit et justice transitionnelle dans les sociétés en situation de conflit ou d'après conflit
S/2011/643	12 octobre 2011	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2011/641	14 octobre 2011	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (8 janvier 2011-20 septembre 2011)

S/2011/648	19 octobre 2011	Quatorzième rapport semestriel sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
S/2011/655	21 octobre 2011	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
S/2011/656	24 octobre 2011	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2011/661	25 octobre 2011	Protection des ressources naturelles et des eaux territoriales de la Somalie
S/2011/662	25 octobre 2011	Rapport présenté en application de la résolution 1950 (2010)
S/2011/675	31 octobre 2011	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2011/678	2 novembre 2011	Soudan du Sud
S/2011/693	4 novembre 2011	Rapport sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur présenté comme suite à la déclaration du Conseil de sécurité à la presse
S/2011/704	10 novembre 2011	Premier rapport sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
S/2011/715	14 novembre 2011	Dix-septième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006)
S/2011/727	22 novembre 2011	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
S/2011/741	27 novembre 2011	La situation à Abyei
S/2011/736	28 novembre 2011	Premier rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2001 (2011)
S/2011/739	28 novembre 2011	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2011/746	30 novembre 2011	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2011/748	30 novembre 2011	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (1 ^{er} juillet-31 décembre 2011)
S/2011/751	30 novembre 2011	Bureau des Nations Unies au Burundi
S/2011/754	5 décembre 2011	Trente-deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2011/759	9 décembre 2011	Somalie
S/2011/772	13 décembre 2011	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

S/2011/793	21 décembre 2011	Le sort des enfants touchés par le conflit armé à Sri Lanka
S/2011/795	22 décembre 2011	Premier rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1956 (2010)
S/2011/805	29 décembre 2011	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité
S/2011/807	30 décembre 2011	Vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2011/811	30 décembre 2011	Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
S/2011/814	30 décembre 2011	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2012/33	13 janvier 2012	Violence sexuelle liée aux conflits
S/2012/43	18 janvier 2012	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (20 septembre 2011-6 janvier 2012)
S/2012/50	20 janvier 2012	Les juridictions spécialisées dans la lutte contre la piraterie en Somalie et dans d'autres États de la région
S/2012/65	26 janvier 2012	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2012/68	27 janvier 2012	La situation à Abyei
S/2012/72	31 janvier 2012	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2012/74	31 janvier 2012	Rapport spécial sur la Somalie
S/2012/124	28 février 2012	Dix-huitième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006)
S/2012/128 et Corr.1	29 février 2012	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2012/129	1 ^{er} mars 2012	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
S/2012/133	5 mars 2012	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2012/140	7 mars 2012	Soudan du Sud
S/2012/149	12 mars 2012	Rapport d'évaluation sur l'état d'avancement des négociations à Chypre
S/2012/160	14 mars 2012	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
S/2012/171	21 mars 2012	Les enfants et le conflit armé en Colombie

S/2012/175	23 mars 2012	La situation à Abyei
S/2012/185	29 mars 2012	Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011)
S/2012/186	29 mars 2012	Rapport spécial sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2012/191	2 avril 2012	Premier rapport présenté en application du paragraphe 8 de la résolution 1958 (2010)
S/2012/197	5 avril 2012	La situation concernant le Sahara occidental
S/2012/230	16 avril 2012	Rapport spécial sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2012/231	17 avril 2012	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2012/244	20 avril 2012	Quinzième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
S/2012/261	26 avril 2012	Le sort des enfants en temps de conflit armé
S/2012/275	27 avril 2012	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2012/280	30 avril 2012	Rapport spécial sur la situation en Guinée-Bissau
S/2012/283	1 ^{er} mai 2012	Somalie
S/2012/376	22 mai 2012	Protection des civils dans les conflits armés
S/2012/355	23 mai 2012	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2012/358	24 mai 2012	La situation à Abyei
S/2012/365	25 mai 2012	La situation des enfants victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et le conflit armé
S/2012/374	29 mai 2012	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2012/403	5 juin 2012	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (1 ^{er} janvier-30 juin 2012)
S/2012/421	11 juin 2012	Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur
S/2012/443	14 juin 2012	Trente-troisième rapport présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2012/462	20 juin 2012	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

S/2012/486	26 juin 2012	Soudan du Sud
S/2012/502	28 juin 2012	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2012/506	29 juin 2012	Trentième rapport périodique sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2012/507	29 juin 2012	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2012/508	29 juin 2012	Deuxième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1956 (2010)
S/2012/510	29 juin 2012	Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
S/2012/523	6 juillet 2012	Application de la résolution 2043 (2012)
S/2012/535	11 juillet 2012	Troisième rapport présenté en application de la résolution 2001 (2011)
S/2012/548	16 juillet 2012	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2012/554	17 juillet 2012	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
S/2012/578	24 juillet 2012	Responsabilité de protéger : réagir de manière prompte et décisive
S/2012/583	25 juillet 2012	La situation à Abyei
S/2012/515	27 juillet 2012	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique

XIII
Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions
dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1^{er} août 2011
et le 31 juillet 2012

S/2011/10/Add.32 à 51

S/2012/10 et Add.1 à 31

XIV Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2011/555	2 septembre 2011	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'Accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2011/583	20 septembre 2011	Les femmes et la paix et la sécurité
S/2011/2/Rev.3	20 octobre 2011	Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2011/664	27 octobre 2011	Adoption du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
S/2011/695	8 novembre 2011	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'Accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2012/2 et Rev.1	3 janvier et 13 juin 2012	Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2012/114	27 février 2012	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'Accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2012/163	20 mars 2012	Rapport du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011)
S/2012/364	25 mai 2012	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'Accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2012/402	5 juin 2012	Méthodes de travail et procédure
S/2012/395	12 juin 2012	Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010)
S/2012/422	14 juin 2012	Rapport du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009)

XV
Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil
de sécurité établis par ceux qui en ont assuré
la présidence entre le 1^{er} août 2011
et le 31 juillet 2012

<i>Mois</i>	<i>Pays</i>	<i>Cote</i>
Août 2011	Inde	S/2012/24
Septembre 2011	Liban	S/2011/796
Octobre 2011	Nigéria	S/2011/784
Novembre 2011	Portugal	S/2012/282
Décembre 2011	Fédération de Russie	S/2012/359
Janvier 2012	Afrique du Sud	S/2012/431
Février 2012	Togo	S/2012/341
Mars 2012	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S/2012/625
Avril 2012	États-Unis d'Amérique	S/2012/626
Mai 2012	Azerbaïdjan	S/2012/627
Juin 2012	Chine	S/2012/628
Juillet 2012	Colombie	S/2012/629

Partie II

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Chapitre 1

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Séances du Conseil

6602 (25 août 2011); 6623 (27 septembre 2011); 6636 (24 octobre 2011); 6662 (21 novembre 2011); 6692 (20 décembre 2011); 6706 (21 janvier 2012); 6725 (28 février 2012); 6742 (27 mars 2012); 6757 (23 avril 2012); 6775 (29 mai 2012); 6788 (19 juin 2012); 6816 (25 juillet 2012)

Consultations plénières

18, 19 et 25 août; 27 septembre; 21 novembre; 20 décembre 2011; 18 janvier; 8 et 28 février; 27 mars; 19 juin; 2 juillet 2012

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/585	19 septembre 2011	Résolution 65/16 de l'Assemblée générale

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/500	8 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/504	9 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/513	10 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/515	11 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/520	17 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/521	17 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la

		Palestine
S/2011/528	19 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/529	22 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/532	22 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/541	26 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/543	29 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines
S/2011/597	28 septembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/611	28 septembre 2011	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela
S/2011/606	30 septembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/629	10 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/645	17 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/653	20 octobre 2011	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/665	26 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/671	27 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/674	29 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/676	1 ^{er} novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la

		Palestine
S/2011/679	2 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/680	2 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/690	4 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2011/700	9 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/709	11 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2011/719	15 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/724	16 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/742	29 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/758	7 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2011/761	7 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/765	8 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/768	12 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2011/783	19 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/5	3 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)**

S/2012/11	6 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/56	23 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/69	27 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/73	31 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/78	3 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/90	15 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/100	17 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/111	23 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/116	24 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/137	2 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/144	8 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/147	11 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/148	11 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/154	12 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine

S/2012/155	13 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/165	16 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2012/188	30 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/202	9 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/247	19 avril 2012	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/248	20 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/263	25 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/288	2 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/296	4 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/297	4 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/306	9 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/333	17 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/396	4 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/410	7 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine

S/2012/450	18 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/457	19 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/464	20 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/472	21 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/483	25 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/492	26 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/509	29 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2012/556	17 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/574	24 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine

B. La situation au Moyen-Orient

1. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Séances du Conseil

6693 (21 décembre 2011); 6791 (27 juin 2012)

(voir aussi le chapitre 23.B de la deuxième partie)

Consultations plénières

20 décembre 2011; 21 mars; 21 juin 2012

Résolutions adoptées

2028 (2011); 2052 (2012)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948) Créé

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.)

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Résolution 350 (1974) Créée

Résolution 2028 (2011) Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2012

Résolution 2052 (2012) Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2012

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/748	30 novembre 2011	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1994 (2011)
S/2012/403	5 juin 2012	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2028 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/518	8 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/137	2 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/458	15 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/459	19 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/463	20 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/566	19 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6605 (30 août 2011)

(voir aussi le chapitre 23.C de la deuxième partie)

Consultations plénières

23 et 25 août; 27 septembre; 29 novembre; 20 décembre 2011; 21 mars; 17 juillet 2012

Résolutions adoptées

2004 (2011)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948) Créé

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Résolutions 425 (1978)
et 426 (1978) Créée

Résolution 2004 (2011) Mandat prorogé jusqu'au 31 août 2012

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/715	14 novembre 2011	Résolution 1701 (2006)
S/2012/124	28 février 2012	Résolution 1701 (2006)
S/2012/502	28 juin 2012	Résolution 1701 (2006)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/483	1 ^{er} août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/487	3 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/488	5 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/537	25 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
SS/2011/581	15 septembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/605	27 septembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/608	28 septembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/624	29 septembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/620	4 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/657	13 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/677	27 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/711	9 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/735	25 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2011/743	29 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/756	5 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/776	5 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2011/773	13 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2011/791	19 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)

S/2011/801	27 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/34	12 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/35	13 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/53	18 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/54	20 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/81	25 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/119	24 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/123	27 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/156	6 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/151	12 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/168	20 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/174	21 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/260	20 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/262	24 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/338	15 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

S/2012/375	24 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/436	12 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/477	13 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/557	27 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/525	9 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/527	9 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/601	24 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

Néant

Consultations plénières

27 octobre 2011; 8 mai 2012

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/648	19 octobre 2011	Résolution 1559 (2004)
S/2012/244	20 avril 2012	Résolution 1559 (2004)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/537	25 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2011/667	26 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2012/288	2 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
------------	------------	---

4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

Néant

Consultations plénières

21 novembre 2011

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/702	8 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/703	10 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/22	6 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/23	10 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/101	16 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/102	17 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/205	9 avril 2012	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/335	11 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/336	17 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

5. La situation au Moyen-Orient

Séances du Conseil

6734 (12 mars 2012)

6. Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient

a) République arabe syrienne

Séances du Conseil

6598 (3 août 2011); 6627 (4 octobre 2011); 6710 (31 janvier 2012); 6711 (4 février 2012); 6736 (21 mars 2012); 6746 (5 avril 2012); 6751 (14 avril 2012); 6756 (21 avril 2012); 6810 (19 juillet 2012); 6812 (20 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 23.L de la deuxième partie)

Consultations plénières

1^{er} au 3, 10, 18, 23 et 26 août; 27 septembre; 14 octobre; 11 et 21 novembre; 8, 9, 12, 15 et 20 décembre 2011; 4, 10 et 25 à 27 janvier; 8, 10, 22, 28 et 29 février; 2, 6, 13, 16 et 27 mars; 2, 10, 12, 13, 19, 20 et 24 avril; 8, 27, 29 et 30 mai; 7, 14, 19, 21 et 26 juin; 2, 11, 19 et 20 juillet 2012

Résolutions adoptées

2042 (2012); 2043 (2012); 2059 (2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2011/16; S/PRST/2012/6; S/PRST/2012/8; S/PRST/2012/10

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Résolution 2043 (2012) Créée

Résolution 2059 (2012) Mandat prorogé pour 30 jours

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/523	6 juillet 2012	Résolution 2043 (2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/499	4 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2011/501	8 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2011/571	12 septembre 2011	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela
S/2011/692	6 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)**

S/2011/707	12 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président du Conseil de sécurité et au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 2001) concernant la lutte antiterroriste par le représentant de la République arabe syrienne
S/2011/758	7 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2011/775	15 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2011/797	23 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2011/798	27 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2011/799	27 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2011/815	30 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/1	3 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/15	6 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/36	16 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/55	20 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/71	24 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/63	25 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/67	27 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/84	10 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2012/91	14 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2012/109	23 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/121	27 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/130	1 ^{er} mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/131	1 ^{er} mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/137	2 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/136	4 mars 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Chine
S/2012/142	8 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/161	15 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/162	15 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/167	19 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/168	20 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/187	30 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/193	3 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/198	5 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)**

S/2012/199	6 avril 2012	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/200	7 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité
S/2012/203	9 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/206	10 avril 2012	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/208	10 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2012/214	11 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/216	12 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/227	16 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/229	16 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/233	17 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/251	18 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/238	19 avril 2012	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/243	19 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/255	19 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/258	20 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/250	23 avril 2012	Note du Secrétaire général

S/2012/265	23 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/268	23 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/269	24 avril 2012	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/278	24 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/286	25 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/270	27 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité
S/2012/299	7 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/302	7 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/304	10 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/311	10 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/312	11 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/314	11 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/316	11 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2012/317	14 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/318	14 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/319	14 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)**

S/2012/323	15 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/324	15 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/325	15 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/328	16 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président du Conseil de sécurité et au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/329	16 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/334	17 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/339	17 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/340	18 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/342	18 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/345	21 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/346	21 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/347	21 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/353	22 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2012/356	23 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/360	24 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/361	24 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/362	24 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/363	25 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/368	27 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/378	29 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/379	29 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/380	29 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/381	29 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/385	29 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Ligue des États arabes
S/2012/386	31 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/387	31 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/388	31 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/389	31 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)**

S/2012/390	1 ^{er} juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/391	1 ^{er} juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/394	4 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Ligue des États arabes
S/2012/399	4 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/400	4 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/401	4 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/414	6 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/415	6 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/409	7 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/416	7 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/432	11 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/433	11 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/434	11 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/438	13 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2012/445	13 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar

S/2012/446	18 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/447	18 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/452	19 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/453	19 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/454	19 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/455	19 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/461	19 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/473	20 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/474	20 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/475	20 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/476	20 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/480	24 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2012/487	25 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/488	25 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/489	25 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)**

S/2012/490	26 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/494	27 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/495	27 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/496	27 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/503	28 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/504	28 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/505	28 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/515	2 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/516	3 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/517	3 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/518	3 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/519	3 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/522	5 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/528	9 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2012/529	9 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/530	9 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/531	9 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/539	11 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/540	11 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/541	11 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/542	13 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/550	13 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/551	13 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/552	13 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/553	16 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/549	17 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/562	17 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/563	17 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/564	17 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2012/558	18 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/571	24 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/572	24 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/586	26 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/589	30 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

b) Yémen

Séances du Conseil

6634 (21 octobre 2011); 6744 (29 mars 2012); 6776 (29 mai 2012); 6784 (12 juin 2012)

Consultations plénières

9 août; 15 et 27 septembre; 11 octobre; 28 novembre; 21 et 22 décembre 2011; 25 janvier; 7 mars; 29 mai; 17 juillet 2012

Résolutions adoptées

2014 (2011); 2051 (2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/8

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/758	7 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2012/469	18 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/470	21 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 2

La situation à Chypre

Séances du Conseil

6685 (14 décembre 2011); 6809 (19 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 23.A de la deuxième partie)

Consultations plénières

7 septembre; 4 novembre; 9 décembre 2011; 25 janvier; 29 mars; 10 juillet 2012

Résolutions adoptées

2026 (2011); 2058 (2012)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Résolution 186 (1964)	Créée
Résolution 2026 (2011)	Mandat prorogé jusqu'au 19 juillet 2012
Résolution 2058 (2012)	Mandat prorogé jusqu'au 31 janvier 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/498	8 août 2011	S/PRST/2008/34
S/2011/746 et Corr.1	30 novembre 2011	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment la résolution 1986 (2011)
S/2012/149	12 mars 2012	S/PRST/2008/34
S/2012/507	29 juin 2012	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment la résolution 2026 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/493	4 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2011/523	15 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2011/526	16 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2011/755	5 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2012/30	9 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)

S/2012/173	21 mars 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2012/217	11 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2012/273	26 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2012/294	3 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2012/321	10 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2012/536	11 juillet 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

Chapitre 3

La situation concernant le Sahara occidental

Séances du Conseil

6758 (24 avril 2012)

(voir aussi le chapitre 23.D de la deuxième partie)

Consultations plénières

26 octobre 2011; 17 avril 2012

Résolutions adoptées

2044 (2012)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Résolution 690 (1991) Créée

Résolution 2044 (2012) Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/197	5 avril 2012	Résolution 1979 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/441	12 avril 2012	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/222	13 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2012/442	13 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 4

La situation au Timor-Leste

Séances du Conseil

6664 (22 novembre 2011); 6720 (22 février 2012); 6721 (23 février 2012)

(voir aussi le chapitre 23.J de la deuxième partie)

Résolutions adoptées

2037 (2012)

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Résolution 1704 (2006) Créée

Résolution 2037 (2012) Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2012

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/641	14 octobre 2011	Résolution 1969 (2011)
S/2012/43	18 janvier 2012	Résolution 1969 (2011)

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Séances du Conseil

6603 (26 août 2011); 6740 (26 mars 2012); 6789 (20 juin 2012)

Consultations plénières

26 mars 2012

Déclarations du Président

S/PRST/2011/17

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/496	5 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Inde
S/2011/817	30 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

Chapitre 6

La situation au Libéria

Séances du Conseil

6610 (13 septembre 2011); 6619 (16 septembre 2011); 6684 (14 décembre 2011)
(voir aussi les chapitres 23.F et 26 de la deuxième partie)

Consultations plénières

13 septembre; 17 octobre; 17 novembre; 9 décembre 2011; 26 avril; 29 juin 2012

Résolutions adoptées

2008 (2011); 2025 (2011)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies au Libéria

Résolution 1509 (2003) Créée

Résolution 2008 (2011) Mandat prorogé jusqu'au 30 septembre 2012

Rapports du Groupe d'experts sur le Libéria

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/757	30 novembre 2011	Résolution 1961 (2010)
S/2012/448	15 juin 2012	Résolution 2025 (2011)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/497	5 août 2011	Résolution 1938 (2010)
S/2012/230	16 avril 2012	Résolution 2008 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/559	7 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/577	15 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/594	27 septembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2011/730	22 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/747	30 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2011/757	30 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2011/804	30 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2012/110	24 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/266	18 avril 2012	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/267	26 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité
S/2012/331	14 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix
S/2012/344	18 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/448	15 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Chapitre 7

La situation en Somalie

Séances du Conseil

6599 (10 août 2011); 6614 (14 septembre 2011); 6626 (30 septembre 2011); 6635 (24 octobre 2011); 6646 (31 octobre 2011); 6663 (22 novembre 2011); 6681 (13 décembre 2011); 6701 (11 janvier 2012); 6718 (22 février 2012); 6719 (22 février 2012); 6729 (5 mars 2012); 6770 (15 mai 2012); 6814 (25 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 39.A de la deuxième partie)

Consultations plénières

10 et 23 août; 2 septembre; 14 et 31 octobre; 11 et 16 novembre; 13 décembre 2011; 6 février; 28 mars; 15 mai; 24 juillet 2012

Résolutions adoptées

2010 (2011); 2015 (2011); 2020 (2011); 2036 (2012); 2060 (2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/4

Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

S/1995/323 et S/1995/452 Créé

Rapports du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/544	11 juillet 2012	Résolution 2002 (2011)
S/2012/545	11 juillet 2012	Résolution 2002 (2011)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/549	30 août 2011	S/PRST/2001/30 et S/PRST/2011/6; résolutions 1863 (2009), 1872 (2009), 1910 (2010) et 1964 (2010)
S/2011/661	25 octobre 2011	Résolution 1976 (2011)
S/2011/662	25 octobre 2011	Résolution 1950 (2010)
S/2011/759	9 décembre 2011	Résolution 2010 (2011)
S/2012/50	20 janvier 2012	Résolution 2015 (2011)
S/2012/74	31 janvier 2012	Résolution 2010 (2011)
S/2012/283	1 ^{er} mai 2012	Résolution 2010 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/536	24 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/560	8 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/586	13 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/591	21 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/602	29 septembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2011/646	17 octobre 2011	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Kenya
S/2011/694	9 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
S/2011/720	15 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/802	29 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/803	30 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/4	4 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Somalie
S/2012/7	4 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
S/2012/19	9 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/21	9 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/176	23 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/177	23 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/408	5 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2012/444	13 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)

S/2012/468	20 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/544	11 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
S/2012/545	11 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
S/2012/546	13 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
S/2012/576	13 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/577	24 juillet 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 8

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

A. La situation en Bosnie-Herzégovine

Séances du Conseil

6659 (15 novembre 2011); 6661 (16 novembre 2011); 6771 (15 mai 2012)
(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

Résolutions adoptées

2019 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/682	3 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/717	15 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/138	7 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/307	9 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6604 (30 août 2011); 6616 (15 septembre 2011); 6617 (15 septembre 2011); 6670 (29 novembre 2011); 6713 (8 février 2012); 6769 (14 mai 2012)
(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

Consultations plénières

15 et 28 septembre; 17 octobre 2011; 17 juillet 2012

Communiqués officiels

S/PV.6617

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Résolution 1244 (1999) Créée

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/514	12 août 2011	Résolution 1244 (1999)
S/2011/675	31 octobre 2011	Résolution 1244 (1999)
S/2012/72	31 janvier 2012	Résolution 1244 (1999)
S/2012/275	27 avril 2012	Résolution 1244 (1999)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/548	29 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/574	13 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2011/575	14 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2011/604	30 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2011/631	7 octobre 2011	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/632	11 octobre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité
S/2012/80	6 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Albanie
S/2012/120	27 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/169	20 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/420	8 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Séances du Conseil

6613 (14 septembre 2011)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

Résolutions adoptées

2007 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/473	31 juillet 2011	Note du Secrétaire général
S/2011/566	13 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/716	15 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2012/354	23 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Chapitre 9

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

6612 (14 septembre 2011); 6632 (14 octobre 2011); 6694 (21 décembre 2011); 6794 (29 juin 2012)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

Résolutions adoptées

2006 (2011); 2013 (2011); 2029 (2011); 2054 (2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/472	31 juillet 2011	Note du Secrétaire général
S/2011/561	7 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/609	30 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/731	16 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2011/780	16 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/781	20 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/218	9 avril 2012	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/350	18 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux
S/2012/351	21 mai 2012	Lettre adressée au Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda et au Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux par le Président du Conseil de sécurité

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

S/2012/349	22 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2012/392	1 ^{er} juin 2012	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/497	27 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Zimbabwe

Chapitre 10

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

6678 (7 décembre 2011); 6726 (29 février 2012); 6782 (7 juin 2012)

(voir aussi les chapitres 8 et 9 de la deuxième partie)

Résolutions adoptées

2038 (2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/659	20 octobre 2011	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/112	23 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/113	27 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 11

La question concernant Haïti

Séances du Conseil

6618 (16 septembre 2011); 6631 (14 octobre 2011); 6732 (8 mars 2012)

(voir aussi les chapitres 23.H et 27 de la deuxième partie)

Consultations plénières

18 janvier; 15 mars 2012

Résolutions adoptées

2012 (2011)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Résolution 1542 (2004) Créée

Résolution 2012 (2011) Mandat prorogé jusqu'au 15 octobre 2012

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/540	25 août 2011	Résolution 1944 (2010)
S/2012/128 et Corr.1	29 février 2012	Résolution 2012 (2011)

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

S/2012/534 11 juillet 2012 Mission en Haïti (13-16 février 2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/82	8 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/179	22 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/180	27 mars 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 12

La situation au Burundi

Séances du Conseil

6677 (7 décembre 2011); 6691 (20 décembre 2011); 6799 (5 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 32 de la deuxième partie)

Consultations plénières

7 décembre 2011; 5 juillet 2012

Résolutions adoptées

2027 (2011)

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau des Nations Unies au Burundi

Résolution 1959 (2010) Créé

Résolution 2027 (2011) Mandat prorogé jusqu'au 15 février 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/751	30 novembre 2011	Résolution 1959 (2010)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/320	4 mai 2012	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2012/310	10 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/397	1 ^{er} juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/398	5 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/584	26 juillet 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 13

La situation en Afghanistan

Séances du Conseil

6625 (29 septembre 2011); 6629 (12 octobre 2011); 6690 (19 décembre 2011);
6735 (20 mars 2012); 6738 (22 mars 2012); 6793 (27 juin 2012)

Consultations plénières

17 mai 2012

Résolutions adoptées

2011 (2011); 2041 (2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2011/22

Missions politiques créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Résolution 1401 (2002) Créée

Résolution 2041 (2012) Mandat prorogé jusqu'au 23 mars 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/590	21 septembre 2011	Résolution 65/8 de l'Assemblée générale et résolution 1974 (2011) du Conseil de sécurité
S/2011/772	13 décembre 2011	Résolution 65/8 de l'Assemblée générale et résolution 1974 (2011) du Conseil de sécurité
S/2012/133	5 mars 2012	Résolution 66/13 de l'Assemblée générale et résolution 1974 (2011) du Conseil de sécurité
S/2012/462	20 juin 2012	Résolution 66/13 de l'Assemblée générale et résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/562	8 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/733	22 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/734	23 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2011/740	27 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)**

S/2011/762	6 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Afghanistan et de l'Allemagne
S/2011/760	7 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/767	7 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Afghanistan et de la Turquie
S/2012/89	8 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liechtenstein
S/2012/150	9 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/215	10 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tadjikistan
S/2012/424	8 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/532	9 juillet 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Afghanistan et du Japon
S/2012/533	10 juillet 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Afghanistan
S/2012/543	12 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Chapitre 14

La situation en Sierra Leone

Séances du Conseil

6609 (12 septembre 2011); 6611 (14 septembre 2011); 6739 (22 mars 2012);
6748 (11 avril 2012)

(voir aussi le chapitre 32 de la deuxième partie)

Consultations plénières

12 septembre 2011; 22 mars 2012

Résolutions adoptées

2005 (2011)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/11

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

Résolution 1829 (2008) Créé

Résolution 2005 (2011) Mandat prorogé jusqu'au 15 septembre 2012

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/554	2 septembre 2011	Résolutions 1886 (2009) et 1941 (2010)
S/2012/160	14 mars 2012	Résolutions 1886 (2009), 1941 (2010) et 2005 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/291	1 ^{er} mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/292	3 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/344	18 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 15

La situation concernant la République démocratique du Congo

Séances du Conseil

6649 (8 novembre 2011); 6671 (29 novembre 2011); 6712 (7 février 2012); 6785 (12 juin 2012); 6792 (27 juin 2012)

(voir aussi le chapitre 23.E de la deuxième partie)

Consultations plénières

17 octobre; 8 et 21 novembre; 2 et 15 décembre 2011; 7 février; 3 et 14 mai; 12 et 26 juin; 10 et 30 juillet 2012

Résolutions adoptées

2021 (2011); 2053 (2012)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Résolution 1925 (2010) Créée

Résolution 2053 (2012) Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2013

Rapports du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/738	29 novembre 2011	Résolution 1952 (2010)
S/2012/348 et Add.1	21 et 26 juin 2012	Résolution 2021 (2011)

Rapports du Secrétaire général

S/2011/656	24 octobre 2011	Résolution 1991 (2011)
S/2011/693	4 novembre 2011	Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité le 21 juillet 2011
S/2012/65	26 janvier 2012	Résolution 1991 (2011)
S/2012/355	23 mai 2012	Résolution 1991 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/534	23 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2011/589	20 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/3	29 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2012/62	24 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/85	10 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/143	8 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/460	19 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo

Chapitre 16

La situation en République centrafricaine

Séances du Conseil

6687 (14 décembre 2011); 6696 (21 décembre 2011); 6780 (6 juin 2012)

(voir aussi les chapitres 29 et 32 de la deuxième partie)

Consultations plénières

14 décembre 2011; 6 juin 2012

Résolutions adoptées

2031 (2011)

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix
en République centrafricaine

S/PRST/2009/5 Créé

Résolution 2031 (2011) Mandat prorogé jusqu'au 31 janvier 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/693	4 novembre 2011	Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité le 21 juillet 2011
S/2011/739	28 novembre 2011	S/PRST/2001/25
S/2012/374	29 mai 2012	S/PRST/2001/25

Chapitre 17

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Séances du Conseil

Néant

Consultations plénières

10 janvier 2012

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>	<i>Pays concerné</i>
S/2011/793	21 décembre 2011	Résolutions 1612 (2005) et 1882 (2008)	Sri Lanka
S/2012/171	21 mars 2012	Résolution 1612 (2005)	Colombie
S/2012/261	26 avril 2012	Résolution 1998 (2011)	
S/2012/365	25 mai 2012	Conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité (S/AC.51/2010/1)	

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/485	2 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2011/610	30 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé
S/2011/697	8 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 18

La situation en Guinée-Bissau

Séances du Conseil

6648 (3 novembre 2011); 6695 (21 décembre 2011); 6743 (28 mars 2012);
6754 (19 avril 2012); 6755 (21 avril 2012); 6766 (7 mai 2012); 6774 (18 mai 2012);
6818 (26 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 32 de la deuxième partie)

Consultations plénières

3 novembre 2011; 10 janvier; 10 février; 28 mars; 13 et 19 avril; 17 mai;
5 et 20 juin; 26 juillet 2012

Résolutions adoptées

2030 (2011); 2048 (2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/15

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Résolution 1876 (2009) Créé

Résolution 2030 (2011) Mandat prorogé jusqu'au 28 février 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/655	21 octobre 2011	Résolution 1876 (2009)
S/2012/280	30 avril 2012	S/PRST/2012/15
S/2012/554	17 juillet 2012	Résolution 2030 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/228	16 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Angola
S/2012/254	23 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/298	4 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/300	7 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Angola
S/2012/444	13 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud

S/2012/449

18 juin 2012

Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau

Chapitre 19

Protection des civils en période de conflit armé

Séances du Conseil

6650 (9 novembre 2011); 6790 (25 juin 2012)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/376	22 mai 2012	S/PRST/2010/25

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/701	9 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Brésil
S/2012/76	13 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Suisse
S/2012/373	18 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal

Chapitre 20

Les femmes et la paix et la sécurité

Séances du Conseil

6642 (28 octobre 2011); 6722 (23 février 2012); 6759 (24 avril 2012)

(voir aussi le chapitre 32 de la deuxième partie)

Consultations plénières

24 avril 2012

Déclarations du Président

S/PRST/2011/20; S/PRST/2012/3

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/598	29 septembre 2011	S/PRST/2010/22
S/2012/33	13 janvier 2012	Résolutions 1960 (2010), 1820 (2008) et 1888 (2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/582	15 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/583	20 septembre 2011	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2011/654	20 octobre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Nigéria
S/2012/89	8 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liechtenstein

Chapitre 21

Exposé du Président de la Cour internationale de Justice

Séances du Conseil

6637 (25 octobre 2011)

Communiqués officiels

S/PV.6637

Chapitre 22

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Séances du Conseil

6715 (9 février 2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/75	1 ^{er} février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Irlande
S/2012/88	10 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arménie
S/2012/125	27 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Azerbaïdjan

Chapitre 23

Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Séances du Conseil

6676 (7 décembre 2011); 6801 (5 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 2 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6676; S/PV.6801

B. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Séances du Conseil

6680 (13 décembre 2011); 6787 (14 juin 2012)

(voir aussi le chapitre 1.B.1 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6680; S/PV.6787

C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Séances du Conseil

6600 (16 août 2011)

(voir aussi le chapitre 1.B.2 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6600

D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Séances du Conseil

6750 (11 avril 2012)

(voir aussi le chapitre 3 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6750

**E. Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la stabilisation en République démocratique
du Congo**

Séances du Conseil

6779 (6 juin 2012)

(voir aussi le chapitre 15 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6779

F. Mission des Nations Unies au Libéria

Séances du Conseil

6608 (7 septembre 2011)

(voir aussi le chapitre 6 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6608

G. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Séances du Conseil

6802 (10 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 26 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6802

H. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Séances du Conseil

6615 (14 septembre 2011)

(voir aussi le chapitre 11 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6615

**I. Opération hybride Union africaine-Nations Unies
au Darfour**

Séances du Conseil

6806 (18 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 31 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6806

J. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Séances du Conseil

6714 (9 février 2012)

(voir aussi le chapitre 4 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6714

K. Mission des Nations Unies au Soudan

Séances du Conseil

6797 (29 juin 2012)

(voir aussi le chapitre 31 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6797

**L. Mission de supervision des Nations Unies en République
arabe syrienne**

Séances du Conseil

6803 (10 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 1.B.6 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6803

Chapitre 24

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Séances du Conseil

6765 (4 mai 2012)

(voir aussi les chapitres 25 et 30 de la deuxième partie)

Consultations plénières

11 novembre 2011; 30 janvier; 22 février 2012

Déclarations du Président

S/PRST/2012/17

Rapports de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/790	20 décembre 2011	Résolutions 1267 (1999), 1988 (2011) et 1989 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/512	8 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2011/463	17 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2011/689	2 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2011/728	21 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2011/789	20 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/790	20 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2011/812	28 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/813	30 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/16	6 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2012/27	11 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2012/49	20 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par la Médiatrice
S/2012/92	15 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/107	22 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2012/172	20 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2012/257	24 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2012/281	1 ^{er} mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/305	8 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2012/465	20 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2012/467	15 juin 2012	Rapport présenté par la Zambie en application de la résolution 1624 (2005)*
S/2012/543	12 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

* Les rapports des États ont été transmis au Président du Conseil de sécurité par lettre de la part du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)

S/2012/600	17 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne
S/2012/565	19 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/590	30 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Médiateur

Chapitre 25

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6658 (14 novembre 2011); 6686 (14 décembre 2011); 6767 (10 mai 2012)

(voir aussi les chapitres 24 et 30 de la deuxième partie)

Chapitre 26

La situation en Côte d'Ivoire

Séances du Conseil

6708 (26 janvier 2012); 6761 (26 avril 2012); 6808 (18 juillet 2012); 6817 (26 juillet 2012)

(voir aussi les chapitres 6 et 23.G de la deuxième partie)

Consultations plénières

20 octobre; 8 décembre 2011; 26 janvier; 18 avril; 11 juin; 18 juillet 2012

Résolutions adoptées

2045 (2012); 2062 (2012)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Résolution 1528 (2004) Créée

Résolution 2062 (2012) Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2013

Rapports du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/642	17 octobre 2011	Résolution 1980 (2011)
S/2012/196	11 avril 2012	Résolution 1980 (2011)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/807	30 décembre 2011	Résolution 2000 (2011)
S/2012/186	29 mars 2012	Résolution 2000 (2011)
S/2012/506	29 juin 2012	Résolution 2000 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/577	15 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/594	27 septembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2011/638	13 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/730	22 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/747	30 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2011/788	20 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/808	29 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2012/183	23 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/184	28 mars 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/344	18 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/430	11 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/479	22 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 27

Mission du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6724 (28 février 2012); 6777 (31 mai 2012)

Consultations plénières

2 décembre 2011; 4, 10 et 18 janvier; 22 et 28 février; 3 avril; 17 et 31 mai;
11 et 26 juin; 24 juillet 2012

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2012/534	11 juillet 2012	Mission en Haïti (13 au 16 février 2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/82	8 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/344	18 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 28

Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

Séances du Conseil

6705 (19 janvier 2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/1

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/634	12 octobre 2011	S/PRST/2010/11

Chapitre 29

Région de l'Afrique centrale

Séances du Conseil

6601 (18 août 2011); 6657 (14 novembre 2011); 6796 (29 juin 2012)

Consultations plénières

18 août 2012

Déclarations du Président

S/PRST/2011/21; S/PRST/2012/18

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

S/2010/457 Créé

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/693	4 novembre 2011	Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité le 21 juillet 2011
S/2011/704	10 novembre 2011	S/2010/457
S/2012/421	11 juin 2012	S/PRST/2011/21

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/12	6 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/159	13 mars 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République centrafricaine
S/2012/481	25 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 30

Non-prolifération des armes de destruction massive*

Séances du Conseil

6795 (12 juin 2012)

(voir aussi les chapitres 24 et 25 de la deuxième partie)

Consultations plénières

26 avril 2012

Résolutions adoptées

2055 (2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/556	1 ^{er} septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2011/579	12 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2011/819	30 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2012/79	1 ^{er} février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2012/134	2 mars 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Bélarus
S/2012/274	3 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République de Corée
S/2012/207	9 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2012/585	26 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

* La résolution 1540 (2004) a été adoptée au titre de ce point.

Chapitre 31

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Séances du Conseil

6628 (6 octobre 2011); 6638 (25 octobre 2011); 6656 (11 novembre 2011);
6660 (15 novembre 2011); 6679 (8 décembre 2011); 6683 (13 décembre 2011);
6688 (15 décembre 2011); 6689 (15 décembre 2011); 6699 (22 décembre 2011);
6700 (11 janvier 2012); 6716 (17 février 2012); 6730 (6 mars 2012);
6749 (12 avril 2012); 6762 (26 avril 2012); 6764 (2 mai 2012);
6773 (17 mai 2012); 6778 (5 juin 2012); 6800 (5 juillet 2012);
6813 (24 juillet 2012); 6819 (31 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 23.I et K de la deuxième partie)

Consultations plénières

8 et 19 août; 8 et 29 septembre; 6, 11 et 25 octobre; 11 et 15 novembre;
8 et 16 décembre 2011; 5, 11, 17 et 30 janvier; 9, 10, 27 et 29 février;
15, 21 et 26 mars; 11, 24 et 26 avril; 16 et 31 mai; 14, 18, 21 et 28 juin;
3, 10, 24 et 26 juillet 2012

Résolutions adoptées

2024 (2011); 2032 (2011); 2035 (2012); 2046 (2012); 2047 (2012); 2057 (2012);
2063 (2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/5; S/PRST/2012/12

Communiqués officiels

S/PV.6689

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Résolution 1769 (2007) Créée

Résolution 2063 (2012) Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2013

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Résolution 1990 (2011) Créée

Résolution 2024 (2011) Mandat modifié

Résolution 2032 (2011) Mandat prorogé pour cinq mois

Résolution 2047 (2012) Mandat prorogé pour six mois

Mission des Nations Unies au Soudan

Résolution 1996 (2011) Créée

Résolution 2057 (2012) Mandat prorogé jusqu'au 15 juillet 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/603	29 septembre 2011	Résolution 1990 (2011)
S/2011/643	12 octobre 2011	Résolution 2003 (2011)
S/2011/678	2 novembre 2011	Résolution 1996 (2011)
S/2011/693	4 novembre 2011	Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité le 21 juillet 2011
S/2011/741	27 novembre 2011	Résolution 1990 (2011)
S/2011/814	30 décembre 2011	Résolution 2003 (2011)
S/2012/68	27 janvier 2012	Résolution 2032 (2011)
S/2012/140	7 mars 2012	Résolution 1996 (2011)
S/2012/175	23 mars 2012	Résolution 2032 (2011)
S/2012/231	17 avril 2012	Résolution 2003 (2011)
S/2012/358	24 mai 2012	Résolution 2047 (2012)
S/2012/486	26 juin 2012	Résolution 1996 (2011)
S/2012/548	16 juillet 2012	Résolution 2003 (2011)
S/2012/583	25 juillet 2012	Résolution 2047 (2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/510	5 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/511	9 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2011/522	17 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/524	17 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/530	22 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/531	22 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/539	25 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/551	29 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/553	1 ^{er} septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)**

S/2011/557	2 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/558	4 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/565	12 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/593	19 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/613	3 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/614	3 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/626	10 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/628	10 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/658	24 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/691	4 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/708	11 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2011/714	14 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/718	15 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2011/763	8 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2011/810	29 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2011/816	23 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/18	4 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2012/8	6 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/9	6 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/37	16 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2012/40	17 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/58	23 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/62	24 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/66	25 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/95	16 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/96	16 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/118	27 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/127	29 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/132	2 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/135	6 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/166	19 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/210	10 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/225	14 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/253	20 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/252	23 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/264	24 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/276	28 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/277	28 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/284	2 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)**

S/2012/293	3 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/295	4 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/298	4 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/315	11 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/322	15 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/326	15 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/352	22 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/366	25 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/367	25 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/369	25 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/371	27 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/370	28 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/382	30 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/383	30 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/384	31 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/393	4 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/425	11 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/429	13 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/444	13 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2012/482	24 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud

S/2012/498	27 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/499	27 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/513	3 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/524	6 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/526	9 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/537	10 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/569	23 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/568	25 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/591	26 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/587	27 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/588	30 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

Chapitre 32

Consolidation de la paix après les conflits

Séances du Conseil

6643 (31 octobre 2011); 6805 (12 juillet 2012)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/527	19 août 2011	

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/70	30 janvier 2012	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session
S/2012/103	21 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/511	2 juillet 2012	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Colombie

Chapitre 33

La situation concernant l'Iraq

Séances du Conseil

6675 (6 décembre 2011); 6747 (10 avril 2012); 6811 (19 juillet 2012); 6815 (25 juillet 2012)

(voir aussi le chapitre 3 de la cinquième partie)

Consultations plénières

15 septembre; 11 novembre; 6 et 16 décembre 2011; 10 et 17 janvier; 10 février; 6 mars; 10 avril; 19 juillet 2012

Résolutions adoptées

2061 (2012)

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résolution 1500 (2003) Créée

Résolution 2061 (2012) Mandat prorogé pour 12 mois

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/607	3 octobre 2011	Résolution 1957 (2010)
S/2011/736	28 novembre 2011	Résolution 2001 (2011)
S/2011/795	22 décembre 2011	Résolution 1956 (2010)
S/2012/185	29 mars 2012	Résolution 2001 (2011)
S/2012/191	2 avril 2012	Résolution 1958 (2010)
S/2012/508	29 juin 2012	Résolution 1956 (2010)
S/2012/535	11 juillet 2012	Résolution 2001 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/502	4 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/503	8 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/520	2 juillet 2012	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Iraq

Chapitre 34

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Séances du Conseil

6760 (25 avril 2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/16

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/195	5 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2012/256	20 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Libye
S/2012/257	24 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte

Chapitre 35

Non-prolifération

Séances du Conseil

6607 (7 septembre 2011); 6697 (21 décembre 2011); 6737 (21 mars 2012);
6781 (7 juin 2012); 6786 (12 juin 2012)

Consultations plénières

11 novembre 2011; 11 janvier 2012

Résolutions adoptées

2049 (2012)

Rapports du Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/395	4 juin 2012	Résolution 1984 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/555	2 septembre 2011	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2011/563	8 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2011/695	8 novembre 2011	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2011/710	11 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2011/758	7 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2012/114	27 février 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2012/192	2 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2012/364	25 mai 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2012/372	25 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2012/395	12 juin 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2012/521	5 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 36

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

Séances du Conseil

6703 (16 janvier 2012); 6804 (11 juillet 2012)

Consultations plénières

16 janvier; 11 et 17 mai; 11 juillet 2012

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

S/2001/1129 Créé

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/811	30 décembre 2011	S/2010/661
S/2012/510	29 juin 2012	S/2010/661

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/344	18 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/444	13 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud

B. La piraterie dans le golfe de Guinée

Séances du Conseil

6633 (19 octobre 2011); 6723 (27 février 2012); 6727 (29 février 2012)

(voir aussi le chapitre 39.B de la deuxième partie)

Consultations plénières

23 août 2012

Résolutions adoptées

2039 (2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/644	17 octobre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Nigéria
S/2012/45	18 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 37

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Séances du Conseil

6752 (16 avril 2012); 6783 (12 juin 2012)

Consultations plénières

23 août; 31 octobre; 16 novembre; 20 décembre 2011; 10 février; 13 avril; 17 mai 2012

Résolutions adoptées

2050 (2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/13

Rapports du Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/422	11 juin 2012	Résolution 1985 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/533	22 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/17	9 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2012/221	13 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République de Corée
S/2012/235	16 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2012/236	16 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2012/239	19 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2012/287	2 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2012/422	14 juin 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2012/493	27 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 38

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

A. Prévention des conflits

Séances du Conseil

6621 (22 septembre 2011)

Déclarations du Président

S/PRST/2011/18

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
-------------	-------------	---------------------------

S/2011/552	26 août 2011	
------------	--------------	--

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/570	12 septembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
------------	-------------------	--

B. Faire avancer la réforme du secteur de la sécurité – perspectives et difficultés rencontrées en Afrique

Séances du Conseil

6630 (12 octobre 2011)

Déclarations du Président

S/PRST/2011/19

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/627	7 octobre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Nigéria
------------	----------------	--

C. Nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et prévention des conflits

Séances du Conseil

6668 (23 novembre 2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/698	8 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Portugal
------------	-----------------	---

D. Non-prolifération, désarmement et sécurité nucléaires

Séances du Conseil

6753 (19 avril 2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/14

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/194	5 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2012/207	9 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2012/223	13 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2012/257	24 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte

Chapitre 39

Paix et sécurité en Afrique

A. Questions d'ordre général

Séances du Conseil

6674 (5 décembre 2011)

(voir aussi le chapitre 7 de la deuxième partie)

Consultations plénières

14 et 27 octobre; 30 novembre 2011; 10 février; 6 mars; 14 juin 2012

Résolutions adoptées

2023 (2011)

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Résolution 64/288 de l'Assemblée générale Créé

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/476	1 ^{er} août 2011	Résolution 65/278 de l'Assemblée générale
S/2012/715	27 juillet 2012	Résolution 66/287 de l'Assemblée générale

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/494	4 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2011/617	6 octobre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Djibouti
S/2011/623	7 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2011/652	20 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2011/663	25 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2011/672	27 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2011/681	3 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2011/723	16 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée

S/2011/729	22 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2011/745	29 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2011/753	3 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2011/792	20 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2011/820	30 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2012/7	4 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
S/2012/20	9 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud

B. La piraterie dans le golfe de Guinée

Séances du Conseil

6645 (31 octobre 2011)

(voir aussi le chapitre 36.B de la deuxième partie)

Résolutions adoptées

2018 (2011)

C. Région du Sahel

Séances du Conseil

6709 (26 janvier 2012); 6717 (21 février 2012); 6741 (26 mars 2012)

(voir aussi les sections D et E ci-après)

Consultations plénières

16 décembre 2011; 13 mars 2012

Déclarations du Président

S/PRST/2012/2; S/PRST/2012/7

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/42	17 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
-----------	-----------------	---

D. Les effets de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel

Séances du Conseil

6717 (21 février 2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/2

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/42	17 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
-----------	-----------------	---

S/2012/83	8 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Togo
-----------	----------------	---

E. Mali

Séances du Conseil

6741 (26 mars 2012); 6745 (4 avril 2012); 6798 (5 juillet 2012)

Consultations plénières

10 février; 6, 21 et 22 mars; 3 avril 2012

Résolutions adoptées

2056 (2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/7; S/PRST/2012/9

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/201	9 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso
------------	--------------	---

S/2012/209	10 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	---------------	---

S/2012/226	16 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso
------------	---------------	---

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)

S/2012/237	18 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/298	4 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/439	13 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/444	13 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2012/466	20 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/478	21 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 40

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Séances du Conseil

6702 (12 janvier 2012)

Résolutions adoptées

2033 (2012)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/805	29 décembre 2011	S/PRST/2010/21

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/13	4 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2012/14	4 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2012/20	9 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2012/444	13 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud

Chapitre 41

La situation en Libye

Séances du Conseil

6606 (30 août 2011); 6620 (16 septembre 2011); 6622 (26 septembre 2011);
6639 (26 octobre 2011); 6640 (27 octobre 2011); 6644 (31 octobre 2011);
6647 (2 novembre 2011); 6669 (28 novembre 2011); 6673 (2 décembre 2011);
6698 (22 décembre 2011); 6707 (25 janvier 2012); 6728 (29 février 2012);
6731 (7 mars 2012); 6733 (12 mars 2012); 6768 (10 mai 2012); 6772 (16 mai 2012);
6807 (18 juillet 2012)

Consultations plénières

9, 19, 23, 24 et 30 août; 9, 15 et 26 septembre; 13, 21, 26 et 27 octobre;
11 et 28 novembre; 16 et 22 décembre 2011; 4 et 25 janvier; 29 février;
7 mars; 8, 10, 27 et 30 mai; 14 juin; 2 et 18 juillet 2012

Résolutions adoptées

2009 (2011); 2016 (2011); 2017 (2011); 2022 (2011); 2040 (2012)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Résolution 2009 (2011)	Créée
Résolution 2022 (2011)	Mandat modifié et prorogé jusqu'au 16 mars 2012
Résolution 2040 (2012)	Mandat modifié et prorogé pour 12 mois

Rapports du Groupe d'experts sur la Libye

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/163	17 février 2012	Résolution 1973 (2011)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2011/727	22 novembre 2011	Résolution 2009 (2011)
S/2012/129	1 ^{er} mars 2012	Résolution 2022 (2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/544	26 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela
S/2011/542	7 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/571	12 septembre 2011	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela
S/2011/578	15 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/587	16 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/588	19 septembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2011/660	25 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Libye
S/2011/758	7 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2012/32	12 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye
S/2012/42	17 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/139	7 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/163	20 mars 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2012/178	23 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye
S/2012/240	18 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/357	23 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/440	13 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/471	20 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Libye

Partie III

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

Chapitre 1

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Séances du Conseil

6641 (27 octobre 2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/664

27 octobre 2011

Note du Président du Conseil de sécurité

Chapitre 2

Questions concernant la Cour internationale de Justice

A. Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

Séances du Conseil

6651, 6652, 6653, 6654 et 6655 (10 novembre 2011); 6665, 6666 et 6667
(22 novembre 2011); 6682 (13 décembre 2011)

(voir aussi le chapitre 22 de la deuxième partie)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/452	26 juillet 2011	Mémorandum du Secrétaire général
S/2011/453	26 juillet 2011	Note du Secrétaire général
S/2011/454	26 juillet 2011	Note du Secrétaire général

B. Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice

Séances du Conseil

6704 (19 janvier 2012)

Résolutions adoptées

2034 (2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/38	17 janvier 2012	Note du Secrétaire général
-----------	-----------------	----------------------------

C. Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

Séances du Conseil

6763 (27 avril 2012)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2012/211	11 avril 2012	Mémorandum du Secrétaire général
S/2012/212 et Add.1	11 et 20 avril 2012	Note du Secrétaire général
S/2012/213	11 avril 2012	Note du Secrétaire général

Chapitre 3

Admission de nouveaux membres

Séances du Conseil

6624 (28 septembre 2011)

Consultations plénières

26 septembre 2011

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/592 23 septembre 2011 Note du Secrétaire général

S/2011/705 11 novembre 2011 Rapport du Comité d'admission de nouveaux membres

Chapitre 4

Documentation, méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6672 (30 novembre 2011)

Communications reçues du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

S/2011/484	1 ^{er} août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande
S/2011/10 et Add.32 à 51	15 août-26 décembre 2011	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen
S/2011/2/Rev.3	20 octobre 2011	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2011/726	18 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Portugal
S/2011/732	23 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2012/6	1 ^{er} janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan
S/2012/10 et Add.1 à 31	2 janvier 2012-6 août 2012	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen
S/2012/2 et Rev.1	3 janvier et 13 juin 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2012/31	9 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2012/26	11 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/46	19 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2012/48	17 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2012/59	23 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Tunisie
S/2012/60	24 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

S/2012/87	8 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal
S/2012/190	2 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande
S/2012/402	5 juin 2012	Note du Président du Conseil de sécurité

Partie IV

Comité d'état-major

Travaux du Comité d'état-major

Au cours de la période considérée, le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies, s'est réuni conformément à son projet de règlement intérieur révisé. Le Comité a tenu 26 réunions au total, dont 22 avec la participation des représentants du Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix, et 16 axées sur les missions de maintien de la paix actuelles des Nations Unies (4 sur la Force intérimaire des Nations Unies pour Abyei, 3 sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, 2 sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 2 sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 1 sur la Mission des Nations Unies au Libéria, 1 sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, 1 sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, 1 sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne et 1 sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour). Deux réunions ont eu comme objet les missions effectuées par le Département des affaires politiques (1 à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et 1 à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq). Trois réunions ont porté sur la Mission de l'Union africaine en Somalie. Trois autres ont eu pour thème les missions d'évaluation technique, les études sur les capacités militaires, les activités du Bureau des affaires militaires et une étude des problèmes liés à la constitution d'une force hélicoptérée menée par le Center on International Cooperation de la New York University. Au cours de deux autres réunions, des exposés ont été présentés par des invités de haut niveau, à savoir le chef d'état-major de la Fédération de Russie et le chef d'état-major du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les représentants des forces armées des membres élus du Conseil de sécurité ont participé à 23 réunions sur les 26, à titre informel.

En outre, conformément à son projet de statut révisé, le Comité a créé un groupe de travail chargé de faire une analyse militaire du projet de concept des opérations de l'Union africaine concernant le renouvellement du mandat de la Mission en Somalie. Le Groupe de travail a tenu quatre réunions et a présenté ses conclusions au Comité qui, par la suite, a publié un document interne approuvé par consensus à sa 1737^e séance et présenté aux représentants permanents de chaque membre du Comité.

Conformément à la demande faite au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale au paragraphe 178 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), le Comité d'état-major a examiné sa composition, son mandat et ses méthodes de travail. Un groupe de travail a été créé pour élaborer le Manuel des méthodes de travail du Comité. Le Groupe de travail s'est réuni quatre fois pendant la période considérée. Le Comité a approuvé le Manuel des méthodes de travail à sa 1741^e séance et l'a distribué aux représentants militaires des membres élus du Conseil de sécurité et au Bureau des affaires militaires à sa 1743^e séance.

Le Comité est resté prêt à assumer les fonctions qui lui sont attribuées aux termes de l'Article 47 de la Charte.

Partie V

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée

Chapitre 1

Communications concernant la question Inde-Pakistan

S/2012/418	6 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/419	8 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 2

Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa

S/2012/31	9 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2012/224	13 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2012/234	17 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2012/241	19 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran

Chapitre 3

Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït

S/2011/568	6 septembre 2011	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Iraq
S/2011/639	14 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2011/721	15 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2011/754	5 décembre 2011	Trente-deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2011/800	27 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2011/806	30 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)
S/2012/51	18 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/52	20 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/309	9 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2012/332	4 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2012/443	14 juin 2012	Trente-troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2012/567	20 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2012/579	20 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/580	25 juillet 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 4

Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

S/2011/492	3 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2011/495	4 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2011/519	16 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2011/573	9 septembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2011/584	15 septembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2011/621	4 octobre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2011/622	5 octobre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2011/668	25 octobre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2011/706	10 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2011/774	13 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2011/809	29 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/64	24 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/88	10 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arménie
S/2012/105	17 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/117	24 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/125	27 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/141	5 mars 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)

S/2012/145	6 mars 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/204	23 mars 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/246	18 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/271	25 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/285	30 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/289	30 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/301	5 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/303	7 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/308	9 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/313	10 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/330	16 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/377	29 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/411	7 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/427	8 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/428	8 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/435	12 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/559	18 juillet 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/573	20 juillet 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

Chapitre 5

Communications concernant la situation en Géorgie

S/2011/481	1 ^{er} août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/505	9 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/517	11 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/550	30 août 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/564	9 septembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/596	29 septembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/625	7 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/666	25 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/688	4 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/699	9 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/712	14 novembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/766	6 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2011/778	16 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012)**

S/2012/39	17 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/61	24 janvier 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/98	15 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/153	12 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/182	26 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/189	30 mars 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/272	27 avril 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/426	11 juin 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

Chapitre 6

Communications concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

S/2012/44	18 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie
S/2012/47	19 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2012/57	23 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2012/126	29 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2012/158	14 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie
S/2012/164	16 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2012/181	27 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée

Chapitre 7

Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2012/28	9 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/29	11 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 8

Communication concernant l'examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

S/2011/750	30 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
------------	------------------	---

Chapitre 9

Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

S/2012/159 13 mars 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République centrafricaine

Chapitre 10

Communication concernant la responsabilité de protéger

S/2012/578 25 juillet 2012 Rapport du Secrétaire général

Chapitre 11

Communication concernant la Communauté des Caraïbes

S/2011/516 12 août 2011 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 12

Communications concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective

S/2012/404 5 juin 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan

S/2012/405 5 juin 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan

S/2012/406 5 juin 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan

Chapitre 13

Communication concernant la Communauté d'États indépendants

S/2012/456 19 juin 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie

Chapitre 14

Communications concernant les relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique

S/2011/546	25 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2011/647	13 octobre 2011	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Cuba

Chapitre 15

Communication concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël

S/2012/500	27 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
------------	--------------	--

Chapitre 16

Communication concernant les relations entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique

S/2011/764	8 décembre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
------------	-----------------	---

Chapitre 17

Communication de l'Argentine

S/2012/86	10 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Argentine
-----------	-----------------	--

Chapitre 18

Communications concernant Bahreïn

S/2012/99	15 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2012/108	21 février 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2012/343	16 mai 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite

Chapitre 19

Communication concernant le Bélarus

S/2012/242	17 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Bélarus
------------	---------------	--

Chapitre 20

Communications concernant le complot visant à assassiner un haut diplomate

S/2011/633	11 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2011/649	12 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/640	14 octobre 2011	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2011/696	4 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran

Partie VI

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Chapitre 1

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

La Commission d'indemnisation des Nations Unies est chargée d'examiner des réclamations et de verser des indemnités en réparation des pertes et des dommages résultant directement de l'invasion et de l'occupation illégales du Koweït par l'Iraq du 2 août 1990 au 2 mars 1991. Les indemnités sont prélevées sur le Fonds d'indemnisation des Nations Unies, qui reçoit un pourcentage du revenu des exportations de pétrole et de produits pétroliers iraqiens. Initialement fixé à 30 % en application de la résolution 705 (1991) du Conseil de sécurité, ce taux est actuellement de 5 %, conformément au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil et aux résolutions ultérieures, qui établissent que 5 % de l'ensemble des produits de toutes les ventes à l'exportation de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel iraqiens seront versés au Fonds d'indemnisation.

Au cours de la période considérée, le Conseil d'administration de la Commission a tenu deux sessions ordinaires – la soixante-douzième du 11 au 13 octobre 2011 et la soixante-treizième du 1^{er} au 3 mai 2012 – et plusieurs séances informelles, au cours desquelles il a examiné diverses questions liées aux activités de la Commission et la question du versement d'indemnités aux requérants dont la réclamation a abouti. Depuis que les principaux aspects du traitement des réclamations ont été réglés, la Commission, secondée par un secrétariat restreint, a axé ses travaux sur le Programme de suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement, qui a été établi par le Conseil d'administration à sa cinquante-huitième session, en décembre 2005, les arrangements visant à garantir le versement des paiements au Fonds d'indemnisation, et le versement des indemnités.

L'objectif de ce programme est de contrôler l'utilisation des indemnités que la Commission a versées à quatre gouvernements (Arabie saoudite, Jordanie, Koweït et République islamique d'Iran) au titre de réclamations de la catégorie F4, pour financer des projets de dépollution et de remise en état visant à

réparer les dégâts causés à l'environnement. Le Programme porte sur 26 projets, représentant au total 4,3 milliards de dollars d'indemnités, et le suivi technique et financier assuré par une petite équipe spécialisée au secrétariat vise à garantir que les projets sont menés en toute transparence et qu'ils répondent bien à l'objectif pour lequel l'indemnité a été versée. Comme indiqué dans la décision 269 (2011) qu'il a adoptée à sa soixante et onzième session, le Conseil d'administration s'est fixé comme objectif de clore le Programme dans un proche avenir, et une fois qu'il aura déterminé, à sa soixante-quatorzième session, en novembre 2012, que les systèmes et les contrôles mis en place sont suffisants, il décidera du moment où la Commission se retirera du Programme.

Le Conseil d'administration s'était félicité précédemment de la volonté exprimée par les Gouvernements iraqien et koweïtien d'engager des négociations sous les auspices de la Commission concernant le solde de 16 milliards de dollars et avait chargé le chef de secrétariat de la Commission de faciliter ces négociations. Au cours de la période considérée, les efforts menés en ce sens se sont poursuivis.

Par ailleurs, le Conseil d'administration est resté saisi de la question des arrangements visant à garantir le versement des paiements au Fonds d'indemnisation. Le mandat du Conseil international consultatif et de contrôle ayant pris fin le 30 juin 2011 et le contrôle des recettes pétrolières iraqiennes ayant été transféré au Comité d'experts financiers pour l'Iraq, le secrétariat collabore étroitement avec ce dernier. Le Conseil d'administration s'est dit satisfait que 5 % des recettes pétrolières iraqiennes continuent d'être versés au Fonds d'indemnisation depuis la transition et s'est félicité que la Commission entretienne de bonnes relations de travail avec le Comité.

Pendant la période considérée, la Commission a mis à la disposition de l'État du Koweït la somme totale de 4 369 555 913 dollars à verser aux requérants dont la réclamation a abouti. Conformément à la décision 267 (2009) du Conseil d'administration, les réclamations restantes font l'objet de versements trimestriels d'un montant de 10 millions de dollars au maximum par réclamation, suivant l'ordre dans lequel

elles ont été approuvées par le Conseil d'administration. Actuellement, il reste six indemnisations à acquitter, pour un total de 14 720 736 637 dollars, au titre de réclamations déposées par le Koweït.

La Commission a alloué, au titre des indemnisations, le montant de 52 383 356 716 dollars à verser aux particuliers, sociétés et gouvernements requérants. Au 31 juillet 2012, elle avait mis à la disposition des gouvernements et des organisations internationales un montant de 37 727 421 003 dollars pour indemniser les requérants dont la réclamation avait abouti.

Chapitre 2

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

Le Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée est chargé par le Conseil de sécurité de surveiller l'application de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie aux termes de la résolution 733 (1992), modifiée ultérieurement par les résolutions 1356 (2001), 1425 (2002), 1725 (2006), 1744 (2007), 1772 (2007), 1846 (2008), 1851 (2008) et 2060 (2012).

En application du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), le Comité est également chargé de désigner, conformément aux critères énoncés dans la résolution, les personnes et entités visées par une interdiction de voyager, un gel des avoirs ou un embargo sur les armes ciblé, prévus respectivement aux paragraphes 1, 3 et 7 de ladite résolution, et de veiller à l'application de ces mesures.

Dans sa résolution 2060 (2012) du 25 juillet 2012, le Conseil de sécurité a reconduit pour 12 mois la dérogation au gel des avoirs imposé au paragraphe 3 de la résolution 1844 (2008) pour l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie. Il a également prié le Coordonnateur des secours d'urgence de lui faire rapport au plus tard le 20 novembre 2012 et de nouveau le 20 juillet 2013 sur tout obstacle rencontré dans l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie.

Dans sa résolution 2002 (2011), le Conseil a ajouté le recrutement et l'emploi d'enfants, ainsi que le

fait de cibler des civils, y compris des femmes et des enfants, aux critères servant à désigner les personnes et entités visées par les mesures ciblées imposées par la résolution 1844 (2008).

Dans sa résolution 2023 (2011), le Conseil a étendu les mesures concernant l'Érythrée à la « taxe de la diaspora », au secteur de l'exploitation minière et à la fourniture de services financiers à l'Érythrée. Dans sa résolution 2036 (2012), il a imposé une interdiction sur l'importation directe ou indirecte de charbon de bois de Somalie, que celui-ci provienne ou non de ce pays.

Par sa résolution 2060 (2012), le Conseil a accordé une dérogation à l'embargo sur les armes au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et institué des dérogations à l'embargo sur les armes imposé à l'Érythrée.

Le Comité est épaulé par un groupe de contrôle, dont le mandat a été prorogé pendant la période considérée, en application du paragraphe 13 de la résolution 2060 (2012).

En 2011, le Bureau du Comité était composé de Hardeep Singh Puri (Inde), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants du Liban et du Nigéria. En 2012, la présidence a été assurée par Hardeep Singh Puri (Inde) et la vice-présidence par les représentants du Pakistan et du Togo.

Pendant la période à l'examen, le Comité a reçu trois rapports d'États Membres concernant l'application des mesures imposées par la résolution 1844 (2008), deux concernant l'application des mesures imposées par la résolution 1907 (2009), un concernant l'application des mesures imposées par la résolution 2002 (2011), neuf concernant l'application des mesures imposées par la résolution 2023 (2011) et huit concernant l'application des mesures imposées par la résolution 2036 (2012).

Au cours de cette même période, le Comité s'est réuni 10 fois dans le cadre de consultations informelles. Il a approuvé 13 demandes de dérogation à l'embargo sur les armes présentées au titre du paragraphe 3 de la résolution 1356 (2001) et 16 demandes de dérogation à l'embargo sur les armes présentées au titre de l'alinéa b) du paragraphe 11 de la résolution 1772 (2007).

Lors des consultations qu'il a tenues le 9 août 2011, le Comité a continué d'examiner le rapport final

du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée (voir S/2011/433). Le 13 septembre, le Coordonnateur du Groupe de contrôle a présenté le programme de travail du Groupe.

Le Directeur adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait un exposé au Comité lors des consultations tenues le 9 novembre au sujet du premier rapport que la Coordinatrice des secours d'urgence avait présenté en application du paragraphe 5 de la résolution 1972 (2011) (voir S/2011/694).

Le 17 février et le 25 juillet 2012, le Comité a ajouté une personne à la liste des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager, le gel des avoirs et l'embargo sur les armes imposés par la résolution 1844 (2008) et publié des déclarations à la presse à ce sujet. On trouvera la liste récapitulative sur le site Web du Comité (www.un.org/french/sc/committees/751).

Lors des consultations tenues par le Comité le 3 février, le Coordonnateur du Groupe de contrôle a présenté l'exposé de mi-mandat du Groupe, comme prévu à l'alinéa l) du paragraphe 6 de la résolution 2002 (2011).

Lors des consultations qu'il a tenues le 18 avril, le Comité a eu un échange de vues avec le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation au sujet des activités du Groupe de contrôle. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie a fait un exposé au Comité le 14 mai.

Lors des consultations qu'il a tenues le 6 juillet, le Comité a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, qui a présenté le deuxième rapport de la Coordinatrice des secours d'urgence soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 1972 (2011) (voir S/2012/546).

Lors des consultations que le Comité a tenues le 11 juillet, le Coordonnateur du Groupe de contrôle a présenté les rapports finals du Groupe sur la Somalie (voir S/2012/544) et sur l'Érythrée (voir S/2012/545), établis en application du paragraphe 6 m) de la résolution 2002 (2011). Le Comité s'est entretenu à ce sujet avec une délégation de l'Érythrée le 17 juillet et avec une délégation de la Somalie le 31 juillet.

Le 16 novembre 2011 et les 28 mars et 24 juillet 2012, au cours de consultations, le Président du Comité a informé le Conseil de sécurité des activités menées

par le Comité pendant les 120 jours précédents, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008).

Chapitre 3

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Pendant la période considérée, l'activité judiciaire est restée intense, le Tribunal devant achever, au plus tard à la fin 2012, la quasi-totalité des procès. Au terme de cette période, 17 personnes étaient jugées en appel et 17 en première instance. Une affaire était au stade de la mise en état. Le procès en l'affaire *Mladić* a commencé le 16 mai 2012, tandis que le procureur a achevé la présentation des moyens à charge en l'affaire *Karadžić* le 25 mai 2012. Pendant la période à l'examen, la mise en état en l'affaire *Hadžić* a progressé rapidement et le procès devrait donc s'ouvrir le 16 octobre 2012, trois mois avant la date prévue. À la fin de la période, les chambres de première instance étaient sur le point de rendre leur jugement en les affaires *Stanišić et Simatović, Prlić et al., Stanišić et Župljanin, Tolimir, et Haradinaj et al.*

Le Tribunal a procédé à des réformes pour accélérer les procédures sans sacrifier pour autant la régularité de la procédure, notamment en améliorant le fonctionnement du Greffe. Estimant que l'une des tâches qui pouvait être accomplie plus rapidement était la traduction, le Président du Tribunal a prié le Greffier de prendre des mesures concrètes pour améliorer les délais d'exécution, réaffecter les ressources, redéfinir les priorités, accélérer la traduction des mémoires en clôture et intégrer au besoin des traducteurs aux équipes de rédaction. Grâce aux mesures prises, la traduction des jugements dans les affaires *Prlić et al., Sešelj et Tolimir* a été accomplie deux fois plus vite. Le Président a en outre obtenu du Département de la gestion du Secrétariat de pouvoir engager directement des stagiaires qualifiés, ce qui a permis aux équipes juridiques dont les effectifs se réduisaient d'employer immédiatement des personnes qui connaissaient déjà les faits complexes de certaines procédures en première instance ou en appel. Enfin, avec l'assentiment du

Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le Président a interprété les dispositions pertinentes comme autorisant l'affectation des juges ad litem à des affaires d'outrage qui ne relevaient pas de l'affaire dans laquelle ils siégeaient.

Étant donné que plus aucun accusé n'était en fuite et que le Tribunal entamait la dernière phase de ses travaux, le Bureau du Procureur a pu se concentrer pleinement sur sa fonction première : l'achèvement des procès en première instance et en appel. L'appui quotidien aux procès en première instance et en appel fourni par les États de l'ex-Yougoslavie a pleinement répondu aux attentes. Le Bureau du Procureur n'a toutefois reçu que peu d'informations sur l'état d'avancement des enquêtes menées par la Serbie concernant les réseaux de soutien aux fugitifs, y compris celles qui concernaient la responsabilité pénale des personnes qui avaient aidé Mladić et Hadžić quand ils étaient en fuite.

Le Tribunal a continué de favoriser le renforcement des capacités judiciaires des pays de l'ex-Yougoslavie, qui constitue l'une des priorités de la stratégie de transmission de l'héritage du Tribunal. Le Bureau du Président, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) ont continué de mener leur projet commun « Justice pour les crimes de guerre », d'une durée de 18 mois. Plus de 60 000 pages de comptes rendus d'audience du Tribunal ont été traduites dans les langues de l'ex-Yougoslavie et 157 juristes de juridictions régionales ont reçu une formation sur la façon d'accéder aux dossiers publics du Tribunal et d'y faire des recherches. Le Bureau du Président a également collaboré avec l'UNICRI et le Gouvernement suisse en vue de faire traduire vers l'albanais le Manuel des pratiques établies du Tribunal. Sous la houlette du Président de l'époque, Patrick Robinson, les 15 et 16 novembre 2011, le Tribunal a organisé une conférence consacrée à son héritage mondial, qui a rassemblé d'éminents intellectuels, des juges internationaux, des praticiens du droit, des représentants des États et des membres de la société civile qui se sont intéressés aux incidences des travaux du Tribunal sur le droit international humanitaire et la procédure pénale internationale. Il a également continué d'aider à mettre sur pied des centres

d'information dans les pays de l'ex-Yougoslavie, lesquels seront gérés par les pays en question. Après un atelier tenu sous les auspices du Gouvernement suisse en juin 2011, le Bureau du Président a entretenu une coopération bilatérale avec chacun des États intéressés en vue d'élaborer des propositions adéquates.

Le Bureau du Procureur a mis davantage l'accent sur le renvoi des affaires de crimes de guerre aux juridictions nationales et s'est employé à former les membres de l'appareil judiciaire des pays concernés pour leur donner les moyens de faire face au nombre considérable de procès pour crimes de guerre qu'il leur reste à juger. Il s'est félicité que Radovan Stanković, qui avait été transféré par le Tribunal et s'était échappé de la prison de Foča après avoir été condamné, ait été arrêté en janvier 2012. Le Bureau du Procureur entretient de bonnes relations de travail avec les juridictions nationales mais des préoccupations subsistent quant à l'application des stratégies nationales sur les crimes de guerre, en particulier en Bosnie-Herzégovine. L'instruction des affaires à partir des éléments d'enquête transmis par le Tribunal ne progresse que lentement. De plus, il faut d'urgence améliorer la coopération entre États de la région afin de surmonter les obstacles qui continuent d'empêcher que soient jugés les responsables des atrocités commises pendant la guerre.

Dans sa résolution 1966 (2010), le Conseil de sécurité a décidé de créer le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Pendant la période à l'examen, le Tribunal a continué de coopérer avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat pour mettre en place le Mécanisme et faire en sorte que la transition se passe sans heurts. Après avoir nommé le Président, le Procureur et le Greffier du Mécanisme, il s'est employé avec celui-ci à organiser la passation des responsabilités. Il a notamment formulé des observations sur le projet de règlement de procédure et de preuve qui sera adopté par le Mécanisme, il a aidé lors des négociations relatives à l'Accord de siège, il a revu tous les accords conclus avec des États et des organes internationaux, et il a mis la dernière main à une politique globale de conservation des dossiers de fond du Tribunal.

L'aide qu'il a fournie a notamment permis que le Règlement de procédure et de preuve soit adopté et que tous les juges prennent leurs fonctions avant que la

division d'Arusha du Mécanisme recommence à exercer ses activités.

Chapitre 4

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Le Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda a achevé tous les procès en première instance à l'exception de celui d'Augustin Ngirabatware. Aucun autre procès devant les chambres de première instance ne devrait avoir lieu. Toutes les demandes présentées par le Procureur aux fins du renvoi au Rwanda des affaires de deux personnes mises en accusation qui sont incarcérées et de six fugitifs (les détenus Jean Uwinkindi et Bernard Munyagishari et les fugitifs Fulgence Kayishema, Charles Sikubwabo, Ladislas Ntaganzwa, Charles Ryandikayo, Aloys Ndimbati et Phénéas Munyarugarama), en application de l'article 11 *bis*, ont désormais été approuvées; il ne reste que les affaires concernant les trois fugitifs les plus recherchés par le Tribunal (Félicien Kabuga, Protais Mpiranya et Augustin Bizimana) qui devraient être jugés par le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Le procès de Jean Uwinkindi, qui a été transféré d'Arusha au Rwanda, s'est ouvert à Kigali devant la Haute Cour de justice et le Procureur a désigné un observateur chargé du suivi du procès. D'autres dispositions relatives au suivi des autres affaires renvoyées seront prises à mesure que les procès s'ouvriront au Rwanda. Le Procureur continue également de suivre les deux affaires renvoyées en France en 2007 pour y être jugées. Toutes les procédures de conservation des éléments de preuve prévues à l'article 71 *bis* relativement aux trois fugitifs les plus recherchés sont terminées et le Mécanisme se tient prêt à ouvrir les procès dès que les intéressés auront été arrêtés et transférés à Arusha. Le Procureur a par ailleurs bouclé la préparation des dossiers

concernant tous les autres fugitifs dont il est prévu qu'ils seront jugés au Rwanda et il a remis les dossiers aux autorités rwandaises afin que les intéressés soient promptement mis en accusation et jugés dans le cadre de procès diligentés devant la Haute Cour. Le Bureau du Procureur a redoublé d'efforts en vue d'appréhender les fugitifs et cherché à s'assurer le soutien des organisations régionales en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Des consultations ont été menées avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), et les États Membres dans d'autres régions ont également aidé à affiner les recherches des trois fugitifs. Parallèlement, la coopération avec le Rwanda en ce qui concerne la recherche des fugitifs s'est intensifiée. Le Mécanisme devant commencer ses activités le 1^{er} juillet 2012 comme prévu, le Procureur se concentrera sur l'achèvement des 29 procès en appel et les questions connexes, ainsi que sur le transfert des dossiers d'archives au Mécanisme et sur la clôture administrative. Pendant la période à l'examen, 12 recours en appel dans 8 affaires ont été conclus et la recherche des fugitifs et la fourniture d'une aide aux parquets nationaux se sont poursuivies au même rythme.

Au cours de cette même période, cinq jugements ont été prononcés en première instance dans des affaires concernant neuf accusés, dont deux grandes affaires mettant en cause plusieurs accusés. En outre, deux décisions ont été rendues aux termes desquelles les affaires concernant deux accusés arrêtés ont été renvoyées au Rwanda pour y être jugées et six décisions ont été rendues aux termes desquelles les affaires de six fugitifs accusés ont été renvoyées au Rwanda pour y être jugées. Le Procureur a achevé le recueil des dépositions spéciales à charge dans trois affaires. Dans le seul procès en cours, le réquisitoire et les plaidoiries seront entendues en juillet 2012 et le jugement devrait être rendu avant le 31 décembre 2012. Le Tribunal continue de tout mettre en œuvre pour mener à bien sa stratégie de fin de mandat. Il a continué d'avoir recours à de meilleures pratiques de gestion des procès et presque toutes les dates limites fixées pour l'achèvement des procès pendant la période à l'examen ont été respectées. À la fin de 2012, tous les procès en cours au Tribunal seront achevés et toutes les procédures en appel devraient être achevées à la fin de 2014. Cela dit, la question de la rétention du personnel demeure critique, surtout pour ce qui est des Chambres et du Bureau du Procureur. Si les départs continuent, le Tribunal aura du mal à atteindre les

objectifs fixés dans sa stratégie de fin de mandat. Par sa résolution 2029 (2011), le Conseil de sécurité a réaffirmé que le Tribunal devait être doté de personnel en nombre suffisant pour achever rapidement ses travaux et demandé aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies de renforcer leur coopération avec le Secrétariat et le Greffier du Tribunal pour apporter une solution pratique à ce problème.

S'agissant des procédures d'appel, outre les nombreuses décisions relatives à des requêtes en réexamen ou en révision, les décisions interlocutoires, une décision concernant un appel d'une décision de renvoi, et les nombreuses ordonnances et décisions relatives à la mise en état en appel, sept jugements en appel concernant huit personnes ont été rendus. Cela porte à 43 le nombre total des personnes dont les appels ont été tranchés. Il y a actuellement huit procédures d'appel en instance, qui concernent 18 personnes.

Le Greffe a continué à apporter aux autres organes du Tribunal et à la défense un appui administratif et judiciaire de haut niveau. Il a fait en sorte que les États Membres, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales coopèrent avec le Tribunal et lui apportent leur assistance, tout en développant les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées au Rwanda. Pendant la période à l'examen, le Cabinet du Greffier a envoyé plus de 309 notes verbales et autres lettres concernant les activités du Tribunal, notamment en vue de s'assurer le soutien et le concours d'États Membres pour les procès en cours. Le Greffe a dû répondre à davantage de questions et de demandes d'assistance judiciaire émanant de juridictions nationales. La Division des services d'appui administratif joue un rôle essentiel en donnant des conseils d'ordre général ou spécifique concernant des questions d'administration. Elle a participé à l'élaboration du rapport présenté à l'Assemblée générale sur la construction de nouveaux bureaux pour le Mécanisme et formulé des observations concernant le projet de rapport. Plusieurs sections de la Division prennent part au transfert des fonctions au Mécanisme.

La Section de l'administration du Tribunal a fourni des services d'appui aux procédures judiciaires du Tribunal, y compris en établissant des comptes rendus d'audience en temps réel, en apportant son

concours aux visites sur place effectuées au Rwanda, en procédant à la certification des déclarations de témoins et en aidant à recueillir les dépositions et à organiser des auditions par liaison vidéo. Dans le cadre du rôle que le Tribunal joue dans le renforcement des capacités et la communication, la Section a continué d'organiser des séances de formation à l'intention de représentants de plusieurs pays d'Afrique, procédant notamment à des démonstrations du système de production instantanée des comptes rendus d'audience et de gestion des dossiers judiciaires. Elle a contribué à l'élaboration des politiques et des directives relatives à l'archivage des documents, élément essentiel des préparatifs entrepris en vue de la passation des responsabilités au Mécanisme, ainsi qu'à la préparation des dossiers et autres archives qui seront transférés au Mécanisme qui en assurera la gestion. Elle a aussi continué ses travaux de préparation des dossiers judiciaires qui seront transférés au Mécanisme et d'anonymisation des enregistrements audiovisuels des audiences du Tribunal.

Le Tribunal a accueilli 3 076 visiteurs, au nombre desquels figuraient de hauts responsables de l'ONU et des représentants des États, des universitaires et des représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales, ainsi que des particuliers. Actuellement en phase de réduction des effectifs, le Tribunal a pourtant attiré davantage de visiteurs. Plus de 500 000 personnes ont aussi consulté son site Web pendant la période examinée. Le Centre d'information et de documentation de Kigali (Umusanzu) et 10 autres centres d'information situés dans les provinces rwandaises continuent de jouer un rôle fondamental en diffusant l'information, en améliorant la communication et en facilitant l'accès à la jurisprudence et à d'autres documents du Tribunal. Pendant la période considérée, le centre d'information de Kigali a reçu environ 38 000 visiteurs tandis que les centres des provinces en ont accueilli 20 000 environ. Le Tribunal a mené plusieurs activités de communication. Il a continué d'assurer le suivi du projet de sensibilisation des jeunes et de prévention du génocide dans la région des Grands Lacs en distribuant au Burundi, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda 20 000 exemplaires de l'album de bandes dessinées qui illustre les activités du Tribunal. Il a mené des activités de renforcement des capacités à l'intention d'une centaine de praticiens du droit au Rwanda, l'objectif étant de renforcer encore le secteur de la justice rwandaise dans des domaines

comme la recherche, la protection des témoins et la gestion des preuves et de l'information, et d'améliorer les aptitudes à la communication à l'oral comme à l'écrit. Parmi les nombreux projets qu'il a entrepris, on compte la formation en ligne à la recherche, qui s'adresse aux étudiants en droit, et deux stages de formation sur ce même sujet, destinés aux membres du Tribunal militaire rwandais.

Le Président et le Greffier continuent de tout mettre en œuvre pour trouver des pays d'accueil pour les cinq personnes acquittées qui sont toujours hébergées dans des résidences protégées à Arusha, sous la protection du Tribunal. Plus de cinq ans se sont écoulés depuis que la Chambre d'appel a confirmé l'acquittement de l'une d'elles. Faute de mécanisme formel permettant d'obtenir le concours des États Membres, le Tribunal a du mal à trouver des pays prêts à accueillir ces personnes sur leur territoire. Le statut est muet sur ce point et la coopération des États Membres prévue en son article 28 ne concerne pas l'accueil des personnes acquittées. Le Tribunal considère que la réinstallation des personnes acquittées par un tribunal pénal international est une expression fondamentale de l'état de droit et il s'inquiète des conséquences que peut avoir le manquement à cette obligation. Compte tenu de la fermeture imminente du Tribunal, du peu d'États Membres prêts à coopérer et des incidences de la situation sur les droits de l'homme, et malgré l'assistance apportée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Tribunal continue de demander au Conseil de sécurité de l'aider à régler la question durablement.

Pendant la période à l'examen, le Centre de détention des Nations Unies comptait 13 témoins détenus au Rwanda qui avaient été appelés à témoigner dans plusieurs affaires. Le 20 mars 2012, trois détenus ont été transférés au Bénin où ils purgeront leur peine. En application de la décision prise par le Tribunal de renvoyer l'affaire au Rwanda, le 19 avril, un détenu a été transféré dans ce pays où il sera jugé. Le 29 juin, quatre détenus ont été transférés au Bénin où ils purgeront le reste de leur peine. Le 1^{er} juillet, quatre détenus ont été transférés au Mali où ils purgeront le reste de leur peine. Au 1^{er} juillet 2012, les détenus au Centre de détention des Nations Unies étaient au nombre de 19.

Chapitre 5

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées*

Le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) est chargé de suivre l'application des sanctions, à savoir le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes imposés aux personnes et entités appartenant ou associées à Al-Qaida, énoncées dans les résolutions 1267 (1999), 1333 (2000), 1390 (2002), 1452 (2002), 1455 (2003), 1526 (2004), 1617 (2005), 1735 (2006), 1822 (2008), 1904 (2009) et 1989 (2011).

Pendant la période à l'examen, la présidence du Comité a été assurée par Peter Witting (Allemagne) et la vice-présidence par la Fédération de Russie et le Guatemala. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu 1 séance officielle et 14 séances informelles.

En application du paragraphe 43 de la résolution 1989 (2011), le Comité a revu ses directives et aligné certaines sections sur les nouvelles dispositions de la résolution. Les sections concernant l'inscription sur la Liste des personnes et entités visées par les sanctions contre Al-Qaida, la radiation et la révision de la Liste ont donc été modifiées en profondeur. La version révisée des directives a été approuvée par le Comité le 30 novembre 2011, affichée sur son site Web dans les six langues officielles de l'Organisation et transmise aux États Membres par une note verbale émanant du Président du Comité.

Pendant la période considérée, le Comité a révisé plusieurs fois la Liste. Il a effectué deux révisions spécialisées qui portaient sur les personnes dont le décès avait été signalé. Il a également procédé à deux séries d'examen des noms inscrits sur la Liste pour lesquels les renseignements donnés concernant l'identité des personnes n'étaient pas suffisants pour que les mesures soient appliquées efficacement. Il termine actuellement un examen des entités de la Liste dont on aurait signalé qu'elles n'existaient plus. Il a en outre approuvé de nombreuses mises à jour de la Liste

* Anciennement « Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées ».

récapitulative et des résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste récapitulative, améliorant ainsi la qualité de ces documents.

La Liste a été mise à jour 31 fois pendant la période à l'examen. Au 31 juillet 2012, le Comité avait affiché sur son site 311 résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste de personnes et d'entités associées à Al-Qaïda. Ces résumés peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/committees/1267/narrative.

L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) a présenté son douzième rapport. À la fin de la période considérée, le Comité s'employait à déterminer sa position quant au rapport.

Au cours de la période examinée, l'Équipe de surveillance a continué d'aider le Comité à s'acquitter des fonctions décrites à l'annexe I de la résolution 1904 (2009) et à l'annexe I de la résolution 1989 (2011).

En application de la résolution 1904 (2009), le Président a présenté oralement au Conseil de sécurité ses comptes rendus semestriels, les 14 novembre 2011 et 10 mai 2012, en même temps que les Présidents des Comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1373 (2001) et 1540 (2004). Le Conseil a ainsi été informé des travaux du Comité et de l'Équipe de surveillance, ainsi que des mesures prises par les États pour appliquer les sanctions.

Le 18 octobre 2011 et le 26 juillet 2012, le Comité s'est entretenu avec le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Ben Emmerson.

Pendant la période à l'examen, le Comité a ajouté à la Liste le nom de 17 personnes et de 3 entités. Il a mis à jour les renseignements concernant 70 personnes et 70 entités. Pendant la période considérée, il a radié de la Liste 25 personnes et 24 entités.

Le Comité a continué de bénéficier du concours du Bureau du Médiateur pour l'examen des demandes de radiation. Il a reçu par son intermédiaire 14 demandes de radiation, qui concernaient 13 personnes et 1 entité. Le Médiateur a présenté 13 rapports d'ensemble au Comité, et 14 personnes et 26 entités ont été radiées de la Liste après examen des demandes présentées par l'intermédiaire de son bureau.

Le Comité a également continué de coopérer avec INTERPOL. La publication des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité relatives aux personnes et aux entités inscrites sur la Liste récapitulative du Comité permet, entre autres, aux États Membres de mieux appliquer les sanctions en signalant aux services de police qu'un gel des avoirs, une interdiction de voyager ou un embargo sur les armes frappe les personnes ou entités visées. On peut consulter les notices à l'adresse suivante : www.interpol.int/fr/Expertise/Notices.

Chapitre 6

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, ou Comité contre le terrorisme, est chargé de surveiller l'application de ladite résolution. Il est aidé en cela par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, créée par la résolution 1535 (2004), pour une période initiale prenant fin le 31 décembre 2007. Par sa résolution 1963 (2010), le Conseil a décidé que la Direction exécutive conserverait jusqu'au 31 décembre 2013 son statut de mission politique spéciale agissant sous la direction générale du Comité contre le terrorisme, et décidé également de procéder à un examen intérimaire le 30 juin 2012 au plus tard. Il a procédé à l'examen intérimaire le 28 juin 2012.

En 2011 et 2012, le Comité était présidé par Hardeep Singh Puri (Inde), les représentants de la Fédération de Russie, de la France et du Maroc assurant la vice-présidence, chacun présidant aussi l'un des trois sous-comités.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu 11 séances formelles, dont une séance extraordinaire le 28 septembre 2011 à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et de la création du Comité, et une séance d'information ouverte à tous les États Membres de l'ONU.

Pendant la période à l'examen, le Comité a présenté au Conseil de sécurité son programme de travail pour la période allant de janvier à décembre 2012 (S/2012/172).

Le Président du Comité a participé, avec les présidents du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et du Comité créé par la résolution 1540 (2004), aux comptes rendus conjoints faits à l'intention du Conseil de sécurité le 14 novembre 2011 et le 10 mai 2012.

La résolution 1373 (2001) établit un programme complet d'activités antiterroristes, qui comprend notamment des mesures visant à traduire en justice les terroristes, ainsi que ceux qui les abritent, les aident ou les soutiennent. Elle fait aussi obligation à tous les États de coopérer dans des domaines très divers touchant à la lutte antiterroriste.

Le Comité a continué de se servir des évaluations préliminaires de l'application des résolutions comme d'un outil d'analyse permettant de déterminer de façon systématique, équilibrée, transparente et efficace dans quelle mesure les États s'acquittent des obligations que leur impose la résolution 1373 (2001). Au cours de la période considérée, il a aussi continué de dresser le bilan de ses travaux, son objectif étant d'améliorer le dialogue avec chaque État et de donner à chacun davantage de moyens de lutter contre le terrorisme et de participer à la coopération internationale. Dans cette optique, il a approuvé les évaluations préliminaires actualisées de 19 États et les leur a envoyées accompagnées de lettres les invitant à fournir des données mises à jour, notamment des renseignements sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution. Le Comité revoit actuellement le format des évaluations préliminaires de la mise en œuvre des résolutions.

Le Comité a continué, par l'intermédiaire de sa Direction exécutive, de se rendre dans des États Membres, avec leur consentement, afin d'engager un débat approfondi sur l'application de la résolution 1373 (2001), comme le prévoyait la résolution 1535 (2004). Pendant la période à l'examen, il s'est rendu en Albanie, au Botswana, au Canada, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Finlande, au Kirghizistan, au Mexique, au Mozambique, au Myanmar, au Niger, en Norvège, en Suède et en Zambie.

Le Comité a continué de resserrer ses liens de coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales; il les a incitées, et les a aidées, à se doter de moyens propres à améliorer leur capacité d'apporter une assistance à leurs membres en

ce qui concerne l'application de la résolution 1373 (2001).

Au cours de la période considérée, le Comité a continué de s'acquitter du mandat qui lui a été assigné par la résolution 1624 (2005), c'est-à-dire faire porter une partie de ses échanges avec les États Membres sur les mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre la résolution et collaborer avec eux afin de les aider à se doter des moyens nécessaires, notamment en faisant connaître les pratiques optimales et en favorisant l'échange d'informations. Il a reçu cinq nouveaux rapports d'États Membres établis en application de la résolution 1624 (2005). Le 30 décembre 2011, il a approuvé l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1624 (2005) (voir S/2012/16).

Le site Web du Comité est tenu à jour par la Direction exécutive et peut être consulté à l'adresse suivante : www.un.org/fr/sc/ctc/.

Chapitre 7

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

Le Comité créé par la résolution 1518 (2003) est chargé par le Conseil de sécurité de continuer à recenser, en application des paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et les entités dont les fonds ou autres avoirs financiers ou ressources économiques devraient être gelés et transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Comme indiqué au paragraphe 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et entités visées sont notamment le Gouvernement iraquien précédent ou des organes, entreprises ou institutions publics installés hors de l'Iraq, ainsi que d'autres hauts responsables de l'ancien régime iraquien ou des membres de leur famille proche, y compris les entités appartenant à ces personnes ou à d'autres personnes agissant en leur nom ou selon leurs instructions, ou se trouvant sous leur contrôle direct ou indirect.

En 2011, la présidence du Comité était assurée par U. Joy Ogwu (Nigéria), le représentant de l'Inde assurant la vice-présidence. En 2012, Kodjo Menan (Togo) assurait la présidence et la délégation de l'Inde la vice-présidence.

L'adresse du site Web du Comité est : www.un.org/french/sc/committees/1518.

Chapitre 8

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria est chargé par le Conseil de sécurité de superviser l'application des mesures imposées par cette résolution et par la résolution 1532 (2004), dont les suivantes sont actuellement en vigueur : interdiction de voyager imposée par la résolution 1521 (2003) et gel des avoirs imposé par la résolution 1532 (2004). En application de la résolution 1903 (2009), l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1521 (2003) et modifié ultérieurement par les résolutions 1683 (2006) et 1731 (2006) ne s'applique plus au Gouvernement libérien mais continue de s'appliquer à toutes les entités non gouvernementales et aux personnes menant des activités sur le territoire du Libéria. Dans sa résolution 1903 (2009), le Conseil a également décidé que les États devaient aviser à l'avance le Comité de tout envoi d'armes et de matériels connexes au Gouvernement libérien, ou de toute fourniture pour ce dernier d'une assistance, de conseils ou d'une formation liés à des activités militaires.

Dans sa résolution 2025 (2011) du 14 décembre 2011, le Conseil a reconduit, pour une période de 12 mois, l'embargo sur les armes imposé à toutes les entités non gouvernementales et aux personnes menant des activités sur le territoire du Libéria et l'interdiction de voyager, et il a prorogé le mandat du Groupe d'experts sur le Libéria jusqu'au 14 décembre 2012.

En 2011, le Bureau du Comité était composé de Nawaf Salam (Liban), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Afrique du Sud et du Portugal. En 2012, la présidence a été assurée par Abdullah Hussain Haroon (Pakistan) et la vice-présidence par les représentants de l'Afrique du Sud et du Portugal.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu à quatre reprises des consultations pour examiner diverses questions liées au régime de sanctions.

Le 4 août et le 23 décembre 2011, le Comité a mis à jour les listes de personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs et publié des déclarations à la presse à ce sujet.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu quatre demandes de radiation émanant du point focal créé en application de la résolution 1730 (2006) et deux demandes de radiation émanant de deux États Membres, qui concernaient en tout 18 personnes. Le 20 juin et le 6 juillet 2012, le Comité a radié une personne de la liste relative à l'interdiction de voyager et de la liste relative au gel des avoirs. Le 20 juillet, il a radié 17 personnes de la liste relative à l'interdiction de voyager et 10 personnes de la liste relative au gel des avoirs. Les listes, mises à jour le 6 juillet 2012, sont affichées sur la page Web du Comité à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/committees/1521.

Pendant la période considérée, le Comité a examiné 10 demandes de dérogation à l'interdiction de voyager présentées au titre de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution 1521 (2003), auxquelles il a accédé. Il a approuvé une notification présentée au titre de l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 1532 (2004). Il a également reçu trois notifications présentées au titre du paragraphe 6 de la résolution 1903 (2009).

Lors des consultations informelles qu'il a tenues le 19 août 2011, le Comité s'est entretenu avec le Représentant spécial d'INTERPOL auprès de l'ONU.

Le 30 novembre, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final (S/2011/757), présenté en application de l'alinéa f) du paragraphe 6 de la résolution 1961 (2010), et examiné les recommandations qui y étaient formulées en consultations informelles. Le 14 décembre, en consultations, le Président a fait un exposé au Conseil de sécurité sur les principales conclusions formulées dans le rapport final du Groupe d'experts.

Au cours des consultations informelles qu'il a tenues le 9 mars 2012, le Comité s'est entretenu avec le Groupe d'experts sur le Libéria et a envisagé que son président se rende en visite dans ce pays. Durant la visite, qui a eu lieu du 13 au 18 mai 2012, le Président s'est entretenu avec plusieurs représentants du Gouvernement libérien, notamment avec le Président et des représentants de la société civile et de la Mission des Nations Unies au Libéria. Il s'est également rendu à Zwedru dans le comté de Grand Gedeh, situé près de la frontière avec la Côte d'Ivoire.

Lors des consultations informelles qu'il a tenues le 15 juin, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport à mi-parcours (S/2012/448) présenté en application de l'alinéa f) du paragraphe 5

de la résolution 2025 (2011), et examiné les recommandations qui y figuraient. Lors des consultations tenues le 29 juin, le Président du Comité a fait un exposé au Conseil de sécurité sur les délibérations du Comité concernant le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts.

Le 19 juillet, le Président a adressé une lettre aux Représentants permanents de la Côte d'Ivoire et du Libéria auprès de l'ONU, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et au Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), appelant leur attention sur le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts.

Chapitre 9

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo a été établi par le Conseil de sécurité le 12 mars 2004 pour superviser et évaluer l'application de l'embargo sur les armes initialement imposé par le paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003) et pour accomplir les tâches énoncées par le Conseil au paragraphe 15 de la résolution 1807 (2008) et au paragraphe 6 de la résolution 1857 (2008).

Le régime des sanctions a par la suite été prorogé et modifié par les résolutions 1533 (2004), 1596 (2005), 1649 (2005), 1698 (2006), 1771 (2007), 1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009), 1952 (2010) et 2021 (2011), par lesquelles le Conseil a notamment imposé à des personnes et entités désignées par le Comité des sanctions ciblées d'ordre financier et des sanctions relatives aux déplacements.

Le Comité est épaulé par un groupe d'experts qui est chargé de contrôler l'application du régime des sanctions, l'activité de celui-ci étant concentrée sur les régions où se trouvent des groupes armés illégaux, notamment le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et la province Orientale, ainsi que sur les réseaux régionaux et internationaux qui fournissent un appui aux groupes armés illégaux, aux réseaux criminels et aux auteurs de violations graves du droit international humanitaire et d'atteintes aux droits de l'homme, notamment au sein

des forces armées nationales, qui opèrent dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Groupe d'experts a été créé par la résolution 1533 (2004), puis son mandat a été prorogé et modifié par les résolutions 1552 (2004), 1596 (2005), 1616 (2005), 1654 (2006), 1698 (2006), 1771 (2007), 1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009), 1952 (2010) et 2021 (2011).

Le Conseil de sécurité a décidé, aux paragraphes 1 à 3 de sa résolution 2021 (2011), de reconduire jusqu'au 30 novembre 2012 les sanctions imposées par les paragraphes 1 à 3 et 5, 9 et 11 de la résolution 1807 (2008), ainsi que le mandat du Groupe d'experts. Au paragraphe 6 de sa résolution 2021 (2011), le Conseil s'est félicité que la République démocratique du Congo appuie les lignes directrices sur le devoir de diligence définies par le Groupe d'experts des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques et a invité tous les États à aider la République démocratique du Congo et les pays de la région des Grands Lacs à les appliquer. On trouvera les lignes directrices sur la page Web du Comité.

Au paragraphe 7 de la résolution, le Conseil a engagé tous les États, en particulier ceux de la région, à continuer de faire connaître les lignes directrices sur le devoir de diligence établies par le Groupe d'experts, notamment dans le secteur de l'or, dans le cadre des efforts plus larges engagés pour atténuer le risque de continuer à financer les groupes armés et les réseaux criminels qui opèrent au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans le pays.

En 2011, Maria Luiza Ribeiro Viotti (Brésil) a assuré la présidence du Comité et les représentants du Gabon et du Liban la vice-présidence. En 2012, le Comité était présidé par Agshin Mehdiyev (Azerbaïdjan), le Maroc et le Pakistan assurant la vice-présidence.

Le 13 octobre et le 28 novembre 2011, le Comité a ajouté un nom de personne à la Liste des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu quatre séries de consultations informelles. Le 16 novembre, le Groupe d'experts a présenté les principales conclusions du rapport final (voir S/2011/738) qu'il a établi en application de la résolution 1952 (2010), à la suite de quoi le Comité a

examiné le rapport et les recommandations y figurant. À l'issue de ces délibérations, le Comité a décidé d'adresser une note verbale à tous les États Membres pour appeler leur attention sur certaines parties du rapport. Le Comité a aussi décidé d'adresser une lettre au Représentant permanent de la République démocratique du Congo, au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, aux secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et aux affaires politiques, et au Représentant spécial d'INTERPOL auprès de l'ONU, dans le cadre du suivi des recommandations du Groupe. Il a également accepté que le Conseil de sécurité publie, le 30 décembre 2011, une déclaration à la presse sur les recommandations concernant le devoir de diligence que le Groupe d'experts avait adressées aux entreprises.

Lors des consultations informelles tenues le 21 novembre, le Président a rendu compte au Conseil des délibérations du Comité sur le rapport et les recommandations y figurant.

Le 6 décembre, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström.

Lors des consultations informelles tenues le 2 mars 2012, le Comité a souhaité entendre, dans le cadre d'un débat, les vues du Groupe d'experts sur ce que celui-ci entendait faire pour mettre en œuvre le mandat à lui assigné par la résolution 2021 (2011).

Le 13 juin, le Comité a examiné le rapport intérimaire établi par le Groupe d'experts en application de la résolution 2021 (2011) (voir S/2012/348 et Add.1) et les recommandations y figurant.

Lors des consultations informelles tenues le 26 juin, le Président a rendu compte au Conseil de sécurité des délibérations du Comité sur le rapport et les recommandations y figurant.

Le 19 juillet, le Président a adressé une lettre au Représentant permanent de la République démocratique du Congo et au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, appelant leur attention sur les recommandations qui figuraient dans le rapport intérimaire du Groupe d'experts.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu 15 notifications, présentées au titre du paragraphe 5 de la résolution 1807 (2008), concernant la fourniture d'une formation et d'une assistance techniques au Gouvernement de la République démocratique du Congo, la livraison de matériel militaire non létal destiné à un usage humanitaire et de protection ou la fourniture d'une assistance au Gouvernement sous la forme d'un envoi de matériel militaire.

En application de l'alinéa d) du paragraphe 15 de la résolution 1807 (2008), le Comité a informé le Gouvernement et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo de chacune de ces notifications.

En application du paragraphe 20 des résolutions 1952 (2010) et 2021 (2011) concernant l'application du régime de sanctions, pendant la période à l'examen, le Comité a reçu des réponses du Royaume-Uni (S/AC.43/2011/2), de la Lettonie (S/AC.43/2011/3), de la Colombie (S/AC.43/2011/4), du Brésil (S/AC.43/2011/5 et S/AC.43/2012/1) et du Luxembourg (S/AC.43/2012/2 et Corr.1).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1533/.

Chapitre 10

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Le Comité créé par la résolution 1540 (2004) est chargé par le Conseil de sécurité de lui faire rapport, pour examen, sur la mise en œuvre de ladite résolution concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Le Conseil a reconduit le mandat du Comité dans ses résolutions 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011). Par cette dernière, il a décidé de proroger le mandat du Comité pour une durée de 10 ans, jusqu'au 25 avril 2021.

Dans sa résolution 1540 (2004), adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil a décidé que les États Membres devaient s'abstenir d'apporter un appui, quelle qu'en soit la forme, à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs

vecteurs. Il a également décidé que tous les États devaient adopter et appliquer, conformément à leurs procédures internes, une législation appropriée et efficace interdisant à tout acteur non étatique d'avoir accès à ces armes ainsi qu'à leurs vecteurs, et qu'ils devaient prévoir des dispositifs internes de contrôle destinés à prévenir la prolifération de ces armes ou de leurs vecteurs, y compris en mettant en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les éléments connexes.

Par sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité procéderait, d'abord après cinq ans d'existence et ensuite avant le renouvellement de son mandat, à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), et qu'il présenterait, s'il y avait lieu, des recommandations quant aux ajustements à apporter audit mandat. Le 1^{er} février 2012, le Comité a présenté au Conseil son examen de 2011 (S/2012/79).

En 2011 et 2012, Baso Sangqu (Afrique du Sud) a présidé le Comité et les représentants du Liban, du Portugal et du Royaume-Uni en ont assuré la vice-présidence. Le Comité a continué de se réunir en groupes de travail, chargés respectivement du contrôle et de la mise en œuvre au niveau national, de l'assistance, de la coopération avec les organisations internationales, y compris le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et le Comité créé par la résolution 1373 (2001), et de la transparence et des relations avec les médias.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu 7 séances officielles et 11 séances informelles.

Il a continué de bénéficier de l'appui d'experts pour mener ses travaux. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil a prié le Secrétaire général de créer, en consultation avec le Comité, un groupe réunissant jusqu'à huit experts, agissant sous la supervision du Comité, qui serait chargé de l'aider à s'acquitter du mandat que lui conféraient les résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011), y compris pour ce qui était de faciliter l'aide fournie pour améliorer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le 30 décembre 2011, en application du paragraphe 5 b) de la résolution 1977 (2011), le Comité a présenté au Conseil son rapport où figuraient des recommandations concernant la structure, les méthodes de travail, les modalités de fonctionnement, les compétences nécessaires et la

représentativité géographique du Comité et du Groupe d'experts (voir S/2011/819). Le 29 juin 2012, par sa résolution 2055 (2012), le Conseil a porté à neuf le nombre de membres du Groupe d'experts. Le 26 juillet, le Secrétaire général a nommé neuf experts (voir S/2012/585).

Le 26 janvier 2011, le Président du Comité a informé le Conseil que le Comité avait décidé d'étendre son neuvième programme de travail à la période allant du 1^{er} février au 25 avril 2011 (S/2011/37).

Le Président du Comité a participé, avec les présidents du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et du Comité créé par la résolution 1373 (2001), aux comptes rendus conjoints faits à l'intention du Conseil de sécurité le 14 novembre 2011 et le 10 mai 2012.

Dans le cadre des activités d'information, les membres et les experts du Comité ont continué de participer à des séminaires, ateliers et conférences au cours desquels ils ont expliqué aux participants en quoi consistaient le travail du Comité et les dispositions de la résolution 1540 (2004), l'objectif étant de recueillir davantage de soutien en faveur de la mise en œuvre de ce texte.

Le site Web du Comité est tenu à jour par le Bureau des affaires de désarmement et peut être consulté à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/1540/.

Chapitre 11

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire

Le Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire est chargé de surveiller l'application du régime de sanctions – embargo sur les armes, interdiction de voyager et gel des avoirs – qu'impose cette résolution, et qui a été prorogé et élargi par la résolution 1643 (2005), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé que tous les États devaient prendre les mesures nécessaires pour interdire l'importation sur leur territoire de tous les diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire.

Par sa résolution 1980 (2011), le Conseil a reconduit jusqu'au 30 avril 2012 le régime de sanctions

imposé par les résolutions 1572 (2004), 1643 (2005), 1946 (2010) et 1975 (2011). Il a également prorogé jusqu'au 30 avril 2012 le mandat du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire établi au paragraphe 7 de la résolution 1727 (2006).

En 2011, le Bureau du Comité était composé de Maria Luiza Ribeiro Viotti (Brésil), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Allemagne. En 2012, la présidence a été assurée par Gert Rosenthal (Guatemala) et la vice-présidence par les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Allemagne.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu quatre consultations informelles.

Lors des consultations qu'il a tenues le 14 octobre 2011, le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2011/642), établi en application du paragraphe 14 de la résolution 1980 (2011), et les mesures qu'il était susceptible de prendre.

Le 11 avril 2012, le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2012/196), établi en application du paragraphe 14 de la résolution 1980 (2011), et le Président du Comité a fait un exposé au Conseil lors des consultations informelles tenues le 18 avril concernant l'examen par le Comité du rapport et des recommandations.

Le 14 mai, le Président a adressé une lettre aux Représentants permanents du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Mali et de la Sierra Leone, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, au Président du Processus de Kimberley, au Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et au Secrétaire général d'INTERPOL, et au Groupe L'Harmattan, appelant leur attention sur les recommandations qui figuraient dans le rapport final du Groupe.

Dans sa résolution 2045 (2012), le Conseil a reconduit jusqu'au 30 avril 2013 le régime de sanctions prévu aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution et reconduit jusqu'à la même date le mandat du Groupe d'experts énoncé au paragraphe 7 de la résolution 1727 (2006). Le 22 juin 2012, le Secrétaire général a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2012/479) concernant la nomination, en consultation avec le Comité, de cinq membres du Groupe d'experts

dont le mandat avait été reconduit par la résolution 2045 (2012).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1572/.

Chapitre 12

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan est chargé par le Conseil de sécurité de contrôler l'application de l'embargo sur les armes imposé à toutes les personnes et entités non gouvernementales, y compris les Janjaouid, opérant au Darfour, qui a été étendu par la suite à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et à tous les autres belligérants de la région du Darfour au Soudan. L'application de l'embargo sur les armes a ensuite été renforcée dans la résolution 1945 (2010). Le Comité est également chargé de surveiller l'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs imposés par la résolution 1591 (2005) et, entre autres choses, de désigner les personnes auxquelles s'appliquent ces mesures, conformément aux critères énoncés dans ladite résolution. Par sa résolution 1672 (2006), le Conseil de sécurité a décidé que tous les États appliqueraient ces mesures aux quatre personnes nommées dans la résolution. Le Comité est épaulé par un groupe d'experts dont le mandat a été récemment prorogé par le Conseil dans sa résolution 2035 (2012). Le 9 avril 2012, le Comité a décidé de déplacer le Groupe d'experts de son lieu d'affectation à Addis-Abeba et de faire en sorte que chaque expert travaille de son domicile dans son pays de résidence. L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1591/.

En 2011 et 2012, M. Néstor Osorio (Colombie) a assuré la présidence, les délégations de la Bosnie-Herzégovine et de l'Inde (en 2011) et de l'Azerbaïdjan et de l'Inde (en 2012) assurant la vice-présidence. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu six consultations au cours desquelles il a examiné diverses questions liées au régime de sanctions.

Lors de consultations tenues le 10 novembre 2011, date à laquelle la composition du Groupe d'experts avait été entièrement modifiée dans le cadre du mandat confié par la résolution 1945 (2010), tel que

prolongé par la résolution 1982 (2011), le Comité s'est entretenu, par vidéoconférence depuis Addis-Abeba, avec les nouveaux membres du Groupe. Les membres du Comité ont mis en exergue les domaines sur lesquels ils estimaient que le Groupe devait axer ses efforts, tant sur le fond que sur la forme, afin de s'acquitter de son mandat dans le bref temps qui lui restait, jusqu'au 19 février 2012.

Lors de consultations tenues les 6 et 10 février 2012, respectivement, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final établi en application des résolutions 1945 (2010) et 1982 (2011), qui avait été soumis le 24 janvier, et examiné les recommandations figurant dans ce rapport. Le Comité a donné suite à 7 des 13 recommandations, les autres étant à caractère administratif, étant destinées au Conseil de sécurité ou n'ayant pas fait l'objet d'un accord. Dans sa résolution 2035 (2012), le Conseil a pris en compte certaines de ces recommandations.

Lors de consultations tenues le 26 mars, le Comité a entendu un exposé d'INTERPOL sur les notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui faisait suite à une recommandation figurant dans le rapport final du Groupe d'experts. La publication de notices spéciales relatives aux personnes visées par les sanctions ciblées pourra commencer une fois que le Comité et INTERPOL auront arrêté les procédures relatives à la mise en commun d'informations entre INTERPOL, le Comité et le Groupe d'experts.

Lors de consultations tenues le 16 mai, le Comité a rencontré le nouveau Groupe d'experts nommé en application de la résolution 2035 (2012) et a examiné le calendrier de présentation des rapports du Groupe, qui comprenait désormais une actualisation mensuelle que le Groupe soumettrait au Comité. Le Comité a aussi examiné le programme de travail préliminaire du Groupe, y compris ses déplacements dans la région pendant qu'il attendait que des visas d'entrée au Soudan soient délivrés à ses membres.

Lors de consultations tenues le 23 juillet, le Comité a entendu un exposé du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour par intérim et Représentant spécial conjoint UA-ONU pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour sur les aspects de la situation au Darfour qui se rapportent aux travaux du Comité, et sur sa perspective concernant le processus de paix au Darfour. Le Comité

a aussi débattu de la proposition, formulée par un membre du Conseil et appuyée par d'autres, tendant à ce que le Président du Comité effectue une visite au Darfour.

Le 31 juillet, le Comité a reçu le rapport intermédiaire du Groupe d'experts, soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 2035 (2012).

Les 29 septembre et 16 décembre 2011 et les 10 février, 21 mars et 19 juin 2012, le Président du Comité a fait tenir au Conseil de sécurité les rapports périodiques demandés à l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), présentant les activités menées par le Comité et, le cas échéant, les contacts bilatéraux entretenus par le Président du Comité au cours des jours précédents.

Chapitre 13

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)

Le Comité créé par la résolution 1636 (2005) est chargé de remplir les tâches décrites au paragraphe 3 de ladite résolution et dans son annexe, afin de coopérer à l'enquête menée sur l'attentat à l'explosif perpétré le 14 février 2005 à Beyrouth, qui a coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri et à 22 autres personnes.

En 2011, le Bureau du Comité se composait d'Emanuel Issoze-Ngondet (Gabon), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les délégations de l'Allemagne et de la Bosnie-Herzégovine. En 2012, Kodjo Menan (Togo) assurait la présidence, et les délégations de l'Azerbaïdjan et de l'Allemagne occupant la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu ni consultation ni séance et n'a pas établi de rapport annuel.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1636/.

Chapitre 14

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Le Comité créé par la résolution 1718 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures imposées à la République populaire démocratique de Corée par ladite résolution. Par sa résolution 1874 (2009), le Conseil de sécurité a imposé de nouvelles sanctions, notamment un embargo sur les armes plus étendu assorti de nouvelles sanctions financières, ainsi que l'interdiction de fournir à la République populaire démocratique de Corée des services financiers, de lui transférer des actifs ou des ressources économiques ou de lui accorder une aide financière publique au commerce international susceptible de contribuer aux programmes de ce pays en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques et autres armes de destruction massive. Le Conseil a prié le Comité de désigner les entités, les marchandises et les personnes visées, afin d'adapter les mesures imposées par les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Il a également demandé que les cargaisons à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée soient inspectées conformément aux conditions et circonstances énoncées dans la résolution; il a autorisé, sous certaines conditions, la saisie et la destruction d'articles interdits; et il a interdit la fourniture de services de soutage et la prestation de tous autres services aux navires de la République populaire démocratique de Corée.

Le Comité est épaulé par les sept experts du Groupe d'experts, dont le mandat a été prorogé jusqu'au 12 juillet 2013 par le Conseil dans sa résolution 2050 (2012). Dans ce texte, le Conseil a également demandé au Groupe d'experts de présenter au Comité un rapport de mi-mandat et un rapport final puis, après discussion avec le Comité, de présenter ces rapports au Conseil. Le Conseil a prié le Groupe d'experts de soumettre un programme de travail au Comité, invité le Comité à échanger régulièrement des vues concernant ce programme de travail et prié le Groupe d'experts d'informer le Comité de toute mise à jour dudit programme. Le Groupe d'experts a soumis son programme de travail le 25 juillet 2012.

En 2011, José Filipe Moraes Cabral (Portugal) a présidé le Comité et les délégations du Liban et du Nigéria ont assuré la vice-présidence. En 2012, José Filipe Moraes Cabral (Portugal) a continué à présider

le Comité et les délégations de l'Azerbaïdjan et du Togo ont assuré la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu une séance et cinq réunions informelles.

Lors de la séance, tenue le 12 septembre 2011, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie en République populaire démocratique de Corée a exposé aux membres du Comité les difficultés rencontrées par certaines missions diplomatiques établies dans ce pays relativement au paragraphe 21 de la résolution 1874 (2009). Lors des consultations tenues le 1^{er} décembre 2011, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts présentant son rapport à mi-parcours, et examiné un certain nombre de questions, notamment la note d'information pratique sur les articles de luxe et des cas de violations présumées précédemment signalés. Le 5 décembre 2011, le Comité a approuvé une note d'information pratique concernant l'interdiction de fournir, vendre ou transférer des articles de luxe, mentionnée dans les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009).

Lors des consultations tenues le 18 avril 2012, le Comité a étudié la désignation d'entités et d'articles supplémentaires comme il y avait été invité par la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité datée du 16 avril 2012 (S/PRST/2012/13). Le 2 mai, le Comité a désigné trois entités supplémentaires comme étant soumises aux dispositions du paragraphe 8 d) de la résolution 1718 (2006) et aux mesures qui y sont visées, et actualisé les informations figurant sur sa liste en décidant que les articles, matériels, équipements, biens et technologies liés aux programmes de missiles balistiques énumérés dans le document S/2012/235 seraient soumis aux mesures visées aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) (voir S/2012/287). En outre, le Comité a décidé que les articles cités dans le document INFCIRC/254/Rev.10/Part.1 seraient eux aussi soumis aux mesures imposées aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006). Lors des consultations tenues le 11 juin, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final soumis en application du paragraphe 2 de la résolution 1985 (2011) (voir S/2012/422).

Les 23 août et 16 novembre 2011 et les 10 février et 17 mai 2012, le Président a présenté au Conseil des rapports périodiques sur les activités du Comité,

conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006).

Au cours de la période considérée, 12 États Membres ont fait rapport au Comité sur les mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009).

L'adresse du site Web du Comité est : www.un.org/french/sc/committees/1718.

Chapitre 15

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Comité créé par la résolution 1737 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures prévues par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) concernant la République islamique d'Iran, à savoir l'interdiction des activités nucléaires posant un risque de prolifération et des vecteurs d'armes nucléaires, de l'exportation par ce pays et de l'acquisition auprès de ce pays d'armes ou de matériel connexe et de la fourniture à ce pays de sept catégories d'armes classiques et de matériel connexe, ainsi que le gel des avoirs et l'interdiction de voyager imposés aux personnes et entités désignées.

Par sa résolution 1929 (2010), le Conseil a notamment demandé aux États, sous certaines conditions et dans des circonstances particulières, de faire inspecter sur leur territoire les chargements à destination et en provenance de la République islamique d'Iran et a autorisé la saisie et la destruction des marchandises trouvées lors des inspections dont la fourniture à la République islamique d'Iran était interdite. Le Conseil a également interdit la fourniture de services de soutage et la prestation de tous autres services aux navires iraniens et a décidé que tous les États devaient faire preuve de vigilance lorsqu'ils faisaient affaire avec des entités iraniennes, notamment celles appartenant au Corps des gardiens de la révolution islamique et à la compagnie Islamic Republic of Iran Shipping Lines. Cette résolution et d'autres documents publics relatifs aux travaux du Comité peuvent être consultés sur la page Web du Comité : www.un.org/french/sc/committees/1737.

Le Comité est épaulé par un groupe d'experts créé initialement par la résolution 1929 (2010), dont le mandat a été prorogé et modifié par le Conseil dans les

paragraphe 1 à 3 de sa résolution 1984 (2011). Le mandat du Groupe d'experts a de nouveau été prorogé dans le paragraphe 1 de la résolution 2049 (2012).

En 2011, le Bureau du Comité était présidé par Néstor Osorio (Colombie), la délégation du Nigéria assurant la vice-présidence. En 2012, Néstor Osorio (Colombie) a continué d'assurer la présidence, la délégation du Togo occupant la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité s'est réuni trois fois pour des consultations. À sa séance tenue le 7 décembre 2011, le Comité a entendu un exposé de la Coordinatrice du Groupe d'experts, résumant les points principaux du rapport à mi-parcours du Groupe, daté du 9 novembre 2011 et présenté au Comité en application du paragraphe 2 de la résolution 1984 (2011).

Lors des consultations tenues le 29 février 2012, la Coordinatrice du Groupe d'experts a informé le Comité des activités menées par le Groupe depuis décembre 2011. Le Groupe d'experts avait effectué des visites, mené une série de consultations et soumis trois rapports portant sur des incidents signalés, ainsi qu'une quatrième évaluation trimestrielle des rapports sur l'application des dispositions présentés par les États Membres. Lors des consultations tenues le 1^{er} juin 2012, la Coordinatrice du Groupe d'experts a présenté au Comité le rapport final du Groupe pour 2012 (voir S/2012/395). Elle a souligné que le Groupe d'experts avait conclu que les sanctions avaient été efficaces en ce qu'elles avaient ralenti la progression des programmes nucléaire et de missiles balistiques interdits menés par la République islamique d'Iran, en accroissant le coût de l'obtention de certains articles.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu huit notifications faisant état de violations des mesures imposées par le Conseil de sécurité concernant la République islamique d'Iran. Cinq de ces notifications signalaient une violation du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007) et comprenaient des informations indiquant que l'État Membre auteur du rapport avait inspecté et saisi des chargements d'armes classiques. Deux de ces notifications signalaient une violation du paragraphe 3 de la résolution 1737 (2006) tel que modifié par le paragraphe 13 de la résolution 1929 (2010) et comprenaient des informations indiquant que l'État Membre auteur du rapport avait inspecté et saisi des chargements d'armes à double usage. La dernière notification signalait une violation

du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010) et comprenait des informations indiquant que l'État Membre auteur du rapport concluait que la République islamique d'Iran avait à la fois mené des activités liées aux missiles balistiques pouvant emporter des armes nucléaires et effectué des tirs recourant à la technologie des missiles balistiques.

En réponse, le Comité a adressé des lettres à la plupart des États auteurs de notifications, les remerciant des informations fournies et les priant instamment de continuer de coopérer étroitement avec le Comité et le Groupe d'experts qui enquêtaient sur les violations. Le Comité a également adressé des lettres à des États concernés par des violations précédemment signalées et il a reçu des réponses de quatre États Membres.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu un certain nombre d'autres notifications se rapportant à la résolution 1747 (2007), à savoir : trois au titre du paragraphe 5 concernant la fourniture d'articles destinés à être utilisés dans la centrale nucléaire de Bushehr (République islamique d'Iran); six au titre du paragraphe 15 relatif à la réception ou au dégel de fonds aux fins de paiements à effectuer au titre de contrats passés avant l'inscription de l'entité concernée sur la liste; deux au titre du paragraphe 13 b) concernant des dérogations au gel des avoirs pour dépenses extraordinaires; et une au titre du paragraphe 13 d) qui prévoit une dérogation au gel des avoirs aux fins d'activités directement liées aux articles visés aux alinéas b) i) et b) ii) du paragraphe 3.

S'agissant des rapports établis par les États sur l'application de toutes les mesures pertinentes énoncées dans les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1920 (2010), le Comité avait reçu, à la fin de la période considérée, 97 rapports établis en application de la résolution 1737 (2006), 84 rapports établis en application de la résolution 1747 (2007), 78 rapports établis en application de la résolution 1803 (2008) et 80 rapports établis en application de la résolution 1929 (2010).

Les 7 septembre et 21 décembre 2011 et les 21 mars et 12 juin 2012, le Président du Comité a présenté quatre rapports périodiques au Conseil de sécurité, en application de l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006).

Le 9 juillet 2012, le Président du Comité, épaulé par le Groupe d'experts et par le Secrétariat, a conduit

une séance d'information ouverte à tous les États Membres de l'ONU sur le mandat et les travaux du Comité.

Chapitre 16

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye*

Le Comité créé par la résolution 1970 (2011) est chargé de veiller à l'application des mesures imposées par les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011), telles qu'elles ont été actualisées par les résolutions 2009 (2011) et 2040 (2012), concernant la Libye, à savoir : un embargo sur les armes, qui comprend les mercenaires armés et pour lequel le Conseil de sécurité a autorisé les inspections de marchandises à certaines conditions et dans certaines circonstances; une interdiction de voyager; un gel des avoirs; et l'obligation de faire preuve de vigilance dans les échanges avec des entités libyennes, au cas où de tels échanges pourraient contribuer à la violence ou à l'emploi de la force contre des civils. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité est épaulé par un groupe d'experts. L'adresse du site Web du Comité est www.un.org/french/sc/committees/1970/.

En 2011 et 2012, José Filipe Moraes Cabral (Portugal) a présidé le Comité. La délégation de l'Inde a assuré la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu sept consultations, au cours desquelles il a notamment entendu des exposés du Groupe d'experts présentant ses rapports intermédiaire, d'étape et final, et débattu des constatations et recommandations y figurant; entendu des exposés de représentants de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ainsi que du Groupe d'experts, sur l'application du paragraphe 5 de la résolution 2017 (2011); et eu un échange de vues avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la MANUL, Ian Martin. Lors de certaines de ces consultations, le Comité a aussi

* Précédemment appelé « Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Jamahiriya arabe libyenne ». Le Comité a modifié son nom le 17 octobre 2011.

examiné des demandes d'information ou demandes d'éclaircissement présentées par des États Membres et reçu du Président des informations actualisées sur le nombre et le type de demandes de dérogation concernant l'embargo sur les armes ou le gel des avoirs reçues par le Comité, ainsi que sur le nombre de notifications traitées.

Le 16 décembre 2011, à la demande des autorités libyennes compétentes, le Comité a radié la Banque centrale de Libye et la Libyan Foreign Bank de sa liste récapitulative des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs.

Le 7 mars 2012, le Comité a mis en ligne sur son site Web une note d'information destinée à aider tous les États Membres à appliquer les dispositions relatives au gel des avoirs.

Le 23 mars, le Comité a adopté un rapport (voir S/2012/178), faisant suite au paragraphe 5 de la résolution 2017 (2011), concernant les menaces et les problèmes, liés en particulier au terrorisme, que posait la prolifération dans la région de tous types d'armes et de matériel connexe, en particulier des missiles sol-air portables, en provenance de la Libye, et l'a transmis au Conseil de sécurité.

Le 25 juillet 2012, le Comité a mis en ligne sur son site Web une note d'information destinée à aider tous les États Membres à appliquer les dispositions relatives à l'embargo sur les armes.

Au cours de la période considérée, le Comité a traité plusieurs demandes de dérogation à l'embargo sur les armes. Il a approuvé 23 demandes soumises en application des alinéas a) ou c) du paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011); accusé réception de 2 notifications soumises en application de l'alinéa b) du paragraphe 9; et n'a pas pris de décision négative concernant 41 notifications soumises en application du paragraphe 13 de la résolution 2009 (2011). Le Comité a aussi reçu sept rapports relatifs à des inspections de chargements effectuées pour faire respecter l'embargo sur les armes.

Le Comité a aussi traité plusieurs demandes de dérogation concernant le gel des avoirs. Il n'a pas pris de décision négative sur 31 notifications soumises au titre de la disposition sur les dépenses ordinaires figurant à l'alinéa a) du paragraphe 19 de la résolution 1970 (2011); a approuvé 41 demandes soumises au titre de la disposition sur les dépenses extraordinaires

figurant à l'alinéa b) du paragraphe 19 de la résolution; et a accusé réception de 16 notifications soumises au titre de la disposition sur les contrats passés avant l'inscription sur la liste figurant au paragraphe 21 de la résolution. Le Comité a aussi répondu à des demandes d'éclaircissement reçues d'États Membres au sujet du gel des avoirs et de l'embargo sur les armes.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu de 12 États Membres des rapports sur la mise en œuvre, ou des additifs à des rapports précédemment soumis, présentés en application du paragraphe 25 de la résolution 1970 (2011). Ces documents sont disponibles sur le site Web du Comité.

Les 26 septembre et 22 décembre 2011 et les 29 février et 10 mai 2012, le Président a présenté au Conseil de sécurité, en application de l'alinéa e) du paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011), les rapports périodiques décrivant les activités que le Comité avait menées au cours des mois écoulés.

Chapitre 17

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Le Comité créé par la résolution 1988 (2011) est chargé par le Conseil de sécurité de surveiller l'application des sanctions, à savoir du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et de l'embargo sur les armes, qui frappent les personnes ou entités appartenant aux Taliban ou associées à ceux-ci comme énoncé dans la résolution 1988 (2011).

Au cours de la période considérée, Peter Wittig (Allemagne) a assuré la présidence du Comité, et le Guatemala et la Fédération de Russie ont assuré la vice-présidence. Pendant la période considérée, le Comité a tenu six consultations.

Afin que la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1988 (2011) soit aussi actualisée et précise que possible, le Comité a été prié de revoir périodiquement chacune des entrées de la Liste, y compris, selon qu'il convient, d'étudier la situation des personnes que le Gouvernement afghan considère comme s'étant réconciliées avec lui, des personnes pour lesquelles on ne dispose pas des éléments d'identification nécessaires pour appliquer comme il convient les mesures prises, des personnes qui seraient décédées et des entités qui n'existeraient plus ou dont

la disparition a été confirmée. Au cours de la période considérée, le Comité a mené à bien plusieurs examens de la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1988 (2011).

Le Comité a mené deux examens de la situation des personnes que le Gouvernement afghan considère comme s'étant réconciliées avec lui. Le Comité a aussi mené deux séries d'examens des personnes pour lesquelles on ne dispose pas des éléments d'identification nécessaires pour appliquer comme il convient les sanctions, ainsi que deux séries d'examens des personnes qui seraient décédées. D'autre part, le Comité a approuvé l'actualisation de plusieurs noms et résumés des motifs ayant présidé à l'inscription de personnes et entités sur la Liste, contribuant ainsi à améliorer la qualité de la Liste et celle des résumés des motifs.

La Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1988 (2011) a été actualisée neuf fois pendant la période considérée. Au 31 juillet 2012, le Comité avait sur son site 134 résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste de personnes et d'entités associées aux Taliban. Ces résumés peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/committees/1988/narrative.

Au cours de la période considérée, le Comité a ajouté les noms de huit personnes et de deux entités à la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1988 (2011), actualisé les informations relatives à 32 personnes inscrites sur la Liste et radié 3 personnes de la Liste.

Comme la résolution 1988 (2011) comporte des dispositions précises prévoyant le renforcement de la coopération entre le Comité, le Gouvernement afghan et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, au cours de la période considérée, le Représentant permanent de l'Afghanistan, Zahir Tanin, a participé à deux reprises à des débats fructueux pendant les consultations du Comité. Le Comité s'est également entretenu avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Jan Kubiš, au cours des consultations qu'il a tenues en mars 2012.

L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) a continué, au cours de la période considérée, d'aider le Comité à s'acquitter des fonctions décrites à l'annexe I de la résolution 1988 (2011). Elle a notamment soumis

son premier rapport, que le Comité examinait à la fin de la période afin d'arrêter sa position.

Le Comité a également poursuivi sa coopération avec INTERPOL. La publication des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité relatives aux personnes et aux entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1988 (2011) permet, entre autres, aux États Membres de mieux appliquer les sanctions en signalant aux services de police qu'un gel des avoirs, une interdiction de voyager ou un embargo sur les armes frappe les personnes ou entités visées. On peut les consulter à l'adresse suivante : <http://www.interpol.int/fr/Expertise/Notices/Special-Notices>.

Chapitre 18

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau

Le Comité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau a été établi le 18 mai 2012 pour suivre l'application des mesures relatives à l'interdiction de voyager imposées au paragraphe 4 de ladite résolution; désigner les personnes passibles de l'interdiction de voyager et examiner les demandes de dérogation, entretenir un dialogue avec les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales intéressés, et examiner les informations faisant état de violations ou du non-respect des mesures imposées par la résolution et y donner la suite qui convient.

À ce jour, 11 personnes ont été inscrites par le Comité sur sa liste récapitulative des personnes visées par l'interdiction de voyager.

Le 13 juin 2012, Mohammed Loulichki (Maroc) a été élu à la présidence du Comité.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu une séance, le 2 juillet 2012. Le 18 juin, le Président du Comité a adressé au Conseil de sécurité le premier rapport du Comité, dû dans un délai de 30 jours suivant l'adoption de la résolution 2048 (2012), en application du paragraphe 9 d) de celle-ci (voir S/2012/449). Le 19 juillet, le Comité a arrêté les directives régissant la conduite de ses travaux, en application du paragraphe 9 c) de la résolution 2048 (2012).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/2048/.

Chapitre 19

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

Le 29 juin 2011, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix s'est réuni avec un groupe de délégations de pays fournisseurs de contingents, déterminé à approfondir l'examen de questions qui avaient suscité des débats considérables à la dernière séance du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Les participants à la réunion ont examiné et approuvé les questions thématiques suivantes, que les pays fournisseurs de contingents avaient proposé d'intégrer au programme de travail du Groupe de travail pour la période allant de juillet à décembre 2011 : a) problèmes rencontrés par l'Organisation des Nations Unies concernant l'acquisition d'hélicoptères pour les missions de maintien de la paix; b) renforcement de la coopération triangulaire entre les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et le Conseil de sécurité; et c) manque de moyens entravant l'exercice de mandats clairement définis et réalisables.

Le Groupe de travail s'est réuni le 24 août 2011 en présence de représentants de pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, y compris du Bureau des affaires militaires, ont présenté aux délégués un exposé sur le concept de collaboration entre les missions, en citant les enseignements tirés de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

Le Groupe de travail s'est à nouveau réuni le 2 novembre en présence de représentants de pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Le Secrétariat a présenté aux délégués un exposé sur le manque de moyens et le renforcement des capacités des forces de police du pays d'accueil, en citant les enseignements tirés du soutien apporté par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la Police nationale d'Haïti.

Le 12 décembre, le Groupe de travail a tenu une réunion à laquelle ont participé des pays fournisseurs de contingents militaires et des unités de police, où il

a entendu des exposés de représentants du Département des opérations de maintien de la paix, y compris de la Division de la police et du Bureau des affaires militaires. Les exposés présentés ont rendu compte de la relation triangulaire entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et ont spécifiquement évalué les consultations tenues avec les pays fournisseurs de contingents au cours de l'année 2011. Fondés sur des études de cas portant sur la MINUSTAH, la MINUL, l'ONUCI, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, ces exposés comportaient également une analyse de la relation tripartite aux étapes décisives du cycle de vie d'une mission, ainsi qu'à l'occasion d'autres événements sur le terrain.

Les représentants des pays qui fournissent des contingents ont noté que la résolution 1353 (2001) prévoyait plus que la seule mise en commun d'informations, et ont suggéré que la relation triangulaire pourrait recevoir un élan supplémentaire si on formalisait la tenue systématique de consultations avec les pays qui fournissent des contingents avant la prise de certaines décisions stratégiques. Ils ont demandé que l'on sollicite leurs vues avant de mener une mission d'évaluation, lors des redéploiements stratégiques et dans les périodes de démarrage, de transition et de réduction des effectifs d'une mission.

Ils ont aussi demandé que les délais prévus pour la tenue des consultations aux différentes étapes soient prolongés de sorte qu'ils puissent apporter les éléments essentiels qu'ils ont à contribuer. Ils ont également souligné que ces consultations devaient permettre de débattre du bien-fondé des mesures proposées et de leurs effets possibles sur le terrain, et d'aborder les recommandations que le Secrétariat envisageait de faire au Conseil.

Pour la plupart, les membres du Groupe ont aussi reconnu que, pour respecter l'esprit de la résolution 1353 (2001), la frontière entre le fond et la forme devait être plus floue. Ils ont recommandé que les réunions avec les pays fournisseurs de contingents soient moins formelles.

Dix années se sont écoulées depuis que le Conseil a créé le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Sa principale valeur ajoutée est

sans doute qu'il permet d'approfondir le dialogue entre diverses parties prenantes, de manière interactive et informelle, sur des questions, spécifiques ou générales, relatives au maintien de la paix. En maintenant un programme de travail souple au cours de la période considérée, le Groupe de travail a pu prendre en compte au fur et à mesure les points de vue et préoccupations des pays fournisseurs de contingents.

Les débats du Groupe de travail peuvent contribuer à alimenter ceux engagés au sein du Conseil au cours des phases décisives du cycle de vie d'une mission, notamment aux étapes de renouvellement des mandats, de préparation de la mission et d'évaluation technique. La Présidente du Groupe de travail a demandé que le Groupe poursuive l'action menée en partenariat avec le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et intègre des études de cas dans ses discussions thématiques. Elle a aussi recommandé que ces études de cas soient tirées non seulement de missions de maintien de la paix dont les autorisations devaient expirer dans les prochains mois, mais aussi des missions pour lesquelles on envisage des mesures stratégiques susceptibles d'avoir des incidences sur leur mandat.

Au cours du premier semestre de 2012, le Groupe de travail, présidé par le Maroc, a abordé un large éventail de questions, avec pour objectif de renforcer le partenariat mondial en faveur des opérations de maintien de la paix.

À la séance du Groupe de travail tenue le 1^{er} mars 2012, le Président a invité les membres du Groupe à une séance de « remue-méninges » et de recherche d'idées sur les moyens d'améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions, Anthony Banbury, ont participé à la séance, dont l'objectif était de mesurer les incidences des mesures de réforme successives mises en place depuis la parution du rapport Brahimi et de fixer un cap pour les domaines d'action prioritaires. Le Président a souligné qu'il fallait faire du Groupe de travail un outil de « remue-méninges » sur des questions pointues concernant l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Des États Membres ont souligné qu'en 2012, le Groupe de travail devrait accorder une attention particulière à la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police et

le Secrétariat, à la coopération entre missions, à l'intersection entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, et aux capacités civiles.

À la séance qu'il a tenue le 23 mars, le Groupe de travail a examiné la coopération entre missions et entendu des exposés de représentants du Secrétariat. Dans ses remarques liminaires, le Président du Groupe a souligné que la collaboration entre missions présentait de nombreux avantages, notamment l'optimisation des ressources et l'adoption d'une démarche globale vis-à-vis du maintien de la paix au niveau régional. L'exposé des représentants du Secrétariat a mis l'accent sur le recours accru à la coopération entre missions par les départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions pour optimiser la communication entre missions de maintien de la paix dans des pays voisins, mettre en commun le matériel et renforcer le rôle du centre de services régional. Les États Membres sont convenus que cet outil pouvait aider à renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Il a toutefois aussi été souligné que la coopération entre missions ne devait pas être perçue comme une solution toute trouvée pour les problèmes structurels auxquels les opérations faisaient face.

À la même séance, le Groupe de travail a examiné la question des transitions opérées par les Nations Unies, parallèlement à un débat que le Conseil de sécurité tiendrait le 26 mars sur le même sujet. Le Groupe a entendu des exposés de représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Les deux intervenants ont souligné que la transition d'un type d'intervention des Nations Unies à un autre était un processus complexe qui appelait une démarche intégrée dès la phase de démarrage d'une mission. Les États Membres ont souligné que, dans ce type de transition, il fallait suivre le principe d'un renforcement des capacités locales au fur et à mesure de la réduction d'effectifs de l'opération de maintien de la paix. Pour gérer les transitions, l'ONU devait suivre une démarche globale caractérisée par une mise en correspondance des objectifs du Conseil de sécurité avec ceux des programmes de consolidation de la paix.

Le Groupe de travail a tenu une séance le 18 juin sur le thème de la recherche d'un consensus concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la définition des paramètres d'un partenariat mondial. À cette séance, qui était ouverte à tous les

États Membres, le Groupe de travail a recueilli des vues et d'autres contributions au débat sur l'avenir des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Les États Membres ont souligné qu'il fallait passer de la division classique des tâches à un véritable partenariat, en tirant parti des possibilités qu'offrait la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Le Secrétariat a fourni une analyse approfondie des facteurs entravant la réalisation d'un partenariat mondial pour le maintien de la paix et des façons dont ces obstacles pourraient être levés (des financements prévisibles et durables, de meilleures synergies entre les activités menées sur le terrain et au Siège, évaluation des mandats et amélioration de ceux-ci).

Le Groupe de travail continuera, au deuxième semestre de 2012, à examiner des questions transversales relatives au maintien de la paix, notamment celles susceptibles de favoriser la mise en place d'un partenariat mondial pour les opérations de maintien de la paix, tout en soulignant la nécessité pour le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Cinquième Commission et le Conseil de sécurité d'unir leurs efforts afin d'améliorer l'efficacité des activités de l'ONU dans ce domaine.

Chapitre 20

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique continue d'agir en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, conformément à la déclaration du Président en date du 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2), dans laquelle le Conseil faisait notamment valoir qu'il fallait prendre des mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique, et envisageait la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations formulées dans ladite déclaration et de renforcer la coordination du Conseil avec le Conseil économique et social. Le mandat du Groupe de travail, ainsi que sa composition, sa présidence et ses méthodes de travail ont été définis dans une note du Président du Conseil de sécurité datée du 1^{er} mars 2002 (S/2002/207).

Au cours de la période considérée, la présidence du Groupe de travail a continué à être assurée par Baso Sangqu (Afrique du Sud). Au cours de la période considérée, le Groupe de travail s'est réuni quatre fois pour examiner des questions relevant de sa compétence.

Le 28 septembre 2011 le Groupe de travail a organisé un séminaire sur les causes profondes des conflits en Afrique et les nouveaux défis pour la paix et la sécurité. À cette occasion, le Groupe de travail a entendu des exposés de Patrick Hayford, Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique du Secrétariat; de Henrietta von Kaltenborn-Stchau, économiste principale du Groupe pour les États fragiles et touchés par un conflit de la Banque mondiale; et de Simone Monasebian, représentante et Chef du Bureau de New York de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Au cours des débats, les participants ont souligné les liens entre la paix et le développement en Afrique, et ont mis l'accent sur combien il importait d'agir en faveur de l'éducation des jeunes et de l'emploi. La nécessité pour la communauté internationale de collaborer plus étroitement avec les institutions africaines a aussi été soulignée, notamment sur des questions transversales comme la gestion des ressources naturelles et la bonne gouvernance. Il a aussi été question d'accorder une assistance prioritaire aux États fragiles et touchés par les conflits, surtout à la lumière du dernier Rapport sur le développement dans le monde, et les graves menaces à la paix et au développement en Afrique que sont les trafics, la piraterie et la criminalité organisée ont également été abordées.

Le 21 novembre, le Groupe de travail a tenu une session interactive sur les dernières leçons tirées en matière de prévention et de résolution des conflits en Afrique, y compris en matière de coordination des interventions et de soutien aux capacités locales. Des exposés ont été présentés par Andrew Tomlinson, Directeur et représentant du Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies; Fabienne Hara, Vice-Présidente chargée des affaires multilatérales à l'International Crisis Group; Jake Sherman, Directeur adjoint aux programmes (conflits) du Center on International Cooperation; et Chetan Kumar, spécialiste des relations interinstitutionnelles au Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et administrateur de programme au

Programme commun sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits du PNUD et du Département des affaires politiques. Les participants ont souligné qu'il importait, pour parvenir à une prévention durable des conflits, de renforcer les capacités nationales et d'assurer des processus politiques ouverts à tous. Des exemples positifs récents ont été tirés du Ghana, du Kenya, du Lesotho et de la Sierra Leone. On a également cité l'effet positif sur ces capacités de l'action du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui fournit un appui technique, tandis que d'autres intervenants ont appelé l'attention sur les problèmes rencontrés par les opérations de maintien de la paix propres à un pays lorsqu'elles tentent de faire face à des facteurs de conflit transfrontières comme la circulation d'armes et de mercenaires en Côte d'Ivoire et la violence transfrontières associée à la Lord's Resistance Army. L'accent a aussi été mis sur le fait que les femmes, la société civile et les médias peuvent aider à atténuer les conflits et jouer des rôles constructifs dans les élections.

Le 27 mars 2012, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner, sur la base des propositions de son président, les activités qu'il allait mener pour le reste de l'année 2012. À la suite d'un débat, les membres du Groupe de travail ont approuvé le programme de travail proposé.

Le 8 juin, le Groupe de travail a tenu une séance ouverte à tous les États Membres sur le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU, au cours de laquelle les intervenants suivants ont fait des exposés : Youssef Mahmoud, conseiller principal à l'Institut international pour la paix; Louise Bailey, spécialiste principale des politiques à la Mission de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Sam Ibok, Directeur de la Division de l'Afrique I au Département des affaires politiques. Outre les membres du Conseil de sécurité, les représentants de deux États membres de l'Union africaine, le Kenya et le Tchad, sont intervenus dans le débat. Les participants ont noté que la coopération entre les deux organisations était devenue de plus en plus importante à mesure que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine jouait un rôle accru dans la gestion des conflits en Afrique, en particulier du fait des nouvelles menaces auxquelles le continent faisait face, comme la piraterie, les trafics transfrontières et les changements climatiques, qui

appelaient des interventions internationales coordonnées. Des orateurs ont mis en exergue, comme exemple de l'importance de la relation entre les deux organisations, le fait que l'Union africaine était la seule organisation régionale à tenir des réunions annuelles avec le Conseil de sécurité. Ils ont indiqué qu'on pourrait améliorer cette relation si les États nouvellement élus au Conseil de sécurité étaient informés des méthodes de travail du Conseil de paix et de sécurité, et que la coordination gagnerait en qualité si des réunions ponctuelles supplémentaires des deux organes étaient organisées selon les besoins pour examiner des questions d'intérêt commun. Les intervenants étaient unanimes dans leur optimisme que les relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité continueraient de s'approfondir. Ils ont cité comme exemples la coopération des deux organes en ce qui concerne l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'utilisation de nombreux passages du communiqué de l'Union africaine sur le Soudan et le Soudan du Sud dans la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité.

Chapitre 21

Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)

Conformément aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité, le Groupe de travail est chargé d'examiner : a) les mesures concrètes à prendre contre les particuliers, groupes et entités participant ou associés à des activités terroristes, autres que ceux visés par la liste arrêtée par le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban* et b) la possibilité de créer un fonds international d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme et des membres de leur famille.

En 2011 et 2012, la présidence a été assurée par Hardeep Singh Puri (Inde).

* Conformément aux résolutions 1988 (2011), les tâches précédemment confiées au Comité créé par la résolution 1267 (1999) et 1989 (2011) et le Comité créé par la résolution 1988 (2011) (voir également les chapitres 5 et 17 de la sixième partie).

Chapitre 22

Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

Le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé est chargé par le Conseil de sécurité d'examiner les rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information visé au paragraphe 2 de la résolution 1612 (2005), les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visés au paragraphe 7 de cette résolution et toute autre information qui lui serait communiquée.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information surveille le recrutement et l'emploi d'enfants soldats, pratiques contraires au droit international applicable, et les autres infractions et sévices dont les enfants sont victimes dans les conflits armés : meurtres, mutilations, viols et autres violences sexuelles, enlèvements, attaques contre des écoles et des hôpitaux et entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire.

En particulier, le Groupe de travail est chargé :

- a) de recommander au Conseil des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des mesures portant sur les mandats des opérations de maintien de la paix ou sur les parties au conflit; et
- b) de demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, dans les limites de leur mandat, des mesures pour contribuer à l'application des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009).

S'appuyant sur les rapports que le Secrétaire général avait établis dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information susmentionné, le Groupe de travail a étudié la situation des enfants en Iraq (S/2011/366) et au Soudan (S/2011/413).

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a également adopté des conclusions sur le sort des enfants en temps de conflit armé en Iraq (S/AC.51/2011/6).

Chapitre 23

Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

Durant la période considérée, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a tenu 11 réunions informelles au cours desquelles il a examiné diverses questions liées à la documentation et aux procédures du Conseil de sécurité.

La présidence du Groupe a été assurée en 2011 par Ivan Barbalić (Bosnie-Herzégovine) et en 2012 par José Filipe Moraes Cabral (Portugal).

En novembre et décembre 2011, le Groupe de travail a axé ses travaux sur la réorganisation des échéances des mandats et des remises de rapports pour assurer une répartition plus homogène des travaux du Conseil dans l'année. Le 5 décembre 2011, les membres du Groupe ont entendu des exposés de représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques sur les incidences financières et politiques de la réorganisation des cycles des mandats.

Du 5 décembre 2011 au 27 juillet 2012, le Groupe de travail a axé ses travaux sur les questions suivantes :

- a) mandats et cycles de remise de rapports;
- b) mécanismes de sélection de présidents d'organes subsidiaires et de rédacteurs désignés (le rédacteur désigné étant une délégation membre du Conseil qui lance et préside le processus informel de rédaction d'une décision du Conseil);
- c) utilisation des ressources affectées aux conférences et interactivité; et
- d) le rapport annuel du Conseil de sécurité et les récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil établis par ceux qui en ont assuré la présidence.

Le 10 avril 2012, en réponse à une demande de la Suisse formulée au nom du Groupe des cinq petits États (Costa Rica, Jordanie, Liechtenstein, Singapour et Suisse), les membres du Groupe de travail ont rencontré des représentants du Groupe des cinq petits États pour débattre de mesures visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

À la séance qu'il a tenue le 18 mai, le Groupe de travail a examiné la question de faire en sorte que davantage de membres participent de façon plus tangible à la répartition des mandats de président d'organes subsidiaires du Conseil de sécurité et à la sélection de rédacteurs désignés.

Le 5 juin, à la suite d'un débat au sein du Groupe de travail qui avait abouti à un accord préliminaire, le Conseil de sécurité a approuvé une note de son président (S/2012/402) sur l'amélioration de l'efficacité et de la transparence de ses travaux.

On trouvera des informations pertinentes sur les travaux du Groupe de travail, dans toutes les langues officielles, sur sa page Web, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/wgdocs/>.

Chapitre 24

Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

Le Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux a été établi en 2000 pour étudier les questions concernant les tribunaux créés ou appuyés par l'Organisation des Nations Unies, en particulier les stratégies de fin de mandat et les questions résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Il est composé des conseillers juridiques des missions des membres du Conseil de sécurité et épaulé par le Bureau des affaires juridiques et la Division des affaires du Conseil de sécurité. En 2011, le Portugal a assuré la présidence du Groupe de travail. En janvier 2012, cette fonction a été assumée par le Guatemala. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a continué de se réunir régulièrement; il a tenu trois séances en 2011 et cinq en 2012, auxquelles ont notamment participé les présidents, procureurs et greffiers des Tribunaux lorsqu'ils se trouvaient à New York pour intervenir devant le Conseil de sécurité.

En septembre 2011, le Groupe de travail informel a examiné des lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général concernant la nomination par ce dernier de Hassan Bubacar Jallow et Serge Brammertz comme Procureurs, respectivement, du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et demandant qu'ils soient reconduits dans leurs fonctions par le Conseil de

sécurité (S/2011/561 et S/2011/566). À la suite de l'examen de la question par le Groupe de travail, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 2006 (2011), de reconduire M. Jallow dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda, pour un mandat prenant effet le 15 septembre 2011 et expirant le 31 décembre 2014, en se réservant le droit d'y mettre fin lorsque le Tribunal international achèverait ses travaux. De même, dans sa résolution 2007 (2011), le Conseil a décidé de reconduire M. Brammertz dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et expirant le 31 décembre 2014, en se réservant le droit d'y mettre fin avant cette date dès lors que le Tribunal international aurait achevé ses travaux.

Le 13 septembre, le Groupe de travail s'est réuni pour entendre un exposé du Bureau des affaires juridiques sur des questions ayant trait à la constitution du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Le Bureau a également présenté un exposé sur le projet de règlement de procédure et de preuve pour le Mécanisme, et les membres du Groupe de travail ont eu un échange de vues préliminaire sur la question.

Le 31 octobre, le Groupe de travail a examiné une demande du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda tendant à autoriser un juge du Tribunal à siéger à temps partiel tout en exerçant d'autres fonctions judiciaires, jusqu'au 31 décembre 2011 (voir S/2011/609). À la suite de l'examen de la question par le Groupe de travail, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2013 (2011), a autorisé le juge à siéger à temps partiel comme demandé. À la même séance, les membres du Groupe de travail ont poursuivi leur échange de vues sur le projet de règlement de procédure et de preuve pour le Mécanisme, sur la base des observations reçues jusqu'alors des délégations.

Le 6 décembre, le Groupe de travail a entendu des exposés présentés par les Présidents et Procureurs des deux Tribunaux sur la mise en œuvre de la stratégie de fin de mandat et la constitution du Mécanisme. Le Groupe de travail a aussi entendu un exposé présenté par un représentant du Bureau des affaires juridiques sur les mesures prises par le Bureau en vue de la création du Mécanisme.

À la même séance, le Groupe de travail a examiné une lettre du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda demandant la prorogation du mandat de juges du Tribunal (voir S/2011/780). À la suite de l'examen de la question par le Groupe de travail, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2029 (2011), a décidé de proroger le mandat de quatre juges permanents et de huit juges *ad litem* jusqu'au 30 juin 2012 ou jusqu'à ce qu'il ait été statué dans les affaires dont ils étaient saisis.

À sa séance du 20 janvier 2012, le Groupe de travail a été informé des différentes mesures à prendre et du calendrier des tâches futures pour le Bureau des affaires juridiques et le Groupe de travail chargé de la création du Mécanisme. En outre, le Groupe de travail a examiné la question de l'élection du Président du Mécanisme, qui devrait être choisi par les juges du Mécanisme par le Secrétaire général, à l'issue de consultations avec le Président du Conseil de sécurité et les juges. Le Groupe de travail a aussi examiné la question de l'élection du Procureur, qui devrait être nommé par le Conseil de sécurité sur proposition du Secrétaire général.

Le 29 février 2012, le Secrétaire général a nommé Theodor Meron Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, après avoir consulté le Président du Conseil de sécurité et les juges du Mécanisme. Le juge Meron continuera à assurer ses fonctions de Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie tout en assumant la présidence du Mécanisme. À la même date, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2038 (2012), a nommé, sur proposition du Secrétaire général, Hassan B. Jallow Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, à compter du 1^{er} mars 2012 et pour un mandat de quatre ans. M. Jallow continuera à assurer ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda. En mars, le juge Vagn Joensen a été nommé Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Le 30 mars, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner une lettre datée du 20 janvier 2012 adressée par les Présidents des deux tribunaux, répondant aux observations formulées par certaines délégations sur le projet de règlement de procédure et de preuve du Mécanisme. Ensuite, une nouvelle série de remarques a été soumise au Président, nouvellement élu, du

Mécanisme ainsi qu'aux juges du Mécanisme, également nouvellement élus. Enfin, le Règlement de procédure et de preuve du Mécanisme a été adopté par les juges, pour mise en application lors du démarrage des travaux du Mécanisme le 1^{er} juillet.

Le 30 avril, le Groupe de travail a examiné une lettre datée du 20 mars 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Président du Mécanisme, demandant que les appels susceptibles d'être interjetés dans trois affaires soient entendus par la Chambre d'appel du Tribunal plutôt que par celle du Mécanisme (voir S/2012/218). Le Groupe de travail a demandé des informations supplémentaires pour pouvoir envisager la suite à donner. Une séance de suivi s'est tenue le 10 mai. Le Président du Groupe de travail a ensuite transmis au Conseil de sécurité les conclusions du Groupe, le 18 mai (voir S/2012/350).

À la même séance, le Groupe de travail a entendu un exposé du Bureau des affaires juridiques sur l'état d'avancement du projet de circulaire du Secrétaire général sur la sécurité informatique et le régime d'accès aux archives des tribunaux et du Mécanisme. Au cours de la période considérée, cette circulaire a été achevée en vue de sa promulgation.

Le 6 juin, le Groupe de travail a entendu des exposés présentés par les Présidents et Procureurs des deux tribunaux sur les travaux des tribunaux et les activités entreprises dans le cadre de la stratégie de fin de mandat, en prévision de l'exposé périodique que les tribunaux devaient présenter au Conseil de sécurité en juin (voir S/2012/349 et S/2012/354).

À la même séance, le Groupe de travail a examiné une lettre datée du 21 mai 2012, adressée par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, demandant que soient prorogés les mandats de juges du Tribunal (voir S/2012/392). Par sa résolution 2054 (2012), le Conseil de sécurité a prorogé les mandats de trois juges de première instance, jusqu'au 31 décembre 2012 ou jusqu'au prononcé du jugement dans l'affaire *Ngirabatware*. Le Conseil a également prorogé jusqu'au 31 décembre 2014 le mandat du juge Vagn Joensen, afin qu'il continue d'assurer ses fonctions de juge de première instance et de Président du Tribunal, afin d'achever les travaux du Tribunal, cette décision devant toutefois être réexaminée en juin 2013.

Appendices

I **Liste des membres du Conseil de sécurité en 2011 et 2012**

2011	Afrique du Sud	2012	Azerbaïdjan
	Allemagne		Afrique du Sud
	Bosnie-Herzégovine		Allemagne
	Brésil		Chine
	Chine		Colombie
	Colombie		États-Unis d'Amérique
	États-Unis d'Amérique		Fédération de Russie
	Fédération de Russie		France
	France		Guatemala
	Gabon		Inde
	Inde		Maroc
	Liban		Pakistan
	Nigéria		Portugal
	Portugal		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Togo

II Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité

Les représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires dont les noms suivent ont représenté leur pays au Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 :

Afrique du Sud

M. Jacob Zuma^{aa}
(Président)

M^{me} Maite Nkoana-Mashabane^{bb}
(Ministre de la coopération et des relations internationales)

M. Ebrahim Ebrahim^{cc}
(Vice-Ministre de la coopération et des relations internationales)

M. Andries C. Nel^{dd}
(Vice-Ministre de la justice et du développement constitutionnel)

M. Leslie Gumbi^{cc}
(Directeur de la coopération et des relations internationales auprès de l'Organisation des Nations Unies)

M. Baso Sangqu

M. Doctor Mashabane

M. Zaheer Laher

M. Cedrick Charles Crowley

M. Dire David Tladi

M. Josiah Lebakeng

M. Godlip Lesiba Ratlou

Colonel Sipiwo Dlomo

M^{me} Nichola Nokulunga Sabelo

M. Magen Govender

M. Mlungisi Cedrick Mbalati

M. Tshamano Combrick Milubi

M. Jongi Joseph Klaas

M. Mbali A. Machaba

M. David Robin Wensley

M^{me} Karen Hosking

* Pays dont le mandat a commencé le 1^{er} janvier 2012.

** Pays dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2011.

Allemagne

M. Guido Westerwelle^j
(Ministre des affaires étrangères)

M^{me} Cornelia Pieper^b
(Ministre d'État)

M. Michael Link^k
(Ministre d'État)

M. Peter Wittig

M. Miguel Berger

M. Christophe Eick

M. Martin Huth

M. Daniel Krull

M. Ralf Schroer

M. Elmar Eich

M^{me} Susanne Fries-Gaier

M. Florian Laudi

M^{me} Sigrid Sommer

M. Holger Tillmann

M. Jens-Christian Gaedtke

M. Alexander Eberl

M^{me} Tatjana Schenke-Olivieri

M^{me} Sibylle Osten

M. Stefan Roessel

M^{me} Juliane Constanze Baumann

M. Christian Doktor

M. Heiko Nitzschke

M. Karsten Diethelm Geier

M. Peter Winkler

M. Hendrik Selle

M. Daniel Johannes Schemske

Azerbaïdjan*

M. Ilham Heydar oglu Aliyev^a
(Président)

M. Elmar Mammadyarov^b
(Ministre des affaires étrangères)

M. Agshin Mehdiyev

M. Tofiq Musayev

M. Yusuf Mammadaliyev
M. Samir Sharifov
M. Elchin Huseynli
M^{me} Esmira Jafarova
M. Habib Mikayilli
M. Farid Jafarov

Bosnie-Herzégovine**

M. Sven Alkalaj^c
(Ministre des affaires étrangères)
M. Ivan Barbalić
M^{me} Mirsada Čolaković
M. Miloš Vukašinović
M. Željko Vukobratović
M^{me} Valentina Marinčić
M^{me} Šejla Đurbuzović
M. Adi Durmić
M^{me} Aida Hodzić
M^{me} Sanja Kuljanin
M^{me} Ljilja Grgić-Stojanović
M. Željko Jerkić

Brésil**

M. Antonio de Aguiar Patriota^d
(Ministre des relations extérieures)
M^{me} Vera Lúcia Barrouin Crivano Machado^e
(Vice-Ministre chargée des affaires politiques au Ministère des relations extérieures)
M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti
M^{me} Regina Maria Cordeiro Dunlop
M^{me} Maria Teresa Mesquita Pessôa
M. Mauricio Carvalho Lyrio
M. Leonardo Luís Gorgulho Nogueira Fernandes
M. Eugênio Vargas Garcia
M. Gustavo Sénéchal de Goffredo Jr.
M. Daniel Nogueira Leitão
M. Kassius Diniz da Silva Pontes
M. André Simas Magalhães

M. Juliano Rojas Maia
M. Leandro Vieira Silva
M. Camilo Licks Rostand Prates
M. Ricardo Martins Rizzo
M^{me} Christiana Lamazière

Chine

M. Yang Jiechi^d
(Ministre des affaires étrangères)
M. Liu Guijin^b
(Envoyé spécial pour les affaires africaines)
M. Li Baodong
M. Wang Min
M. Yang Tao
M. Huang Zheng
M^{me} Guo Xiaomei
M. Zhang Junan
M^{me} Li Jijuan
M. Wu Wei
M. Tian Lin
M. Sun Xiaobo

Colombie

M. Juan Manuel Santos Calderón^d
(Président)
M^{me} Maria Angela Holguin Cuéllar^b
(Ministre des affaires étrangères)
M^{me} Patti Londoño Jaramillo^f
(Vice-Ministre chargée des affaires multilatérales)
M. Néstor Osorio
M. Fernando Alzate
M. Miguel Camilo Ruiz Blanco
M^{me} Isaura Duarte
M^{me} Betty Escorcia
M. Juan José Quintana
M^{me} Maria Paulina Davila
M. Germán Calderón
M. David Orlando Rodríguez Escandón
M^{me} Diana Moya

M^{me} Diana Lucía Rengifo

M. Camilo Louis

M. Fernando Buitrago

États-Unis d'Amérique

M^{me} Hillary Rodham Clinton^{jj}
(Secrétaire d'État)

M^{me} Susan E. Rice^{kk}

M^{me} Rosemary A. DiCarlo

M. Frederick D. Barton

M. Salman S. Ahmed

M. James E. Donegan

M. James B. Donovan

M^{me} Ellen Germain

M. William Grant

M. Bruce C. Raskhow

M. Mark A. Simonoff

M. Jeffrey DeLaurentis

M. David B. Dunn

M. Joseph M. Torsella

M^{me} Tressa Rae Finerty

M^{me} Elizabeth M. Cousens

Fédération de Russie

M. Sergey V. Lavrov^y
(Ministre des affaires étrangères)

M. Aleksander Zmeevskiy^z
(Envoyé spécial du Président pour la lutte contre le terrorisme et le crime organisé)

M. Vitaly I. Churkin

M. Alexander A. Pankin

M. Sergey N. Karev

M. Nikita E. Zhukov

M. Oleg I. Kravchenko

M. Grigory E. Lukyantsev

M. Albert V. Sitnikov

M. Oleg A. Demekhin
M^{me} Diana K. Eloeva
M. Dmitry P. Filatkin
M. Sergey A. Zhdanov
M. Stanislav N. Tolkach
M. Igor A. Panin
M. Mikael V. Agasandyan
M. Andrey A. Listov
M. Andrei Artasov
M. Eugeny Ustinov
M. Timur Salomatin
M. Andrey Demin
M. Sergei Kononuchenko
M^{me} Anna Evstigneeva
M. Dmitry Repkov
M. Oleg Filimonov
M. Aleksander Letoshnev

France

M. Alain Juppé^g
(Ministre des affaires étrangères)
M. Edouard Courtial^h
(Secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger)
M^{me} Edwige Belliardⁱ
(Directrice des affaires juridiques)
M. Gérard Araud
M. Martin Briens
M. Emmanuel Bonne
M. Philippe Bertoux
M^{me} Béatrice Le Fraper

Gabon**

M. Ali Bongo Ondimba^d
(Président)
M. Emmanuel Issoze-Ngondet
M. Noël Nelson Messone
M. Alfred Alexis Mougara Moussotsi

M^{me} Marianne Bibalou
M. Michel Régis Onanga Ndiaye
M. Charles Lembouma
M. Jean Christian Obame
M. Franklin Joachim Makanga
M^{me} Annette Andrée Onanga
M^{me} Allegra Pamela Romance Bongo
M^{me} Ounaïda Bongo Ondimba
M^{me} Joséphine Patricia Ntyam Ehya
M^{me} Lilly Stella Ngyema Ndong
M. Gervais Ngyema Ndong
M. Serge Thierry Mandoukou Ombegue

Guatemala*

M. Haroldo Rodas Melgar^b
(Ministre des affaires étrangères)
M. Harold Caballeros^l
(Ministre des affaires étrangères)
M. Carlos Raúl Morales Moscoso^m
(Vice-Ministre des affaires étrangères)
M. Gert Rosenthal
M. José Alberto Briz Gutiérrez
M^{me} Mónica Bolaños-Pérez
M^{me} Connie Taracena Secaira
M. Omar Castañeda Solares
M^{me} Ana Cristina Rodríguez-Pineda
M^{me} María Soledad Urruela Arenales
M. Gabriel Orellana Zabalza
M. Joel Humberto Delgado Samayoa
M^{me} María José del Águila Castillo
M^{me} Viviana Raquel Arenas Aguilar
M^{me} Jimena Leiva Roesch

Inde

M. S. M. Krishna^d
(Ministre des affaires étrangères)
M^{me} Preeneet Kaurⁿ
(Ministre d'État chargée des affaires étrangères)

M. E. Ahamed^o
(Ministre d'État chargé des affaires étrangères)

M. Dushyant Singh^p
(Membre du Parlement)

M^{me} Santosh Chowdhary^q
(Membre du Parlement)

M. Hardeep Singh Puri

M. Manjeev Singh Puri

M. Vinay Kumar

M. Amit Kumar

M. Manish Gupta

M. Alok Amitabh Dimri

M. Randhir Kumar Jaiswal

M. R. Ravindra

M. Rajesh Mishra

M. Pradip Kumar Choudhary

M. V. D. Sharma

M. Vinod K. Jacob

M^{me} Namgya C. Khampa

M^{me} Pratibha Parkar

M. Prakash Gupta

Liban**

Général Michel Sleiman^f
(Président)

M. Najib Mikati^s
(Premier Ministre)

M. Nawaf Salam

M^{me} Caroline Ziade

M. Ibrahim Assaf

M. Toufic Jaber

M. Oussama Khachab

M. Majdi Ramadan

M. Fadi Ziadeh

M^{me} Brigitte Tawk

M. Ali Karanouh

Maroc*

M. Youssef Amrani^t
(Ministre délégué aux affaires étrangères et à la coopération)

M. Mohammed Loulichki

M. Lofti Bouchaara

M. Omar Kadiri

M. Bouchaib Eloumni

M. Ismail Chekkori

M. Hassan El Mkhantar

M. Abdellatif Erroja

M. Faïçal Souissi

M. Tarik Iziraren

M. Amine Chabi

M^{me} Lalla Soumia Bouhamidi

M. Omar El Khadir

M. Aziz El Haouari

M^{me} Bouteina Chraibi

M. Brahim Benmoussa

M. Isam Taib

M^{me} Jamila Alaoui

M. Yasser Halfaoui

Nigéria**

M. Goodluck Ebele Jonathan^d
(Président)

M. Olugbenga Ashiru^u
(Ministre des affaires étrangères)

M^{me} Viola Onwuliri^v
(Ministre d'État chargée des affaires étrangères)

M^{me} U. Joy Ogwu

M. Raff Bukun-Olu Wole Onemola

M. Bulus Z. Lolo

M. Kio Solomon Amieyeofori

M. Obinna Chiedu Onowu

M. Martin Senkom Adamu

M. George Ehidianmen Edokpa

Pakistan*

M. Abdullah Hussain Haroon
M. Raza Bashir Tarar
M. Sahebzada Ahmed Khan
M. Ahmad Naseem Warraich
M. Asim Iftikhar Ahmad
M. Nabeel Munir
M. Khalil-ur-Rahman Hashmi
M. Marghoob Saleem Butt
M. Farrukh Iqbal Khan
M. Abdul Hameed
M. Suljuk Mustansar Tarar
M. Tahir Hussain Andrabi
M. Ahmad Farooq
M. Umer Siddique

Portugal

M. Anibal Antonio Cavaco Silva^w
(Président)
M. Pedro Passos Coelho^d
(Premier Ministre)
M. Paulo Portas^x
(Ministre des affaires étrangères)
M. Luis Brites Pereira^b
(Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération)
M. José Filipe Moraes Cabral
M. João Maria Cabral
M. Francisco Vaz Patto
M. Luis Augusto Fernandes Gaspar da Silva
M^{me} Susana Vaz Patto
M. João Miguel Madureira
Lieutenant-colonel Marco António Teresa
M. Frederico Silva
M. Rui da Câmara Homem de Noronha
M. João Vasco Barradas Durão Palma Fialho
M. Pedro Courela
M. Pedro Bartolomeu Santos Matos Perestrelo Pinto
M^{me} Elisabete Proença Rodrigues e Cortes Palma

M^{me} Ana Isabel Teixeira Coelho
M^{me} Ana e Brito Maneira
M. Nuno Cabral
M^{me} Ana C. Gameiro
M^{me} Clotilde Mesquita
M^{me} Vanessa Gomes
M. Ivo Alexandre Nicolau Fernandes Inácio

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. William Hague^{hh}
(Membre du Parlement, Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth)
M. Henry Bellinghamⁱⁱ
(Sous-Secrétaire d'État aux affaires africaines)
Sir Mark Lyall Grant, KCMG
M. Philip John Parham
M. Michael Tatham
M^{me} Barbara Hendrie
M. Paul Williams
M. Paul McKell
M. Michael Redmond
M. Eric Penton-Voak
M. Douglas Wilson
M. Reza Afshar
M. Malcom Green
M. James Roscoe
M. Daniel Shepherd
M. Malcolm Green
M^{me} Carey Scott
M. Oli Hein
M. Daniel Workman
M^{me} Catriona Mace
M^{me} Hanne Stevens
M^{me} Jennifer MacNaughtan
M. Simon Day
M. Jesse Clarke
M. Yasser Baki

M^{me} Alexandra Davison
M. Guy Denison-Smith
M. Iain Griffiths
M^{me} Emma Weekley
M. Owen Williams
M. Mungo Woodifield
M^{me} Caroline Payne
M. Simon Cleobury
M^{me} Alexandra Gregory
M. Dominic Rhodes
M. Peter Munford
M. Neil McKillop
M. Douglas Benedict
M^{me} Helen Walker

Togo*

M. Faure Essozimna Gnassingbé^{ff}
(Président)
M. Elliot Ohin^{gg}
(Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération)
M. Koffi Esaw^b
(Ministre, Conseiller spécial du Président)
M. Kodjo Menan
M. Limbiyè Bariki
M. Kokou Nayo Mbeou
M. Yakoley Johnson
M. Koffi Kumélio Afande
M. Fademba Madakome Waguena
M^{me} Kouméalo Balli
M. Mama Raouf Tchagnao
M. Waké Yagninim
M. Ousmane Afo Salifou
M. Amévi Akpoto Komlagan
M. Kokouda Bocco
M. Tmanawoe Tazo

- ^a A présidé la 6765^e séance, le 4 mai 2012.
- ^b A participé à la 6702^e séance, le 12 janvier 2012.
- ^c A participé aux 6621^e et 6668^e séances, les 22 septembre et 23 novembre 2011.
- ^d A participé à la 6621^e séance, le 22 septembre 2011.
- ^e A participé à la 6668^e séance, le 23 novembre 2011.
- ^f A participé aux 6668^e et 6765^e séances, les 23 novembre 2011 et 4 mai 2012.
- ^g A participé aux 6621^e, 6710^e et 6734^e séances, les 22 septembre 2011 et 31 janvier et 12 mars 2012.
- ^h A participé aux 6702^e et 6717^e séances, les 12 janvier et 21 février 2012.
- ⁱ A participé à la 6637^e séance, le 25 octobre 2011.
- ^j A participé aux 6621^e, 6734^e et 6765^e séances, les 22 septembre 2011 et 12 mars et 4 mai 2012.
- ^k A participé à la 6710^e séance, le 31 janvier 2012.
- ^l A participé aux 6710^e, 6734^e et 6790^e séances, les 31 janvier, 12 mars et 25 juin 2012.
- ^m A participé à la 6772^e séance, le 16 mai 2012.
- ⁿ A participé à la 6630^e séance, le 12 octobre 2011.
- ^o A participé aux 6636^e et 6643^e séances, les 24 et 31 octobre 2011.
- ^p A participé à la 6633^e séance, le 19 octobre 2011.
- ^q A participé à la 6642^e séance, le 28 octobre 2011.
- ^r A présidé la 6621^e séance, le 22 septembre 2011.
- ^s A présidé la 6623^e séance, le 27 septembre 2011.
- ^t A participé aux 6710^e, 6717^e et 6765^e séances, les 31 janvier, 21 février et 4 mai 2012.
- ^u A présidé la 6630^e séance, le 12 octobre 2011.
- ^v A présidé la 6646^e séance, le 31 octobre 2011.
- ^w A présidé la 6650^e séance, le 9 novembre 2011.
- ^x A présidé la 6668^e séance, le 23 novembre 2011, et participé aux 6710^e et 6734^e séances, les 31 janvier et 12 mars 2012.
- ^y A participé à la 6734^e séance, le 12 mars 2012.
- ^z A participé aux 6717^e et 6765^e séances, les 21 février et 4 mai 2012.
- ^{aa} A participé à la 6621^e séance, le 22 septembre 2011, et présidé la 6702^e séance, le 12 janvier 2012.
- ^{bb} A présidé les 6700^e, 6701^e et 6702^e séances, les 11 et 12 janvier 2012.
- ^{cc} A présidé la 6706^e séance, le 24 janvier 2012.
- ^{dd} A participé à la 6678^e séance, le 7 décembre 2011.
- ^{ee} A participé à la 6636^e séance, le 24 octobre 2011.
- ^{ff} A présidé la 6717^e séance, le 21 février 2012.
- ^{gg} A présidé les 6718^e, 6719^e, 6720^e, 6721^e, 6722^e et 6723^e séances, les 22, 23 et 27 février 2012, et participé à la 6765^e séance, le 4 mai 2012.
- ^{hh} A participé aux 6621^e et 6710^e séances, les 22 septembre 2011 et 31 janvier 2012, et présidé la 6734^e séance, le 12 mars 2012.
- ⁱⁱ A présidé la 6729^e séance, le 5 mars 2012.
- ^{jj} A participé aux 6710^e et 6734^e séances, les 31 janvier et 12 mars 2012.
- ^{kk} A participé aux 6621^e, 6630^e, 6636^e, 6702^e, 6717^e et 6765^e séances, les 22 septembre, 12 et 24 octobre 2011 et 12 janvier, 21 février et 4 mai 2012, en sa qualité de Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et de membre du Cabinet du Président Obama.

III

Présidents du Conseil de sécurité

Les représentants ci-après ont rempli les fonctions de Président du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 :

Inde

M. Hardeep Singh Puri 1^{er}-31 août 2011

Liban

M. Nawaf Salam 1^{er}-30 septembre 2011

Nigéria

M^{me} U. Joy Ogwu 1^{er}-31 octobre 2011

Portugal

M. José Filipe Moraes Cabral 1^{er}-30 novembre 2011

Fédération de Russie

M. Vitaly I. Churkin 1^{er}-31 décembre 2011

Afrique du Sud

M. Baso Sangqu 1^{er}-31 janvier 2012

Togo

M. Kodjo Menan 1^{er}-28 février 2012

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Sir Mark Lyall Grant, KCMG 1^{er}-31 mars 2012

États-Unis d'Amérique

M^{me} Susan E. Rice 1^{er}-30 avril 2012

Azerbaïdjan

M. Agshin Mehdiyev 1^{er}-31 mai 2012

Chine

M. Li Baodong 1^{er}-30 juin 2012

Colombie

M. Néstor Osorio 1^{er}-31 juillet 2012

IV Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

S/2012/458	15 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/459	19 juin 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

S/2011/488	5 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/34	12 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/35	13 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/53	18 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/54	20 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/151	12 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité

S/2011/702	8 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/703	10 novembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/22	6 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/23	10 janvier 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/101	16 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/102	17 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2012/205	9 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/335	11 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/336	17 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient

République arabe syrienne

S/2012/55	20 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/71	24 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/142	8 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/199	6 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/200	7 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/206	10 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/238	19 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/269	24 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/270	27 avril 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/363	25 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/368	27 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/522	5 juillet 2012	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/542	13 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/549	17 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Yémen

S/2012/469	18 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	--------------	---

S/2012/470 21 juin 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation concernant le Sahara occidental

S/2012/441 12 avril 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/442 13 juin 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation au Libéria

S/2011/559 7 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/577 15 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/594 27 septembre 2011 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2011/730 22 novembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/747 30 novembre 2011 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2012/110 24 février 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/266 18 avril 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/267 26 avril 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2012/344 18 mai 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Somalie

S/2011/536 24 août 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/560 8 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/586 13 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/591 21 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/602 29 septembre 2011 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2011/720 15 novembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/802	29 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/803	30 décembre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/19	9 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/21	9 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/176	23 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/177	23 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/468	20 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/576	13 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/577	24 juillet 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

La situation en Bosnie-Herzégovine

S/2011/682	3 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/717	15 novembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/138	7 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/307	9 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

S/2011/548	29 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/631	7 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/632	11 octobre 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/120	27 février 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/169	20 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/420 8 juin 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

S/2011/566 13 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

S/2011/561 7 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/609 30 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/780 16 décembre 2011 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/781 20 décembre 2011 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/218 9 avril 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/392 1^{er} juin 2012 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

S/2011/659 20 octobre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/112 23 février 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/113 27 février 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La question concernant Haïti

S/2012/82 8 février 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2012/179 22 mars 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/180 27 mars 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation au Burundi

S/2012/310 10 mai 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/397 1^{er} juin 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/398 5 juin 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2012/584 26 juillet 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Afghanistan

S/2011/562 8 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/733 22 novembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/734 23 novembre 2011 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2011/760 7 décembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/150 9 mars 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/424 8 juin 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Sierra Leone

S/2012/291 1^{er} mai 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/292 3 mai 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2012/344 18 mai 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation concernant la République démocratique du Congo

S/2011/589 20 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/62 24 janvier 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/85 10 février 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/143 8 mars 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Le sort des enfants en temps de conflit armé

S/2011/485 2 août 2011 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2011/697 8 novembre 2011 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Guinée-Bissau

S/2012/254 23 avril 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/298 4 mai 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Les femmes et la paix et la sécurité

S/2011/582 15 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

S/2011/789 20 décembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/812 28 décembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/813 30 décembre 2011 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Côte d'Ivoire

S/2011/577 15 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/594 27 septembre 2011 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2011/638 13 octobre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/730 22 novembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/747 30 novembre 2011 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2011/788 20 décembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/183 23 mars 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/184	28 mars 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/344	18 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/430	11 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/479	22 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Mission du Conseil de sécurité

S/2012/82	8 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/344	18 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Région de l'Afrique centrale

S/2012/12	6 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/481	25 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Non-prolifération des armes de destruction massive

S/2012/585	26 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	-----------------	---

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

S/2011/510	5 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/511	9 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2011/593	19 septembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/613	3 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/614	3 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/628	10 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/658	24 octobre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/816	23 décembre 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/8	6 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/9	6 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/62	24 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/135	6 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/166	19 mars 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/253	20 avril 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/298	4 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/367	25 mai 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Consolidation de la paix après les conflits

S/2012/103	21 février 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
------------	-----------------	---

La situation concernant l'Iraq

S/2011/502	4 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2011/503	8 août 2011	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Non-prolifération

S/2012/521	5 juillet 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	----------------	---

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

S/2012/344	18 mai 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
------------	-------------	---

La piraterie dans le golfe de Guinée

S/2012/45	18 janvier 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
-----------	-----------------	---

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

S/2011/533	22 août 2011	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/493	27 juin 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Paix et sécurité en Afrique

Région du Sahel

S/2012/42 17 janvier 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Les effets de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel

S/2012/42 17 janvier 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Mali

S/2012/209 10 avril 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/237 18 avril 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/298 4 mai 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/439 13 juin 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/466 20 juin 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/478 21 juin 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Libye

S/2011/542 7 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/578 15 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/587 16 septembre 2011 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2011/588 19 septembre 2011 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2012/42 17 janvier 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/139 7 mars 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/240 18 avril 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/357 23 mai 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/440 13 juin 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Communications concernant la question Inde-Pakistan

S/2012/418 6 juin 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/419 8 juin 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït

S/2012/51 18 janvier 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/52 20 janvier 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2012/579 20 juillet 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/580 25 juillet 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2012/28 9 janvier 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/29 11 janvier 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Communication concernant la Communauté des Caraïbes

S/2011/516 12 août 2011 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Communication concernant le complot visant à assassiner un haut diplomate

S/2011/649 12 octobre 2011 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

